Le Monde

Cahier « Initiatives-Emploi » 8 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15890 – 7 F — MERCREDI 28 FÉVRIER 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Comment Camel contourne la loi

Le Monde publie un document inédit montrant comment RJ Reynolds Tobacco (Camel, Winston...) contourne la loi Evin. p. 7

Un entretien avec M. Tchernomyrdine

Le premier ministre de la Fédération de Russie explique que sa priorité est de résoudre les problèmes sociaux du pays, tout en poursuivant la politique de stabilisation soutenue par le Fonds monétaire international. p. 4

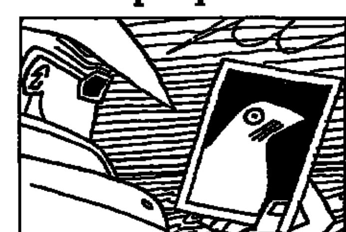
Traitement du sida

A partir du mois d'avril, mille traitements seront mis chaque mois à la disposition des hôpitaux français, associant trois molécules antivirales dont le bénéfice thérapeutique a été découvert récemment. p. 8 et notre éditorial p. 12

Déficit budgétaire

Malgré une conjoncture morose, il a été contenu dans les limites fixées pour 1995. p. 6

La mort inexpliquée de bébés phoques



Le drame a eu lieu aux îles Orcades (Ecosse). La police piétine. p. 10

La crise de l'immobilier

Les investissements fonciers des municipalités contribuent à bloquer la construction de logements sociaux en Ile-de-France. p. 5

Un point de vue de Jean Peyrelevade

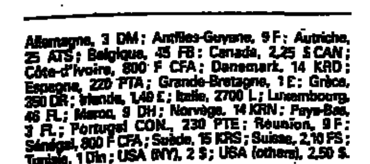
Le président du Crédit lyonnais s'élève contre le système de direction en vigueur dans les grandes entreprises françaises, qui concentre tous les pouvoirs dans les mains d'un seul. p. 11

La tradition du gigot

Elle se perpétue chez Sébillon, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), où est allé le déguster Jean-Pierre Quélin pour sa chronique gastronomique. p. 19

Les Victoires de la musique dévaluées

Les professionnels s'interrogent sur les dessous d'une compétition qui a propulsé une chanteuse quasiment inconnue à la première place. p. 22



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0228 - 7,00 F

L'Europe voudrait rééquilibrer la présence américaine en Asie

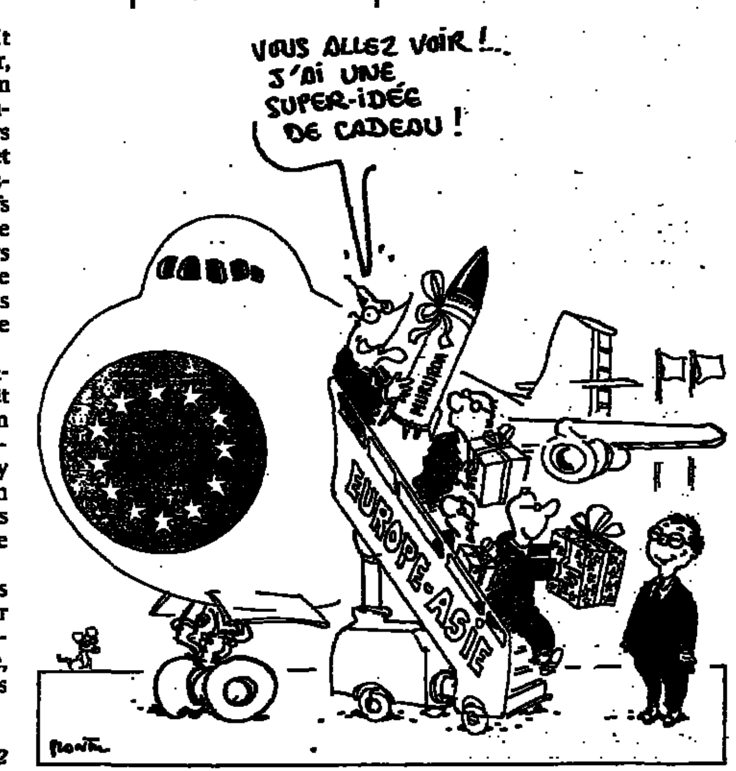
M. Chirac manifeste sur place son intérêt pour le continent

JACQUES CHIRAC doit commencer, mercredi 28 février, par une visite à Singapour, un voyage de cinq jours au cours duquel il participera, les 1er et 2 mars à Bangkok, au premier « sommet euro-asiatique ». A cette manifestation, participeront aussi les chefs d'Etat et hauts représentants de l'Union européenne et de dix pays de la région : Japon, Chine, Corée du Sud et les sept pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean).

A Singapour, le président français, qui manifeste un vif intérêt pour l'Asie, prononcera, jeudi, un discours qualifié de source officieuse de *« fondateur »*. Il devrait y indiquer les voies d'un nouvel élan économique et culturel français sur un continent au dynamisme aujourd'hui inégalé.

Dans la capitale thaïlandaise, les Européens souhaitent démontrer aux Asiatiques leur volonté d'équilibrer, par une vitalité renouvelée, la présence jugée envahissante des Etats-Unis.

Lire page 2



M. De Benedetti met en vente l'équipementier Valeo

Aucun investisseur français ne peut l'acheter

L'ÉQUIPEMENTIER automobile français Valeo est officiellement à vendre. Carlo De Benedetti qui détient, *via* sa société de portefeuille française Cerus, 28 % des actions et 42 % des droits de vote du deuxième équipementier européen, a confié un mandat de vente à son banquier personnel, Yves-André Istel, vice-président de Rothschild New York. Après des mois de rumeurs boursières, l'information est confirmée. Malgré lui, Carlo De Benedetti s'est résolu à se séparer de sa seule filiale rentable : il a besoin d'argent frais pour financer Olivetti, sa société informatique italienne au bord du gouffre.

Valeo devrait changer de nationalité : aucun investisseur ou industriel français n'a les moyens financiers de s'offrir le groupe dirigé d'une main de fer par Noël Goutard, qui vaut en Bourse la coquette somme de 18 milliards de francs.

Trois acteurs du secteur automobile se sont déjà intéressés au dossier : Siemens (Allemagne), Lucas (Grande-Bretagne) et General Motors (Etats-Unis). Siemens, maison mère de Bosch, premier équipementier automobile européen, a officiellement fait savoir, il y a deux mois, qu'il n'était finalement pas intéressé par la société française. Les règles de concurrence européennes rendent difficile tout mariage entre les deux leaders européens.

Lucas est un candidat sérieux : il aurait la préférence de Renault et de PSA Peugeot-Citroën. Ceux-ci craignent la puissance de l'autre candidat à la reprise de Valeo : General Motors, premier constructeur automobile mondial, et propriétaire de Delphi, premier équipementier mondial.

Dix ans après l'OPA de Carlo De Benedetti sur Valeo, bloquée, avant la conclusion d'un accord amiable, par Edouard Balladur, alors ministre des finances, la France est à nouveau en manque d'investisseurs puissants capables de maintenir dans le giron national un des fleurons de son industrie.

Lire page 26

Les héritiers spirituels d'Anne Frank se déchirent

AMSTERDAM
de notre correspondant

La Fondation Anne-Frank d'Amsterdam et le Fonds Anne-Frank de Bâle sont en conflit. Ce dernier reproche à la Fondation d'avoir déposé les droits de propriété intellectuelle attachés à la victime des nazis afin de disposer d'une nouvelle source de revenus et, accessoirement, de financer l'agrandissement du Musée Anne-Frank. *« Soupçons entièrement injustifiés,* répond la Fondation. *Nous avons justement déposé les droits pour empêcher toute utilisation commerciale du nom. »*

La Fondation est établie au bord d'un canal, à Amsterdam, dans la maison où la famille Frank et quatre amis se cachèrent pendant deux ans, avant d'être déportés et décimés, à l'exception du père, Otto. Le conflit trouve sa source en 1984, lorsque la Fondation commence les démarches pour se faire attribuer les droits de propriété intellectuelle dans une cinquantaine de pays. *« Otto nous avait accordé l'autorisation formelle écrite »,* affirme Ita Amahorseija, porte-parole de la Fondation, *tout en refusant de livrer une copie de la* lettre. Créé à Bâle par Otto Frank, le Fonds gère les revenus des droits d'auteurs du *Journal* d'Anne Frank, vendu à ce jour à quelque 25 millions d'exemplaires dans une soixantaine de pays, ainsi que les droits dérivés (films, pièces de théâtre, etc.). Le capital du Fonds se monte à environ 10 millions de francs suisses (quelque 42 millions de francs français), partiellement utilisés pour *« propager le message d'Anne Frank »* et lutter contre la discrimination raciale.

« Nous voulons également contrer toute tentative d'exploiter commercialement le nom de la petite Anne, explique Vincent Frank-Steiner, président du Fonds. *Il y a trois ans, nous avons gagné un procès contre un entrepreneur désireux d'accoler son nom de famille, Frank, au prénom de sa femme, Anne, pour fonder à Singapour le Anne Frank Investment Property. Cela n'a pas été facile, et nous nous sommes aperçus que notre position juridique aurait été bien meilleure si nous avions bénéficié de l'ensemble des droits. Nous avons fait une démarche, mais elle a échoué, car la Fondation disposait déjà de ces droits. »*

Le Fonds, qui *« ne peut accepter cette situation »*, a donc décidé d'attaquer la Fondation en justice. Une audience préliminaire devant un juge de Zurich, qui proposait un règlement à l'amiable, a échoué. Vincent Frank-Steiner affirme même que ses soupçons ont été confirmés par les propos du directeur adjoint de l'institution amsterdamoise : *« M. Broekhuizen a reconnu devant le juge que la Fondation avait l'intention de commercialiser un stylo et de la porcelaine portant le nom d'Anne Frank. Son avocat a même ajouté: "Ainsi la Fondation disposera d'un revenu au même titre que le Fonds" »*. Réponse à Amsterdam : *« Faux, archi-faux. »*

Malgré une situation tendue entre les deux organisations théoriquement si proches l'une de l'autre, une solution au conflit est peut-être en préparation. Afin de régler ce *« malentendu »*, qu'elle *« déplore »*, la Fondation s'affirme prête à discuter, à condition *« d'obtenir des garanties »* quant à ses propres droits.

Alain Franco

Fiat tourne une page



GIOVANNI AGNELLI

« RÉVOLUTION » au sommet de la *« monarchie de la République italienne »* : à l'aube de ses soixante-quinze ans, Giovanni Agnelli cède, mercredi 28 février, le bâton de commandement de Fiat à son successeur Cesare Romiti, non-membre de la famille. Le mythique « Avvocato », qui présidait aux destinées du groupe depuis trente ans, conserve la haute main sur l'IFI, la holding qui contrôle les intérêts familiaux. La galaxie Agnelli possède un ensemble représentant notamment 4 % du produit intérieur brut italien avec des investissements qui vont des cimenteries aux assurances, du château Margaux à l'équipe de football de la Juventus, du sucre Saint Louis au Club Méditerranée.

Les automobiles Fiat, dont la famille détient encore 30 % des titres, sortent d'une crise grave. En 1993, les pertes de la branche atteignaient 5,7 milliards de francs mais à force d'investissements les usines ont été modernisées et spécialisées, tandis que les gammes Fiat, Alfa Romeo et Lancia ont été complètement modifiées. Fiat a redressé sa situation et reste le fleuron de l'empire.

Cesare Romiti est un homme de confiance de la famille Agnelli autant que de Mediobanca, la banque d'affaires dont le pouvoir a crû, ces années récentes, au sein de Fiat.

Lire page 13

Le combat d'arrière-garde des médecins libéraux

LES MÉDECINS ne sont pas au-dessus des lois économiques. A refuser ce principe, ils risquent d'alimenter une guérilla sans fin avec le gouvernement et les caisses d'assurance-maladie, dont ni les assurés ni eux-mêmes ne sortiront vainqueurs.

C'est pourtant cette stratégie de l'affrontement avec les pouvoirs publics que trois syndicats médicaux (CSMF, SML, FMF) ont choisie au lendemain de l'échec des négociations sur l'évolution des dépenses de médecine libérale en 1996 (*Le Monde* du 16 février).

Cette intransigeance va compromettre l'élaboration de l'ordonnance sur la maîtrise des dépenses de médecine de ville, qui doit être prise avant la fin du mois d'avril. Or l'enjeu de ce texte est capital : il s'agit de trouver les outils d'un contrôle durable et efficace des dépenses médicales, y compris en instaurant des sanctions financières à l'encontre des praticiens pour faire respecter le taux de progression annuel des dépenses médicales (plus 2,1 % en 1996).

Le refus des médecins libéraux de s'inscrire dans une logique médico-économique est injustifié pour au moins trois raisons. Fixer l'objectif à 2,1 % ne relève pas d'un *« rationnement des soins »* puisque ce taux vient après une hausse de 5 % en 1995.

Agiter le spectre du rationnement est d'autant plus excessif qu'Alain Juppé a précisé aux parlementaires, réunis le 19 février en congrès à Versailles pour adopter la révision de la Constitution, qu'*« on ne cessera pas de rembourser les soins si les objectifs de dépenses fixés sont dépassés »*.

Enfin, prévoir des sanctions s'ils dépassent ce taux ne procède pas d'un « diktat », comme l'affirment les syndicats, les médecins étant désormais les seuls professionnels de santé à ne pas avoir une activité encadrée par un objectif national.

Ce rejet de toute logique économique confine à la malhonnêteté intellectuelle quand ces organisations prétendent défendre ainsi l'intérêt des malades, au motif que ce qui est mauvais pour les médecins le serait tout autant pour les patients. Un rappel du passé montre à quel point les intérêts des uns et des autres peuvent être différents, voire divergents.

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 12

EXTRÊME-ORIENT Jacques Chirac devait quitter Paris, mardi 27 février, pour un voyage de quatre jours qui doit le conduire dans deux pays asiatiques : Singapour et Thaïlande. Dans la cité-Etat, le président français doit prononcer, jeudi, un discours présenté, par des sources officieuses, comme *« fondateur »*, dans la mesure où *il doit* annoncer un nouvel élan de l'Hexagone envers le continent de tous les succès économiques. ● LE PREMIER SOMMET euro-asiatique se réunira, les 1er et 2 mars, à Bangkok, en présence de M. Chirac. Celui-ci y participera en compagnie des représentants de vingt-quatre autres pays : ceux de l'Union européenne, et de dix Etats *asiatiques.* ● L'EUROPE *souhaite* ainsi démontrer sa volonté d'équilibrer, dans le grand jeu mondial, une *Amérique jusqu'alors seule présente* tant sur les façades atlantique que pacifique.

Jacques Chirac veut donner à la France une nouvelle ambition en Asie

Au cours de son voyage de quatre jours à Singapour et en Thaïlande, le chef de l'Etat, qui participera vendredi 1er et samedi 2 mars au premier sommet euro-asiatique de Bangkok, va préciser le contenu de sa politique dans une partie du monde en forte croissance économique

BANGKOK, PÉKIN et TOKYO
de nos correspondants

Le septennat de l'Asie. Pour être trop forte, l'expression n'en souligne pas moins le goût du chef de l'Etat pour une région qu'il connaît bien. Elle exprime aussi la prise de conscience que l'Asie orientale, longtemps ignorée par les Européens, est devenue, dans sa diversité, le pôle à la fois le plus dynamique et peut-être, compte tenu de graves contentieux, *le* plus volatil de la planète. Cette *coïncidence explique sans doute* que Jacques Chirac ait souhaité adresser à la région, mercredi 28 février, à Singapour, un message qu'une source officieuse qualifie de *« fondateur »*.

Après la défaite de Dien-Bien-Phu, l'Asie orientale était sortie, pendant quelque temps, du *champ français, à quelques* liens traditionnels près, notamment avec le Japon, la Corée du Sud ou le Cambodge. Une dizaine d'années plus tard, le général de Gaulle avait, à sa manière, remis les pendules à l'heure en reconnaissant, en 1964, la Chine de Mao Zedong et en prononçant, en 1966, le fameux « discours de Phnom-Penh », lequel s'adressait, il est vrai, tout autant aux Etats-Unis, qui s'enlisaient alors dans leur « bourbier vietnamien » avant de s'y perdre, qu'à l'Asie.

La véritable rentrée s'est faite à partir de 1985-1986, lorsque l'Asie orientale est devenue le théâtre d'un « boom » économique qui, pour l'essentiel, continue de nos *jours. Certes, dès les années 70*, de grands contrats avaient été décrochés, notamment en Chine et en Indonésie. Mais les économies émergentes de la région ne sont devenues incontournables qu'il y a une dizaine d'années. En outre, ce n'est qu'au tournant des années 90, *avec l'ouverture des pays* de l'ex-Indochine et la négociation d'un règlement au Cambodge, à laquelle Paris a activement participé, que la présence institutionnelle française a pris une allure plus substantielle.

Aujourd'hui, une trentaine de milliers de Français vivent en Asie *de l'Est. Longtemps suspendus* – ou réduits à leur plus simple expression –, les programmes d'aide et de coopération avec le Cambodge, le Laos et le Vietnam représentent aujourd'hui une enveloppe globale de plus de 800 millions de francs par an. La droite et la gauche sont, pour une *fois, d'accord* sur l'intérêt de continuer cet effort, qui avait été conforté, en février 1993, par la visite de François Mitterrand au Cambodge et, surtout, au Vietnam.



PERCÉES SIGNIFICATIVES

Si la plus forte communauté *française – cinq mille âmes – réside* au Japon, quatre cents sociétés françaises sont installées à Singapour et trois mille cinq cents Français sont immatriculés en Thaïlande. Avec un temps de retard, ces communautés, en grande partie drainées par la vitalité des marchés asiatiques, contribuent, en se frottant à la dure réalité de la concurrence, à faire passer un *double message de clairvoyance :* l'Asie n'attend pas et, en outre, ne fait de faveurs à personne. C'est donc, par exemple, au fournisseur d'apporter la formule la plus avantageuse, ainsi que l'illustre le financement des centrales nucléaires vendues par la France à la Chine.

Moyennant quoi, de grands groupes industriels, des banques ou même certaines PME ont fait des percées significatives. La Corée du Sud a opté pour le TGV français et Aerospatiale a vendu des satellites en Thaïlande et aux Philippines.

Le tissu bancaire français se renforce d'une année sur l'autre. Hachette Filipacchi multiplie les édi*tions* – en huit langues, pour le seul magazine *Elle* – de ses publications. L'ATR-72 est devenu le court-courrier le plus prisé de l'Asie du Sud-Est continentale. Accor Asie-Pacifique est l'un des premiers groupes hôteliers de la région, et Serge Trigano lorgne un été asiatique sans fin. Si Boeing a *obtenu récemment deux énormes* contrats de ventes d'appareils à Singapour et en Malaisie, Airbus n'en continue pas moins son implantation sur le marché aérien le plus dynamique de la planète.

COUDÉES FRANCHES

Toutefois, toute politique ne peut se contenter de l'approche statistique des échanges commerciaux ou, encore, des « bons coups » que sont les signatures de gros contrats. Elle requiert, en amont, une bonne connaissance de la région, de la consistance et un suivi.

Entre 1987 et 1994, aucun ministre français des affaires étrangères ne s'est rendu à Tokyo, et Paris n'a reconnu que ces toutes dernières années l'intérêt que présente la Thaïlande– qui a les palmes de la croissance sur dix ans –, notamment comme tremplin en direction de ses voisins indo*chinois.*

La colère commençant à retomber, même dans la région, sur l'ultime série d'essais nucléaires français dans le Pacifique sud, Jacques Chirac a donc désormais les coudées franches pour donner un élan et davantage de cohésion à une poussée en Asie orientale. Il *s'est fixé comme objectif* que la France *« soit beaucoup plus présente en Asie »*, selon la formule utilisée par Hervé de Charette à Djakarta, le 13 février, à l'issue d'un voyage en Chine et en Indonésie.

BÂTON DE PÈLERIN

Le président de la République a apparemment choisi la première *occasion qui lui était offerte* – sa visite à Singapour – pour décliner sa conception d'une diplomatie régionale, un geste sans précédent, car, jusqu'à maintenant, les experts se demandaient surtout si la France avait une politique asiatique et non quelle était cette politique.

Avant le broubaha du sommet de Bangkok, où vingt-cinq Etats seront représentés – ainsi que la Commission de Bruxelles –, M. Chirac s'exprimera donc dans la cité-Etat qui symbolise le mieux *le « miracle » asiatique* et dont l'architecte, Lee Kuan Yew, est presque un complice, même si les deux hommes ont souvent des conceptions politiques différentes.

Pour ce qui le concerne, le chef de l'Etat français doit, d'ici à la fin de 1997, se rendre au Japon, en Chine et, à l'occasion du premier *sommet francophone en Asie*, au Vietnam. Les ministres vont aussi prendre leur bâton de pèlerin. Dans la foulée du sommet de Bangkok, M. de Charette se rendra en Malaisie et trois autres membres du gouvernement sont déjà annoncés, *« dans les mois qui viennent »*, en Indonésie : Charles Millon, François Fillon et Yves Galland. De son côté, Jacques Toubon se trouve *actuellement* en Thaïlande après s'être rendu au Vietnam.

Même si le Japon a mal vécu les essais nucléaires commandés par un « ami » qui lui a déjà rendu visite à plus de quarante reprises, M. Chirac connaît assez bien le terrain asiatique pour réparer ces *dégâts-là* ou pour ne se faire, à propos de l'autre puissance régionale, aucune illusion sur l'éventualité d'une coopération diplomatique de Pékin sur les grands dossiers internationaux.

Pour la France, le sommet de Bangkok n'est qu'une pierre sur un chemin semé d'embûches, mais que son président a la détermination de continuer de défricher.

Francis Deron, Jean-Claude Pomonti et Philippe Pons

Quatre jours entre Singapour et Bangkok

Jacques Chirac devait quitter Paris, mardi 27 février, pour un périple asiatique qui le conduira successivement à Singapour et en Thaïlande. Dans la ville-Etat, le président de la République, qui sera notamment accompagné de huit chefs d'entreprise – les patrons de Total, de Lafarge *et d'Indosuez, et cinq* représentants des petites et moyennes entreprises –, sera reçu, mercredi, par le premier ministre. Le lendemain, il visitera le centre d'affaires français de Singapour, inauguré à l'automne 1995, avant de prononcer un important discours devant l'Institut des études de l'Asie du Sud-Est, et de déjeuner avec Lee Kwan-yew, l'ancien chef du gouvernement.

M. Chirac doit arriver, jeudi, à Bangkok, pour participer, vendredi et samedi, aux trois séances de travail du sommet Europe-Asie. *A l'occasion de son* séjour en Thaïlande, il sera reçu par le roi Bhumibol et aura des entretiens bilatéraux notamment avec le premier ministre chinois, le nouveau chef du gouvernement japonais et le président indonésien Suharto.

L'Europe, « deuxième voix » de l'Occident après les Etats-Unis

BANGKOK, PÉKIN, TOKYO
de nos correspondants

L'exotisme est quotidien, a écrit l'anthropologue Gérard Condominas, après avoir consacré une partie de sa vie à l'étude des minorités ethniques de la cordillère indochinoise. Par un juste retour des choses, les « nouveaux bourgeois » d'Asie orientale, ces classes moyennes au taux de croissance à deux chiffres, sont payés pour le savoir : avec la multiplication des liaisons aériennes, les châteaux des vallées de la Loire *ou du Rhin sont à portée de bourse* et les capitales européennes à une dizaine d'heures de vol direct.

Le Vieux Continent, encore perçu comme le principal foyer de culture et de savoir en dehors de l'Extrême-Orient, est donc devenu, en l'espace d'une génération, accessible à des millions d'Asiatiques qui n'ont parfois qu'une vague mémoire des empires européens *de la première moitié du siècle.*

La vieille dame de la planète a, cependant, d'autres atours. Rentière et perclue de ces rhumatismes que sont le chômage ou d'écrasantes charges sociales, certes, mais avec laquelle on peut encore faire affaire : l'apport européen à l'ère technologique *est aujourd'hui jaugé*, en Asie, à son importante mesure.

L'Europe a beau ne plus être le centre de prospérité et de puissance qu'elle a été au siècle dernier, elle n'en demeure pas moins, depuis la seconde guerre mondiale, la « deuxième voix » de l'Occident après les Etats-Unis.

Rien ne laisse supposer, en outre, qu'elle *s'apprête à prendre sa retraite. Le rendez-*vous de Bangkok, les 1er et 2 mars, lui reconnaît même la pérennité d'une vigueur toujours retrouvée en lui accordant, parfois avec un brin de condescendance, le troisième pôle du triangle sur lequel doit se bâtir le monde du XXIe siècle. Pour l'essentiel, l'Asie du « miracle » intègre donc le Vieux Continent dans ses calculs.

EN ORDRE DISPERSÉ

Certains réflexes ont, en outre, tendance à se perdre. En raison du rapport de force économique qu'ils entretiennent de plus longue main avec l'Occident, les Japonais ont une vision plus sereine des Européens que ceux de leurs voisins autrefois victimes de traités inégaux, colonisés ou, comme la Thaïlande, menacés de *l'être.* Ceux-ci éprouvent davantage le besoin de voir se *tisser de nouveaux rapports sur* une base d'égalité même quand ils savent que l'Europe a épuisé son envie d'empire. On l'a bien vu, à l'occasion des négociations du cycle de l'Uruguay, lorsque ces pays ont été accusés d'exporter le chômage sur le Vieux Continent.

C'est sur un registre différent que les Quinze se présentent en bon ordre à Bangkok, ce qui pourrait apporter un élément nouveau dans un partenariat jusqu'à maintenant confus. Mentalement à mille lieues de règles unitaires, les Asiatiques sont déroutés par cette construction européenne qu'on leur dit aujourd'hui dépendre de la création d'une monnaie unique : *l'intégration institutionnelle ne répond* guère au pragmatisme de leur régionalisme fondé sur l'interdépendance des marchés et les flux financiers.

En outre, jugeant les gens à leurs actes, ils constatent qu'à ce jour l'Europe est intervenue chez eux en ordre dispersé : de manière désordonnée mais assez efficace dans le cas des Latins ; ordonnée et méthodique dans celui des Allemands ; parfois sur un coup de coeur s'agissant des Français.

A cela s'ajoute un léger agacement face à la lenteur avec laquelle les Européens ont pris conscience du poids pris par l'Asie de l'Est dans l'équilibre économique mondial : les investissements européens n'y représentent que le quart des américains.

DES INTERLOCUTEURS AVERTIS

La formulation tardive, en 1994, d'une politique communautaire à l'égard de la région est intervenue une fois dissipée la hantise d'une « forteresse Europe ». Certains pays, telle la Corée du Sud, ont même fait du Vieux Continent l'une des cibles de leur expansion (20 % du total des investissements à l'étranger, en 1994).

Les transferts de technologie sont aussi l'un des éléments de la stratégie des industriels coréens, un « saut qualitatif » de leur production étant devenu la condition de leur expansion.

L'image floue que l'on se fait ici de l'Europe souligne, enfin, une vraie alternative. Puisque le dialogue avec l'Union européenne introduit un contrepoids souhaité à la puissance américaine, y compris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le renforcement des liens avec une Europe s'exprimant d'une seule voix est donc bienvenu.

D'un autre côté, les Asiatiques sont tentés de jouer les Européens les uns contre les autres, un art auquel se livrent avec succès les Chinois en exploitant, dans la négociation de contrats, la rivalité économique *franco-allemande. En effet, l'époque où Pékin* était un chaud partisan de l'intégration européenne est révolue puisqu'il s'agissait alors d'opposer l'Europe occidentale, y compris en puisant dans son réservoir de haute technologie, aux « hégémonismes » américain et soviétique.

Après avoir été à l'origine d'une grande tradition d'études orientales, les Européens *ont eu tendance à ignorer l'Asie au cours* du demi-siècle écoulé. Pour leur part, les Asiatiques ont conservé une connaissance plus positive et plus profonde des réalités occidentales. Cette réflexion est surtout vraie des civilisations, y compris la japonaise, situées à la périphérie de l'empire du Milieu, à l'ethnocentrisme plus fort et, donc, moins ouvert aux influences étrangères. En redécouvrant l'Asie orientale, lors du sommet de Bangkok, les Européens feront face à des interlocuteurs avertis. Le fruit, aussi, du juste retour des choses.

F. D., J.-C. P. et Ph. P.

La dérive autoritaire du Cambodge menace la liberté de la presse

LA RÉCENTE condamnation par contumace à dix ans de prison du demi-frère du roi Sihanouk, *le prince Sirivudh* – aujourd'hui en exil à Paris –, s'inscrit dans un processus d'asphyxie de la vie démocratique dont est aussi victime la liberté de la presse, fragile acquis de la massive opération des Nations unies, en 1992-1993.

Après les inquiétudes exprimées, en septembre 1995, par Human Rights Watch Asia, Reporters sans frontières (RSF) vient de publier un rapport alarmiste dans lequel elle accuse les autorités de *« mettre en péril la liberté d'expression, le droit des journalistes à exercer leur métier, leur sécurité et même leur vie ». « La communauté internationale qui, pendant des mois, a pressé les Cambodgiens d'adhérer aux valeurs et aux pratiques de la démocratie*, ajoute le rapport, *ferme aujourd'hui les yeux sur une dérive autoritaire qui se confirme chaque jour, désespérant tous ceux qui avaient accordé foi et crédit aux dispensateurs du discours démocratique. »*

TROIS ASSASSINATS

Rappelant que trois journalistes ont été assassinés en 1994, que des grenades ont été lancées contre les locaux de certains journaux, que des hommes de main ont mis à sac des rédactions et que des directeurs de journaux ont été condamnés, RSF s'interroge sur le peu d'écho qu'éveille à l'étranger le rétrécissement des espaces de liberté au Cambodge : *« Est-ce parce qu'ils refusent de reconnaître que la mission de l'ONU a donné naissance à un monstre que les principaux bailleurs de fonds de la planète financent aujourd'hui la mise en place d'une dictature ? »* Le rapport admet que la presse locale est parfois d'un professionnalisme contestable _ recherche du sensationnel, sources peu fiables, esprit partisan _, mais il s'étonne que, seule, la presse d'opposition soit sur la sellette tandis que la presse pro-gouvernementale peut oeuvrer sans entraves.

ÉROSION DU PLURALISME

De passage à Paris, trois directeurs de journaux d'opposition témoignent de cette érosion du pluralisme. Yim Sokha, directeur de la *Voix de la jeunesse khmère*, a été condamné en première instance à un an de prison ferme pour avoir publié un dessin satirique et un *article critique qui* visaient le « premier » premier ministre, le prince Ranariddh. Hen Phireak, directeur de la *Nouvelle liberté*, a été condamné à un an de prison ferme pour avoir dénoncé la corruption dans un article intitulé « Pays de voleurs ». Quant à Thun Bonly, directeur de l'*Idéal khmer*, il a été condamné à une *amende de 10 millions* de riels pour avoir publié une lettre d'un lecteur qui s'en prenait aux deux premiers ministres, le prince Ranariddh et Hun Sen, vice-président du Parti du peuple cambodgien (ex-communiste).

Tous trois ont fait appel. *« La volonté du gouvernement* est *d'étouffer les voix de l'opposition,* disent-ils, *mais il est bien obligé de tenir compte de la pression internationale. Si celle-ci est inexistante, alors il faudra définitivement faire son deuil de la liberté de la presse au Cambodge. »*

F. B.

■ ***Quatre touristes français*** **ont** péri dans le naufrage d'une embarcation alors *qu'il faisaient*, lundi 26 février, une croisière sur le Mékong, près de Phnom-Penh, en compagnie de dix-huit compatriotes. Les autres passagers sont indemnes. Les victimes sont quatre retraités originaires de Clermont-Ferrand : Pierre et Odette Brassier, Remy Giraudon et *Gabrielle* Fourvel. Le groupe était arrivé d'Ho Chi Minh-Ville, au Vietnam. *(AFP)*



L'ONU demande une enquête après la destruction par Cuba de deux avions civils américains

Bill Clinton annonce un renforcement limité des sanctions contre La Havane

Dans une déclaration adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU a *« déploré vivement »*, mardi 27 février, la destruction, samedi, de deux avions civils américains par la chasse cubaine. Il a demandé que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) *« fasse une enquête sur tous les aspects de cet incident »*. Washington a adopté, lundi, quelques mesures de rétorsion vis-à-vis de La Havane.

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton était soumis à de fortes pressions pour annoncer des représailles drastiques contre La Havane, à la suite de la destruction de deux avions civils américains par des Mig cubains. Celles-ci émanaient à la fois de la communauté américano-cubaine de Floride et des candidats républicains à l'investiture présidentielle, manifestement ravis de cette opportunité de dénoncer ce qu'ils estiment être la faiblesse coupable de l'administration à l'égard du régime de Fidel Castro. Les mesures annoncées, lundi 26 février, par le chef de la Maison Blanche ne sont pas de nature à calmer la colère des exilés cubains, lesquels réclamaient un blocus de l'île, voire une action militaire.

M. Clinton a choisi de renforcer les sanctions existantes contre La Havane, de façon à éviter de *« causer des souffrances inutiles à la population de Cuba »* qui, selon le porte-parole de la présidence, *« souffre déjà beaucoup trop en raison de la nature brutale de ce régime totalitaire »*. Washington ne souhaite pas ruiner tout le bénéfice de la timide détente dans les relations bilatérales qui est intervenue depuis quelques mois au bénéfice de la population cubaine. C'est ce qui explique que l'allégement des formalités de transferts de fonds entre les deux pays est maintenu et que les liaisons téléphoniques ne sont pas interrompues.

Les Etats-Unis, qui auraient souhaité, dès lundi, une condamnation de La Havane par le Conseil de sécurité, adoptent des mesures unilatérales dont la mise en œuvre sera progressive. Parmi celles qui devraient être appliquées rapidement, figurent la suspension illimitée de tous les vols charters commerciaux à destination de l'île, un durcissement des restrictions visant les déplacements des diplomates cubains sur le territoire américain, enfin, le renforcement de la puissance d'émission de Radio-Marti, la radio libre qui émet des Etats-Unis.

Bill Clinton souhaite, d'autre part, que le Congrès adopte une loi permettant de saisir une partie des avoirs cubains qui sont gelés aux Etats-Unis, afin d'indemniser les familles des quatre pilotes de l'organisation Hermanos al rescate (Frères du secours) qui ont été tués. M. Clinton s'est enfin déclaré prêt à rechercher un accord avec la majorité républicaine à propos de la loi Helms-Burton, qui vise à renforcer l'embargo économique et commercial en vigueur. La Maison Blanche reste cependant hostile à l'une des dispositions de ce texte (adoptée par la Chambre des représentants), qui permettrait aux Américains d'obtenir des dommages et intérêts de la part de sociétés étrangères ayant acquis des biens immobiliers expropriés par les autorités cubaines.

« AUCUNE EXCUSE »

L'administration estime qu'une telle disposition aurait pour effet de déclencher une avalanche d'actions judiciaires, ainsi que de nombreuses complications internationales, sans pour autant affaiblir le gouvernement de Fidel Castro. Les autres dispositions de la loi dite « Libertad » sont les suivantes : une interdiction de la revente, aux Etats-Unis, du sucre cubain acheté par des compagnies étrangères ; la réduction de l'aide américaine à la Russie (d'un montant égal à celui de l'aide accordée par Moscou pour financer une station d'écoute à Cuba) ; enfin, l'obligation faite au gouvernement américain d'empêcher Cuba d'adhérer à différentes institutions financières internationales.

M. Clinton a souligné que la destruction des deux avions civils constituait *« une violation flagrante de la loi internationale »*, pour laquelle *« aucune excuse »* n'était recevable, les deux appareils ne constituant *« aucune menace crédible »* pour Cuba. La question du lieu de l'interception par les Mig cubains fait toujours l'objet de versions contradictoires. A La Havane, le président de l'Assemblée nationale, Ricardo Alarcon, a assuré que les preuves dont dispose Cuba sont notamment constituées par les débris des appareils et des effets des pilotes, repêchés dans les eaux cubaines.

M. Alarcon a, d'autre part, affirmé qu'un pilote de Frères du secours est actuellement à La Havane, mais il ne s'agit pas d'un rescapé de l'attaque de samedi. Cet homme, Juan Pablo Roque, est un ancien pilote de Mig cubain qui avait fait défection il y a quatre ans, et s'était enrôlé au sein de l'organisation anticastriste. Selon la chaîne de télévision ABC, il s'agirait en fait d'un espion qui, retourné il y a quelques jours à La Havane, aurait aidé à tendre un piège à Frères du secours, dont les avions – selon cette thèse – étaient attendus par les Mig cubains. La Havane a rendu publics des enregistrements radio attestant que le contrôle aérien cubain a effectivement averti les pilotes des bimoteurs des risques encourus, tandis que Washington affirme disposer de *« preuves très claires »* montrant que les avions civils *« ont été abattus sans sommation »*.

Laurent Zecchini

Israël somme Yasser Arafat de « désarmer les terroristes » du Hamas

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le deuil et la psychose. Au lendemain du double attentat du 25 février qui, selon le dernier bilan, a coûté la vie à 27 personnes – 9 conscrits israéliens, 15 civils dont une jeune Française, et les deux kamikazes palestiniens présumés –, Israël, les nerfs à vif, enterre ses morts. Les journaux de lundi étalaient l'horreur à la « une ». Les radios débattent à longueur d'antenne de ce qu'il aurait fallu faire – et de ce qu'il faut désormais faire – pour éviter la répétition de telles tragédies. La même ambiance fébrile règne sur les trois chaînes de télévision.

C'est dans ce contexte qui entretient la psychose voulue par les poseurs de bombes qu'un jeune Palestinien de nationalité américaine a été tué, lundi, en plein cœur de Jérusalem. Surpris par la pluie, Ahmed Abdel Hamida a perdu le contrôle de son véhicule sur une grande avenue et a heurté de plein fouet un groupe d'Israéliens qui attendaient un bus. Une passante a été tuée sur le coup et huit autres personnes blessées. Sortant de son véhicule, le jeune homme a été aussitôt tué à coups de pistolet par deux civils armés qui avaient cru à un nouvel attentat.

Trois heures plus tard, après que la police eut bouclé le quartier, évacué les curieux, amené des renforts et vérifié que le véhicule n'était pas piégé, les enquêteurs ont remarqué sur la chaussée de longues traces de freinage. L'attentat, ont-ils alors estimé, n'était peut-être qu'un banal accident de la route.

A la Knesset, dans un certain brouhaha qui cadrait mal avec l'appel à l'unité lancé la veille, *« en cette tragique circonstance »*, par le chef de l'opposition, Shimon Pérès s'est de nouveau expliqué. Par rapport à la conférence de presse de la veille, le ton a changé. Le premier ministre, qui avait décidé d'avancer les élections générales israéliennes au 29 mai, a sans doute vu le premier sondage réalisé à chaud, dimanche soir au téléphone, auprès d'un maigre échantillon de cinq cents Israéliens. L'avance dont il disposait encore, vendredi, sur son adversaire de droite, Benyamin Netanyahou, semble avoir fondu comme neige au soleil, et les deux hommes sont maintenant donnés au coude à coude.

Le chef du gouvernement sait qu'on lui reproche, entre autres, d'avoir levé vendredi le bouclage en vigueur depuis dix jours dans les territoires palestiniens. Les dirigeants du Shin Beth étaient contre, le chef d'état-major des armées, pour. M. Pérès a tranché en responsable. Aujourd'hui, sur la défensive, il se veut combatif. Le bouclage des territoires, réimposé aussitôt après les attentats, restera en vigueur *« aussi longtemps que la sécurité l'exige »*.

« LE TEST SUPRÊME »

Le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), *« qui cherche à réitérer les erreurs passées, lesquelles n'ont apporté que tragédie aux Palestiniens »*, sera *« responsable »* de l'aggravation de la pauvreté qui découlera du bouclage des territoires. Yasser Arafat, qui a fait arrêter, sitôt après la tragédie, une soixantaine d'activistes islamistes présumés, est sommé de *« désarmer les terroristes »*. Une *« liste de demandes opérationnelles, formulées en consultation avec nos experts de la sécurité »*, a été transmise à l'Autorité palestinienne autonome, a révélé M. Pérès. *« Pour nous*, a averti le premier ministre, *l'acquiescement à ces demandes constituera le test suprême de* [sa] *capacité à honorer* [ses] *engagements. »*

Les Etats-Unis ont soutenu ces exigences. On ignore encore le détail des demandes transmises aux Palestiniens, mais la ligne générale est connue. Israël veut que l'OLP s'en prenne à ce que le Shin Beth lui-même n'a jamais attaqué sérieusement : l'infrastructure du Mouvement et notamment ses *« organisations charitables qui lèvent des fonds à l'étranger prétendument pour aider les orphelins, en fait*, selon M. Pérès, *pour acheter des explosifs »*.

Pour leur part, les services de sécurité israéliens *« travailleront à localiser et à éradiquer les membres du Hamas (...) Aucune limitation n'a été et ne sera imposée* [aux services concernés] *dans la poursuite des terroristes. »*

Patrice Claude

L'ONU ne créera pas de force multinationale pour le Burundi

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ des Nations unies n'a pas réussi à dégager de position commune sur la proposition du secrétaire général de l'ONU de créer une force multinationale d'intervention pour le Burundi. Le président du Conseil, l'Américaine Madeleine Albright, a déclaré, lundi 26 février, que certains des quinze Etats membres avaient jugé une telle suggestion *« prématurée »*. Parmi les cinq membres permanents, la France et la Chine étaient considérées comme les plus réservées face à l'initiative de Boutros Boutros-Ghali.

Selon la proposition du secrétaire général, les composantes de cette force auraient été stationnées, et maintenues en état d'alerte, dans leurs pays respectifs, prêtes à intervenir en cas de massacres interethniques. Le secrétaire général avait demandé que ces troupes, qui auraient pu compter 25 000 hommes, soient disponibles pour intervenir rapidement au Burundi, mais uniquement *« en cas de catastrophe »*.

Dans un rapport présenté jeudi 22 février au Conseil de sécurité, il avait toutefois précisé qu'il continuait de privilégier l'instauration d'un dialogue politique entre la majorité hutue et l'élite de la minorité tutsie.

Il avait estimé que la situation au Burundi s'était déjà stabilisée sous l'effet de la menace d'une éventuelle intervention militaire, agitée sous différentes formes par le Conseil de sécurité depuis le début de l'année. Certains diplomates accrédités aux Nations unies ont, eux, jugé que la menace d'une intervention étrangère pourrait *« provoquer ce que justement* [on tente] *d'éviter »*, c'est-à-dire de nouveaux massacres.

Les pays non alignés membres du Conseil préparent, de leur côté, un projet de résolution sur le Burundi. Mais *« personne ne veut aggraver la situation en disant que nous voulons intervenir militairement »*, a affirmé un diplomate. Le gouvernement de Bujumbura est hostile à toute intervention militaire étrangère. – *(AFP.)*

Premier attentat meurtrier à la bombe en Albanie

TIRANA. Deux anciens responsables de la police secrète du régime communiste, soupçonnés d'être impliqués dans l'attentat à la voiture piégée qui a fait officiellement quatre morts et vingt-six blessés , lundi 26 février à Tirana, ont été arrêtés, selon l'agence albanaise ATA. Le président Sali Berisha a accusé l'ex-police secrète d'être à l'origine de cet *« acte barbare et fasciste »*. Cette explosion, la première action terroriste meurtrière en Albanie, a eu lieu devant un supermarché appartenant à Vehbi Alimuçaj, qui passe pour l'homme d'affaires le plus riche du pays. Le Parti socialiste (ex-communiste) a condamné l'attentat et les principaux membres du gouvernement ont estimé que l'attentat visait à envenimer le climat à la veille de la campagne pour les législatives qui doivent avoir lieu en mai ou en juin. – *(AFP.)*

L'Union européenne renvoie Grecs et Turcs dos à dos

BRUXELLES. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont appelé Grecs et Turcs, lundi 26 février, à régler leurs litiges territoriaux *« par le seul recours au droit, c'est-à-dire par la Cour internationale de justice »*, comme le souhaitait Athènes. Mais le même texte rappelle aux Grecs qu'il n'est pas opportun de remettre en cause, au moindre incident, l'Union douanière avec la Turquie. Dans leur communiqué, les ministres sous-entendent qu'ils pourraient revenir sur la promesse d'engager des négociations d'adhésion avec Chypre en 1998, si le comportement grec empêchait l'Union douanière Europe-Turquie de fonctionner. Les Quinze ont annoncé que le prochain conseil d'association avec la Turquie ne se tiendrait qu'une fois constitué le nouveau gouvernement à Ankara. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : un parlementaire du parti indépendantiste basque** Herri Batasuna, bras politique de l'organisation armée ETA, a été interpellé lundi 26 février. Jaime Iribarren, membre du Parlement de la province de Navarre, a été conduit en prison pour effectuer le reste d'une peine à laquelle il avait été condamné en octobre 1994, ont indiqué les autorités locales. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : Antonio Maccanico, ancien président du conseil** pressenti, a annoncé la création de l'Union démocratique, alliance électorale centriste qui devrait comprendre le Parti populaire italien, les libéraux et les républicains. Elle se présenterait aux élections anticipées du 21 avril pour son propre compte, dans la partie du scrutin régie par un système proportionnel (25 % des sièges), et demeurerait au sein de l'Olivier, vaste alliance de centre gauche dominée par le PDS (ex-communiste), dans le scrutin majoritaire (75 % des sièges). – *(AFP.)*

ASIE

■ **TADJIKISTAN : le pouvoir néo-communiste et l'opposition** se sont engagés, mardi 27 février, à prolonger de trois mois leur cessez-le-feu. Cet accord est intervenu après l'enlèvement, samedi à Douchanbe, de Zefar Rakhmonov, un représentant de l'opposition chargé de la surveillance du cessez-le-feu. D'autre part, selon un bilan établi par l'ONU, quatre-vingt-douze soldats gouvernementaux ont été tués lors des combats qui ont fait rage au début du mois dans la région de Tavildara, à l'est du pays. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : deux sœurs du général Hussein Kamel Hassan**, assassiné le 23 février à Bagdad, auraient été tuées, lundi 26 février, en Irak, selon des membres de leur famille réfugiés en Jordanie. – *(AFP.)*

■ **QATAR : le directeur du département** Afrique du Nord et Moyen-Orient du ministère français des affaires étrangères, Denis Bauchard, s'est rendu à Doha accompagné du général Regnault, membre de l'état-major des armées, pour remettre à l'émir un message de Jacques Chirac dans lequel *« celui-ci se félicite de l'échec de la récente tentative de coup d'Etat »* déjouée le 17 février, a annoncé, lundi 26 février, le porte-parole du Quai d'Orsay. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ANGOLA : le président José Eduardo dos Santos** et Jonas Savimbi, le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita, ex-rébellion armée), se rencontreront prochainement au Gabon, a annoncé, lundi 26 février, Paulo Gato, secrétaire général de l'Unita. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : un couvre-feu a été imposé** de 22 h 30 à 7 heures, a annoncé lundi soir 26 février la radio nationale après avoir fait état de *« troubles »* dans plusieurs villes du pays, au premier jour des élections générales. La radio a réaffirmé que le scrutin se poursuivrait mardi. Lundi, à l'occasion des premières élections multipartites depuis 1967, des tirs avaient semé un début de panique dans plusieurs villes du pays. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : la cour d'appel de Tunis a réduit,** lundi 26 février, de deux ans à un an de prison ferme la peine infligée à Mohamed Mouada, chef du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), le principal parti d'opposition, poursuivi pour infraction à la législation sur les changes. Arrêté le 9 octobre 1995, le chef du MDS avait été condamné en première instance à deux ans de prison et au versement de 125 000 dinars (25 000 francs). Mohamed Mouada doit comparaître, mercredi, dans un deuxième procès, pour atteinte à la *« sûreté extérieure de l'Etat »*, où la peine encourue va de cinq ans de prison à la peine de mort. – *(AFP.)*

■ **ZAÏRE : le premier ministre, Kengo wa Dondo,** a remanié son gouvernement lundi 26 février. Le cabinet ne comprend aucun membre de l'opposition radicale animée par Etienne Tshisekedi. Vingt-trois départs sont enregistrés, dont ceux de deux vice-premiers ministres, celui de l'intérieur et celui de la coopération internationale. Le grand amiral Mavua reste à la défense alors que Gérard Kamanda Wa Kamanda (affaires étrangères) passe à l'intérieur. Il est remplacé par Jean-Marie Kititwa (ex-opposition radicale, rallié à l'opposition modérée). – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **UNION EUROPÉENNE-MAROC : les Quinze ont signé** lundi 26 février un accord de coopération ambitieux avec le Maroc, qui prévoit la libération des échanges de produits industriels dans les douze ans à venir, le début de négociations sur l'agriculture en l'an 2000, un dialogue politique régulier et une aide massive (5 milliards d'écus pour les pays de la région). Un autre accord a été signé sur les quotas de pêche pour les navires européens dans les eaux marocaines. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE-AFRIQUE DU SUD : la Commission** pourra négocier un accord de libre-échange avec l'Afrique du Sud. Le mandat devrait être adopté en mars, quand les Quinze se seront entendus sur la liste des produits à exclure du libre-échange. La France tient à ce que les produits agricoles les plus sensibles y figurent, mais ne veut pas paraître freiner l'établissement d'une relation privilégiée avec l'Afrique du Sud. Cependant, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères, lundi 26 février à Bruxelles, M. de Charette a critiqué *« l'agitation brouillonne de la Commission, qui aboutit à conclure des accords de libre-échange avec la terre entière »*. – *(Corresp.)*

■ **MEXIQUE : les exportations ont atteint 7,66 milliards** de dollars en janvier (+28,03 % par rapport à janvier 1995) et importé pour 6,88 milliards (+10,4 %), dégageant ainsi un excédent de 779 millions de dollars au lieu d'un déficit de 250 millions en janvier 1995, a annoncé le ministère de l'économie. – *(AFP.)*

Viktor Tchernomyrdine, premier ministre de la Fédération de Russie

« Nos priorités sont avant tout sociales »

A l'approche de l'élection présidentielle de juin, M. Eltsine a *récemment menacé de changer de gouvernement*. Son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a déclaré au *Monde* que sa priorité est de résoudre les problèmes sociaux du pays, tout en poursuivant la politique de stabilisation soutenue par le FMI.

MOSCOU
de nos envoyées spéciales

« La semaine dernière, le président Eltsine a rendu votre cabinet responsable de tous les malheurs des Russes, menaçant même de changer de gouvernement. S'agit-il d'une simple tactique électorale ou existe-t-il un risque réel de vous voir quitter votre poste avant juin ?

– Je suis prêt à accepter toutes les critiques. Tous les gouvernements du monde doivent assumer l'ensemble des problèmes et *je ne cherche pas à me décharger* de mes responsablitiés. Mais chacun sait aussi que faire passer un pays comme la Russie sur la voie de l'économie de marché sans baisse du niveau de vie, c'est impossible. Reste à savoir quelle chute de niveau de vie est supportable. Pour le moment, personne ne peut encore estimer le coût de la transformation. Mais *je ne sais pas si quelqu'un aurait* pu la mener comme nous l'avons fait, sans bain de sang ni secousses majeures. Tout n'est pas encore fait, il faut encore achever les réformes, pour augmenter les emplois, la formation, mettre l'économie au travail et créer les conditions où le niveau de vie commence à augmenter.

» Déjà, l'année 1995 est bien *meilleure que les précédentes*. On n'a pas résolu tous les problèmes fondamentaux, mais on a rempli tous les paramètres fixés avec le FMI. Nous sommes l'un des rares pays suivis par le FMI à avoir respecté une série complète de paramètres, qui plus est mensuellement. L'inflation a été ramenée de 18 % par mois en janvier 1995, à environ 3 %, le déficit budgétaire à 3 % du PIB. La production n'a baissé que de 3 % en 1995. *Certains secteurs connaissent* même une croissance.

» Mais moi, comme chef du gouvernement, je ne suis pas satisfait. Car on ne peut expliquer aux gens que leur niveau de vie doit chuter. Il faut agir pour que cela cesse. Récemment, cette chute s'est ralentie et les disparités de salaires ont cessé de s'accroître, pendant que l'inflation diminuait. *Les gens oublient déjà* l'époque où les prix s'envolaient. Les salaires, les retraites sont encore trop bas. De plus, ils ne sont pas payés à temps. Les impôts ne rentrent pas, car le système fiscal est très complexe. La dynamique d'investissement n'est pas enclenchée à l'intérieur du pays, sans parler des investissements étrangers.

– Mais si les entreprises investissent très peu et ne règlent pas ponctuellement les salaires, où va leur argent ?

– *On ne peut pas dire* que les entreprises n'investissent pas, et il ne *faut pas croire* qu'elles laissent toutes leur argent dans les banques à l'étranger. Le grand problème, ce sont les dettes inter-entreprises. Le troc est actuellement très développé et, sans argent en circulation, les entreprises n'ont *souvent réellement* pas de trésorerie, ni pour payer les *impôts ni pour payer les salaires*. Bien sûr, il y a des entreprises qui placent leur argent au lieu de payer les salaires. Mais l'essentiel réside dans la complexité du système qui produit des dettes inter-entreprises.

– Le chef du Parti communiste, Guennadi Ziouganov, *parle du risque de voir l'argent* du FMI financer la guerre en Tchétchénie ou se perdre dans les poches des fonctionnaires.

– Ceux qui formulent de tels reproches ne font que trahir leurs propres incompétences. Chacun sait que Ziouganov ne comprend pas grand-chose à l'économie. Les équipes du FMI sont présentes en Russie et suivent tout ce qui se passe. Nous avons *aussi* accepté une supervision mensuelle pour le *nouveau crédit, les 4 milliards à re*cevoir la première année, dont trois étaient effectivement déjà inscrits dans le budget et 1 milliard qui représente des ressources supplémentaires. Quant à la Tchétchénie, savez-vous ce que cela représente dans le budget fédéral russe ? C'est zéro, zéro, zéro, et après, quelques broutilles...

– Mais peut-on vraiment trouver *dans* le budget les 16 000 milliards de roubles (3 milliards de dollars) et le milliard de dollars en crédits étrangers qui, selon un oukase du président Eltsine, doivent aller à la *« reconstruction »* de la Tchétchénie ?

– Non, ce n'est pas tout à fait juste. D'abord, le milliard de dollars de crédits étrangers, c'est un maximum, ça peut être moins. Et toute la somme inclut aussi les dé*penses ordinaires prévues dans* le budget pour cette République. Pour le Tatarstan, par exemple, c'est quatre fois plus. Et seule une petite partie *[de ces 4 milliards]* ira à la reconstruction. Cette année, nous n'avons encore pratiquement rien donné à cette fin. Pourquoi reconstruire si les combats continuent ?

– Quelles sont alors vos priorités économiques pour les prochains mois ?

– Nos priorités sont sociales. C'est, bien sûr, lié à la campagne *électorale, mais les problèmes so*ciaux sont fondamentaux. Le président Eltsine va suivre personnellement la politique sociale. On ne peut continuer à avancer si les salaires ne sont pas payés. Pour les retraites, la question est réglée. Restent les salaires, et avant tout ceux du secteur public. Mais je tiens à confirmer que tout sera fait dans le cadre du budget 1996, dont on ne sortira pas. D'où viendra alors l'argent pour financer les dépenses sociales supplémentaires ? D'une augmentation des recettes et en partie des crédits étrangers, de ceux du FMI, mais aussi de la Banque mondiale ou d'autres organisations. Je ne suis pas favorable à ces crédits, ce n'est pas une panacée. *S'il s'agissait de dons...* Mais il faut les rembourser, ainsi que les intérêts. La source principale de nos revenus est à chercher dans l'amélioration de la production, donc des capacités de paiement des entreprises et par conséquent des recettes fiscales. Il n'y a pas d'autres ressources, tout dépendra de la facon dont on travaillera. On commence à s'habituer à *vivre* selon nos moyens.

– Entre le retour au communisme traditionnel et la marche vers le capitalisme, est-il possible d'envisager une troisième voie ?

– Une voie vers quoi ? On ne veut rien inventer. Notre pays a trop fait d'expériences durant ce siècle, cela suffit. Nous passons à un système de relations de marché normales et *civilisées*. Nous voulons un Etat de droit normal *où chacun se sente protégé dans* son travail et sa vie de tous les jours. Où ce passage nous mènera-t-il ? Au capitalisme, au socialisme, ou au modèle suédois ? Ce n'est pas cela qui est important.

» Je ne sais pas ce qu'est le capitalisme, comme aujourd'hui je ne sais pas ce qu'est un communiste. J'étais moi-même un communiste de choc, davantage que Ziouganov. Marx et Engels *nous ont donné* le mirage du communisme et, pendant soixante-dix ans, nous avons couru derrière ce mirage. Notre tâche est d'adapter les expériences à la Russie. On ne peut copier ni la France, ni l'Allemagne, ni les Etats-Unis, ni le Japon. Cela ne donnerait rien ici. La Russie a son propre caractère. »

Françoise Lazare et Sophie Shihab

L'administrateur européen de Mostar démissionne

Chargé de réunifier la ville bosniaque, l'Allemand Hans Koschnick a ressenti comme un désaveu les concessions faites aux extrémistes croates par les grandes puissances

SARAJEVO
de notre envoyé spécial

L'administrateur européen de la ville de Mostar, au sud-ouest de la Bosnie, a annoncé, lundi 25 février à Bruxelles, sa démission. Hans Koschnick avait été délégué par l'Union européenne (UE), le 23 juillet 1994, avec pour mission de réunifier la ville, divisée depuis 1993 entre la partie est (bosniaque) et ouest (croate). En annonçant sa décision, M. Koschnick a assuré qu'il *« attendrait la nomination de son successeur le mois prochain »* – une réunion des chefs de la diplomatie des Quinze est prévue le 25 mars – et qu'il *« soutenait une prolongation du mandat de l'Union européenne »* au-delà du terme initialement prévu du 23 juillet.

Le départ de l'administrateur allemand, ancien maire de Brême et ami personnel de Willy Brandt, dont il avait été l'adjoint à la tête du Parti social-démocrate, a provoqué un certain émoi parmi les directeurs européens de l'administration de Mostar : *« C'est une personnalité forte qui s'en va »*, explique Didier Fau, qui coordonne les dossiers de reconstruction. *« Nous disposions*, dit-il, *de moyens et d'une liberté de dépenses, sous la direction d'un homme politique de très haut rang qui entretenait des rapports directs avec le chancelier Helmut Kohl et le ministre des affaires étrangères Klaus Kinkel. »* Le départ de M. Koschnick *« entraînera de nombreux changements »*, a estimé son adjoint, Klaus Metscher, en notant que tous les administrateurs en sont *« attristés »*.

« CAMOUFLET »

Les raisons de cette démission *« sont assez claires »*, assure un autre collaborateur : *« Après la réunion du groupe de contact à Rome* (les 17 et 18 février) *et les incidents qui l'avaient précédé lorsque sa voiture blindée avait été attaquée et criblée de balles par des extrémistes croates, il n'était pas dans son caractère de faire le dos rond. »* A son arrivée à Mostar, Hans Koschnick avait en effet été perçu par les Croates comme un allié objectif de leur cause. Mais l'indépendance d'esprit de l'administrateur et sa rapide perception que les extrémistes croates constituaient le principal obstacle à l'accord de paix avaient inversé le jugement de ces derniers qui voyaient en lui leur principal ennemi.

L'accord signé par le Groupe de contact et les trois dirigeants de l'ex-Yougoslavie, à Rome, remettant en question le plan de Hans Koschnick, a été ressenti par lui, selon Didier Fau, *« comme un camouflet »*. L'Union européenne a en effet pris la *décision de* changer son plan de partage (qui prévoyait la mise en place de trois municipalités croates, trois autres bosniaques et une large zone neutre sous administration européenne) après l'avoir fermement et publiquement soutenu. Le maire bosniaque de Mostar-est avait annoncé sa démission au lendemain de la réunion de Rome. De manière *significative, le maire de Mostar*-ouest a pour sa part estimé, lundi, que la démission de Hans Koschnick est *« la meilleure solution »*.

Plusieurs responsables de l'administration de Mostar, qui qualifient l'accord de Rome de *« victoire à court terme, et défaite à long terme »*, s'inquiètent maintenant de savoir quel sera leur prochain patron. La récente liberté de cir*culation instaurée entre* les deux communautés de la ville, malgré de multiples incidents, et la mise en place de patrouilles de police communes (croates, bosniaques et police internationale) sont encore très fragiles. La réunification de Mostar est un enjeu crucial pour la survie de la Fédération croato-bosniaque. La succession à la tête de l'administration de Mostar, après la *démission* de Hans Koschnick, sera dans ce contexte, extrêmement délicate.

Denis Hautin-Guiraut

Le parcours peu banal du général Heinrich, numéro deux de l'IFOR

SARAJEVO
de notre envoyé spécial

La cinquantaine sportive, le regard franc et les cheveux en brosse, le général de corps d'armée Jean Heinrich, commandant en second de la force multinationale en Bosnie, sourit lorsque l'on évoque sa biographie. *« Le curriculum que vous avez entre les mains est certes un peu sec,* dit-il, *et il est surtout très militaire. »* Sa carrière l'est aussi, bien sûr : lieutenant parachutiste, très vite affecté au centre d'entraînement des commandos, commandant dans un bataillon de chasseurs alpins, colonel d'un régiment d'infanterie alpine, voilà, en résumé, pour le classique.

Mais, de manière moins courante, Jean Heinrich a aussi occupé des postes sensibles comme ceux de chef du bureau Réservé au cabinet du ministre de la défense, ou commandant du service action de la DGSE, pendant quatre ans. Il a été ensuite chargé d'une mission de réflexion concernant la direction générale du renseignement militaire, dont il a pris les commandes, dans la foulée et pour trois ans, avec le grade de général de division. A ce cocktail, déjà peu banal, s'ajoute une formation de saint-cyrien, un diplôme des langues orientales (en serbo-croate) et une maîtrise d'ethnologie *obtenue* à Belgrade, après une année d'études.

Lorsqu'on lui demande pourquoi il est arrivé si tard sur un terrain *a priori* si familier pour lui, Jean Heinrich sourit encore et affirme qu'il *« aurait bien aimé venir avant »*, en précisant avoir effectué plusieurs voyages lors de son précédent poste à la direction du renseignement militaire, *« où l'on avait sans doute besoin de* [ses] *services »*.

La réforme des armées, dont le président de la République a tracé récemment les grandes lignes, lui paraît de nature *« à faciliter le traitement de telles opérations extérieures dans l'avenir, puisque [l'on disposera] de 50 000 hommes ayant une capacité d'intervention permanente, et d'une augmentation [du] réseau de renseignement »*. Il insiste, en connaisseur, sur la nécessaire *« vitesse d'acquisition et de transmission du renseignement pour développer des capacités d'intervention »*.

L'une de ses préoccupations majeures concerne les mines disséminées en Bosnie, dont il estime le nombre *« à cinq ou six millions, sans que ce chiffre signifie grand-chose »*. Il estime qu'il s'agit *« d'un problème d'une ampleur gigantesque qui provoquera sans aucun doute des victimes dès le début du printemps. Il faudra au moins dix ans pour s'en débarrasser »*. A propos de la récente mise en œuvre par l'armée française d'une filière d'activités civilo-militaires – qui fait appel à des réservistes dans les domaines les plus divers, juristes, architectes par exemple –, le général dit vouloir *« s'inspirer des expériences américaines ou anglaises, pour assurer la transition entre militaires et civils dans le cadre de l'aide à la reconstruction »*.

Jean Heinrich affirme enfin, à propos de la durée limitée à un an environ de la mission de l'IFOR, *« qu'il s'agit d'un délai très court, même si tous les participants, américains et européens, sont sur la même ligne »*. Quand on évoque les risques que cela comporte, le général *répond « qu'il n'est jamais bon de changer de béret »* et *« espère que des gens réfléchissent sur la suite »*.

D. H.-G.

■ **La question du retrait de l'IFOR** ne commencera à être discutée à l'OTAN qu'à la mi-avril. Le sujet est jugé politiquement trop difficile pour être abordé avant par le Conseil de l'OTAN, a-t-on appris de sources diplomatiques à Bruxelles. Par ailleurs, l'ONU a décidé, lundi 26 février, de suspendre les sanctions économiques imposées aux Serbes de Bosnie, ces derniers s'étant conformés aux dispositions militaires prévues par l'accord de Dayton. – *(AFP.)*

Le monde orthodoxe en crise après la rupture entre les patriarches de Moscou et de Constantinople

UNE *« TRAGÉDIE »*, commente-*t-on à Moscou comme* à Constantinople. Au cours d'une célébration dans sa cathédrale, vendredi 23 février, le patriarche Alexis II de Moscou et cinquante évêques russes ont volontairement omis de citer le nom du patriarche de Constantinople, chef spirituel de toute l'orthodoxie (200 millions de fidèles), à la lecture des traditionnels *« diptyques »* au cours desquels sont nommés tous les patriarches en exercice. Un affront, traduit en *« rupture de communion »*.

Le prétexte est la situation en Es*tonie. La gifle du patriarche de* Moscou est la réplique à une décision de Constantinople, annoncée la veille à Tallin, de placer sous sa juridiction une Eglise estonienne autonome, détachée de l'Eglise russe et provisoirement dirigée par l'archevêque de Finlande. Moscou accuse Constantinople de s'ingérer dans ses affaires et de violer les règles canoniques. Dès janvier, l'archevêque de Tallin avait déposé neuf prêtres partisans de l'autonomie.

Le feu couvait depuis l'indépendance estonienne de 1991. Rattachée de force au patriarcat de Moscou en 1945, une partie de la communauté orthodoxe de ce pays (environ 20 %, majoritairement *d'origine russe) réclame* un retour à la situation antérieure d'Eglise autonome. Le patriarcat de Constantinople prétend n'avoir agi qu'à la demande du gouvernement, du clergé et des fidèles estoniens qui, selon lui, seraient aux trois quarts favorables à *la* rupture avec Moscou. Deux ans d'échange de lettres et de délégations n'ont pas permis d'aboutir à un compromis.

C'est que l'enjeu de ce conflit – rendu passionné par l'origine estonienne du patriarche Alexis II (Mikhaïlovitch Ridinger) – dépasse largement *ce pays balte. Il en va du leadership* mondial sur l'orthodoxie. Pendant les quatre siècles de l'occupation ottomane, à Constantinople comme à Jérusalem, l'Eglise russe avait maintenu la flamme orthodoxe. Mais, victime de la persécution et de ses compromissions, elle est sortie affaiblie du communisme et souffre, pour des raisons religieuses, financières et politiques d'un éclatement qui avait commencé en Ukraine (où cohabitent pas moins de trois juridictions orthodoxes) et en Moldavie (dont une partie de la communauté orthodoxe s'est rattachée au patriarcat de Bucarest). Le patriarcat de Moscou est la dernière institution dont les structures recouvrent les frontières soviétiques (sauf la Géorgie « autocéphale ») et l'attitude d'Alexis II n'est pas étrangère à l'actuel contexte électoral en Russie.

S'il jouit de la primauté d'honneur, le patriarche œcuménique de *Constantinople, Bartholomée I*[er], ne compte plus, quant à lui, que quelques milliers de fidèles en Turquie. Ses forces sont toutes en diaspora, composée de communautés d'origine grecque, russe ou ukrainienne, en Amérique du Nord et en Europe occidentale, qui cherchaient hier la protection de *Constantinople et aujourd'hui sont* tentées de s'en éloigner (comme l'a fait l'Eglise d'Amérique). L'enjeu de cette épreuve de force entre les deux pôles de l'orthodoxie est bien le contrôle de cette diaspora.

Il est aussi œcuménique. Bartholomée est considéré comme le plus sûr allié orthodoxe du pape et du Conseil œcuménique des Eglises de Genève. Mais pour faire pièce à Moscou, il devra *durcir son discours* et satisfaire les tendances identitaires, voire nationalistes, qui se développent en Serbie, en Grèce, à Jérusalem, plus encore qu'en Russie.

Henri Tincq

Chinatown à Belgrade

L'idée défendue par l'épouse du président de Serbie, Mirjana Markovic, d'aménager à Belgrade un quartier chinois, fait les gros titres de la presse serbe. La télévision a largement montré la cérémonie de présentation du projet, en créditant M[me] Markovic du titre, inconnu jusque-là, de présidente du Fonds yougoslave pour l'intégration à l'Europe. La construction d'un quartier chinois contribuerait, selon elle, *« à faire de Belgrade une capitale mondiale dans le meilleur sens du terme »*. L'hebdomadaire indépendant *Vreme* brocarde le projet dans sa dernière édition : *« M[me] Markovic ne doit pas ignorer qu'à part le personnel de l'ambassade de Chine il n'y a pas de Chinois à Belgrade. Il y aura donc une importation de Chinois de Chine »*, parce que la première dame de Serbie *« ne voudrait sûrement pas de ces Chinois vicieux de l'Occident »*.

M. Major gagne d'une voix un vote aux Communes sur l'« Irakgate »

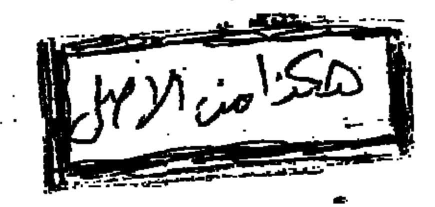
LE PREMIER MINISTRE britannique, John Major, a remporté, lundi 26 février, avec une seule voix de majorité, un vote à la Chambre des communes sur les ventes *illégales* d'armes à *l'Irak*.

Par 320 voix contre 319, les députés ont repoussé un amendement purement technique, à l'issue d'un débat de huit heures sur les suites qu'il convenait de donner au rapport de la commission Scott sur les ventes illégales d'armes. Deux députés conservateurs et un récent transfuge du parti tory ont voté avec l'opposition.

Le rapport du juge Richard Scott, fruit de trois ans d'enquête sur des ventes illégales d'armes à l'Irak à la fin des années 80, met en cause deux membres du gouvernement, le ministre du budget William Waldegrave et le procureur général Sir Nicholas Lyell, dont l'opposition demande la tête.

Les neuf députés du parti unioniste d'Ulster ont aussi voté contre le gouvernement. Leur leader, David Trimble, a nié, à l'issue du vote, l'avoir fait parce qu'il n'avait pas obtenu de concessions de M. Ma*jor sur le dossier nord-irlandais*. Les trois députés du DUP du révérend Ian Paisley (*unioniste intransigeant*) se sont abstenus. C'est à eux que M. Major doit finalement sa courte victoire.

A Belfast, le Sinn Fein (aile politique de l'IRA) s'est déclaré *« très déçu »* à l'issue d'une rencontre avec des représentants de Londres, la première depuis la rupture du cessez-le-feu de l'IRA. Martin McGuinness, numéro deux du Sinn Fein, a *déploré que Londres* soit incapable de fixer une date ferme pour des *négociations* multipartites.



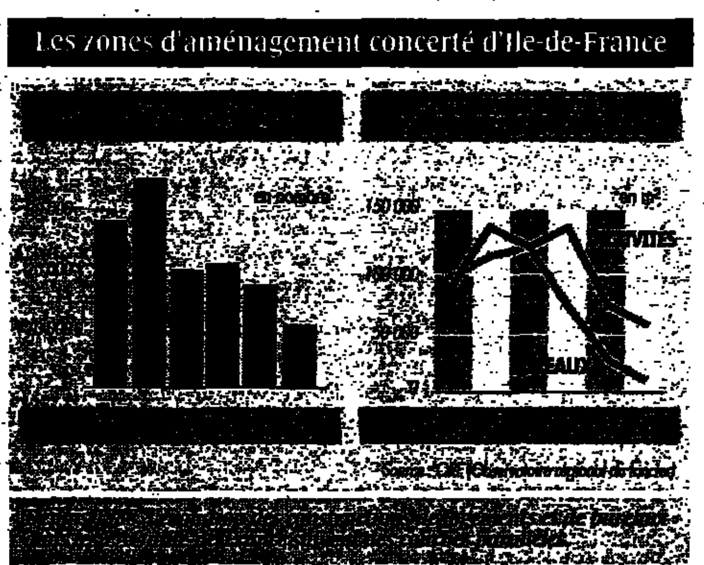
POLITIQUE FONCIÈRE Les investissements fonciers des municipalités contribuent à bloquer la construction de logements sociaux en Ile-de-France. Soixante mille logements de ce type restent à l'état de projet dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), créées afin de financer par les bureaux les besoins en habitat. Ayant acheté des terrains au plus fort de la spéculation, les municipalités demandent l'aide de l'Etat pour financer leurs pertes.
● **PARTAGÉS** entre le souci de sauver les programmes en cours et la crainte d'augmenter les impôts locaux, des maires tentent d'étaler les opérations. C'est le cas de celui de Massy, dans l'Essonne, qui a « hérité » de pas moins de dix-sept ZAC.
● **À PARIS**, dont le maire espère une reprise des ventes de bureaux, le manque de logements sociaux a été de nouveau dénoncé par l'opposition, lundi 26 février.

Le logement social oppose les communes et l'Etat en Ile-de-France

Engagées dans des opérations foncières qui se révèlent coûteuses, les municipalités ont tendance à demander aux pouvoirs publics – qui s'y sont refusés jusqu'à présent – de les aider à prendre en charge les pertes dues au retournement du marché immobilier

LE COÛT ÉLEVÉ du foncier en région parisienne a toujours été un obstacle à la construction de logements sociaux, dont le prix de revient, plafonné par la loi, est en grande partie consommé dès l'achat des terrains. Pendant quelques années, cet obstacle avait pu être contourné par le recours aux zones d'aménagement concerté (ZAC). Celles-ci permettaient aux communes de créer de nouveaux quartiers, où les logements sociaux, locatifs ou en accession à la propriété étaient rentabilisés par les bureaux et les programmes de logement privé.

Avec le retournement du marché immobilier, perceptible dès 1991, cette juxtaposition du logement et du bureau dans les projets d'urbanisation aboutit à une situation paradoxale : la région parisienne souffre d'une pénurie de logements sociaux alors qu'elle dispose d'importantes réserves foncières affectées au logement, aidé ou non.



UN HYPOTHÉTIQUE REGAIN

Les collectivités locales, qui se sont engagées trop tard dans des opérations immobilières à caractère spéculatif, répugnent à revendre, avec d'énormes pertes, des terrains acquis à prix d'or à la fin des années 80. Pour la plupart, elles préfèrent attendre un hypothétique regain de l'immobilier d'entreprise pour relancer leurs ZAC. Cette politique entretient le blocage de l'offre foncière et se traduit par l'accumulation, pour les communes et pour leurs partenaires financiers, de frais liés au « portage » d'opérations qui n'atteindront jamais le niveau de rentabilité escompté.

Les élus locaux les plus conscients des dangers de cette fuite en avant attendent de l'Etat des mesures fiscales exceptionnelles, pour éviter de faire supporter à leurs électeurs, par une augmentation vertigineuse des impôts locaux, leurs déconvenues immobilières. La direction régionale de l'équipement (DRE) se montre défavorable à la prise en charge par l'Etat, qui subventionne déjà le logement social, des pertes liées à la spéculation immobilière des communes.

L'ouverture des terrains gelés à l'urbanisation, cela à des prix compatibles avec les plafonds de coût de construction du logement social et avec le pouvoir d'achat des acquéreurs potentiels du marché privé, pourrait relancer la machine. Cependant, personne n'est aujourd'hui disposé à financer la différence de coût entre le prix réclamé par les propriétaires des terrains viabilisés et celui que proposent les promoteurs, tributaires de la demande.

CHUTE DES MISES EN CHANTIER

Selon l'état des lieux dressé par l'Observatoire régional du foncier (ORF), un millier de ZAC ont été créées en Ile-de-France. Sur les 630 zones en cours de réalisation début 1996, plus de la moitié n'enregistrent plus ni permis de construire, ni ouverture de chantier. 150 000 logements restent à construire, dont la moitié au moins entrent dans les critères du logement social ; 60 000 d'entre eux sont en souffrance (soit 40 % du potentiel des ZAC). Alors qu'en 1989, les mises en chantier de logements dans les ZAC représentaient 60 % des constructions de logements dans la région, elles n'en représentent plus, aujourd'hui, que 37 %.

Cette chute est à rapprocher de celle de la construction de logements neufs sur l'ensemble du territoire en 1995. Après l'année noire de 1993 (256 800 mises en chantier), la situation s'était améliorée en 1994 (302 200), grâce à un appui budgétaire à la construction de logements HLM. La baisse des crédits, dans la loi de finances pour 1995, laissait présager une rechute, le secteur privé n'étant pas en mesure de prendre le relais du secteur social. 285 900 constructions résidentielles seulement sont sorties de terre, soit 5,4 % de moins qu'en 1994, et le budget 1996 prévoit le financement de 65 000 logements HLM, contre 75 000 en 1995.

Ce financement se heurte, en Ile-de-France, aux prix prohibitifs des terrains et au blocage de l'offre. Si le marché du foncier obéissait à la loi de l'offre et de la demande, les prix devraient baisser, mais la nature des acteurs et l'énormité des fonds en jeu en faussent la règle.

L'ATTENTISME DE L'ÉTAT

En multipliant les ZAC en pleine flambée de l'immobilier, les communes ont joué aux promoteurs avec l'argent public. La perspective d'investissements lucratifs n'avait pas échappé, non plus, au secteur bancaire, ni aux investisseurs institutionnels que sont les caisses de retraite et les compagnies d'assurance. Selon des sources concordantes, de 200 à 400 milliards de francs d'encours bancaires sont actuellement immobilisés dans des opérations déficitaires. Aucun de ces acteurs n'a donc intérêt à la transparence des prix, dont le niveau réel serait bien inférieur aux capitaux investis.

Le blocage est tel que les élus et certains aménageurs réclament à l'Etat des mesures exceptionnelles en faveur des ZAC. Sous couvert d'aménagements techniques (aides fiscales, allégement juridique des procédures, subventionnement du surcoût des terrains), il s'agit moins, dans leur esprit, d'imposer une vérité des prix que de faire prendre en charge par l'Etat des pertes liées aux risques spéculatifs.

A la DRE, on estime que si l'Etat intervient, ce doit être en tant que « *stratège* », et non en tant qu'« *ambulancier* » du marché foncier. Les urbanistes de l'administration notent que les villes nouvelles, où l'Etat a maîtrisé lui-même pendant plus de vingt ans les acquisitions foncières, traversent plutôt mieux la crise.

De simples mesures administratives seraient insuffisantes, à leurs yeux, pour débloquer un marché dont les enjeux posent un problème politique et économique que seul le gouvernement peut prendre en main. Les sociétés de « défaisance », constituées par les banques dans le but d'écouler le passif de leurs investissements immobiliers (évalués à 750 milliards de francs), ont bénéficié, comme les marchands de biens, d'un report du versement des droits de mutation sur les transactions immobilières.

L'Etat a choisi, ainsi, de se priver de ressources fiscales pour ne pas acculer à l'explosion un système bancaire lui aussi en crise. Il renonce également à tenter de sortir d'un système qui soumet la rentabilité du logement à la commercialisation de l'immobilier d'entreprise. La vraie question est de savoir si les bureaux ont encore la capacité de financer le logement et les équipements publics qui en découlent et, dans cette hypothèse, à partir de quelle valeur ils peuvent les rentabiliser.

Pascale Sauvage

La ZAC, un outil d'aménagement utile

La zone d'aménagement concerté est une procédure d'aménagement dérogatoire au plan d'occupation des sols et qui a pour objet, dans un périmètre donné, de fixer les règles de construction et les modalités de financement des équipements nécessaires à l'ouverture du secteur concerné à l'urbanisation. Elle présente l'avantage, notamment, de faire financer certains équipements collectifs par les aménageurs et les promoteurs propriétaires des droits à construire. Pour cette raison, elle a été très utilisée par les communes.

En Ile-de-France, l'équilibre financier des ZAC reposait, jusqu'à l'effondrement du marché, sur la commercialisation des bureaux et des locaux d'activité, qui assuraient la rentabilité des programmes de logement et des équipements restitués à la commune.

Le nouveau maire de Massy choisit de renflouer les ZAC de la ville

SUCCÉDANT, en juin 1995, à Claude Germon (PS), maire de Massy (Essonne) depuis 1974, Vincent Delahaye (UDF-PR) a pris les rênes d'une ville certes en plein développement, mais engagée dans une frénésie immobilière dont les dangers se précisent au fil des mois. Pas moins de dix-sept zones d'aménagement concerté (ZAC) quadrillent les 950 hectares du territoire communal, soit, au total, une cinquantaine d'hectares destinés à accueillir, initialement, jusqu'à 1 million de mètres carrés de bâtiments, dont les trois quarts étaient affectés à de nouveaux bureaux, le reste au logement.

La crise de l'immobilier de bureaux a mis un frein aux projets de la précédente municipalité : certaines ZAC sont en cours d'achèvement ; d'autres sont gelées ; les dernières en date sont abandonnées. « *Toutes sont déficitaires, alors que mon prédécesseur avait calculé un bénéfice de 200 millions de francs* », constate M. Delahaye, sans contester, toutefois, l'utilité de cet outil d'aménagement. « *Quand une ZAC n'est pas équilibrée, la seule solution est le versement d'une participation de la ville* », conclut le maire, comptable de profession.

M. Delahaye a fait voter une enveloppe de 20 millions de francs au profit de la ZAC Centre-Ville, à peine achevée. La ZAC Carnot, conçue comme un pôle de bureaux autour la gare TGV, a été refondue en un quartier mixte, moitié logements moitié bureaux, afin de limiter les pertes financières dues à la stagnation de la commercialisation des bureaux. Dans le quartier du Pileu, le promoteur a aussi reconverti en logements une partie de la ZAC, destinée à des locaux d'activité qui ne se vendaient pas. Il a été aidé par la ville, qui lui a rétrocédé un terrain acheté au conseil général. Quatre cents appartements sont sortis de terre, plus d'une centaine restent à construire en trois ans. La municipalité a préféré cette solution plutôt que d'abandonner des terrains vides au malaise des banlieues. Dans une autre ZAC, totalement privée, le promoteur (le groupe GRC) a déposé son bilan, laissant le quartier en plan. Les surfaces construites ou à construire ont été réduites à 350 000 mètres carrés, répartis à égalité entre bureaux et logements.

Le recours à l'emprunt n'évitera probablement pas une hausse des impôts locaux

« *Soit on dépose le bilan de la société d'économie mixte de Massy, soit on maintient les ZAC à flot*, explique M. Delahaye. *Dans le premier cas, la commune devrait prendre immédiatement en charge le passif de la SEM, d'une centaine de millions de francs ; dans le second, on étale cette charge sur plusieurs années, en s'appuyant sur une cadence de commercialisation qui, même revue à la baisse, n'est pas acquise.* »

Le maintien à flot des ZAC sera en grande partie financé par un emprunt de 73 millions de francs sur trois ans, qui s'ajouteront à la quinzaine de millions de francs versés par la ville avant décembre 1995. Le coût net pour la commune (le solde entre les 192 millions de francs de participation attribués à la SEM et le produit des droits à construire, que celle-ci commercialise et reverse au budget communal) devrait s'élever à une centaine de millions de francs en 1998.

Dans une ville dont l'endettement est déjà de 10 000 francs par habitant, cet emprunt a pour corollaire un plan global de gestion de la dette sur cinq ans, au terme duquel Massy, selon les calculs du maire, « *retrouvera un taux d'endettement correct* ». Cet emprunt ne le dispensera vraisemblablement pas de recourir, en complément, à « *une augmentation, la plus raisonnable possible* », des impôts locaux. La marge de manœuvre est étroite, car le taux de la taxe professionnelle est déterminant dans le choix du lieu d'implantation des entreprises en quête de ces bureaux... dont Massy regorge !

P. S.

La capitale tente d'attirer les entreprises

L'INAUGURATION du nouvel immeuble du groupe Andersen Consulting, sur les Champs-Elysées, le 13 février, a rempli d'aise le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR). A ses yeux, la décision de cette société américaine de quitter La Défense pour le centre de la capitale symbolise le nouvel intérêt des entreprises pour Paris, « *qui doit rester une capitale économique* », comme il le repète à l'envi.

Cet événement, et l'annonce par le groupe américain Hines de la construction d'une tour de quarante étages à La Défense donnent aux spécialistes de l'immobilier de bureaux en Ile-de-France un début d'espoir de voir la fin du « tunnel ». Certes, le stock de locaux disponibles s'élève encore à 4,5 millions de mètres carrés, mais 1995 semble avoir été une moins mauvaise année que les précédentes. Après trois ans de baisse des transactions, celles-ci se sont stabilisées.

Cependant, l'essentiel de la demande provient des déménagements d'entreprises, qui ont le choix entre beaucoup de possibilités et à des prix raisonnables. Du coup, lorsqu'elles s'agrandissent, se restructurent ou veulent s'installer plus confortablement, elles ont tendance à ne pas trop s'éloigner de leur précédente implantation.

Paris et l'ouest de la région restent leurs lieux de prédilection. C'est là que se font environ 85 % des transactions, plutôt au bénéfice de la banlieue. Le cabinet Auguste Thouard observe que sur quarante-trois transactions, quatorze concernent des déménagements de Paris vers la banlieue, et trois sont des retours sur Paris. Les autres correspondent à des déplacements sur la zone d'origine. « *Les critères de choix emphatiques de prestige ou d'adresse sont moins importants qu'autrefois. Aujourd'hui, les entreprises sont surtout attentives à la localisation, aux dessertes et à la flexibilité du bâti* », observe Suzanne Devoise, de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF).

Certes des sociétés qui n'avaient pas les moyens de s'offrir la capitale profitent de la baisse des prix pour s'y installer. Surtout si, à l'occasion de leur déménagement, elles parviennent à réduire leur besoin en mètres carrés. C'est ce qu'a fait le cabinet Andersen qui, en procédant à une complète réorganisation, fait entrer ses 1 150 collaborateurs dans 7 000 mètres carrés sur les Champs-Elysées, alors qu'ils en occupaient 11 000 à La Défense.

Il est vrai que la capitale est, paraît-il, pauvre en surfaces supérieures à 10 000 mètres carrés, au point que les professionnels murmurent qu'on pourrait bientôt en manquer. C'est l'argument que ne cessent d'invoquer les défenseurs de la ZAC Seine-Rive gauche et du rééquilibrage à l'est.

En attendant, fort de son avance, l'Ouest parisien poursuit sur sa lancée. Même si l'enquête publique pour les 300 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires à La Défense a été différée et si les 2,4 millions de mètres carrés, dans les six communes du Val-de-Seine (Meudon, Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cloud, Sèvres et Vanves), ne sont prévus qu'à l'horizon 2015, l'Ouest parisien continuera à recueillir des taxes professionnelles et à attirer chaque jour des millions de personnes qui en repartent le soir. Au risque de rendre inextricable le problème des transports en commun et d'aggraver la pollution atmosphérique.

Françoise Chirot

Droit au logement et l'opposition municipale protestent contre les mesures anti-squat du Conseil de Paris

LA SÉANCE du Conseil de Paris, lundi 26 février, consacrée à la politique sportive, menaçait d'être morne. Droit au logement (DAL) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) se sont chargés de l'animer. Vers 18 heures, une centaine de leurs militants ont déployé des banderoles sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour protester contre deux appels d'offres dont le vote était inscrit à l'ordre du jour. D'un montant de 4,4 millions de francs, ils sont destinés à la réalisation de travaux de maçonnerie et de serrurerie pour mettre « hors d'accessibilité » des logements ou locaux vacants.

Les projets de délibération soumis au vote des conseillers prévoyaient que le coût de « *l'obturation, par des blocs de béton plein, de toutes les baies accessibles (...) serait de l'ordre de 3,2 millions de francs* ». Quant aux travaux « *de serrurerie et de blindage* », ils sont estimés à 1,2 million.

Selon la Ville, des opérations de ce type sont réalisées chaque année. Elles concerneront 132 bâtiments en 1996 et sont destinées à empêcher l'installation de squats dans des locaux devenus vacants. La Ville précise qu'en 1995 « *130 immeubles vétustes ou insalubres ont été démolis à Paris* ».

Le DAL et la LDH ont saisi cette occasion pour protester contre la politique du logement social à Paris. « *Ces 4,4 millions de francs pourraient être utilisés à des fins plus sociales* », explique Dominique Noguères, présidente de la fédération de Paris de la LDH. Les représentants des deux organisations ont été reçus par Marie-Thérèse Hermange, adjointe (RPR) au maire de Paris, chargée des affaires sociales, qui leur a expliqué que ces mesures entrent dans la politique selon laquelle « *il ne devrait plus y avoir, d'ici à l'an 2000, de logements insalubres ou dangereux à Paris* ».

PRÊT À TAUX ZÉRO

En séance, les conseillers de l'opposition, écologistes et socialistes, ont pourfendu, une nouvelle fois, la politique de la Ville en matière de logement. Ils contestent que les bâtiments en cause soient tous insalubres. « *Certains sont en bon état, et l'on pourrait y loger des familles qui sont actuellement à la rue* », proteste Jean-François Blet, conseiller (Paris-Ecologie) du 19e arrondissement.

Pour prévenir le risque de squats, certains suggèrent le système des baux précaires, permettant à des familles de s'installer provisoirement dans ces immeubles. Les socialistes réclament la création d'une agence immobilière à vocation sociale, à laquelle serait confiée la gestion de certaines habitations de la Ville à destination des plus démunis.

Le Conseil a approuvé une délibération sur les modalités d'octroi de l'aide complémentaire de la Ville au prêt à taux zéro. Annoncée en novembre 1995 par le maire, Jean Tiberi (*Le Monde* daté 19-20 novembre), cette aide, accordée sous certaines conditions de ressources, est destinée à permettre aux Parisiens habitant depuis au moins trois ans dans la capitale de bénéficier d'un doublement du prêt immobilier à taux zéro lorsqu'ils veulent acheter un appartement.

F. Ch.

هكذا من الأصل

Le déficit budgétaire a atteint 323 milliards de francs en 1995

Jean Arthuis, le ministre de l'économie, affirme avoir « bon espoir » que la croissance reparte

Le gouvernement a présenté, lundi 26 février, une première estimation du bilan budgétaire de 1995. Selon les chiffres avancés, le déficit ne serait supérieur que de 900 millions de francs aux prévisions initiales. Il faut cependant attendre la publication des statistiques détaillées de cet exercice budgétaire pour apprécier la réalité du redressement ainsi que le fondement de l'optimisme affiché par le ministre de l'économie.

IL Y A des bonnes nouvelles qu'il est difficile de garder par devers soi. Alors que le bilan budgétaire de l'année 1995 ne devait être rendu public qu'au début du mois de mars le gouvernement a présenté, lundi 26 février, une première estimation des comptes, après la réunion du conseil des ministres.

Malgré une conjoncture économique beaucoup plus morose que prévu, les grands équilibres budgétaires envisagés ont été globalement respectés. Le ralentissement de l'activité a ainsi contribué à freiner les rentrées fiscales. Au total, les moins-values de recettes se sont élevées à près de 13 milliards de francs par rapport au collectif budgétaire de fin d'année et à 48 milliards de francs par rapport à la loi de finances initiale pour 1995 ; pourtant, le déficit du budget de l'Etat n'est quasiment pas sorti de l'épure prévue. Il devrait atteindre 323 milliards de francs, contre une prévision initiale de 322,1 milliards.

A 900 millions près, le gouvernement peut donc se féliciter d'avoir respecté son plan de route, ce qui n'était évidemment pas acquis d'avance. Pour y parvenir, il a ainsi fallu mettre en œuvre, en cours d'année, deux plans d'annulation de crédits budgétaires, pour un montant de 43 milliards.

On comprend donc que le gouvernement ait souhaité révélé rapidement ces premières estimations. C'est pour lui un moyen de souligner que le pessimisme ambiant n'a pas de réelle justification. Dans le même souci, Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, s'est réjoui, lundi, de la reprise de la consommation en janvier (*Le Monde* du 27 février). *« Il semble que le ciel s'éclaircisse »*, a-t-il observé, avant d'avouer qu'il avait *« bon espoir que la croissance rebondisse au deuxième trimestre, au pire au début du second semestre »*.

OPTIMISME OFFICIEL

Cet optimisme officiel doit, toutefois, être tempéré. A cela, il y a d'abord une raison de fond : les chiffres attestent en effet que le redressement des comptes publics est une œuvre singulièrement difficile. Sous le coup de l'entrée en récession, le déficit budgétaire s'est considérablement gonflé, passant de 93,5 milliards de francs en 1990 à 344,9 milliards en 1993 (hors recettes de privatisations) ; depuis, la situation s'est à peine redressée. Le déficit s'était encore creusé en 1994 (351,4 milliards) avant de refluer légèrement après.

De plus, il faudra encore attendre la publication définitive de l'exécution budgétaire de 1995 pour apprécier la réalité du redressement. Pour l'heure, le gouvernement n'a en effet rendu publics que les chiffres principaux du budget, et non le détail des comptes. Le compte-rendu officiel du conseil des ministres de lundi ne mentionne d'ailleurs même pas que le bilan budgétaire a fait l'objet d'une communication. Or il faut évidemment disposer du détail des chiffres pour apprécier, selon la terminologie des experts, leur « sincérité ».

C'est particulièrement vrai pour cette année 1995, qui a pu être affectée par plusieurs modifications des règles comptables. Ainsi le gouvernement a-t-il décidé exceptionnellement de reporter du 31 décembre 1995 au 5 janvier 1996 la période de prise en compte des rentrées fiscales pour l'exercice de 1995. Il assure que les mouvements de grève de décembre sont à l'origine de cette décision et que cela n'a en rien contribué à une baisse artificielle du déficit.

De nombreux experts budgétaires contestent cette version des faits et estiment que cette modification comptable a vraisemblablement apporté à l'Etat une bouffée d'oxygène inespérée de l'ordre de 15 à 17 milliards de francs (*Le Monde* du 16 janvier). Qui dit vrai ? Le ministère des finances ne disposait pas encore lundi du montant des rentrées fiscales au cours de ces premiers jours du mois de janvier, ni de leur détail, ce qui ne permettait donc pas de porter une véritable appréciation sur ce bilan budgétaire.

De même, Bercy n'était pas encore en mesure de préciser l'usage qui a été fait de certains reports de crédits dont bénéficiaient, en 1995, plusieurs ministères, à commencer par celui de la défense. Or il semble que, dans ce dernier cas, très peu de crédits aient été consommés, ce qui pourrait contribuer à alléger le déficit budgétaire de quelques milliards de francs de plus.

Enfin, une dernière modification comptable est intervenue, tendant à instaurer une plus grande transparence dans la prise en compte des recettes respectives de l'Etat et des collectivités locales. Bercy assure que si cette réforme contribue à améliorer les recettes de l'Etat de 5 milliards de francs, la mesure est sans effet sur le déficit budgétaire. Mais, là encore, aucune statistique détaillée n'était disponible et le bilan définitif est donc difficile à établir.

Or il ne s'agit pas d'une question de détail. Il est en effet acquis que la France dépassera légèrement l'objectif qu'elle s'est fixé en matière de réduction de déficits publics, compte tenu du ralentissement de l'activité et d'une légère dérive des comptes sociaux. Si, d'aventure, ceux-ci ont atteint 5,1 % ou 5,2 % du produit intérieur brut en 1995, au lieu des 5 % annoncés, la nouvelle passera presque inaperçue. Au-delà, l'annonce ferait mauvais effet.

Laurent Mauduit

Les maires de Mende et de Narbonne sont menacés d'inéligibilité

HUIT MOIS après les élections municipales de juin 1995, les élus font leurs comptes. Au terme des travaux de la commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques (CCFP), 29 des 1 007 maires élus dans les communes de plus de 9 000 habitants savent leur élection menacée. Ayant découvert des irrégularités dans leurs comptes de campagne, la CCFP a transmis leurs dossiers aux tribunaux administratifs, qui peuvent annuler leur élection et les déclarer inéligibles pour un an.

C'est le cas de Jean-Jacques Delmas (UDF-radical), maire de Mende (Lozère). La CCFP lui reproche de ne pas avoir intégré à son compte le financement d'un sondage effectué en mai 1994 et portant sur le bilan de sa gestion. Elle estime que ce sondage a servi à définir les thèmes de la campagne municipale de M. Delmas et que son coût doit donc être inclus dans ses dépenses. Or, cette réintégration aurait pour conséquence un dépassement, de 17 000 francs, du plafond autorisé. La CCFP a transmis son dossier au tribunal administratif de Montpellier, qui l'examinera le 13 mars.

La CCFP a rejeté, aussi, le compte de Michel Bentot (Radical), maire de Barentin (Seine-Maritime), au motif qu'il n'y avait pas intégré un bulletin municipal publié la veille du scrutin, et celui d'Hubert Mouly (divers droite), maire de Narbonne (Aude), auquel elle reproche de ne pas avoir inscrit dans ses dépenses le coût de certaines publications vantant sa gestion. En outre, elle relève que *« pour la publication et la diffusion de ces documents »*, M. Mouly a *« utilisé des fonds publics »* et fait appel à une association municipale.

INDUITS EN ERREUR

Parmi les 29 maires dont elle a rejeté le compte, la CCFP reproche à 18 d'entre eux d'avoir pris sur leur liste un ou plusieurs membres de leur association de financement ou leur mandataire financier. C'est le cas de Jean-Marie Le Chevallier (Front national), maire de Toulon (Var) ; de Claude Malhuret (UDF-PR), maire de Vichy (Allier) ; d'Isabelle Massin (divers gauche), qui s'est démise de la mairie de Cergy (Val-d'Oise) (*Le Monde* du 23 février) : de Jacques Auxiette (PS), maire de La Roche-sur-Yon (Vendée). Sont également concernés Philippe Le Breton (PS), maire de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) ; Laurent Béteille (RPR), maire de Brunoy (Essonne) ; Michel Vaillat (UDF-PR), maire de Lattes (Hérault) ; Jean-Claude Mejsak (PS), maire de Villepinte (Seine-Saint-Denis) ; Jacques Pélissard (RPR), maire de Lons-le-Saunier (Jura) ; James Chambaud (RPR), maire de Lons (Pyrénées-Atlantiques); Jérôme Chartier (RPR), maire de Domont, et Jacques Berthod (divers droite), maire d'Ermont, dans le Val-d'Oise ; André Parent (PS), maire d'Anzin, et Jacques Marissiau (divers gauche), maire de Bruay-sur-Escaut, dans le Nord.

Les procédures entamées devant les juridictions administratives pourraient, toutefois, faire long feu. En effet, jugeant que ces élus avaient pu être induits en erreur par une mauvaise rédaction de la loi, les députés ont adopté en première lecture, le 21 février, une proposition de loi tendant à leur en épargner les conséquences.

Cécile Chambraud

Arlette Laguiller n'a « jamais envisagé » de créer un « grand parti des travailleurs »

ELLE A RASSEMBLÉ autour de son nom, le 23 avril 1995, un million six cent mille bulletins de vote (5,3 % des voix). Entre les deux tours, elle bat la campagne et appelle de ses vœux la constitution d'un parti de masse, *« représentant réellement les intérêts des travailleurs des chômeurs et des jeunes »* (*Le Monde* du 6 mai 1995). *« Nous discuterons avec tous ceux qui l'accepteront »*, dit Arlette Laguiller, avant de relancer l'idée, le 4 juin 1995, lors de la traditionnelle fête annuelle de l'organisation trotskiste, au château de Presles (Val-d'Oise).

Tout l'été, Lutte ouvrière (LO) organise des caravanes, dresse des chapiteaux sur les places et les marchés, et invite la population à *« venir discuter avec les militants »*.

Las ! Tout ceci n'était que fumée. L'organisation trotskiste n'a jamais eu l'intention de créer le *« grand parti des travailleurs »* annoncé le 23 avril. *« Il s'agissait bien sûr d'un simple appel propagandiste »*, expliquent les « camarades » d'Arlette Laguiller dans le dernier numéro de *Lutte de classe* (janvier-février), un bimensuel édité par LO à destination des militants et sympathisants. *« Comme nos résultats étaient assez nettement supérieurs à nos résultats habituels, nous avons défendu en public, le soir de l'élection, l'idée de la nécessité d'un parti représentant les intérêts politiques de la classe ouvrière,* écrivent les amis de Lutte ouvrière. *Nous n'envisagions absolument pas la possibilité réelle de créer un tel parti. »* Extrait d'une motion votée à 96,3 % des suffrages lors d'une conférence nationale qui s'est tenue à la fin du mois d'octobre 1995, et dont on apprend à l'occasion l'existence, cet aveu franc peut *a priori* surprendre. Tout comme l'extrême modestie de l'organisation trotskiste, qui estime que le score réalisé le 23 avril 1995 *« a traduit une sympathie plus grande à* [son] *égard, mais n'a pas reflété une modification de la situation sociale et encore moins traduit une radicalisation »*.

PAS DE VOLONTÉ MILITANTE

Pour LO, les rencontres avec la population, au cours de l'été 1995, ont corroboré les analyses dressées après l'élection présidentielle. *« L'expérience de la constitution de listes pour les municipales (et leurs résultats), puis les caravanes, ont confirmé qu'il n'y avait pas de courant majeur portant les gens dans notre direction avec une volonté militante, même à un niveau faible. »*

La discrétion d'Arlette Laguiller durant le mouvement social de novembre et décembre 1995 participe de la même réflexion. Alors que les militants de LO ont été étroitement associés aux diverses luttes par le biais de leurs organisations syndicales (CGT, CFDT, FO), Arlette Laguiller a semblé prise à contre-pied par le mouvement, et comme enfermée dans le discours qu'elle tient depuis de nombreuses années : *« manque de combativité »* de la classe ouvrière, *« apolitisme »* des travailleurs... LO expliquait ainsi, en janvier, que *« le fer de lance de la grève n'était pas la détermination des travailleurs, mais celle des dirigeants des centrales syndicales. Et c'est un fer de lance bien peu dangereux pour la bourgeoisie »*.

Tout se passe comme si LO ne craignait rien davantage que son « intégration » dans le paysage politique. Ses responsables viennent ainsi de décliner l'invitation du PCF de participer, avec les autres forces de gauche (Ligue communiste révolutionnaire, Mouvement des citoyens, PS, Verts), à ses « forums » nationaux.

LO condamne sans ménagement sa petite sœur trotskiste, la LCR, qui *« ne conçoit l'avenir que dans la collaboration avec des forces issues des mouvements alternatifs, ou même de la social-démocratie ou de la droite du Parti communiste »*. Les dirigeants de Lutte ouvrière, qui travaillent en quasi-clandestinité dans l'ombre de leur porte-parole, Arlette Laguiller, semblent décidément bien réticents à tout succès qui pourrait remettre en cause le fonctionnement protégé de l'organisation.

Ariane Chemin

Lionel Jospin prône des aides « sélectives » à l'agriculture

LIONEL JOSPIN s'est prononcé, lundi 26 février, en faveur d'aides agricoles *« sélectives »* et *« plafonnées »* afin de favoriser les agriculteurs et les régions qui en ont le plus besoin. A l'issue d'une visite de trois heures au Salon de l'agriculture, le premier secrétaire du Parti socialiste a estimé qu'il fallait *« davantage aider les agriculteurs, les types d'agriculture et les régions qui ont plus de problèmes que ceux qui, de toute façon, produisent sans problèmes »*.

M. Jospin, qui a rencontré Luc Guyau, président de la FNSEA, Christiane Lambert, présidente du CNJA, ainsi que des responsables des chambres d'agriculture et de la Confédération paysanne, a estimé que la politique agricole commune (PAC) *« s'est révélée efficace »*. L'ancien candidat à l'élection présidentielle a souhaité que l'Union européenne fasse la démonstration que *« les aides agricoles vont surtout à ceux qui en ont le plus besoin »*.

Alain Madelin se dit porté « par une vague montante »

LA CAMPAGNE pour l'élection du prochain président de l'UDF, qui sera choisi lors du conseil national du 31 mars, bat son plein. Lors d'une réunion publique qui a rassemblé cinq cents personnes, à Toulouse, lundi 26 février, l'un des trois candidats, Alain Madelin, vice-président du Parti républicain, a revendiqué pour lui le rôle de fédérateur. L'ancien ministre de l'économie a estimé qu'une *« vague montante existe dans l'opinion »* en faveur de son projet, animé par des valeurs *« populaires, écologiques, sociales et européennes »*. Dans un entretien au *Parisien* du 27 février, il indique vouloir *« faire gagner l'UDF en 1998, faire qu'elle devienne la première force politique influente et présente en France (...). Je souhaite éviter l'hémorragie des électeurs de la majorité. Aussi bien vers le FN que vers le PS »*.

De leur côté, les Adhérents directs de l'UDF, partagés entre partisans de François Léotard, d'Alain Madelin et d'André Rossinot, se réuniront, mercredi 28 février, pour déterminer leur position.

DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENT : Jacques Chirac se rendra en Franche-Comté les 6, 7 et 8 mars**, pour son deuxième grand déplacement en province après sa visite, du 24 au 26 janvier, dans les Deux-Sèvres. Le président de la République avait fait savoir à plusieurs reprises qu'il entendait renouer avec la tradition des voyages en province, qu'il affectionnait avant son élection. Il l'avait confirmé, mercredi 21 février, devant les préfets, à qui il avait déclaré : *« Je vais continuer à me rendre régulièrement en province, à la rencontre des Français. »*

■ **RPR : Alain Chastagnol a été nommé secrétaire national à la communication du RPR** par le président du parti, Alain Juppé, a annoncé ce mouvement, lundi 26 février. Maire de Souillac, conseiller régional de Midi-Pyrénées et conseiller général du Lot, M. Chastagnol (51 ans) est ancien élève de l'Ecole normale supérieure et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été directeur délégué du *Quotidien de Paris* (1988-1994), après avoir occupé diverses fonctions dans des cabinets ministériels à partir de 1969. Ancien député du Lot (1986-1988), il est directeur multimédia de la Société française de production (SFP) depuis 1995. Il est chargé de réfléchir à la communication externe du RPR.

■ **AMBASSADE : le président du Sénat, René Monory, se rendra en Albanie, les 1er et 2 mars, en voyage officiel.** M. Monory doit notamment s'entretenir avec le président albanais, Sali Berisha, à qui il transmettra un message écrit du président de la République, Jacques Chirac. Ce dernier avait, à deux reprises, confié des missions d'ambassadeur extraordinaire au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, en Algérie puis au Proche-Orient.

■ **DÉFICIT : Jean-Marie Le Pen, président du FN,** qualifie de *« triste contre-performance »* le déficit budgétaire de la France en 1995. *« Jamais depuis trois ans qu'ils sont aux affaires, les gouvernements dits de droite n'ont mené une politique économique aussi ouvertement socialiste, battant à plate couture le PS en matière de mauvaise gestion »*, déclare, dans un communiqué, le chef du parti d'extrême droite.

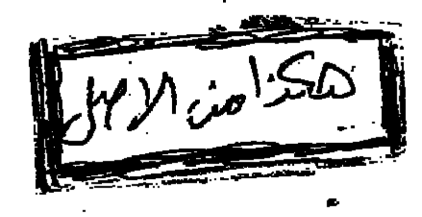
■ **CONJONCTURE : la situation générale de l'industrie reste morose, selon la dernière enquête mensuelle de conjoncture de l'INSEE,** publiée mardi 27 février. Les chefs d'entreprise interrogés estiment que l'activité industrielle a continué à diminuer au cours des derniers mois. Cette dégradation, sensible dans l'automobile depuis l'été et dans le secteur des biens intermédiaires depuis l'automne, affecte désormais les biens de consommation. Avec des stocks élevés et des carnets de commande dégarnis, les perspectives générales de production apparaissent toujours déprimées, même si les perspectives personnelles des chefs d'entreprise sont mieux orientées.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : la Caisse nationale d'assurance-maladie des professions indépendantes** (CANAM) proposera aux médecins des *« conventions individuelles »*, faute d'accord avec leurs syndicats, a déclaré son président, lundi 26 février, en marge de l'Assemblée générale de l'ORGANIC (caisse de retraite des commerçants), dont il est vice-président. Marcel Ravoux estime que ces conventions pourraient être assorties de sanctions individuelles. Il attendra cependant l'ordonnance du gouvernement sur la régulation des dépenses de médecine de ville, prévue pour avril, pour prendre une décision.

■ **PORTS : la fédération CGT des ports et docks appelle les dockers à un arrêt de travail de 24 heures,** mercredi 28 février, car elle craint une *« remise en cause du caractère public des ports et de leur mission de service public »*. La fédération s'élève contre l'avis du Conseil national des communautés portuaires, adopté le 20 février, qui réclame l'élaboration d'une loi d'orientation portuaire.

■ **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : la somme de 600 lois concernant les régions, départements, communes** et leurs groupements vient d'être réunie en un code, publié au *Journal officiel* samedi 24 février. Ce travail entrepris en 1991, adopté finalement par le Parlement le 7 février 1995, après un an d'examen, a permis d'abroger 170 lois (dont le code des communes). Il contient 1 710 articles, largement liés à la décentralisation. Il sera prochainement édité et accessible sur le service minitel Juridial.

■ **FINANCES LOCALES : les associations départementales des élus socialistes, communistes et républicains du Val-d'Oise,** présidées par le maire (PS) de Bouffémont, Michel Coffineau, et par le maire (PC) de Fosses, Alain Lacombe, ont décidé de manifester le 16 mars devant la préfecture de Cergy-Pontoise pour dénoncer la baisse des contributions financières de l'Etat aux communes.



SANTÉ Révélé par *Le Monde*, le plan stratégique de la firme RJ Reynolds Tobacco International (RJRTI) pour les années 1993-1997 prouve les efforts du fabricant de cigarettes pour contourner les législations restreignant la publicité pour le tabac, et notamment la loi Evin. ● CE PLAN PRÉVOIT expressément de développer la diversification des marques de cigarettes grâce à des produits dérivés (montres, chaussures, vêtements). ● SAISI au siège de la branche française de la firme américaine lors d'une perquisition effectuée voici plus d'un an par le juge d'instruction parisien Mireille Filippini, et réalisé par la Worldwide Brands Inc. (WBI), une filiale du troisième fabricant mondial de tabac, il a pour objectif principal de parvenir à *« un équilibre entre risques légaux et bénéfices espérés »*, en faisant preuve d'*« une approche créative des questions légales »*.

La firme Reynolds livre le mode de contournement des lois antitabac

En 1992, le fabricant des cigarettes Camel et Winston avait choisi de développer des activités de licences de logos et de créer, pour promouvoir ses produits dérivés, des « canaux légaux et financiers qui soient hermétiquement séparés de la société de tabac »

ON À PEINE à le croire : les dirigeants de la compagnie RJ Reynolds Tobacco International (RJRTI) ont eu la naïveté de garder une trace écrite de leur plan mondial de communication pour les années 1993-1997. Ils se savaient pourtant dans le collimateur du Comité national contre le tabagisme (CNCT) – les deux lobbies se croisent souvent dans les prétoires. Aujourd'hui, ils ne peuvent plus nier : des documents prouvent leur implication directe dans la commercialisation des produits dérivés portant la marque de leurs cigarettes, une pratique réprimée par la loi française.

C'est à la suite d'une énième plainte déposée par le CNCT que le pot aux roses a été découvert. Lors d'une perquisition effectuée le 2 février 1995 au siège de RJ Reynolds France, sur commission rogatoire du juge d'instruction parisien Mireille Filipini, les officiers de police judiciaire ont trouvé divers dossiers dans un meuble de rangement. L'un, broché, est intitulé « WBI Strategic Plan 1993-1997 » et l'autre « RJ Reynolds Tobacco France 1992-1996 Strategic Plan ». Un troisième dossier est intitulé « France 1992-1996 SP Communication Strat ». *Le Monde* a pu consulter différentes versions de ces trois plans stratégiques qui pourraient aboutir, en France, à des mises en examen pour infraction à la loi Evin.

Finalisé en avril 1992 par la Worldwide Brands Inc. (WBI), une filiale de RJRTI immatriculée aux Etats-Unis, le programme mondial du cigarettier décline sept *« stratégies-clés »*.

Sa lecture prouve de manière criante les efforts déployés par WBI pour contourner les législations restreignant la publicité en faveur des produits du tabac au profit de RJ Reynolds. La *« mission »* de la société WBI parle d'elle-même : *« Identifier, développer et prendre en charge des programmes de diversification de marque qui augmenteront la perception et l'effet d'image des principales marques internationales RJRTI. »* La stratégie de la Trade Mark Diversification (TMD) et des contrats de licence est choisie. Les principaux *« programmes »* de WBI se situent sur les marchés du vêtement, de la chaussure et des montres.

En 1992, le montant des revenus mondiaux des ventes de WBI s'élevait à environ 185 millions de dollars, soit un équivalent en ventes aux consommateurs de 390 millions de dollars. En Europe, la marque au chameau représentait 90 % de ce total.

Dans l'Hexagone, la loi Evin interdit la commercialisation de ces produits dérivés, sauf s'ils ont été mis sur le marché avant le 1er janvier 1990 par des entreprises juridiquement et financièrement distinctes des fabricants de tabac *(lire ci-contre)*. Cela ne semble évidemment pas le cas de WBI et de ses licenciés...

Le montage imaginé pour contourner ces dispositions est rodé. De son propre aveu, *« WBI est un réseau de branches et de bureaux de représentants sur les principaux marchés, coordonné par une petite équipe de direction de quartier général, installée à Bruxelles et Cologne »*. Son plan vise d'abord à accroître substantiellement le chiffre d'affaires des trois marques commerciales de la multinationale. WBI lui conseille notamment de *« développer rapidement des affaires Camel, en absolue priorité sur les principaux marchés européens »*. Ces *« affaires »* et ces *« programmes »* sont déjà bien implantés en France (montres Camel Trophy, Camel Boots, collection Boutiques Camel, vêtements Winston).



A la fin de 1997, précise l'analyse, l'équivalent en ventes aux consommateurs se montera à *« 800 millions de dollars concentrés sur des produits de « style de vie » à fort attrait pour les consommateurs cibles »* – la marque Camel vise *« les hommes urbains entre dix-huit et trente ans »* et véhicule des *« valeurs »* nommées *« masculinité, individualisme, camaraderie »*, tandis que Winston veut séduire *« les hommes et les femmes des centres urbains entre dix-huit et vingt-quatre ans »*.

Le financement de tous ces plans est détaillé par le menu. Ainsi, pour Camel, *« un soutien marketing total pour les programmes liés aux produits TMD est prévu afin de doubler de 24,8 millions de dollars en 1992 à 54,4 millions de dollars en 1997 »*.

Parvenir à « un équilibre entre risques légaux et bénéfices espérés »

En outre, *« les dépenses de l'événement Camel Trophy passeront de 18,5 millions de dollars à 25,5 millions de dollars au cours de la durée du plan »*. A propos de cette course sportive, WBI conseille de *« soutenir l'intérêt, l'attrait et la crédibilité de l'événement parmi les jeunes adultes et la presse internationale en choisissant des emplacements spectaculaires et dignes d'intérêt médiatique »*.

Le fabricant ne cache pas non plus ses velléités « guerrières ». Souvent ponctué du mot *« agressif »*, le plan mondial prévoit en effet que *« WBI s'attaquera à toute restriction locale ou provenant de la communauté européenne dont la validité légale serait douteuse, par le recours au lobbying et, si nécessaire, à l'action en justice afin de protéger sa liberté commerciale »*.

Sur le plan législatif, la stratégie décrite par RJ Reynolds Tobacco France est exemplaire. Elle affiche sans complexe la volonté de *« passer des outils de communication utilisés actuellement à des activités de licence de logo afin de maintenir la continuité en matière de communication »*. Et donc de contourner la législation. Selon le plan de WBI pour la France, les modalités de ce contournement consistent à *« mettre en place des canaux légaux et financiers qui soient hermétiquement séparés de la société de tabac tout en restant efficaces »* et à *« introduire progressivement des programmes TMD afin d'assurer leur légitimité »*.

Il s'agit, en d'autres termes, de créer des filiales et des franchises sans en avoir l'air. La nécessité d'*« accroître les activités de terrain pour compenser les restrictions légales concernant la publicité »* est affirmée, le *« terrain »* désignant ici les bureaux de tabac. Les lots de deux ou trois paquets, les paquets de cinq cigarettes et les divers gadgets promotionnels sont donc amenés à se développer.

Au total, le dispositif prévu pour la France doit *« générer une augmentation importante du chiffre d'affaires Trade Mark Diversification de 9 millions de dollars de ventes aux consommateurs en 1992 à 28 millions de dollars en 1997 »*. L'astuce consiste ainsi à développer de façon massive, mais espacée, des activités de licences de logo. Tout est prévu : parmi les obstacles rencontrés, précise WBI, *« les emblèmes liés au tabac comme la bête Camel devront être retirés des produits. Les logos devront être revus pour être légèrement différenciés de ceux des cigarettes »*.

« En raison des restrictions légales et des antécédents existants, poursuit le plan français de WBI, *Winston sera porté par l'intermédiaire d'une seule catégorie de ligne de produit (ligne de vêtement). »* Les sommes en jeu pour soutenir toutes ces promotions sont évaluées à 5 millions de dollars en 1992 et doivent passer à 24,1 millions en 1997.

« Dans un environnement de plus en plus difficile, RJR France est la seule société de tabac qui puisse concurrencer Philip Morris pour un leadership à long terme sur le marché français », conclut le document de la filiale française. Nul doute que les concurrents ont défini des stratégies comparables. En définitive, l'objectif est de parvenir à *« un équilibre entre risques légaux et bénéfices espérés »*, en faisant preuve d'*« une approche créative des questions légales »*. On ne peut être plus clair.

Laurence Folléa

Le troisième chiffre d'affaires mondial du secteur

AVEC pour marques Winston, Salem ou Camel, l'américain RJR (Reynolds) est le troisième fabricant mondial de cigarettes, au coude à coude avec Japan Tobacco. Sa part de marché était en 1994 de 5,7 %, soit 300 milliards de cigarettes, les deux géants du secteur étant Philip Morris (Marlboro), avec 12 % du marché, et BAT (Kool Raleigh, Lucky Strike), avec 10 %. A titre de comparaison, la Seita (Gauloises, Gitanes), avec ses 57 milliards de cigarettes, ne couvre que 1 % de ce secteur.

Très présent aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest, le groupe poursuit son développement à l'Est, notamment dans l'ex-Union soviétique, mais aussi en Asie, au Vietnam et en Inde. A la fin du mois de janvier, Reynolds a décidé de transférer son siège mondial de Winston-Salem, en Caroline du Nord, à Genève.

ACTIVITÉ RENTABLE

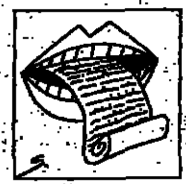
RJR fait partie d'un groupe agroalimentaire – RJR Nabisco – dont il représente 42,6 % du chiffre d'affaires global. En 1995, ce dernier a vu son bénéfice net augmenter de 17,7 %, à 611 millions de dollars (un peu plus de 3 milliards de francs), pour un chiffre d'affaires en hausse de 4,5 %, à 16 milliards de dollars.

La division tabac, avec 7,71 milliards de dollars de chiffre d'affaires, a dégagé un bénéfice d'exploitation de 2,15 milliards de dollars. Sa rentabilité, supérieure à celle des activités agroalimentaires, pousse les actionnaires à réclamer la vente de la branche alimentaire. Le 21 février, deux investisseurs minoritaires, les financiers américains Bennett LeBow et Carl Icahn, ont reçu le soutien d'une majorité d'actionnaires en faveur de la mise en vente de cette division. La direction, après avoir accepté ce principe, a toutefois affirmé qu'il n'est pas possible dans l'immédiat de réaliser une telle opération, mais qu'*« elle prenait au sérieux »* ce vote.

Dominique Gallois

« WBI s'attaquera à toute restriction locale... »

LE PLAN stratégique 1993-1997 concocté par la Worldwide Brands Inc. (WBI) pour la société RJ Reynolds Tobacco International (RJRTI) et pour sa branche française RJ Reynolds France (RJR France) avait été approuvé, vers le mois d'avril 1992, par Klaus Pieter Langner, PDG de la société française, pour ce qui concernait *« la ligne générale et les stratégies-clés »*. La *« stratégie commerciale »* recommandée par WBI consiste à *« réussir une croissance rapide des revenus et une utilisation optimale des ressources (...) en donnant la priorité à un petit nombre de programmes et familles de marques hautement visibles (...), en utilisant des accords de licence et de franchise comme modèle commercial de choix. »*



VERBATIM

« Les conseils juridiques ont convaincu WBI que la diversification des marques de tabac ne ferait pas partie de la législation européenne, ou que cette dernière serait amendée pour permettre aux affaires déjà établies de poursuivre. (...) WBI s'attaquera à toute restriction locale ou provenant de la Communauté européenne dont la validité légale serait douteuse par le recours au lobbying et, si nécessaire, à l'action en justice, afin de protéger sa liberté commerciale. »

La dernière des *« sept stratégies-clés »* du plan 1993-1997 consiste à *« chercher à minimiser les conséquences de toute législation qui aurait des effets restrictifs ou empêcherait les programmes WBI. Accroître la connaissance et la compréhension des programmes de diversification de WBI au niveau de la presse, des politiques et du consommateur par des programmes de publicité et des relations publiques. Négocier ou plaider pour obtenir une exemption pour les principaux programmes RJRTI concernant des restrictions, lois nationales ou communautaires, en coopération avec* [les] *partenaires licenciés. »*

« Les nouvelles introductions-clés sont : vêtement, France, Italie, Espagne, îles Canaries ; montres, Grande-Bretagne ; bagage, partout en Europe, sauf France et Grande-Bretagne. On peut estimer à 12 000 les points de vente en Europe qui stockeront et présenteront les produits Camel TMD à la fin de la durée du plan. »

« Dans un contexte d'interdiction de la publicité directe ou indirecte (...), le seul outil qui reste à disposition est l'activité de licence de logo. Elle est mise en place par une société financièrement et légalement distincte de la société de tabac. (...) En conséquence, les grandes lignes de la stratégie RJR sont les suivantes : (...) établir une base solide pour des activités de licence de logo (construire les nécessaires canaux légaux et financiers, développer de nouvelles lignes de management, commencer à étendre la distribution) ; (...) espacer l'utilisation de licences de logo disponibles pour minimiser les risques légaux et assurer des positions de repli. »

« La prise en compte croissante des controverses en matière de santé et de tabagisme et la publicité faite aux restrictions en matière de promotion rendent difficile le recrutement de talents au niveau de la direction, en particulier dans le secteur du marketing. (...) La structure et l'organisation du travail du département marketing doivent être entièrement revues pour remplir les obligations légales de séparer les activités de licence de logo des activités cigarettes. »

Le champ de l'interdiction

L'article 3 de la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme est ainsi libellé : *« Est considérée comme propagande ou publicité indirecte, toute propagande ou publicité en faveur d'un organisme, d'un service, d'une activité, d'un produit ou d'un article autre que le tabac ou un produit du tabac lorsque, par son graphisme, sa présentation, l'utilisation d'une marque, d'un emblème publicitaire ou de tout autre signe distinctif, elle rappelle le tabac ou un produit du tabac. »*

« Toutefois,* précise le texte de loi, *ces dispositions ne sont pas applicables à la propagande ou à la publicité en faveur d'un produit autre que le tabac ou un produit du tabac qui a été mis sur le marché avant le 1er janvier 1990 par une entreprise juridiquement et financièrement distincte de toute entreprise qui fabrique, importe ou commercialise du tabac ou un produit du tabac. La création de tout lien juridique ou financier entre ces entreprises rend caduque cette dérogation. »

La réaction de Claude Evin

Interrogé par *Le Monde* à propos de ces tentatives de contournement de la loi qui porte son nom, Claude Evin, ancien ministre des affaires sociales, rappelle que ce texte faisait suite à celui de Simone Veil mis en œuvre dans les années 70. *« Dans les années 80,* dit-il, *on avait malheureusement assisté à un détournement progressif du contenu de la loi* via *la publicité pour les produits dérivés du tabac, pour des marques similaires concernant des agences de voyage, des vêtements... La stratégie des lobbies du tabac était claire, sans surprise. C'est pourquoi j'avais, pour ce qui concerne la loi Evin, proposé et obtenu l'interdiction de toute forme de publicité. Tout ce qui déroge à ce principe est illégal et doit être sanctionné comme tel par les tribunaux. »*

Cela dit, ajoute M. Evin, *« il ne suffit pas d'arrêter la publicité et d'entamer les procédures si, dans le même temps, on ne mène pas de réelle campagne de santé publique, notamment vis-à-vis des jeunes. Malheureusement, les derniers ministres de la santé ont baissé les bras, sans doute parce qu'ils n'ont plus de définition claire des priorités de l'action en santé publique »*.

La construction du nouveau centre de Langues O est en panne

Les étudiants et les enseignants manifestent leur exaspération

La coordination des enseignants et des étudiants de l'*Institut national des langues et civilisations orientales* (Inalco) organisait un rassemblement symbolique, mardi 27 février, place Saint-Sulpice, à Paris. Ils protestent contre les conditions désastreuses de formation de cet institut éparpillé en cinq centres.

L'INSTITUT national des langues et civilisations orientales, plus connu sous le nom de Langues O, a fêté son bicentenaire dans la morosité. Au moment où elle célébrait le rayonnement attaché à son histoire, l'ancienne Ecole spéciale des langues orientales vivantes, créée par un décret de la Convention du 30 mars 1795 _ il s'agit de l'une des quatre écoles de l'an III, avec Polytechnique, Normale-Sup et le Conservatoire national des arts et métiers _, espérait se projeter dans l'avenir avec le démarrage de la construction d'un nouveau centre. Las, le projet de regroupement des dix mille étudiants et des neuf départements éparpillés sur cinq sites est de nouveau retardé pour une durée indéterminée.

Depuis près de vingt-cinq ans, *Langues O tente d'obtenir un site* plus conforme à sa vocation d'*institut unique au monde, qui continue de dispenser l'enseignement de quatre-vingt-une langues étrangères. Si l'essentiel des étudiants se concentre dans l'étude du japonais, du russe, du chinois, de l'arabe ou de l'hébreu*, l'Inalco a réussi à maintenir contre vents et marées l'apprentissage de l'amharique, du haoussa et du swahili pour l'Afrique, de l'ourdou ou du pilipino pour l'Asie, du kurde et du pachtou pour le Moyen-Orient, ou encore de l'inuktitut, du quechua et du nahuatl pour les langues amérindiennes. Par rapport aux filières universitaires classiques, l'institut tire son originalité des cours de civilisations dispensés par des spécialistes de chaque pays.

Principale voie d'accès à la diplomatie, l'INALCO peut encore se prévaloir de « *contribuer au rayonnement de la France dans le monde* », comme l'assure le président de son conseil d'administration, André Bourgey. Les conditions d'enseignement offrent cependant un tout autre visage. « *L'institut est devenu une vieille dame poussiéreuse, très malade* », affirme un enseignant. Avec une fréquentation qui a plus que doublé en vingt ans, l'Inalco a prospéré dans la précarité. Le siège de la rue de Lille offre 0,3 mètre carré par étudiant. Dans les autres centres de l'institution, cette proportion varie de 0,2 à 0,6 mètre carré.

A Dauphine, les 4 600 étudiants des départements d'Asie du Sud, de Chine et du Japon s'entassent dans des locaux loués à l'université Paris-IX. A Asnières et à Clichy, l'institut loue des locaux exigus situés dans deux bâtiments de type Pailleron dont les conditions de sécurité sont insuffisantes. Soumis à d'incessantes contraintes de déplacement, *les étudiants déplorent* l'absence de matériel et l'insuffisance des laboratoires de langue. A cette « *menace d'asphyxie* », André *Bourgey ajoute, chiffres à l'appui*, un sous-encadrement manifeste, *notamment dans les départements* les plus demandés.

PROJET MENACÉ

Cette sombre réalité aurait-elle pesé sur l'esprit de l'établissement ? « *Chaque département s'est constitué en fief pour défendre sa propre chapelle* », souligne un professeur. Les étudiants s'inquiètent des difficultés de collaboration entre les enseignements. Imposée par la limitation des effectifs aux contraintes de locaux, l'instauration d'une sélection d'accès sur dossier en première année tend à se propager, tandis que l'Inalco s'interroge sur ses statuts et son éventuelle transformation en université à part entière. « *Notre priorité, c'est la réorganisation des locaux*, affirme une étudiante. *Mais elle cache d'autres interrogations plus profondes sur l'avenir et les missions de l'établissement.* »

Cette inquiétude est d'autant plus forte que s'accumulent les menaces sur la construction du nouveau centre, boulevard Jourdan. Le projet de l'architecte Christian de Portzamparc – pour environ 420 millions de francs – devait être financé par l'Etat et le conseil régional, mais il se heurte à une série d'obstacles *a priori* incontournables. Sous la pression des riverains, le conseil du quatorzième arrondissement et son maire, Lionel Assouad (RPR), ont transformé en « *espace vert intérieur à protéger* » une partie du terrain constructible. La réalisation du centre reste en outre soumise au transfert des installations de l'Ecole normale supérieure dans les *locaux occupés par le Centre national* de la documentation pédagogique, rue d'Ulm. Or, les salariés de cet organisme s'opposent farouchement à leur « *délocalisation* » à Rouen.

« *Il est grand temps de trouver une solution. Nous ne pouvons accepter de mourir à petit feu* », s'impatiente M. Bourgey, qui multiplie les démarches auprès de la Mairie de Paris, de Jacques Toubon et des « anciens » élèves en poste aux plus hautes fonctions du sommet de l'Etat. Entre une modification du projet initial défendue par l'administration de l'éducation nationale – « *une cause perdue d'avance* », aurait avoué l'adjoint aux finances de la Ville de Paris, Camille Cabana – et le recours à une solution alternative du côté de la Très Grande Bibliothèque (TGB), une seule certitude s'impose : le nouvel Inalco ne sera pas prêt avant l'an 2000.

Michel Delberghe

L'orientalisme français souffre d'un manque de moyens

À L'OCCASION du premier sommet Europe-Asie, qui se tiendra à Bangkok les 1er et 2 mars, Jacques Chirac compte lancer, mardi 27 février, de Singapour, première étape de son voyage en Asie, un message de la France à cette partie du monde. En marge du sommet de Bangkok se tiendra en outre un séminaire sur les enjeux artistiques français en Asie. Ces initiatives paraissent indiquer un regain d'intérêt de Paris pour l'Extrême-Orient, dont on peut toutefois se demander si elles seront autre chose qu'une grand-messe.

L'obsession de la « visibilité » fait perdre de vue les vrais problèmes : une politique culturelle, ou une politique tout court, envers l'Asie suppose que Paris s'en donne les moyens en commençant par connaître celle-ci. Or les deux piliers du rayonnement français dans cette partie du monde – l'Institut des langues et civilisations orientales (Inalco, couramment appelé Langues O) et l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO) – ne semblent pas être des priorités gouvernementales : le premier s'asphyxie faute de locaux et la seconde est confrontée à des problèmes budgétaires qui compromettent le redéploiement de cette prestigieuse institution de recherches entrepris depuis trois ans sous la direction de Denys Lombard.

Créée à Hanoï en 1900 par Paul Doumer, l'EFEO était au départ une institution coloniale centrée sur l'Indochine. Sous la pression des événements, elle dut quitter le Vietnam puis le Cambodge et essaima dans d'autres régions : Inde, Indonésie, Japon et Thaïlande. Aujourd'hui réimplantée au Vietnam et au Cambodge, l'EFEO a étendu son champ de recherches au Japon, à la Corée du Sud et à la Chine. Sans renoncer à sa vocation de recherches sur le passé (vieux textes et monuments), elle s'attache désormais à replacer les évolutions contemporaines dans leurs perspectives historiques. Comme toute grande civilisation, celles de l'Asie ont une histoire plusieurs fois millénaire, qui rend vaine toute approche des phénomènes contemporains négligeant cette épaisseur culturelle.

LA DEMANDE EXISTE

Comment, par exemple, comprendre le régionalisme, fondé sur les réseaux et les flux, qui est à l'oeuvre en Asie orientale sans savoir qu'il reproduit, à des échelles différentes, des modèles anciens de développement autochtone ? C'est à une meilleure appréhension d'un tel phénomène que doit conduire la recherche intégrée sur les villes portuaires en Asie du Sud-Est que mène actuellement l'EFEO.

Tout aussi essentiel pour la compréhension du Japon contemporain est un autre axe d'études novateur : renouer les fils de l'histoire des « peuples de l'ombre » (marginaux) et percevoir l'archipel comme une société non plus homogène, selon le cliché dominant, mais plurielle et conflictuelle. Le renouveau du phénomène religieux en Chine et au Japon est un sujet actuel des recherches menées dans le cadre de l'EFEO. Réduire les crédits de l'EFEO, qui a publié une vingtaine d'ouvrages en 1995 et souhaite lancer de nouvelles collections destinées à un vaste public, reviendrait à couper un élan qui tend à redonner à l'orientalisme français la place qui lui revient face aux chercheurs anglo-saxons.

Le sort de l'EFEO et celui de l'Inalco sont liés : l'action de la première suppose, en amont, un travail de formation aux langues et civilisations. Il n'est pas sérieux de prétendre avoir la moindre politique envers l'Asie sans former des spécialistes et développer la recherche.

La demande existe – à l'Inalco, pour les langues asiatiques, et notamment le japonais et le chinois, il a fallu limiter le nombre des inscriptions à 1 500 –, mais les vocations risquent d'être découragées par les conditions matérielles dans lesquelles l'enseignement est dispensé. La « *détresse* » de l'Inalco, selon l'expression de son président, André Bourgey, hypothèque l'avenir de l'une des rares institutions non européocentristes de l'éducation nationale. Trouver des crédits pour un grand séminaire sur les enjeux artistiques français en Asie préparé à la hâte alors que la surface moyenne par étudiant aux Langues O varie de 0,2 à 0,6 m² laisse songeur sur le regain d'intérêt de Paris pour l'Asie.

Philippe Pons

Le Conseil national du sida recommande de tirer au sort provisoirement les malades à qui seront prescrits des antiprotéases

Le secrétaire d'Etat à la santé accepte cette procédure

A CHAQUE AVANCÉE de la recherche, le problème se pose. L'annonce de résultats très prometteurs dans le traitement des personnes infectées par le virus du sida, début février à Washington, n'a pas échappé à la règle (*Le Monde* des 31 janvier et 1er février). Le caractère préliminaire, mais véritablement encourageant, de ces essais cliniques associant trois molécules antivirales (deux antiviraux inhibiteurs de la transcriptase inverse et un inhibiteur de protéase) ont conduit les associations de lutte contre le sida et les pouvoirs publics à réclamer aux laboratoires concernés de mettre immédiatement à la disposition des patients les médicaments inclus dans les protocoles expérimentaux.

Dans un communiqué publié le 19 février, l'association Arcat-Sida dénonçait ainsi les conditions de mise à disposition du ritonavir (l'antiprotéase des laboratoires Abbott) en France qui, selon elle, placent les malades et leurs médecins dans une « *situation ingérable* ». Même son de cloche de la part de Sida Info-Service qui, le 21 février, dénonçait « *le cynisme de la stratégie commerciale des laboratoires Abbott* », regrettant en particulier la décision de ne fournir du ritonavir qu'à cent malades « *alors que les associations évaluent à plusieurs milliers les personnes ayant besoin rapidement de ce produit* ».

C'est dans ce contexte qu'a été rendu public, lundi 26 février, un avis du Conseil national du sida (CNS), saisi le 8 février 1996 par le secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, Hervé Gaymard, sur « *la mise à disposition de médicaments de la classe des antiprotéases et sur le problème posé par l'inadéquation entre l'offre et la demande* » Dans cet avis, le CNS qualifie le « *bénéfice clinique à court terme* » des essais de trithérapie présentés à Washington, de « *réel espoir d'amélioration de l'efficacité thérapeutique* ». Il souligne cependant que « *cet espoir se heurte à des logiques industrielles* ». Selon le CNS, les procédures d'enregistrement et de mise sur le marché de ces nouvelles molécules seront opérationnelles « *dans les semaines qui viennent* » aux Etats-Unis mais « *ces autorisations ne seront accordées en Europe qu'au début de l'été 1996 au plus tôt* ».

PROCÉDURE INFORMATISÉE

Le CNS recommande donc au gouvernement d'« *obtenir aux Etats-Unis, dès leur commercialisation, les doses nécessaires aux malades suivis en France et susceptibles de bénéficier des nouvelles molécules* ». Au cas où la disponibilité de ces antiprotéases sur le marché américain se révélerait insuffisante pour leur importation en France, « *une solution provisoire à titre totalement exceptionnel* » est envisagée, qui fait appel à un « *tirage au sort* ».

Le CNS conseille ainsi aux pouvoirs publics une procédure qui permette de délivrer la nouvelle combinaison thérapeutique à des personnes infectées ayant moins de 100 CD4 par mm³ et traitées depuis au moins neuf mois par un antirétroviral. Le tirage au sort, « *réalisé de manière informatique* », devrait éviter « *l'intervention consciente ou non de préférences affectives ou de pressions* ». Il devra être renouvelé « *chaque fois que des doses supplémentaires seront mises à disposition, jusqu'à l'intégration de l'ensemble des personnes éligibles* ».

Dans un communiqué rendu public lundi 26 février, Hervé Gaymard assure que, « *dès le mois d'avril, ce sont mille traitements de plus chaque mois qui seront mis à la disposition des hôpitaux* ». M. Gaymard se félicite à cette occasion « *d'avoir obtenu des laboratoires concernés les assurances qui permettent de répondre en partie aux recommandations du Conseil, tout en respectant les critères médicaux et scientifiques incontournables* ». « *L'avis du conseil national du sida peut se concilier avec la décision médicale des centres d'information et de soins pour l'immunodéficience humaine (CISH) qui répartit les traitements de façon homogène au prorata de l'activité hospitalière* », commente le secrétaire d'Etat à la santé, qui avait pourtant rejeté « *l'idée même d'un tirage au sort* » dans une interview au quotidien spécialisé *Impact Médecin* du 22 février. « *Durant cette période transitoire de quelques semaines*, ajoute le communiqué, *le tirage au sort promu par le CNS peut compléter les critères médicaux définis par les CISIH (moins de 20 CD4 et neuf mois de traitement antirétroviral).* »

L. F.

Lire aussi notre éditorial page 12

« Logique industrielle et exigences éthiques »

DANS SON AVIS, le Conseil national du sida rappelle que « *des résultats scientifiques préliminaires mais prometteurs suggèrent que des antiprotéases sont susceptibles d'entraîner un bénéfice clinique à court terme chez des personnes dont le déficit immunitaire est important (moins de cent lymphocytes CD4 par mm³). (...)*

VERBATIM

» Cet espoir se heurte à des logiques industrielles. Les procédures (dites « pilotes ») de développement et d'expertise des molécules thérapeutiques en matière de VIH ont été accélérées, mais il demeure que la décision de production à grande échelle (dite « industrielle ») n'est jamais prise avant le résultat des essais thérapeutiques de phase 2 et 3. (...) Logique industrielle et exigences éthiques sont en contradiction.

« À TITRE EXCEPTIONNEL »

» Les procédures d'enregistrement sont plus longues dans certains pays que dans d'autres. Les antiprotéases les plus récemment développées obtiendront très probablement dans les semaines qui viennent des autorisations de commercialisation aux Etats-Unis. Ces autorisations ne seront accordées en Europe qu'au début de l'été 1996 au plus tôt. (...) Le Conseil national du sida recommande au gouvernement français d'obtenir aux Etats-Unis, dès leur commercialisation, les doses nécessaires aux malades suivis en France et susceptibles de bénéficier des nouvelles molécules. Il faut en effet mettre à disposition autant de doses thérapeutiques qu'il y a de personnes répondant aux critères retenus pour l'essai thérapeutique (...).

» Si la disponibilité sur le marché américain de ces antiprotéases n'est pas suffisante pour leur importation en France, une solution provisoire à titre totalement exceptionnel devrait être envisagée. (...) Il s'agira dans un premier temps de répartir sur des critères objectifs entre les centres d'information et de soins de l'immunodéfiscience humaine (CISIH) les doses actuellement disponibles de médicaments. Ces critères tiendront compte de l'activité de chacun des centres (...). Munis des doses qui leur reviennent, les Cisih constituent des listes de malades éligibles, c'est-à-dire répondant aux critères retenus pour l'essai ayant eu des résultats cliniques (avoir moins de cent CD4 par mm³ et avoir reçu plus de neuf mois de traitements antirétroviraux). Parmi ces patients, un second classement pourrait placer en priorité les patients très évolutifs (dont la cinétique de chute des CD4 a été rapide et qui ont présenté des événements cliniques). (...)

» Un tirage au sort parmi les patients répondant aux critères retenus sera ensuite réalisé. Ce tirage au sort, réalisé de manière informatique, évitera l'intervention consciente ou non de préférences affectives ou de pressions. Le tirage au sort déchargera les médecins de la responsabilité du choix à l'égard des patients qu'ils n'auraient pas retenus et préservera la confiance du patient non sélectionné à l'égard de son médecin traitant. Ce tirage au sort sera renouvelé chaque fois que des doses supplémentaires seront mises à disposition, jusqu'à l'intégration de l'ensemble des personnes éligibles. Les patients non tirés au sort dans un premier temps se verront naturellement offrir les meilleurs traitements possibles dans l'attente du tirage au sort suivant. »

Les produits alimentaires de marque en question

« *LA MARQUE, qui apparaît aux yeux du consommateur comme une garantie de qualité du fabricant, n'est pas dans la réalité un signe absolu de qualité microbiologique.* » Telle est la conclusion d'une étude sur les produits alimentaires de marque vendus en grandes surfaces publiée par le centre régional de la consommation de Lille. 17,5 % des produits analysés ont été jugés « *non satisfaisants* » au regard des normes bactériologiques en vigueur et 4,4 % ont été déclarés impropres à la consommation et retirés de la vente.

Les camemberts au lait cru, les steaks hachés surgelés, le saumon fumé et les jambons cuits préemballés de qualité supérieure semblent particulièrement sensibles. A l'origine de ces problèmes, le non-respect de la chaîne du froid et un paradoxe : pour faire face aux normes microbiologiques et à l'obligation d'assurer à leurs produits des durées de conservation très longues, les fabricants sont amenés à proposer des produits « *plus fragiles et propices à une contamination ultérieure à la fabrication, notamment lors du réchauffement : l'absence de "concurrence" microbienne permettrait ainsi à un germe comme la listeria par exemple de se développer plus rapidement* ».

DÉPÊCHES

■ **INONDATIONS : plusieurs départements de l'Ouest ont subi des inondations**, lundi 26 février, sous l'effet conjugué des précipitations du week-end et de la fonte de la neige tombée la semaine dernière. Dans le Calvados, des maisons ont dû être évacuées tandis que plusieurs routes étaient coupées. Dans le Maine-et-Loire, une quinzaine d'habitations ont été encerclées par les eaux et, en Ille-et-Vilaine, la préfecture a diffusé un avis de pré-alerte dans trois secteurs où des inondations sont à craindre.

■ **VIOLENCE : les enseignants du collège Robespierre de Goussainville (Val-d'Oise) ont repris les cours**, lundi 26 février, après une grève de neuf jours destinée à protester contre les actes de violence commis à l'intérieur et aux abords de l'établissement. Certaines revendications ont été satisfaites – notamment le renforcement des moyens de surveillance – mais le classement de l'établissement en catégorie « sensible » est encore à l'étude.

■ **ENSEIGNEMENT AGRICOLE : quatre baccalauréats professionnels agricoles seront créés à la rentrée 1996**, a annoncé le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur. Remplaçant progressivement le brevet de technicien agricole, ils entraîneront l'ouverture de 350 classes dans les séries conduite et gestion de l'exploitation agricole, horticulture, travaux paysagers, agroéquipement.

DISPARITIONS

Armand du Chayla

Un diplomate-né

ARMAND DU CHAYLA, ancien ambassadeur, est mort mardi 20 février. Il avait vu le jour en 1898. Il avait longtemps gardé une silhouette de sous-lieutenant, et, à quatre-vingts ans passés, n'hésitait pas à aller passer un week-end au ski, quitte à trouver sa valise un peu lourde à porter.

Cet aristocrate, qui ne rougissait pas de son titre de comte, était un diplomate-né, dont la générosité allait de pair avec l'indépendance d'esprit et la perspicacité. Heureuse époque pour les ambassadeurs, qui étaient vraiment des « plénipotentiaires », disposant d'une large liberté d'action sans que jets, fax et médias viennent à chaque minute la contrecarrer...

Il avait commencé dans la Carrière en Turquie, à une époque où sa capitale s'appelait encore Constantinople. Il était conseiller à Madrid, en octobre 1942, quand il se rallia au général de Gaulle, qui en fit son envoyé à Lisbonne puis à Luxembourg.

De 1946 à 1952, il représenta la France à Beyrouth avec une éclatante simplicité : ceux qui ont assisté à ses réceptions au bord de sa piscine en parlent encore avec nostalgie. Sa tâche était pourtant particulièrement délicate, puisqu'il s'agissait d'établir sur de nouvelles bases les relations entre le pays du Cèdre et l'ancienne puissance mandataire. Qu'un stade et une colline de la capitale libanaise portent aujourd'hui son nom montre combien il y avait réussi.

Il fut par la suite ambassadeur à Stockholm, au Caire, à Buenos Aires, et pour finir, à Madrid, mais c'est surtout vers le monde arabe, dont il avait longtemps suivi les affaires avec attention, que se tournait son cœur. Il avait longtemps d'ailleurs présidé l'Association France-Egypte.

A. R.

Haing Ngor

Un témoin du génocide cambodgien

LE MÉDECIN cambodgien naturalisé américain Haing Ngor, rendu célèbre par son interprétation du rôle principal de *La Déchirure* en 1984, est mort assassiné par balles à Los Angeles le 25 février. Il était âgé de quarante-cinq ans. Le docteur Ngor avait vingt-cinq ans, en avril 1975, lorsque les Khmers rouges s'emparent de Phnom Penh. Refusant de quitter son pays, il devient chauffeur de taxi, puis, contraint comme le reste de la population à s'exiler à la campagne, il est ensuite dénoncé comme intellectuel, arrêté, torturé. Il voit sa famille massacrée, se nourrit de racines ou de rats crus. Quatre ans plus tard, il réussit enfin à fuir en Thaïlande, puis aux Etats-Unis, où il se consacre à témoigner des souffrances de son peuple et à aider ses compatriotes. C'est à ce titre qu'il interprète le rôle de Dith Prath, qui sauva la vie du journaliste américain Sidney Schanberg, dans le film de Roland Joffé. Cette interprétation lui vaut un Oscar (étrangement : du meilleur second rôle). Président de l'Association cambodgienne américaine, il avait obtenu la nationalité américaine le 4 avril 1986. Haing Ngor était à l'occasion apparu dans d'autres films, il avait consacré l'essentiel de ses gains issus du triomphe commercial de *La Déchirure* à deux associations qu'il avait créées, Aide aux personnes déplacées et Enfant d'Angkor. En 1988, il publiait le récit de son existence tragique, *Une odyssée cambodgienne* (traduit en France chez Fixot-Filipacchi). On a retrouvé son corps atteint de plusieurs balles près de sa voiture, dans le quartier asiatique de Los Angeles, où il résidait. La police n'a pour l'instant fourni aucune explication sur les raisons de ce meurtre.

■ **AKRAM HOURANI**, l'un des hommes politiques les plus influents de la Syrie des années 1940-1960, est décédé samedi 24 février à Amman, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.
Fondateur en 1945 du Parti socialiste arabe, il décide, lors de son exil au Liban – où il s'était réfugié en 1952 pour son opposition à la dictature du président Adib Chichakli –, de fusionner ce mouvement avec le parti Baas.
Pendant l'union syro-égyptienne (1958-1961), il est l'un des deux représentants syriens au sein des instances de l'union au Caire. Il revient fin 1959 à Hama, amer contre le président égyptien Gamal Abdel Nasser, qu'il accuse de pencher vers une solution politique avec Israël.
En 1963, il choisit définitivement l'exil après le coup d'Etat du général Loaï Atassi.

■ **JEANINE BONVOISIN**, député UDF-FD de Seine-Maritime, est décédée, dimanche 25 février, à l'âge de soixante-neuf ans. Née le 28 avril 1926 à Villerville (Calvados), Jeanine Bonvoisin a fait toute sa carrière politique dans le sillage de Jean Lecanuet. Entrée dès 1966 au Centre démocrate, puis, en 1971, au conseil municipal de Rouen, elle a été premier adjoint de Jean Lecanuet à la mairie de Rouen, de 1989 à 1993, avant d'être élue, en mars 1993, député de la 1re circonscription de Seine-Maritime (Rouen).
Elle était également conseiller général du 7e canton de Rouen depuis 1982.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du lundi 26 février a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Terre.** – Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division **Maurice Le Page** (mis à la disposition du chef d'état-major des armées) et **Hervé Gobilliard**.

Sont promus : général de division, le général de brigade **Joël Rousseau** ; général de brigade, le colonel **Jean-Pierre Moller**.

Est nommé gouverneur militaire de Lille et commandant la circonscription militaire de défense de Lille, le général de division **Pierre Coursier**.

● **Air.** – Est promu général de brigade aérienne, le colonel **Jean-Jacques Teycheney**, nommé chef du bureau « prolifération et technologies sensibles » au secrétariat général de la défense nationale.

Est nommé commandant les opérations spéciales, le général de brigade aérienne **Jacques Saleun**.

● **Armement.** – Sont nommés : inspecteur général de l'armement, l'ingénieur général hors classe **Jean-Benoît Ramé** ; inspecteur de l'armement pour l'aéronautique et l'espace, l'ingénieur général de première classe **François Gonin** ; inspecteur de l'armement pour l'armement terrestre, l'ingénieur général de première classe **Jacques Guély** ; délégué, directeur des programmes d'armement, l'ingénieur général de première classe **Daniel Reydellet** ; chargé de mission auprès de l'inspecteur général de l'armement, l'ingénieur général de première classe **Bernard Lieutaud** ; chef du service technique des programmes aéronautiques, l'ingénieur général de première classe **Yves Gleizes** ; adjoint au chef du service technique des télécommunications et des équipements aéronautiques, l'ingénieur général de deuxième classe **Patrick Nicolas** ; délégué adjoint au délégué, directeur des relations internationales, l'ingénieur général de deuxième classe **Marc Desecures** ; chargé de mission auprès du directeur des constructions aéronautiques, l'ingénieur général de deuxième classe **Bernard Besson** ; chargé de mission auprès de l'inspecteur général de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe **François Guerrier** ; sous-directeur « affaires internationales » à la direction des constructions aéronautiques, l'ingénieur général de deuxième classe **François Fiori** ; chef du service technique des systèmes navals, l'ingénieur général de deuxième classe **Denis Plane** ; chargé de mission auprès de l'inspecteur général de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe **Jean-Pierre Laplane**.

Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe **Robert Bruneau, Jean Labernède et Jean Bouchet** (nommé chargé de mission auprès de l'inspecteur de l'armement) ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef **Henri Roulland, Noël Even, Louis Tuveny, Patrick Souqière** et **René Gibert**.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Alain FOURMENT
et
Mme, née Chantal MIGEOT,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur quatrième petit-enfant,

Eléonore,

le 5 février 1996,

sœur d'Antoine et de *Geoffroy*,
chez Pierre-Yves et Stéphanie Desjeux.

Anniversaires de naissance

– Gérard souhaite un très heureux anniversaire à

Ghislaine.

Décès

– Catherine Bensaïd,
Yvonne Pinto,
Helyett Djian,
Rolande Dayan
et Jérôme,
Simone et Henri Wagman
et Bruno,
Huguette et Pierre Muret,
Philippe et Dominique,
Les familles Cohen, Bensard,
Ses parents et alliés,
Cécile Barra,
Albina du Boisrouvray,
Françoise Brion,
Jean-Claude Brisville,
Patricia et Alain Bureau,
Carole et Erik,
Carlos Cebro,
Agnès Chabanne,
Anibal Cortès,
Michèle et Jean Daniel
et Sara,
Ferrante Ferranti,
Monique Funck-Brentano,
Geneviève et Pierre Hebey,
Giovanna et Emmanuel,
Mariana et Georges Gilbert,
Georges Kiejman,
Claude Kiejman,
Danièle et Raymond Lévy,
Roger Lewinter,
Jacqueline Martinez,
Jean Nora,
Brigitte et J.-B. Pontalis,
Guillaume et Laure,
Gilberte Steg,
Martine Ullern,
Et tous ceux qui ont eu la joie d'être ses amis et ses élèves,

ont le chagrin d'annoncer que

Janine BENSAÏD

les a quittés le 26 février 1996.

L'inhumation aura lieu le mercredi 28 février, à 11 h 45, au cimetière du Montparnasse.

On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Pierre Bourdillat,
leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Jean-Louis Dargeou,
M. et Mme François Blanc,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Dominique Blanc
et leurs enfants,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses sœurs, frères et belles-sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean BLANC,
née Marguerite-Marie HUBERSON,

survenu le 25 février 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 février, à 15 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 1, rue Docteur-Berger, à Sceaux (Hauts-de-Seine).

Ils associent à leurs prières le souvenir de son époux, le

docteur Jean BLANC,

décédé le 13 janvier 1985.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Après avoir lutté contre la maladie avec courage,

Claire BOLON

nous a quittés le 25 février 1996.

Marie-France et Jacques Bolon,
leurs enfants et petits-enfants,
vous invitent à partager leur peine et leur espérance au cours de la messe qui sera célébrée le mercredi 28 février, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques des Etats-Unis, Lyon-8e.

Inhumation à Vieu-en-Valromey (Ain).

– Pascal et Annick Bonvoisin,
Luc et Patricia Bonvoisin,
Bérangère Bonvoisin
et Philippe Clevenot,
Violaine Bonvoisin,
Guillemette Bonvoisin,
Thierry Bonvoisin,
Nicolas Bonvoisin,
ses enfants,

Franck, Johann, Matthieu, Timothée et Antonin,
ses petits-fils,

Les familles Roney, Prevost, Rampin, Levie, Bayl,

ont l'immense douleur de faire part du décès, à Rouen, de

Jeanine BONVOISIN,
née RONEY.

Les obsèques religieuses auront lieu dans l'intimité familiale à Villerville.

Une messe sera célébrée en la cathédrale de Rouen, le vendredi 1er mars 1996.

Elle a rejoint son fils,

Bertrand BONVOISIN.

– Le président Bernard Bosson
Et les députés Force démocrate,
font part de leur profonde tristesse après la disparition de leur collègue et amie,

Jeanine BONVOISIN.

Ils expriment à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Assemblée nationale,
126, rue de l'Université,
75007 Paris.
(Lire ci-dessus)

– Mme Nicole Borroméi,
M. et Mme Dominique Borroméi
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Ceccaldi
et leurs enfants,
Mlle Marie-Laure Borroméi,
M. et Mme Félicien Picavez,
Mme Reginald Rogers,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Fernand BORROMÉI,
née Jeannine DEBAY,
inspecteur d'académie (e.r.),
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 25 février 1996, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 2 mars, à 10 h 30, en la cathédrale de Chartres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

162, rue Marcadet,
75018 Paris.

– Mme Lucienne Carel,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René CAREL,
pharmacien honoraire,

survenu le 24 février 1996, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Bernex (Haute-Savoie).

Les Argonautes,
Boulevard de la Mer,
83150 Bandol.

– La *Librairie Descombes*, à Genève, a la profonde tristesse de faire part du décès de

Paul DESCOMBES,
libraire,

survenu le 15 février 1996.

6, rue du Vieux-Collège,
1211 Genève 3.

– La Section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études a le regret de faire part du décès, intervenu le 23 janvier 1996, de

Mme Anne-Marie ESNOUL,
ancien titulaire de la direction d'études « religions de l'Inde ».

– Mme P. Roques,
son épouse,
Ses enfants,
Sa famille,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger ROQUES,
contrôleur principal honoraire
des contributions indirectes
et de la direction générale des impôts,
ancien trésorier national
du Syndicat national
des agents des indirectes
et du Syndicat national des agents
de la direction générale des impôts,
ancien trésorier national
de la Caisse de secours
des indirectes et de la Mutuelle nationale
de la direction générale des impôts,

survenu le 23 février 1996, à Mazamet, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Ses cendres ont été déposées ce mardi 27 février au cimetière de Mazamet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 16 février 1996 disparaissait brutalement

Jean-Louis FOUNEAU,
instituteur.

A tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Sa mère et toute sa famille,
Sa sœur Anne-Marie.

– On nous prie d'annoncer le décès de

André GOURSONNET,
ancien maître de conférences
à la Faculté des lettres de Nice,
officier des Palmes académiques,

le 20 février 1996.

Marie-Antoinette Goursonnet,
63270 Benaud.

– Marie Claude Ledur, née Proriol,
son épouse,
Romain et Mathilde,
ses enfants,

Georges Ledur,
son père,
et Josette,
son épouse,
Alphonse Proriol,
son beau-père,

Alain et Annie Ledur,
Henri et Josette Proriol,
René Proriol et Danielle Ghibaut,
Marie Proriol,
son frère, ses belles-sœurs, ses beaux-frères,

Jean Pierre, Sylvaine, Bertrand, Johanne, Alexia, Xavier, Laurence, Olivier, Gilles, Laurent, Bruno et Frédéric,
ses neveux et nièces,

Les familles Ledur, Mathevon, Proriol, Plessis, Touron, Guillot, Burgat,

ont la douleur de faire part du décès de

Henri LEDUR,
administrateur civil,

survenu le 20 février, à Paris, dans sa cinquante et unième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 1er mars, à 14 heures, en l'église Saint-Benoît, 35, rue Séverine, à Issy-les-Moulineaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Claude-Matrat,
92130 Issy-les-Moulineaux.
177, rue Bergson,
42000 Saint-Etienne.

– Meaux.

Mme Marie-Marthe Léger,
son épouse,
Le docteur Claude Léger et Mme,
M. et Mme Bernard Sesé,
ses enfants,
Mlle Pauline Léger,
sa petite-fille,
Les familles Guillot et Virmoux,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur René LÉGER,
médecin honoraire du centre
hospitalier de Meaux,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 24 février 1996, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 février, à 10 heures, en la chapelle du Vieux Chapitre de la cathédrale de Meaux, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Il a plu à Dieu de rappeler à Lui

Charlotte MORIN,
née BALANCHE,

dans sa cent cinquième année, munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de
Suzanne Durand,
sa fille,
Micheline Durand-Granjean,
Rémy et Mireille (†) Hascal,
Marie-Claude Durand,
Françoise et Emilio Asensio,
Jean-Marie et Isabelle Vergnes,
Martine et John Vignati,
ses petits-enfants,
Denise Merck,
sa nièce,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses arrière-arrière-petits-enfants,
La Maréchale Leclerc,
Les résidentes,
Le conseil d'administration,
Le personnel de la résidence du Maréchal-Leclerc,
ses amis.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 28 février 1996, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place Etienne-Pernet, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Madeleine Jeanne RICHY,
née BOURCET,
femme de cœur, de combat
et mère courage,

nous a quittés le 25 février 1996, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Sa fille, Mme Mireille Richy, respectera sa volonté d'être incinérée dans la plus stricte intimité.

Ayez une pensée pour cette femme universelle.

– Les membres des conseils de surveillance, des conseils d'administration, des directoires,
Les collaborateurs d'Allianz Aktiengesellschaft Holding
Et toutes les filiales du groupe,

ont le profond regret de faire part du décès du

docteur Wolfgang SCHIEREN,
président du directoire
de la société Allianz AG Holding
de 1971 à 1991,
président du conseil de surveillance
de la société Allianz AG Holding,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 février 1996, à l'âge de soixante-huit ans.

Allianz AG Holding déplore la perte d'un grand entrepreneur qui a conduit son groupe vers une position dominante en Allemagne et dans le reste du monde.

Remerciements

– Vous avez partagé notre peine lors du décès de

Agnès,

soyez-en remerciés de tout cœur.

André et Annie DELPECH
et leur famille.

– Pierre-André Picon, au nom de sa famille, adresse ses remerciements émus aux très nombreux témoignages d'affection et de fidélité à

Geneviève PICON

qui lui sont parvenus à l'annonce de sa disparition.

81, boulevard de Port-Royal,
75013 Paris.

– Etant dans l'impossibilité de répondre, personnellement, à tous ceux qui, nombreux, lui ont présenté leurs témoignages de profonde sympathie,

Mme Irène
ROMANO-FERNANDEZ

remercie particulièrement tous les anciens compagnons de combat et amis pour leurs marques d'amitié à la suite du décès de son époux.

Anniversaires de décès

– Pour le premier anniversaire de la disparition de

Marc LEDÉ,

ses amis se retrouveront le mercredi 28 février 1996, à 18 heures, en la chapelle de Jésus Enfant - Sainte-Clotilde, 29, rue Las Cases, Paris-7e.

42, rue de Bellechasse,
75007 Paris.

Conférences

– *Le Centre de documentation juive contemporaine* organise *le mardi 27 février à 19 h 30* une conférence autour du « Livre noir », avec la participation d'Emmanuel Moses, directeur de collection chez Actes Sud, Alexandre Adler, journaliste, Georges Bensoussan, historien, Henri Minczeles, journaliste.
Au CDJC, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.
Tél. : 42-77-44-72, entrée libre.

Séminaires

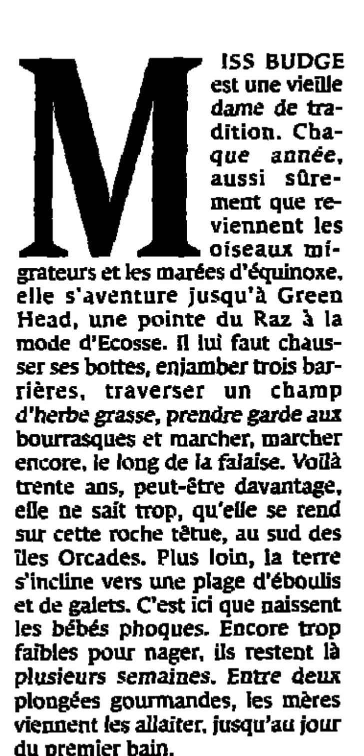
– Les séminaires de l'Association française pour le développement des études ukrainiennes,
mercredi 28 février à 17 h 30,
à l'Institut d'études slaves,
9, rue Michelet, 75006 Paris.
« **Les Frontières orientales de l'Europe** », par M. Alain Besançon.

Communications diverses

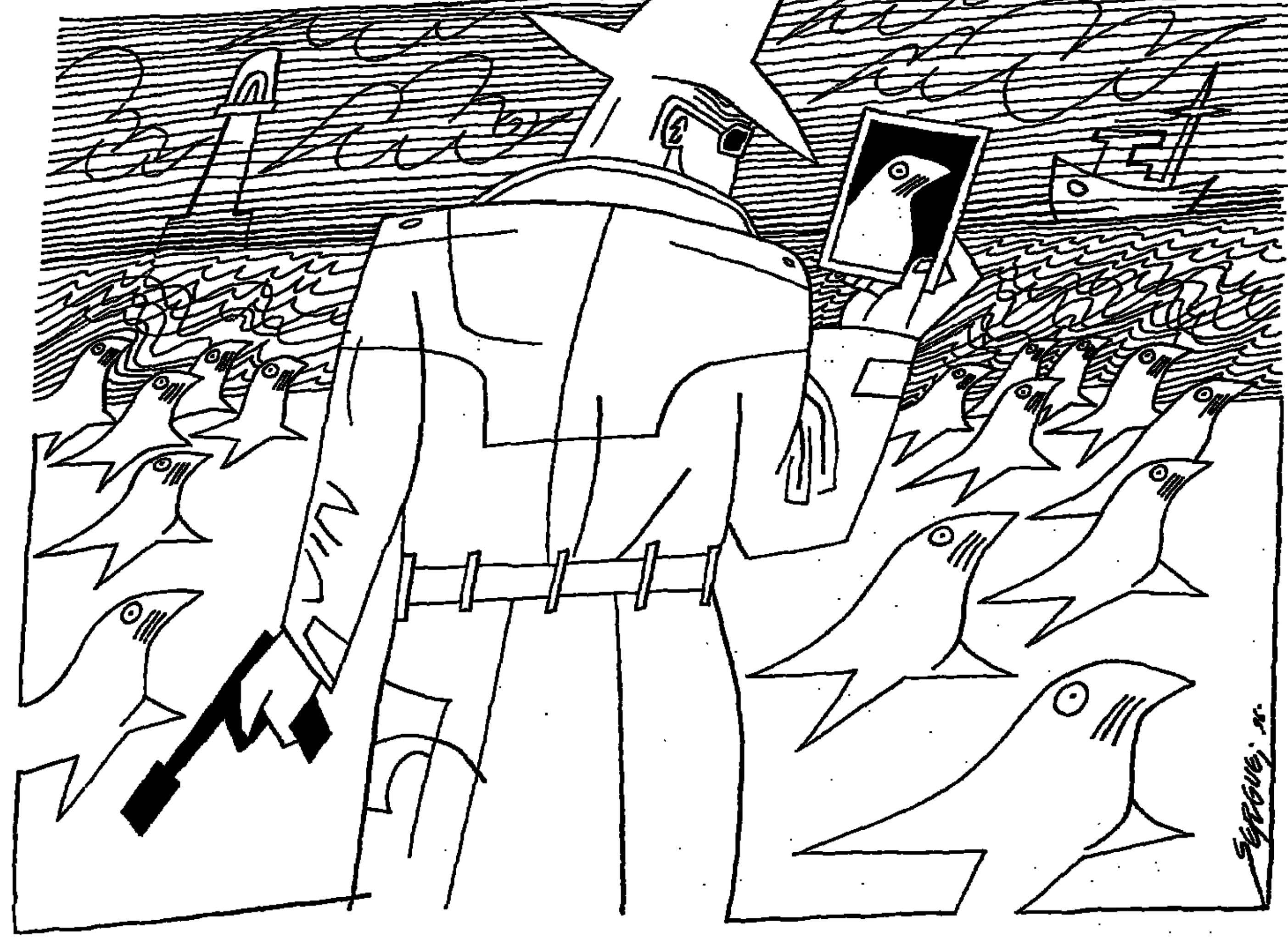
– Les Anciens des Chantiers de la Jeunesse française et leurs amis sont invités à se rendre à l'assemblée générale de la délégation Ile-de-France de l'Association nationale des anciens des Chantiers de la Jeunesse française et les Anciens Combattants des Chantiers le jeudi 7 mars 1996, au cercle de l'UAG, 49, rue Blanche, 75009 Paris. (Messe 11 heures, repas 12 h 30, réunion 15 heures).

Pour tous renseignements : R.-J. Bernard. Tél. : 46-67-96-94.

ENQUÊTE



MISS BUDGE est une vieille dame de tradition. Chaque année, aussi sûrement que reviennent les oiseaux migrateurs et les marées d'équinoxe, elle s'aventure jusqu'à Green Head, une pointe du Raz à la mode d'Ecosse. Il lui faut chausser ses bottes, enjamber trois barrières, traverser un champ d'herbe grasse, prendre garde aux bourrasques et marcher, marcher encore, le long de la falaise. Voilà trente ans, peut-être davantage, elle ne sait trop, qu'elle se rend sur cette roche têtue, au sud des îles Orcades. Plus loin, la terre s'incline vers une plage d'éboulis et de galets. C'est ici que naissent les bébés phoques. Encore trop faibles pour nager, ils restent là plusieurs semaines. Entre deux plongées gourmandes, les mères viennent les allaiter, jusqu'au jour du premier bain.



L'horrifique crime des îles Orcades

Bébés phoques et 22 long rifle. Vingt-cinq animaux, tués par balles, ont été découverts par Miss Budge sur une plage au sud de l'archipel. Les amis des bêtes s'émeuvent. La presse s'indigne. La police piétine. Balade écossaise

Le samedi 28 octobre 1995, comme tous les ans que Dieu fait, Miss Budge avait convié huit de ses enfants et petits-enfants à sa balade préférée. Il y avait là Mark, Laura et même Judith, la petite dernière du clan Budge, emmitouflée dans sa doudoune. Andrew, le gendre, avait emporté sa caméra. Il faisait un temps splendide. Le vent s'était assagi, le soleil passait au sud. Vers le couchant, on pouvait deviner la côte écossaise, « *le continent* » comme on dit ici. « *Les gamins étaient pressés, c'était à celui qui verrait le premier !* », se souvient la grand-mère. Ils étaient sûrs d'en trouver quelques-uns : aux Orcades, les phoques sont plus nombreux (120 000) que les hommes (19 000). Comme ils sont protégés depuis 1978, leur population augmente de 7 % par an.

Parvenue à l'aplomb de la falaise, Miss Budge aperçut les nouveau-nés, en contrebas. Elle en compta une demi-douzaine. Avec leur fourrure blanche, on aurait dit des peluches déposées par la tempête. Ils semblaient inertes, endormis. Elle descendit, s'approcha à pas prudents. Ils étaient tous morts, abattus d'une balle entre les deux yeux. Certains étaient si jeunes, deux jours tout au plus, qu'ils avaient encore leurs cordons ombilicaux. Sur les galets maculés de sang, gisait aussi une femelle adulte. Le lait s'écoulait en un mince filet sur son ventre gris. Les mouettes lui avaient déjà dévoré les yeux.

Laura, l'aînée, comprit ce qui s'était passé. « *Elle pleurait, elle pleurait, on ne pouvait plus l'arrêter* », raconte Miss Budge. Les autres enfants, tenus à l'écart, s'amusèrent un moment à observer l'unique survivant, sur la gauche de la plage. Dans l'eau, les mères n'osaient s'approcher. Seules leurs têtes dépassaient, dressées comme des périscopes à la crête des vagues. Elles poussaient des cris rauques, pour appeler leurs petits. De retour à la ferme familiale, les Budge décidèrent d'alerter le centre de secours des phoques.

Nombre d'Orcadiens se demandent ce que Maureen Bain, la responsable de ce centre, peut bien trouver à ces bestioles à moustaches. Toute à ses convictions écologistes, cette ancienne militante de Greenpeace se moque des critiques. Dans une autre vie, elle se souvient avoir travaillé dans une fabrique de bouteilles de whisky, sur le « *continent* ». Par la suite, c'est aux Orcades qu'elle a choisi de s'établir avec son compagnon et son fils. Ensemble, ils recueillent et soignent des phoques. Leur maison, accessible par un chemin de terre, est tournée vers la mer. On jurerait qu'elle boude la civilisation.

Prévenue par les Budge, la jeune femme se rendit à Green Head : « *En entendant les lamentations des mères, j'avais l'impression qu'elles me demandaient des explications. J'étais bouleversée, j'avais honte que quelqu'un de ma race ait pu faire ça.* » Profitant de la marée, elle franchit les rochers situés sur la droite. Elle vit alors un autre bébé phoque, puis deux, puis trois... Au total, en comptant ceux découverts par la famille Budge, ils étaient vingt-cinq. Tous morts. Les policiers trouvèrent plusieurs douilles de 22 long rifle. Le chef inspecteur Angus MacLeod décida d'ouvrir une enquête.

A dater de ce jour, l'archipel fut emporté par la tempête médiatique. De mémoire de pêcheurs, on n'avait jamais connu pareil grain. Des journalistes affluèrent de partout. D'Aberdeen, d'Edimbourg et même de Londres ; des indiscrets, des curieux, qui posèrent maintes questions aux habitants de South Ronaldsay, l'île où s'étaient produits les faits. Certains parlèrent d'un « *serial killer* ». Photos à l'appui, le quotidien tabloïd *Today* évoqua un acte de « *maniaque* », de « *sadique* ». Le lieu, surtout, intriguait : des contrées sauvages, un brin mystérieuses, là-haut, plein nord, des terres émiettées où quelques téméraires courbent l'échine et résistent aux éléments.

Pour tout dire, les Orcadiens de souche n'apprécient guère les gens du « *continent* ». Surtout les Anglais. C'est héréditaire. Ils les appellent les « *South Mouth* », les « bouches du sud », celles dont le verbe policé ne s'est pas frotté aux récifs. Ils leur reprochent de se plaindre plus souvent qu'à leur tour. Or, ici, on ne se plaint pas : on vit. Sans arbre, sans chaleur, sans luxe, mais on vit. En cinq mille ans de présence humaine, la nature a façonné des êtres d'honneur et d'amitié. Amarrés à leurs traditions, ils se disent « *d'abord Orcadiens, ensuite Ecossais* ».

Sur ce puzzle d'îles chahutées à la fois par la mer du Nord et l'Atlantique, les faits divers sont rares. Ils prennent donc des proportions démesurées. A Kirkwall, la capitale, on se souvient ainsi qu'en 1991 les journaux avaient évoqué des rites sataniques subis par un bambin de South Ronaldsay. L'histoire avait fait grand bruit avant d'être démentie. Par la suite, en 1994, il y avait eu un meurtre, le premier depuis vingt-cinq ans. Un homme masqué était entré au Mumuraz, le seul restaurant indien de l'archipel. Il avait tué un serveur puis s'était enfui. Il n'a jamais été arrêté.

« *Trouveront-ils les tueurs ?* », s'inquiéta le *Daily Mail* à propos des phoques. *The Orcadian*, la feuille locale, reçut des dizaines de lettres, dont une de la petite Laura Budge : « *Quelle joie peut-on éprouver à faire une chose pareille ?* », demanda-t-elle. La police se mit aussitôt au travail, sous la conduite du chef inspecteur Angus MacLeod : « *Sans aller jusqu'à traiter cette affaire comme un meurtre, nous l'avons prise au sérieux car un fusil avait été utilisé illégalement contre des animaux protégés. De plus, elle donnait une mauvaise image des Orcades et la population y était sensible.* »

Les balles furent expertisées par un laboratoire d'Aberdeen. Toutes les armes répertoriées sur South Ronaldsay furent saisies, notamment celles utilisées par les fermiers contre les lapins. Aucune ne correspondait à celle du massacre. Ailleurs, dans les granges, on dénicha d'autres fusils, non déclarés ceux-là, mais les expertises se révélèrent négatives. Quant aux rares habitants du secteur, ils furent interrogés. Personne n'avait rien vu, rien entendu. Pas une voiture suspecte, pas un bateau inconnu.

> « Croyez-moi, le premier ennemi du phoque n'est pas le pêcheur, mais le bureaucrate de Bruxelles ou de Londres ! Quant aux associations de défense des animaux, elles ne comprennent rien à rien mais, dans ce pays, elles sont intouchables »

Malgré l'absence de preuves, les soupçons se portèrent sur les quelques dizaines de pêcheurs et éleveurs de saumons que compte South Ronaldsay. Après tout, ils étaient bien les seuls à avoir de bonnes raisons de détester les phoques. Il faut les entendre parler de ces « *satanées bestioles* », assez rusées pour ouvrir les casiers à homards ou à crabes, et dévorer l'appât. D'un coup d'incisives, ils sectionnent le morceau de caoutchouc censé maintenir le crochet de fermeture. Les pêcheurs ont beau bricoler des systèmes plus sophistiqués, rien n'y fait : les pilleurs à moustaches adaptent leurs techniques. « *Ils sont malins, vous savez !* », insiste John Cromsley, un pêcheur de homards. Et si puissants qu'ils parviennent parfois à écarter les grilles pour atteindre l'appât.

Ils font également des ravages dans les fermes de saumons. Rôdant autour des enclos d'élevage intensif, où barbotent des milliers de poissons, ils prennent leur élan et foncent sur les filets, gueule ouverte, croquant tout ce qu'ils peuvent croquer, entre les mailles, tant par jeu que par gourmandise. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, les éleveurs sont autorisés à les abattre. Ils ne s'en privent pas. Plusieurs centaines de bêtes sont tuées chaque année, en général avec du 22 long rifle.

De l'aveu même des pêcheurs, seuls quelques phoques, des « *meneurs* » comme ils disent, seraient en cause. Plus futés que les autres, plus joueurs aussi, ils prennent visiblement plaisir à voler ce qu'ils pourraient chasser ailleurs. « *Cela peut faire sourire quand on est chez soi, au chaud, mais croyez-moi, c'est pénible à vivre sur un bateau*, explique Robert Smith, un autre pêcheur de homards, *Il fait froid, le vent souffle si fort que tu as du mal à tenir debout et voilà qu'en relevant tes 350 casiers tu t'aperçois qu'un voleur est passé par là. Avec des gants, par mauvais temps, tu vas perdre un temps fou à en réparer plusieurs ! Alors, oui, tu maudis les phoques !* » Au total, Robert Smith estime son manque à gagner mensuel à environ 2 000 francs.

Voilà en tout cas comment, en moins de temps qu'il n'en faut pour vider un casier, les gaillards de South Ronaldsay se retrouvèrent au banc des accusés. Pouvait-on soupçonner, comme le suggéra Maureen Bain, deux types des environs, réputés « *peu finauds* », qui auraient voulu se venger ? Les syndicats de pêcheurs hurlèrent à la cabale. Saint-Margaret's Hope, le bourg local, jura de son innocence. Au fil des jours, il finit par bruire de toutes sortes de rumeurs. N'était-ce pas un mauvais coup de voyous venus de Kirkwall ? « *Ce truc-là, c'est une connerie de jeunes abrutis* », assura Robert Smith, persuadé qu'il ne pouvait s'agir de pêcheurs. D'autres, plus tortueux, émirent l'hypothèse d'une mise en scène orchestrée par les défenseurs des phoques.

Quatre mois après les faits, le mystère reste entier. Le chef inspecteur MacLeod admet que son enquête n'a guère progressé, en dépit des expertises et des appels à témoins. Le – ou les – coupable, passible d'une amende de 20 000 francs, demeure introuvable. A Kirkwall, capitale sans histoire, les envoyés spéciaux de la presse britannique sont repartis, la vie a repris son cours. A Saint-Margaret's Hope, le village suspect, les hommes continuent de prendre la mer chaque matin.

Dans les rues étroites, flanquées de maisons grises, ils sont probablement quelques-uns à connaître la vérité, mais l'*omerta* locale les incite au silence. Le soir venu, après avoir relevé leurs casiers et pesté contre les phoques, ils passent au Murray Arms, le seul pub à dix lieues à la ronde. Ils se disent que les « *South Mouth* » n'ont décidément rien compris à la vie au grand air. De l'avis général, il faudrait revenir aux pratiques en vigueur avant 1978, quand 3 000 bêtes étaient abattues chaque année pour éviter la surpopulation. « *Imaginez que l'on fasse cela*, explique Robert Smith, *Vous verriez débarquer Greenpeace, la BBC et le monde entier ! Ils feraient un tel battage que plus personne ne voudrait de nos homards !* »

VUES de Saint-Margaret's Hope, les préoccupations du « *continent* » paraissent fort lointaines. Sans parler de l'Europe, avec ses lois et ses quotas. « *Croyez-moi*, insiste un habitant du village, *le premier ennemi du phoque n'est pas le pêcheur, mais le bureaucrate de Bruxelles ou de Londres. Quant aux associations de défense des animaux, elles ne comprennent rien à rien, mais, dans ce pays, elles sont intouchables. La nature, c'est pourtant nous qui vivons avec elle, que je sache ! Et puis, écoutez, quand le pauvre type s'est fait flinguer dans le restaurant indien, on n'a pas fait autant de raffut ! C'était tout de même plus grave que des phoques !* »

A quelques kilomètres de là, dans sa maison de Deerness, Miss Budge s'étonne encore des répercussions de sa découverte. En tant qu'agricultrice, elle dit comprendre les pêcheurs lorsqu'ils défendent leur gagne-pain, mais elle ne saurait pardonner le massacre des « *pauvres petits* ». Même si son mari lui a reproché d'en avoir parlé, elle ne regrette pas d'avoir agi ainsi. Elle se demande juste pourquoi, depuis le 28 octobre 1995, ses amis de South Ronaldsay ne lui ont jamais parlé une seule fois de cette affaire.

Philippe Broussard
Dessin : Serguei

Le principe du chef

par Jean Peyrelevade

Il faut, dit-on, changer les modes de direction de nos grandes entreprises. Depuis quelques mois, l'application dans notre pays des principes du *corporate governance*, d'inspiration anglo-saxonne, pousse à la floraison au sein des conseils d'administration de comités spécialisés : comité d'audit, comité des rémunérations, comité des nominations. Ainsi entend-on associer davantage les administrateurs à la préparation des décisions, introduire un parfum de collégialité dans un système d'essence monarchique, en un mot contrôler de plus près l'action des présidents.

Le motif ne souffre pas discussion : trop d'exemples montrent qu'un pouvoir sans contrôle est porteur d'immenses dérives. Mais la réforme proposée relève, à mon sens, du décoratif. S'intéressant aux modes d'exercice du pouvoir, non à sa réalité, elle organise une apparence de débat qui renforce plus qu'elle n'affaiblit le caractère singulier du mandat présidentiel.

Telle est l'exception française : nous sommes seuls, absolument seuls parmi tous les pays industrialisés, à confier juridiquement, par force de loi, à un seul homme l'intégralité des pouvoirs de gestion des sociétés les plus vastes : *« Le président du conseil d'administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers […] Le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société »* (loi du 24 juillet 1966, article 113).

Une situation aussi exceptionnelle ne laisse pas d'intriguer : quand est-elle apparue, sous quelle forme ? De quel acte fondateur découle-t-elle ? Quel contexte historique, politique, idéologique en entoura-t-il la naissance ? Poussé par la curiosité, je suis allé enquêter du côté des juristes, dont j'espère qu'ils me pardonneront cet empiétement sur leur territoire. La réponse aux questions posées choquera certainement, mais favorisera peut-être la réflexion : la novation fut consciente et volontaire, elle date du gouvernement de Vichy.

Le fonctionnement des sociétés anonymes relevait auparavant d'une grande loi (plus de soixante articles), votée sous le Second Empire (1867). Les articles qui nous intéressent ici sont l'article 22 (*« Les sociétés anonymes sont administrées par un ou plusieurs mandataires à temps, révocables, salariés ou gratuits, pris parmi les associés. Ces mandataires peuvent choisir parmi eux un directeur ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle »*), l'article 26 (*« Les administrateurs doivent être propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts. Ces actions sont affectées en totalité à la garantie de tous les actes de gestion, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des administrateurs »*) et l'article 44 (*« Les administrateurs sont responsables, conformément aux règles du droit commun, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers soit des infractions aux dispositions de la présente loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion. »*).

Notons que cette loi monumentale ne dit pas un mot de l'existence ni du contenu de la fonction de président du conseil d'administration tenue pour accessoire. Pour déterminer exactement comment jouait l'équilibre des pouvoirs, il faut donc se référer aux statuts eux-mêmes des sociétés.

Traduites en langage d'aujourd'hui, les dispositions législatives et les rédactions statutaires les plus fréquentes conduisent au dispositif suivant : le conseil d'administration, élu par l'assemblée générale des actionnaires (les *« associés »*), nomme parmi ses membres un président dont le rôle se borne à convoquer, organiser et présider ses réunions. Les administrateurs (les *« mandataires »*), individuellement et collégialement responsables, prennent en conseil les décisions les plus importantes. Ils confient la gestion courante soit à un administrateur délégué choisi parmi eux, distinct du président, soit à un directeur général (le *« mandataire étranger »*), pris en dehors des actionnaires, mais dont ils sont responsables comme ils le seraient de leurs propres actes.

A l'origine, la loi organise donc à la fois la dualité (distinction entre le conseil d'administration et l'administrateur-délégué) et la collégialité du pouvoir (responsabilité collective du conseil). Une telle structure dualiste est très voisine de celle encore retenue à l'heure actuelle par certains de nos voisins européens (Belgique, Luxembourg). Elle n'était donc pas absurde.

> Nous sommes seuls dans le monde développé à concentrer par la loi tous les pouvoirs d'administration et de direction de nos grandes sociétés dans les mains d'une seule personne. Les entreprises françaises seraient-elles plus difficiles à diriger que les allemandes, anglaises… ou américaines ?

Les décrets-lois du 18 septembre 1940, du 16 novembre 1940 et du 4 mars 1943 mettent à bas cette construction. Aucun débat parlementaire, et pour cause, ne peut nous éclairer sur leur motivation commune. On peut sans doute la résumer ainsi : l'entreprise, comme toute activité humaine, doit être dirigée par un chef. La pensée est courte, mais persistante : les trois textes, très similaires, ne s'intéressent qu'à un seul aspect nouveau, la création d'une fonction de président-directeur général. Leur rédaction, progressivement et soigneusement améliorée, en définit de plus en plus clairement les contours. Pour le reste, plus de soixante-dix ans après, on trouve inutile de retoucher, sinon de façon mineure, *la loi de 1867* sur les sociétés anonymes dont les autres dispositions demeurent inchangées. Ce contraste montre bien à quel point la novation était considérée comme essentielle.

Dans leur version la plus achevée (décret-loi de mars 1943), les textes disposent que *« Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président […]. Le président doit être une personne physique »* (article 12). *« Le président du conseil d'administration assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société ; sur sa proposition, le conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre, à titre de directeur général, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein. Aucun membre du conseil d'administration autre que le président […] et l'administrateur choisi comme directeur général ne peut être investi de fonctions de direction dans la société »* (article 13).

C'en est fait de la dualité et de la collégialité du pouvoir. Les fonctions de direction et d'administration sont confondues sur une même personne. L'administrateur-délégué disparaît. Le président du conseil d'administration assure la responsabilité de la direction générale de la société, l'éventuel directeur général, dont il propose la nomination et fixe les pouvoirs, travaillant sous son contrôle et son autorité.

Selon les commentateurs de l'époque, la présidence et la direction générale sont désormais deux fonctions inséparables, réunies dans les mêmes mains et dont le président, et lui seul, assume la responsabilité.

Ajoutons, ironie de l'histoire, que le décret-loi de novembre 1940 prévoyait dans son article 2 : *« Toutefois, le président peut nommer un comité composé soit d'administrateurs, soit de directeurs, soit d'administrateurs et directeurs de la société. Les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le président renvoie à leur examen. »* Le *corporate governance*, version française, était déjà dans les textes de Vichy…

Ces textes (étaient-ils donc si admirables ?) furent, après la Libération, validés par le gouvernement de la République. Ce sont eux qui nous gouvernèrent jusqu'à la loi de 1966. Cette loi elle-même conserva la structure ainsi définie pour nos sociétés classiques, les dispositions correspondantes n'entraînant, au moment du vote par l'Assemblée, aucune discussion. La solution nouvelle de société à directoire et conseil de surveillance, facultative, qui met fin à la confusion des fonctions et organise la séparation des pouvoirs, suscita l'intérêt quasi exclusif des parlementaires. Elle n'est aujourd'hui mise en œuvre que par moins de 3 % de nos sociétés cotées.

Une fois de plus, nous sommes seuls dans le monde développé à concentrer par la loi tous les pouvoirs d'administration et de direction de nos grandes sociétés dans les mains d'une seule personne. Les entreprises françaises seraient-elles plus difficiles à diriger que les allemandes, belges, anglaises, suisses, néerlandaises ou américaines ? Partout ailleurs règne la collégialité (*vorstand* nordique) et/ou la séparation des pouvoirs (séparation de la fonction de président du conseil de celle de direction générale de la société ; séparation entre conseil de surveillance et directoire, qui en est la version collégiale). Je suis convaincu que les techniques importées du *corporate governance* ne nous prémuniront pas contre les graves dérapages du pouvoir personnel tant que le législateur n'aura pas donné, dans notre pays aussi, force de loi à ces principes de sagesse.

***Jean Peyrelevade** est président du Crédit lyonnais.*

Sarah, encore et toujours

Ainsi donc, la libération de Sarah Balabagan, attendue pour les fêtes de l'Aït-el-Fitr célébrant la fin du ramadan, n'a pas eu lieu. Ainsi donc elle a reçu les cent coups de bâton auxquels elle a été condamnée en plus de la prison pour avoir tué en légitime défense son employeur-violeur.

« Sarah battue ? Voyons, quelle affaire ! », se sont immédiatement gaussés les émirs quand l'opinion internationale, et notamment française, s'est scandalisée de la flagellation infligée à la jeune employée de maison par le tribunal chargé de la juger pour la troisième fois. Deux ans et cinq mois de prison au total et quelques coups, arguèrent-ils, mais elle s'en sort plutôt bien, pour une petite meurtrière promise d'abord à la peine capitale ! Et de minimiser à l'envi ce qui fut, dès lors, présenté comme une flagellation *« légère »*.

Bien entendu, on n'en précisait pas la date, et les versions les plus diverses – bâton, fouet, canne, baguette d'osier – circulaient sur l'instrument du châtiment. On ne s'accordait que sur un point : la punition serait de pure forme.

Ainsi, on annonce un jour à des journalistes occidentaux que le bourreau tiendrait sous son bras un gros livre pour amortir les coups. Quelque temps plus tard, on leur confie que, par mesure d'humanité, ces coups seraient infligés à Sarah par petites doses et à intervalles variés : un jour dix coups, cinq la semaine suivante, une autre semaine quinze, la suivante trois, et ainsi de suite, jusqu'à expiration du « capital ». Et peu importe que cette version contredise la précédente : les coups infligés à Sarah allaient donc être si violents pour qu'on les soumît ainsi à une mesure d'« étalement » ?

On crut avoir atteint le sommet de la perversité. On se trompait ; comme les protestations internationales s'amplifiaient, les autorités annoncèrent que c'en était fait, que Sarah avait reçu ses cent coups de canne.

Et – le croirez-vous ? – elle se porte le mieux du monde ! Vous en doutez ? Mais venez donc voir ! Dernier acte de cette sinistre farce : les dirigeants émiratis choisirent, parmi les Occidentaux les plus impliqués dans la défense de Sarah, une personnalité aisément manipulable, à qui ils proposèrent de se prêter – comme par jeu – à l'expérience de la flagellation. Aussitôt dit, aussitôt fait. Et ce sinistre *reality-show* se conclut exactement selon le rêve des dirigeants émiratis : c'est un Occidental – mieux, une femme occidentale – qui leur donna quitus et absolution : cette histoire de châtiment corporel, vraiment, que de bruit pour rien…

L'histoire de Sarah Balabagan, après ce qu'elle a révélé sur la condition de la femme et des immigrés dans les pays du Golfe, met donc singulièrement en lumière un aspect méconnu des gouvernants des Emirats, trop souvent sommairement décrits comme des féodaux archaïques et obtus. Car pour gouverner leurs pays selon des principes médiévaux, ceux-ci n'en sont pas moins fins connaisseurs des techniques les plus perverses de la modernité et, au premier chef, des méthodes de la politique-spectacle. On comprend enfin maintenant pourquoi ils tenaient tant à la flagellation de Sarah : au terme d'un nouveau suspense médiatique, il s'agissait tout bonnement de rendre la barbarie anodine, de justifier l'injustifiable.

> Au terme d'un nouveau suspense médiatique, il s'agissait tout bonnement de rendre la barbarie anodine, de justifier l'injustifiable

En jouant si possible de notre complicité. Et de celle des gouvernements occidentaux. Lequel d'entre eux, en effet, a choisi la défense des droits de la personne contre les contrats d'armement ? Aucun.

Aussi, à ce point de manipulation des consciences, il apparaît clairement que le débat n'est pas de savoir si le châtiment corporel infligé à Sarah est ou non de pure forme. Car même en supposant que les coups qu'elle a reçus aient été symboliques, le vrai problème est le suivant : symboliques de quoi ? La réponse est sans ambages : de la prééminence de la charia sur tout autre droit – et particulièrement les droits de la femme –, avec son cortège de régressions : répudiation, inégalité devant l'héritage, polygamie, lapidation de la femme sur le simple soupçon d'adultère. En peu de mots : légalisation de la soumission de la femme à l'homme. Les coups assénés à Sarah au simple motif qu'elle s'est défendue contre son violeur sont en fait dirigés contre tous ceux qui luttent pour l'égalité des sexes et la dignité humaine. Ils ont été plus de cinq cent mille en France, hommes, femmes, souvent de très jeunes lycéens, à se mobiliser en faveur de cette petite Philippine musulmane dont ils connaissaient seulement un résumé de l'histoire et une vague photo. Spontanément, dans un mouvement d'une ampleur rarement atteinte, au-delà de leurs diversités d'âges, de classes sociales, d'opinions politiques, ils y ont reconnu des symboles désormais universels : refus de l'exploitation, foi en la démocratie, défense des droits de l'homme et de la dignité de la femme.

Symbole contre symbole : dans cette guerre, où se mêlent l'archaïsme le plus rétrograde et la manipulation des signes la plus moderne, nous devons opposer notre vigilance et notre solidarité la plus active.

***Irène Frain**, écrivain.*
***Gisèle Halimi**, avocate et présidente de Choisir la cause des femmes.*
***Sami Naïr**, professeur de science politique à l'université Paris-VIII.*
***Michelle Perrot**, historienne.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Le soutien à la bande dessinée

Dans *Le Monde* daté 21-22 janvier, un article relatif au festival de la bande dessinée d'Angoulême laisse entendre que le président François Mitterrand et son ministre de la culture se seraient bornés à accomplir des visites de politesse à ce festival.

Loin d'être formel, le soutien que nous avons apporté au 9e Art de 1981 à 1993 aura été actif, enthousiaste et déterminé. En janvier 1982, pour la première fois, un ministre de la culture se rend au festival d'Angoulême, reconnaît la bande dessinée comme art à part entière et attribue à ce festival une subvention. En janvier 1983 est présenté à Angoulême le premier plan national pour la bande dessinée. Il vise à aider les jeunes créateurs par des bourses du Centre national des arts plastiques et à soutenir l'édition par l'intermédiaire d'une nouvelle commission du Centre national des lettres. Il organise la promotion sur les marchés étrangers […] et encourage la formation grâce à la création d'un atelier-école de bande dessinée au sein même de l'Ecole d'art d'Angoulême […], puis dans d'autres écoles d'art du pays. Il est en même temps décidé de mener une politique active d'acquisition de planches originales. La bande dessinée bénéficie également de la nouvelle politique de commandes publiques décidée par le président de la République. A ce titre, Philippe Druillet se voit confier l'aménagement d'une importante station de métro.

En avril 1983, le président de la République décide sur ma proposition de la construction à Angoulême du Centre national de la bande dessinée. Ce sera l'un de ses grands projets en province. En 1984, le Grand Prix national des arts graphiques est pour la première fois attribué à un auteur de bande dessinée.

En 1995, François Mitterrand est le premier chef de l'Etat à visiter le Festival d'Angoulême.[…] J'ai déploré que cette marche en avant ait été ralentie depuis trois ans. Je ne peux donc que me réjouir d'apprendre que le nouveau ministre vient de décider de renouer avec la politique qui a été inaugurée en 1982 et poursuivie sans relâche jusqu'en 1993.

Jack Lang,
Paris.

A propos de Clovis

par Suzanne Citron

Un comité exclusivement français s'apprête à parrainer une « année Clovis ». Qu'en pensent d'éminents historiens médiévistes allemands comme Karl Ferdinand Werner, l'analyste du *« mythe franc »* et de son appropriation par l'historiographie française, ou comme CarlRichard Brühl fustigeant l'anachronisme de ceux qui considèrent *« l'Allemagne »* ou *« la France »* comme des données historiques établies a priori ?

En France, un catéchisme scolaire, d'origine à la fois royaliste et républicaine, entretient dans notre pays l'image d'une nation intemporelle, éternelle, préexistant à sa propre histoire. Pour nos voisins européens, cette célébration hexagonale de Clovis ne peut que renforcer l'idée d'une France arrogante, toujours prompte à s'attribuer l'exceptionnalité comme fondement de l'identité nationale.

Si l'on croit au déterminisme historique, le royaume de Clovis concerne autant le passé des futurs Allemands, Belges, Néerlandais, Luxembourgeois que celui des futurs Français. Et Clovis parlait une langue que l'on pourrait qualifier de *« proto-allemande »*, mais certainement pas de *« proto-française »* ! Clovis, premier roi illustre de l'histoire de France ? La manipulation du passé remonte aux moines de Saint-Denis, historiographes des premiers Capétiens. Ils ont prétendu que leurs rois descendaient des Carolingiens. Ces derniers avaient eux-mêmes légitimé leur propre coup d'Etat, grâce au mythe introduit au IXe siècle par l'évêque de Reims Hincmar : l'huile du sacre de Pépin et de ses successeurs était celle du baptême de Clovis, apportée par une colombe et miraculeusement conservée depuis lors dans la Sainte Ampoule de l'église de Reims.

L'historiographie libérale et républicaine du XIXe siècle a entériné cette pseudo-continuité des dynasties royales en adossant l'histoire des rois au mythe des Gaulois ancêtres des Français, garants de la préexistence idéologique et chronologique de la nation sur les rois. Et les manuels de l'école républicaine ont ainsi intégré Clovis et Charlemagne dans le légendaire de l'histoire de France.

Cette *« année Clovis »* ne pourrait-elle, au contraire, être celle de la démythification des histoires *« nationales »* ? D'abord refuser la vision idyllique et truquée du Clovis chrétien de Jean Paul II. *« Les portraits de Clovis donnés par les sources anciennes,* écrit l'historienne Colette Beaune, *ne sont clairs que sur l'appréciation laudative des qualités guerrières du Mérovingien. »* Parce que ce pillard (ou roi d'un peuple pillard) rendait à l'Eglise une partie du butin, allons-nous, une année durant, le proposer comme *« repère »* aux jeunes de nos banlieues ? Souhaite-t-on que les fabricants lancent une mode de tee-shirts avec Clovis fracassant le crâne du guerrier de Soissons ? Ou que les Corses adoptent la framée ?

> Cette « année Clovis » ne pourrait-elle être celle de la démythification des histoires « nationales » ?

Nous avons, aujourd'hui, besoin d'une historiographie qui ne soit plus celle de la France une, indivisible et sans commencement, mais celle d'une France plurielle, interculturelle, qui intègre une diversité religieuse, ethnique, philosophique, régionale, ouverte aux autres. Dans tous les pays européens, les mythes et les stéréotypes ont été, au XIXe et au XXe siècle, mis au service d'une image orgueilleuse et exclusive de la nation. Déverrouillons, au contraire, les imaginaires collectifs. Si nous ne voulons pas laisser le projet européen s'engluer dans les débats technocratiques, si nous voulons qu'il retrouve un souffle de générosité, si nous voulons réinventer le lien social à l'intérieur de nos sociétés complexes, ce n'est certainement pas cette célébration franco-française de Clovis qui y contribuera.

***Suzanne Citron** est historienne.*

هكذا من الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, *Laurent Greilsamer*, *Danièle Heymann*,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le combat d'arrière-garde des médecins libéraux

Suite de la première page

Les « toubibs » ne se sont jamais élevés contre la diminution des taux de remboursement ou la hausse des prélèvements, qui font que le rendement de la cotisation maladie n'a cessé de se dégrader depuis quinze ans et que seulement 58 % des dépenses de médecine de ville sont remboursées. Ils n'ont pas davantage protesté contre l'exclusion des *soins d'une part croissante de la population*, qui renonce à se soigner par manque de moyens. Se sont-ils seulement inquiétés d'un phénomène plus grave encore : l'accroissement des inégalités sociales devant la mort au cours de la décennie 80 au détriment des plus modestes, alors que durant cette *période la croissance en volume de* la consommation de soins par habi*tant a été, selon l'OCDE, la plus élevée* de tous les pays développés ?

Les médecins ne sont pas les seuls responsables d'une situation qui doit beaucoup à l'incurie des pouvoirs publics et à une boulimie effrénée des « consommateurs » de soins, mais, à l'exception des généralistes de MG-France, qui militent *pour une modernisation du système* de soins conciliant qualité médicale, efficacité économique et justice sociale, les syndicats se sont réfugiés derrière un corps de doctrine défini par – et pour – les médecins eux-mêmes... en 1928, puis imposé aux pouvoirs publics. Baptisé *« médecine libérale à la française »*, ce cor*pus a souffert quelques entorses*, mais le dogme demeure et tient lieu de réflexion à beaucoup de praticiens.

OBLIGATION DE RÉSULTATS

La liberté de prescription ? Elle est nécessaire, mais quelle est sa légitimité scientifique quand le bon usage du médicament n'occupe qu'une part infime de l'enseigne*ment en faculté* et que la formation continue, pour l'essentiel financée *par l'industrie pharmaceutique, est* si sujette à caution ? Le paiement à l'acte ? Ses avocats assurent que ce mode de rémunération scelle le contrat de confiance médecin-malade, mais oublient qu'il est inflationniste et joue souvent contre la qualité des soins. L'avance de frais par le malade ? Les médecins se sont battus bec et ongles contre le tiers-payant – en vigueur dans de *nombreux pays développés* – parce qu'*« il déresponsabilise l'assuré »*. Ce *veto, accepté par tous* les gouvernements, de droite et de gauche, n'a *fait que pénaliser les ménages* modestes et retarder la modernisation de la gestion des caisses (dossier médical informatisé, monétique), sans avoir eu le moindre effet sur la dérive des dépenses de santé.

On peut également s'interroger sur le bien-fondé de la liberté d'installation des praticiens dans un pays où l'offre sanitaire est si mal répartie qu'elle crée de graves inégalités dans l'accès aux soins. Ou sur la liberté de choix du médecin par le *malade, un principe admis par tous* mais qui sert trop souvent d'argument à ceux qui combattent la création de « filières de soins » destinées à remettre le généraliste au centre du système.

Ces règles de la médecine libérale sont des axiomes : admises comme des vérités premières, mais indémontrables. Pendant des décennies, il n'a d'ailleurs été de médecine déontologique que libérale. L'ordre des médecins y a veillé, condamnant les premières conventions caisses-médecins en 1960, le développement de la médecine salariée, *l'exercice en cabinet de groupe. La* vigilance de cet aréopage conservateur ne s'est jamais relâchée. Récemment encore, il a émis les plus vives réserves sur les références médicales opposables (normes de bonne pratique), pourtant validées par les médecins. Et, au nom de la sacro-sainte liberté des praticiens et des malades, il critique maintenant toute limitation de l'accès direct *des assurés aux spécialistes.*

Si les médecins refusent l'encadrement économique de leur pratique, c'est, bien évidemment, que la suppression d'environ 20 % des actes et des prescriptions, jugés inutiles, voire dangereux par des experts de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), entraînerait une baisse sensible de leurs revenus. Ce refus a probable*ment une cause plus profonde* : les médecins, auxquels la loi et la jurisprudence n'imposent qu'une obligation de moyens sur le plan médical – et c'est bien ainsi –, n'acceptent pas qu'on leur impose une obligation de résultats sur le plan économique.

Tous les gouvernements craignent les *médecins, qui restent* de puissants relais d'opinion. S'il a *fallu quinze jours de grève totale* des transports publics et des manifestations sans précédent pour que M. Juppé retire son projet de réforme des régimes spéciaux de retraite, une manifestation de trois mille médecins et quelques froncements de sourcils de leurs responsables ont suffi pour qu'il recule sur *la participation du corps médical* au redressement de l'assurance-maladie. Toujours à la recherche d'un accord avec les professions de santé, fût-il *a minima*, les ministres de la santé successifs assurent que les médecins sont désormais conscients de la nécessité des réformes.

Las, la notion de productivité et *de qualité* n'a pas encore pénétré les cabinets médicaux. Pourra-t-on encore longtemps opposer l'économique et le médical ? Taire les conflits d'intérêts entre les généralistes et les spécialistes ? Invoquer le « colloque singulier » entre le médecin et « son » patient pour refuser toute innovation ? Et continuer d'asséner, contre toute évidence, que le système français est « le meilleur du monde » ?

Trois syndicats médicaux le *croient, qui viennent de créer* un Collectif de défense de la médecine libérale pour *« alerter la population »*. Comme aux plus belles heures du premier septennat de François Mitterrand, quand le monde médical voyait déjà les « soviets » à la porte des hôpitaux et des cabinets ! Prisonniers d'une conception archaïque du libéralisme médical, ils mènent un combat d'arrière-garde. Ils sont aidés par une culture médicale domi*nante qui privilégie une approche* individuelle des soins et par des pouvoirs publics incapables d'appréhender la santé comme un capital commun ou une fonction collective au même titre que l'éducation ou la justice.

Le nouveau pouvoir reconnu au Parlement par la Constitution de se prononcer sur les grands choix de l'assurance-maladie est peut-être la dernière chance de sauver le système de soins.

Jean-Michel Bezat

RECTIFICATIF

MUSIQUE

Dans l'article consacré au festival de musiques Sons d'hiver (*Le Monde* du 27 février) deux erreurs de transcription téléphonique ont modifié l'orthographe des noms propres d'Alex Grillo, devenu « Griolli » et du groupe The Stooges, phonétiquement transformé en « Stoogies ».

Le Monde

ÉDITORIAL

L'éthique contre la science

LA polémique suscitée par les difficultés de mise à disposition des médicaments antiprotéase pour les malades atteints de sida est, paradoxalement, une bonne nouvelle. S'il ne s'agissait que de nouveaux produits à peine plus efficaces que l'AZT, l'arrivée de cette nouvelle classe d'antiviraux n'aurait *guère provoqué* pareille mobilisation. Cette fois, de l'avis même des médecins qui expé*rimentent ces nouveaux protocoles de trithérapie, « il se passe enfin quelque chose ». Ils ont l'*impression – mais ce n'est encore qu'une impression – que le traitement agit.

Dans ces conditions, tout semble réuni pour que s'affrontent les logiques scientifiques, médicales, industrielles et éthiques. Les uns diront qu'il importe de mener à bien les essais thérapeutiques en cours, de manière à évaluer le plus rigoureusement possible l'efficacité réelle de ces nouveaux médicaments. Les autres – principalement les malades, souvent en phase terminale –, *même s'ils comprennent ces exigences mé*thodologiques, sont engagés dans une course contre la montre, contre la mort, *qui* leur impose de bénéficier au plus vite de ces produits. Quant aux laboratoires, ils ont à faire face non seulement à leurs propres impératifs industriels, mais aussi au maquis législatif des pays *dans lesquels ils* souhaitent obtenir des autorisations de mise sur le marché.

A priori, dans un tel contexte de pénurie de médicaments, la position de Conseil national du sida de proposer à titre transitoire un tirage au sort des malades peut paraître choquante. Il faut pourtant rappeler que c'est ce qui ce qui se passe avec chaque nouveau *produit*, lorsque celui-ci est en phase d'évaluation et que les médecins sont *contraints d'organiser des essais thé*rapeutiques comparatifs. L'histoire du sida est malheureusement riche d'étapes brûlées et de procédures accélérées – l'histoire de la mise sur le marché de l'AZT est à cet égard particulièrement édifiante – qui justifient un tel rappel à la rigueur scienti*fique*. A quoi cela servirait-il de prescrire à l'aveugle un protocole thérapeutique à peine *expérimenté* à tous les malades qui le souhaitent si, quelques mois plus tard, *on s'apercevait soit qu'il n'a pas l'efficacité* escomptée, soit qu'il provoque des effets secondaires aussi graves que *le mal* qu'il prétendait soigner ?

En pratique, comment ne pas en convenir, *ces précautions* de langage et ses mises en garde s'effacent devant les demandes *des malades*. Comment, éthiquement, refuser à un patient qui se sait condamné à *mort le produit qu'il souhaite* ? A tout le moins, on le voit, la voie est étroite entre l'injustice du moment et l'avenir, *celui d'un* traitement bien évalué, sûr et efficace.

Comment, enfin, ne pas profiter de cette occasion pour rappeler une nouvelle fois combien ceux qui, par leur nombre, en ont le plus besoin, les malades du sida vivant dans les pays du tiers-monde, ne disposent d'aucun traitement, fût-ce contre les infections opportunistes qui les condamnent à une *mort par déshydratation ou* tuberculose ?

Le démocrate de la Maison Blanche
par Carlos Nine



DANS LA PRESSE

THE NEW YORK TIMES
William Safire

■ Un spectre hante la libre entreprise, le spectre du nouveau *socialisme*. *Le vieux socialisme* a échoué. L'idée marxiste selon laquelle le système de la propriété d'Etat pouvait l'emporter sur le capitalisme a conduit à la désintégration de l'Union soviétique. Dans son autre forme – l'Etat-providence –, le vieux socialisme est en voie d'abandon. (...) Comment la gauche allait-elle *réagir* ? Comment parviendrait-elle à rétablir un contrôle centralisé alors que la bureaucratie d'Etat *suscite un rejet général* ? *Après des années* d'efforts, elle a trouvé une réponse : le nouveau socialisme. Incapable de commander directement à l'économie, la gauche propose de contraindre les entreprises à se comporter comme des substituts du gouvernement. Sous la bannière de la « responsabilité sociale », l'idée est d'imputer les coûts de l'éducation, de la santé, de l'environnement – coûts que les électeurs re*fusent d'assumer – aux entreprises qui mesurent* aujourd'hui leur succès en termes de profits et de dividendes. (...) En Floride, le ministre du travail, Robert Reich, est allé jusqu'à demander que Washington récompense les sociétés qui se réclament de *« l'entreprise citoyenne »* et punisse, par des taxes ou des réglementations, celles qui n'obéissent qu'à des considérations de profit.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ *Les pessimistes n'ont pas toujours* raison et trois bons chiffres concernant l'économie française viennent d'être rendus publics en même temps. La consommation a augmenté en janvier de 5,1 %. (...) Le chiffre de l'inflation, une fois de plus, a été satisfaisant : 0,2 % en janvier, 2 % en un an. (...) Enfin, et c'est peut-être le plus inattendu de tous, les chiffres d'exécution du budget de l'Etat 1995 correspondent inhabituellement aux *objectifs. (...) La question qui se pose est de savoir* si cette bonne batterie de chiffres ne permettrait pas plus de hardiesse en matière de salaires et de taux d'intérêt.

Pousse-toi de là !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LA CURIOSITÉ pour la vie intime des grands hommes est contagieuse. Tandis que les révélations se multiplient sur François Mitterrand, on reparle des dissensions d'ordre privé qui auraient opposé de Gaulle à Pétain, bien avant leurs désaccords historiques.

Dès 1913, à Arras, où cantonnait leur régiment, le 33e d'infanterie, le lieutenant de Gaulle (vingt-trois *ans) et son colonel* Philippe Pétain (cinquante-six) se seraient disputé les faveurs d'*une même belle*, laquelle, malgré l'écart d'âge, aurait finalement préféré, aux offensives éclairs du cadet, la lente guerre de position chère à l'aîné.

Ce détail vaudevillesque, que les biographes qualifiaient de *« légende »* (Lacouture) ou de *« cancans »* (Lottman), les sources les plus fiables le confirment aujourd'hui. On a beau s'intéresser modérément à la petite histoire, et douter de son influence sur la *grande, il n'est pas sans drôlerie* instructive d'imaginer ce que les historiens ont renoncé jusqu'ici à élucider comme étant indiscret, anecdotique et insignifiant. Ainsi, au moment de se condamner mutuellement à mort pour trahison, trente ans plus tard, sous le regard de deux France encore mal re*mises, à ce jour, de leur brouille*, on ne peut exclure que le Maréchal-*bouclier et le Général-glaive* aient eu en tête l'image, fraîche comme un film de René Clair, de ceinturons se succédant sur un même pouf, d'une même nudité endormie dans l'aube laiteuse d'une chambrette de garnison ! Les princesses raciniennes se brouillaient à mort pour moins que cela.

*
**

Les débuts dans la vie sont tou*jours attendrissants. Ils le sont da*vantage chez les artistes, parce que *leur vocation n'est pas de nous* plier à leur commandement, mais, plus noblement, de nous enchanter. Si une mort précoce interrompt leur création, il reste d'eux la figure d'une jeunesse immobile, d'une promesse à jamais pure des flétrissures de l'âge, des déceptions de l'accomplissement.

C'est ainsi que, trente-quatre ans après sa mort sur la route, à *vingt-six ans, Jean-René Huguenin* reste une référence magique pour *une succession de jeunes gens. Un* récent colloque a montré que son unique roman, *La Côte sauvage*, et son *Journal* posthume, connaissent la faveur persistante des œuvres suspendues, telles celles de Fournier, Radiguet ou Nimier. Même s'il est vrai que Huguenin prolongeait un romantisme de la blessure *narcissique* déjà illustré par Mauriac, Gracq et les « hussards », il demeure le frère d'un âge inusable, celui où la quête d'absolu ignore fièrement les trivialités de la carrière et de la modernité.

Dans le monceau des livres d'aujourd'hui, j'ai cherché quel premier roman permettrait de mesurer en quoi un tiers de siècle a pu modifier l'envie, propre à tout nouveau venu, de mettre sa marque sur la longue histoire de l'écriture, de faire *entendre sa musique*, son coup d'archet. Je me suis arrêté à *Jubilations vers le ciel* (Grasset). L'auteur, Yann Moix, débute à l'âge où Huguenin s'est tu. Leur lecture coup sur coup est riche d'enseignements.

En fait, c'est plus d'un siècle qui s'est écoulé, d'un livre à l'autre. Les frémissements d'âme devant les marées bretonnes, c'était bon pour Chateaubriand et Barrès ! L'arpentage des plages : bon pour Robbe-Grillet ! Queneau, Vian, et Orsenna sont passés par là. La nécessité de couvrir le tintamarre actuel des librairies a fait le reste. Désormais, *l'appétit de vivre se porte* bondissant, narquois. Comme sa contemporaine Nothomb, *Moix* peint ses amours d'enfance avec une fantaisie elliptique et pétulante qui démode un peu le classicisme de Huguenin, mais ne l'éclipse pas.

Une ressemblance relie les deux entrées en littérature : le mépris, *qui a toujours aidé à se faire une* place au soleil. Huguenin n'était *pas avare de dédain* envers ses pairs. Moix réserve le sien aux vieux. Qu'est-ce qu'il leur passe, mes aïeux ! Qu'aurait-il dit, au temps, pas si lointain, où les ancêtres imposaient encore leur loi morale et leur répression sexuelle ? Le vrai est que le troisième âge, devenu quatrième, bouche *désormais l'horizon d'une* autre manière : une pyramide dé*mographique* cul par-dessus tête, des salaires écornés pour payer leurs retraites, des pépés incontinents qu'il faut visiter le dimanche dans leurs coûteux mouroirs. Le respect ne se perd pas ; ce sont les misères de vies plus longues qui le découragent. Nos jeunes oncles tombés à la guerre n'avaient pas un pouce de graisse, eux, *ni* une ride.

La dignité des *héros d'autrefois* ramène à 1913, à Arras, chef-lieu du Pas-de-Calais. *« C'était encore un redoutable adversaire ! »* : un confident du général jure que le deux-galons de Gaulle a fait après coup ce commentaire vexant et vexé sur son rival amoureux à cinq galons ; avant-goût, sinon explication, du duel moins galant qu'allaient se livrer à nos frais, par-delà la Manche, le *deux-étoiles et le* sept-étoiles ?

L'*ambition* est un moteur banal, puéril et sans surprise. Où qu'elle rêve de triompher – champ de bataille ou alcôve –, elle se ramène toujours au *« pousse-toi de là ! »* des préaux d'école.

ITALIE A l'aube de ses soixante-quinze ans, Giovanni Agnelli cède comme prévu, mercredi 28 février, le bâton de commandement de Fiat à son successeur Cesare Romiti. Le changement à la tête de la *« monarchie de la République »* est décrit comme *« une révolution »* dans la Péninsule. Le groupe Fiat fabrique un ensemble considérable de produits, qui vont des locomotives aux machines-outils en passant par les assurances. ● LE FLEURON de l'empire, l'automobile, a considérablement redressé sa situation depuis 1993, quand ses pertes atteignaient 5,7 milliards de francs. ● LA FAMILLE conserve la direction de l'IFI, la holding qui contrôle ses intérêts diversifiés dans Fiat et ailleurs. ● CESARE ROMITI, successeur de Gianni Agnelli, est un homme de confiance de la famille autant que de Mediobanca, la banque d'affaires qui a pris solidement pied dans l'empire Fiat.

Giovanni Agnelli cède les rênes de Fiat après trente ans de présidence

Cesare Romiti, administrateur délégué, succède au patriarche, qui conserve la haute main sur la holding familiale IFI. Le groupe automobile a confirmé son redressement en 1995, après une modernisation de ses usines et un complet changement de sa gamme

ROME
de notre correspondante

Giovanni Agnelli s'en va. A l'aube de ses soixante-quinze ans, comme prévu, le patriarche du « clan » passe, mercredi 28 février, le bâton de commandement de Fiat à son successeur Cesare Romiti. Et c'est assez pour que l'on parle de *« révolution »* à l'intérieur de cette *« monarchie dans la République »* que constitue la famille Agnelli, dont le traitement dans l'imaginaire populaire italien vaut bien celui des Windsor en Angleterre.

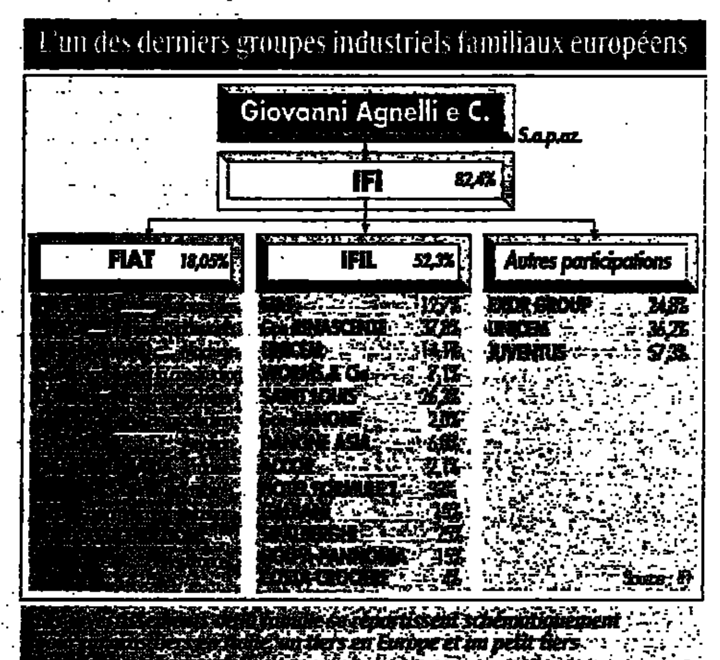
Pourtant, à y regarder de plus près, le mythique *« Avvocato »* (l'avocat) ne s'en va pas tout à fait. D'abord, il reste à la présidence du pacte des actionnaires de contrôle de Fiat SPA ; ensuite, il se maintiendra fermement aux commandes du « coffre-fort » de la famille, l'IFI (Istituto finanziario industriale), dont il continuera à assurer la présidence, veillant ainsi aux destinées de la *« galaxie Agnelli »*.

La *« galaxie Agnelli »* ? Comment appeler autrement ce conglomérat de groupes et d'intérêts qui, de la voiture aux cimenteries en passant par l'agroalimentaire, la finance, le tourisme, la presse ou le football, constitue le navire amiral de l'économie privée italienne et représente 4 % du PIB ? Au total une myriade d'investissements placés pour 36 % en Italie même, 35 % dans les autres pays d'Europe et 29 % dans le reste du monde. Le chiffre d'affaires consolidé de l'IFI atteignait en 1994 les 47,6 milliards de dollars (240 milliards de francs) et le profit net 135 millions de dollars (675 millions de francs).

DE CÉLÈBRES « JOYAUX »

Centre névralgique de la « galaxie », l'IFI contrôle à son tour l'IFIL, l'autre société financière du groupe dont elle détient 52,3 %, présidée, elle, par Umberto Agnelli, le frère cadet. L'IFIL qui, en 1994, a dégagé un profit net consolidé de 170 millions de dollars, est surtout chargée d'assurer la diversification du groupe. A ce titre, elle est présente dans le secteur alimentaire où elle a développé des partenariats stratégiques avec le groupe français Danone et les sucres Saint-Louis à travers Worms and Cie et dans celui du tourisme avec le groupe Accor.

Une des plus vieilles participations de l'IFI est celle qu'il possède dans le groupe Unicem (36,2 %), très actif dans le secteur des cimenteries. L'autre concerne les 24,8 % qu'il contrôle dans le groupe Exor (résultat net consolidé en 1994 de 180 millions de dollars) qui a opéré de nombreux investissements aux Etats-Unis, en Asie et en Europe où il possède, entre autres, 5 % de Espirito Santo (banque, assurances) ; environ 12 % du Club Méditerranée ; 90 000 mètres carrés d'immeubles à Paris et 75 % de Château Margaux. Un autre des plus célèbres « joyaux » des Agnelli est le premier club de football de Turin, la Juventus, la *« Juve »*, contrôlé à 58 % directement par IFI et par Fiat SPA pour les 42 % qui restent.



Reste enfin, sous la houlette de IFI, la Fiat SPA, qui, en dépit de quelques crises sérieuses ces dernières années, s'est rétablie et reste toujours la locomotive de l'ensemble. Les Agnelli en contrôlent 30 % environ, dont 18,05 % à travers l'IFI et 12,7 % par le biais de l'IFIL. Fiat SPA, est en soi un autre véritable empire, composé de huit cents sociétés qui opèrent dans cinquante-huit pays et qui s'est imposé par un chiffre d'affaires de 40,2 milliards de dollars en 1994 et un profit net de 623 millions de dollars. A l'intérieur, le plus beau fleuron est sans nul doute Fiat Auto, qui arracha un jour cette exclamation d'orgueil à son fondateur, le sénateur du royaume Giovanni Agnelli, grand-père de *« l'Avvocato »* : *« Dire que j'ai créé cette entreprise à partir de rien et sans rien connaître aux problèmes techniques ! »*

Mais Fiat, c'est aussi les véhicules industriels Iveco ; les tracteurs New Holland ; les produits métallurgiques Teksid ; la construction, avec Fiat Impresit ; les fibres chimiques SNIA BPD ; Fiat Ferroviaria ; les assurances Toro ou encore le secteur communication Itedi qui contrôle, entre autres, le quotidien *La Stampa*.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Le départ de la présidence, de l'*« Avvocato »* met la famille un peu en retrait de l'automobile. Umberto, voyant s'évanouir ses chances de succéder à Giovanni, a quitté Fiat en novembre 1993. Même si son fils, Giovanni Alberto, siège au conseil d'administration en attendant – qui le sait vraiment ? – de prendre les rênes à son tour, le recul est symbolique. Il est accentué par le subtil jeu de pouvoir entre la famille et Mediobanca, la banque d'affaires devenue la « Mecque » du capitalisme italien, qui au fil des années, a pris solidement pied dans Fiat. Un jeu que Cesare Romiti, homme de confiance autant des Agnelli dans Fiat que d'Enrico Cuccia, le vieux stratège de Mediobanca, est sans doute le mieux à même de gérer.

Marie-Claude Decamps

Le pari réussi de l'automobile au cœur du redressement du groupe

PAOLO CANTARELLA succède à Cesare Romiti au poste d'administrateur délégué de Fiat SPA. Cet ingénieur, jusqu'à ce jour responsable de la division automobile de Fiat, est récompensé pour le travail de redressement qu'il y a effectué. Pourtant, quand en 1993 – alors que Fiat traversait une crise sans précédent – Paolo Cantarella annonçait qu'il allait investir 40 000 milliards de lires (145 milliards de francs) sur dix ans pour renouveler la gamme et moderniser l'appareil industriel, rares étaient ceux qui croyaient à son pari : Fiat perdait 1 783 milliards de lires à cause de l'automobile.

Un an après, l'automobile conduisait le groupe hors du rouge. L'année 1995 a confirmé ce redressement : le groupe de Turin a enregistré un résultat d'exploitation de 3 400 milliards de lires (10 milliards de francs) en hausse de 27 %, pour un chiffre d'affaires en progression de 14,7 % à 75 500 milliards de lires (235 milliards de francs).

En 1993, Fiat lançait la Punto, la remplaçante de la Uno, qui a marqué un tournant dans la qualité de la maison. Coût de l'opération, 5 600 milliards de lires. Première voiture développée en quatre ans, selon les méthodes japonaises, la Punto est un succès. A ce jour, elle s'est vendue à 1,360 million d'exemplaires.

En 1995, Fiat a commercialisé dix nouveaux produits, dont la Bravo-Brava. Le constructeur italien a choisi de remplacer la Tipo, dont les ventes n'ont jamais décollé, par deux voitures, Bravo et Brava, afin de conquérir de nouveaux acheteurs en Europe du Nord où la clientèle est plutôt rétive à la marque latine. Cette fois-ci, ce sont 1 500 milliards de lires qui ont été investis. Au 31 janvier 1996, le constructeur turinois annonce avoir enregistré 195 000 commandes de Bravo-Brava et compte prendre 10 % du marché européen de la catégorie.

UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS JEUNE

En avril 1996, ce sera au tour de la Palio de voir le jour : produite d'abord en Argentine et au Brésil, puis en Turquie, en Afrique du Sud, au Maroc dans une usine actuellement en construction, en Pologne et peut-être en Inde, la Palio est une voiture mondiale pour les pays émergents.

Fiat estime que son avenir n'est ni en Europe ni aux Etats-Unis, aujourd'hui considérés comme des marchés de renouvellement, mais en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique, ou encore en Amérique latine. Le groupe automobile étudie actuellement la possibilité de s'implanter en Inde et en Chine, où Iveco (camions) est déjà présent. Une part de 15 % des Fiat est déjà produite au Brésil et ce pourcentage devrait monter à 25 % dans les trois ans à venir grâce aux 500 millions de dollars (2,5 milliards de francs) d'investissements prévus. Aujourd'hui, 40 % de la production Fiat est faite hors Italie, 60 % de ses voitures et 70 % de ses camions sont vendus à l'extérieur de la Péninsule.

Le constructeur de Turin s'est également attelé à la compression de ses coûts commerciaux et industriels, qui ont représenté 11,6 % de son chiffre d'affaires en 1995 contre 12,8 % en 1994 et 16,1 % en 1993. Réduction de moitié du nombre de fournisseurs en cinq ans (750 sous-traitants aujourd'hui), renouvellement des effectifs avec une main-d'œuvre plus jeune et plus qualifiée, rénovation du réseau commercial ont été des instruments de cette politique.

SPÉCIALISATION PAR GAMME

Mais surtout, le groupe a procédé à une complète rationalisation industrielle, en spécialisant ses usines par gamme de produits. Ainsi, l'usine turinoise de Rivalta, qui fabriquait encore en 1994 des petites et des grosses voitures, se cantonne désormais au haut de gamme Lancia et Alfa Roméo. Le site voisin de Mirafiori, qui montait quatre modèles différents, n'en fait plus que deux. Deux usines ultramodernes ont été édifiées dans le Mezzogiorno où le constructeur a bénéficié d'aides : à Melfi où est produite la Punto, et à Pratola Serra où sont fabriqués les nouveaux moteurs, qui équipent notamment Bravo-Brava.

Paolo Cantarella laisse donc assainie l'activité automobile de Fiat. Il déclarait en décembre 1994, à l'occasion de sa traditionnelle rencontre de fin d'année avec les cinq cents plus hauts dirigeants du groupe : *« Ce que nous avons fait en réalité n'est pas simplement un changement : nous avons réinventé la Fiat. »*

Virginie Malingre

L'« Avvocato » : une silhouette, une image, un mythe

ROME
de notre correspondante

On dit simplement l'« Avvocato ». Un titre honorifique qui rappelle des études de jurisprudence, très répandu dans une Italie où l'on se donne volontiers du « commandatore » ou de la « professoressa », mais tout le monde comprend que c'est de lui seul qu'il s'agit. Giovanni « Gianni » Agnelli, le chef du « clan » Agnelli, qui veillait depuis 1966 aux destinées de Fiat.


PORTRAIT

Gianni Agnelli, c'est d'abord une silhouette, dont même la légère claudication, laissée par un mauvais accident, est familière. Une image, celle du grand capitaliste, point de référence d'une époque. Un mythe, avec, sous les cheveux argentés, le visage griffé par le vent qui trahit le marin et le skieur impénitent, celui qui a aimé intensément la vie. Agnelli, c'est aussi un style, comme cette montre portée sur la poignée de la chemise, le « r » prononcé à la française et ce mélange de curiosité aiguë et d'exquise politesse ennuyée, qu'il traîne, avec la même aisance, d'un continent à l'autre, d'une manifestation mondaine à un conseil d'administration. Que ce soit à l'Advisory Committee de la Chase Manhattan, à la Banque européenne de reconstruction et de développement, au conseil du Modern Art Museum de New York, ou dans les salons feutrés de la République italienne. Celle qui l'a nommé « sénateur à vie » en 1991, lui qui refusa toujours obstinément d'entrer en politique, pour rester dans des coulisses plus seyantes et efficaces, concédant toutefois deux ans de sa vie à la présidence du patronat, de 1974 à 1976.

UNE TRANCHE D'HISTOIRE

Mais Giovanni Agnelli, c'est surtout une large tranche d'histoire. La vraie, il la rencontra comme officier de cavalerie sur le front russe, durant la seconde guerre mondiale ; puis en Tunisie où il reçut la croix de guerre à titre militaire, enfin dans les rangs de la division « Legnano » du corps italien de Libération. L'autre, l'histoire du groupe familial, l'attendait depuis le jour de sa naissance, le 12 mars 1921. Il lui fallut toute une enfance de campagne turinoise, d'ombrelles en dentelles, de nurses anglaises et de costumes marins avant d'y songer. D'autant que, jeune homme, il jouera les prolongations : yachts, voitures de sport, amourettes célèbres sur la Côte d'Azur. Jusqu'à très tard, revenu de la guerre, il goûta la vie dorée des milliardaires oisifs.

Lorsque la paix fut revenue, son père Edoardo était mort depuis bien longtemps, mais son grand-père, le « sénateur du règne », Giovanni Agnelli, fondateur du groupe en juillet 1899, l'attendait. Et avec lui cette Fabbrica italiana automobili Torino (Fiat). Le grand jeune homme de vingt-quatre ans profita de la « régence » du professeur Valletta pour se former entre deux voyages dorés. Il affronta la firme avec calme, comme plus tard il affrontera les grèves, les grandes crises, et les enquêtes judiciaires de « Mani pulite ». En 1966, il prit la direction à pleines mains, devenant président de Fiat. Un poste qu'il occupera trente ans.

M.-C. D.

هكذا من الأصل

La hausse des taux d'intérêt à long terme déstabilise les places boursières

Les obligations américaines sont au plus bas depuis octobre 1995

La nouvelle chute du marché obligataire américain a fait vaciller Wall Street, lundi 26 février. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé 1,16 %. En Europe, la remontée des taux d'intérêt à long terme pourrait compromettre le respect des critères de convergence imposés par le traité de Maastricht. Le marché des changes pâtit de cette agitation. Le dollar, malgré les interventions de la Banque du Japon, connaît des accès de faiblesse.

LE REPLI des marchés obligataires internationaux s'accélère. Lundi 26 février, le taux de l'emprunt d'Etat américain de référence à trente ans – les rendements progressent quand le cours des titres baisse – est remonté à 6,48 %, son plus haut niveau depuis le début du mois d'octobre 1995. Ces tensions se sont propagées jusqu'en Europe. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'est tendu jusqu'à 6,73 % (6,25 % il y a un mois) et celui du titre d'Etat allemand de même échéance jusqu'à 6,42 %.

Cette hausse brutale constitue une très mauvaise nouvelle pour le processus de construction monétaire européenne. Non seulement elle représente un frein supplémentaire à la croissance des économies allemande et française, principalement financées à long terme, mais elle compromet également la politique de réduction des déficits publics entreprise des deux côtés du Rhin. Une hausse des taux d'intérêt à long terme renchérit le service de la dette des Etats.

Les analystes se montrent perplexes face à ce *mouvement mondial de grande ampleur. Ils misaient, en début d'année*, sur une poursuite de la détente des taux d'intérêt à long terme observée en 1995. Selon eux, toutefois, l'environnement économique, marqué par un ralentissement de l'activité aux Etats-Unis, une quasi-stagnation en Europe et une reprise molle au Japon, continue à plaider pour un tel scénario. Ils restent optimistes et interprètent la chute récente des marchés obligataires comme un simple mouvement de correction, logique après une année de hausse quasi ininterrompue.

VIGILANCE DE LA BUNDESBANK

D'autres experts se montrent plus inquiets. Ils mettent en avant le renversement des anticipations monétaires en Allemagne et au Japon. Outre-Rhin, le rebond de la masse monétaire M3 au mois de janvier (+ 8,4 % en taux annualisé), même si il a été moins fort que prévu, pourrait inciter la Bundesbank à faire preuve de vigilance.

Au Japon, le resserrement de la politique monétaire est déjà en cours. Les taux à trois mois s'établissent désormais à 0,60 % contre 0,25 % à la fin du mois de décembre. Selon les anticipations des opérateurs, reflétées par les cours des contrats à terme, ils devraient poursuivre leur ascension. Les échéances à trois mois se situeraient à 1 % à la fin du mois de juin et à 1,6 % en fin d'année. La Bourse de Tokyo est la première victime de ces craintes. Elle a encore perdu 2,34 %, mardi 27 février. Sur les neuf dernières séances au Kabuto-cho, huit se sont conclues par une baisse.

La remontée des taux d'intérêt à court terme japonais constitue un important facteur de déstabilisation des marchés financiers internationaux. En premier lieu, elle pourrait mettre un terme au mouvement d'appréciation du dollar face au yen. En deuxième lieu, elle pourrait obliger les nombreux gestionnaires américains, qui ont profité du bas niveau des taux nippons pour financer leurs investissements, à solder leurs positions.

En d'autres termes, la Banque du Japon tiendrait aujourd'hui le rôle qu'avait tenu la Réserve fédérale il y a deux ans. Elle retirerait du circuit financier mondial les liquidités que sa politique monétaire extrêmement souple y avait injectées. Au mois de février 1994, la hausse des taux directeurs de la banque centrale américaine avait provoqué un krach sur l'ensemble des marchés obligataires internationaux.

Même si la situation reste aujourd'hui très différente de celle de 1994, Wall Street a fini par subir le contrecoup de la remontée des taux. L'indice Dow Jones, qui avait atteint un nouveau sommet historique de 5 630,49 points vendredi 24 février, a lourdement chuté lundi. L'indice a perdu 65,39 points (1,16 %) à 5 565,10, son plus important recul en une séance depuis le 10 janvier. Une baisse enrayée en partie par l'intervention des coupe-circuits qui interrompent un temps les cotations quand les fluctuations dépassent les 50 points.

Les analystes soulignent en tout cas depuis plusieurs jours la volatilité et la nervosité de la Bourse de New York, qui voit presque quotidiennement se déclencher les coupe-circuits dans un sens ou dans l'autre. L'évolution du marché obligataire a une influence directe sur celle du marché des actions. Si Wall Street a gagné 45 % depuis la fin du mois de novembre 1994, c'est parce que les bénéfices des entreprises se sont fortement accrus mais aussi parce que les taux à trente ans, alors à 8 %, n'ont cessé de baisser. Une tendance qui semble bel et bien remise en cause.

P.-A. D. et E. L.

M. Dermagne (CNPF) critique le projet de loi sur le commerce

FORT de cent fédérations adhérentes, pesant 21 % du produit intérieur brut et cinq millions de salariés, Jacques Dermagne, président du Conseil national du commerce (CNC) et vice-président du CNPF, critique le projet de loi sur *« la loyauté et l'équilibre des relations commerciales »*, présenté au conseil des ministres, lundi 26 février, par Yves Galland, ministre délégué aux finances (*Le Monde* du 27 février).

« La communauté commerçante avait applaudi la réforme des ordonnances de 1945, intervenue le 1er décembre 1986 sous le gouvernement de Jacques Chirac, déclare M. Dermagne. *Le Conseil de la concurrence a fait, depuis, un travail remarquable sous la houlette de ses présidents successifs et lourdement sanctionné les prix anormalement bas. »* Le CNC aurait préféré *« qu'on poursuive dans la voie de la jurisprudence de cette institution »*.

« Certes, convient M. Dermagne, *dans ces textes, nous trouvons trace de nos préoccupations en matière de refus de vente, de délais de déréférencement ou de factures simplifiées, mais nous sommes révoltés par le fait que les ventes à perte continueraient à relever du code pénal. On assiste au retour d'un interventionnisme. »* La relance de la consommation est une autre pomme de discorde. *« Patrons, syndicalistes, politiques, nous avons pris conscience qu'avec 1,5 % de croissance la France n'est pas en forme,* explique M. Dermagne. *Tout le monde dit qu'il faut soutenir l'activité. On étudie donc la possibilité d'accorder aux acheteurs une défiscalisation d'une partie des intérêts de leurs prêts. Nous sommes d'accord avec cette thérapeutique dans son principe, mais pas avec son application. »* Il critique le fait que la défiscalisation envisagée prévoit un montant minimum d'achats différent selon que les prêts seront demandés dans une banque (1 000 francs) ou dans un magasin (5 000 francs). De même, elle ne concernerait pas les crédits « revolving », auxquels sont adossées les cartes de crédit émises par les grands magasins ou les sociétés de vente par correspondance.

L'incompréhension avec le gouvernement porte aussi sur l'urbanisme commercial, que Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, veut protecteur des petits commerçants contre les grandes surfaces. *« Il existe un réel problème de survie pour les commerces de petite taille,* reconnaît le président du CNC. *On ne peut assister passivement à la disparition de métiers, pas plus qu'on ne peut accepter l'enlaidissement des entrées de nos villes par des zones de vente anarchiques. »*

M. Dermagne redoute, cependant, que l'enfer ne soit pavé de bonnes intentions. *« Ce n'est pas en faisant maigrir les gros qu'on fera grossir les maigres,* dit-il. *Ce n'est pas la mercière de mon village de Cajarc qui créera des emplois, mais un professionnel dynamique qui a forcément pour objectif un magasin de plus de 300 mètres carrés. On va empêtrer ceux qui se développent dans des procédures complexes, coûteuses et aléatoires et les décourager. »*

Déconcerté par la tournure prise par les relations avec un gouvernement dont il ne met pas en doute la bonne volonté à l'égard des entreprises, M. Dermagne regrette que ces intentions louables se traduisent par des complications supplémentaires. *« Avant d'empiler de nouvelles interdictions ou de nouvelles obligations, commençons par ouvrir des négociations entre clients et fournisseurs, entre gros et petits, entre industrie et commerce, afin qu'elles débouchent sur des codes de bonne conduite que la loi entérinerait ! »*

Alain Faujas

La holding de Gérard Eskénazi, Comipar, dépose son bilan

A LA SUITE de l'ordonnance rendue vendredi 23 février par le tribunal de commerce de Paris, déclarant immédiatement exigibles les dettes des filiales foncières de Comipar à l'égard de sa filiale, la banque Pallas-Stern (*Le Monde* du 26 février), Comipar s'est déclaré, lundi 26 février, en cessation de paiement. Gérard Eskénazi, le patron de la holding, s'est lui-même rendu au tribunal de commerce.

La décision du dépôt de bilan a été prise lors du conseil d'administration de Comipar, qui a réuni vendredi en fin d'après-midi une partie des administrateurs parmi lesquels Jean-Yves Haberer, Loïk Le Floch-Prigent ou Geneviève Gomez (Elf).

TERRAIN D'ENTENTE

Ainsi, huit mois après la mise en redressement judiciaire de Pallas-Stern, et l'échec du « trente-huitième plan », comme l'appelle par dérision le président du tribunal de commerce Jean-Pierre Mattei, pour trouver un terrain d'entente avec les actionnaires de Comipar, le sort de la holding de Gérard Eskénazi va être placé dans un cadre juridique plus traditionnel.

La date de l'audience du tribunal qui doit constater la cessation de paiement devrait être fixée rapidement. Comipar sera ensuite placé en redressement judiciaire pour une période plus ou moins longue avec nomination d'un administrateur judiciaire. Son rôle sera de poursuivre les négociations avec les actionnaires pour tenter, une ultime fois, d'élaborer un plan de continuation de la holding. La mise en redressement judiciaire suspendrait le règlement de l'ensemble de ses dettes.

C'est au premier trimestre 1995 que se sont révélées les difficultés de Comipar à rembourser sa dette de 3,5 milliards de francs à sa filiale bancaire Pallas-Stern. Faute de pouvoir honorer ses dettes, Comipar a, sans succès fait appel à ses actionnaires. Un tour de table prestigieux puisqu'il réunit la Société de banque suisse (20 %), Schneider (4,3 %), Elf Aquitaine (11 %), le GAN (4,3 %), le Crédit lyonnais/CDR (7,7 %), le groupe Pinault (3,5 %) ou encore les AGF (4,7 %) et l'UAP (2,2 %). Mais les innombrables plans de conciliation mis au point depuis le mois de juin dernier n'ont pas pu aboutir, faute d'unanimité.

Si le pas franchi par Comipar n'est pas une surprise totale, il n'en constitue pas moins un symbole pour la place de Paris. Après la Banque commerciale privée et la Compagnie du BTP, la Commission bancaire montre à nouveau la difficulté de persuader des actionnaires non bancaires de venir au secours d'un établissement en difficulté.

Babette Stern

Le gouvernement italien prend en main le dossier Alitalia

ROME
correspondance

Enfin une bonne nouvelle pour les usagers d'Alitalia : le mouvement de grève de tout le personnel, annoncé pour mardi 27 février, a été reporté au 12 mars. Il s'agit du premier signal du nouveau climat qui semble pouvoir s'instaurer à la compagnie aérienne nationale alors qu'elle traverse une grave crise depuis un an et qu'un nouvel administrateur délégué vient d'être nommé.

Le gouvernement, qui recevait, lundi 26 février, toutes les organisations syndicales concernées, semble prêt à prendre les choses en main en faisant appel *« au sens des responsabilités »* des salariés. Début mars, les nouveaux dirigeants d'Alitalia et ceux de l'IRI, la holding publique actionnaire à 83,52 % de la compagnie, seront reçus par le premier ministre. L'exécutif a par ailleurs assuré qu'il veillerait à ce que les négociations entre Alitalia et les syndicats reprennent au plus vite.

Les syndicats, qui ont accueilli fort positivement l'intervention du gouvernement, offrent la suspension de tout conflit social pendant une période de dix-huit mois en échange d'un accord qui devrait, selon eux, se fonder sur trois piliers : un plan de développement, un engagement de recapitalisation rapide de la part de l'IRI et la défense du pouvoir d'achat des salariés avec une indexation des salaires sur l'inflation.

Telle est la situation que trouvera le nouvel administrateur délégué, Domenico Cempella, dont la nomination, proposée par le président Franco Riverso, a été acceptée la semaine dernière par l'actionnaire IRI et qui entrera officiellement en fonctions le 1er mars. Agé de cinquante-huit ans, manager réputé *« réaliste et raisonnable »*, Domenico Cempella est expert du secteur des transports, où il a assumé plusieurs postes de responsabilité avant d'être nommé, en 1995, administrateur délégué de la société des Aéroports de Rome.

Il devra notamment mettre en œuvre le plan triennal 1996-1998, présenté par le président Riverso, qui doit faire redresser l'entreprise cumulant 3 500 milliards de lires de dette (10,5 milliards de francs) et des pertes opérationelles de l'ordre de 250 milliards de lires pour le seul trimestre en cours. Selon ce plan, Alitalia doit procéder à une ouverture de son capital à des investisseurs privés, réduire les coûts opérationnels d'au moins 10 %, renoncer aux lignes peu rentables, passer des accords avec des compagnies étrangères et chercher une formule indolore pour réduire des effectifs jugés excessifs.

Salvatore Aloise

Le groupe Fimalac va fusionner trois de ses sociétés cotées

LE GROUPE DIRIGÉ PAR MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE a annoncé, mardi 27 février, la fusion de trois de ces holdings cotés, à savoir : Lille-Bonnières et Colombes (LBC), l'Alsacienne de participations industrielles (Alspi) et le Comptoir Lyon Alemand Louyot (CLAL). A la suite d'une décision prise lundi 26 février par les conseils d'administration de ces trois sociétés, LBC va absorber Alspi et le CLAL et va prendre le nom de Fimalac SA. Les actions de Fimalac SA feront l'objet d'une demande d'admission au marché à réglement mensuel de la Bourse de Paris.

Fimalac SA regroupera les activités industrielles et de service à l'industrie du groupe et sera la société-mère de Centenaire Blanzy qui contrôlera les activités de communication. Les parités de fusion retenues devraient être de 9 actions Alspi pour deux actions nouvelles LBC ou d'un titre LBC pour 6 actions Clal.

Assurances : la CGT signe l'avenant à l'accord sur les fonds de pension

LA FÉDÉRATION CGT DES SECTEURS FINANCIERS a annoncé, lundi 26 février, qu'elle signait l'avenant à l'accord créant un fonds de pension dans l'assurance signé par la CFDT, la CGC et la CFTC en décembre 1995 avec les deux instances patronales de la profession, la FFSA et le GEMA (mutuelles d'assurances).

Suite à l'accord conclu en février, cet avenant crée une *« société de place »* pour gérer les droits passés qui se montent à environ 14 milliards de francs. Or cette société est dirigée par un directoire et un conseil de surveillance paritaire dans lequel ne siègent que les organisations signataires. Bien qu'hostile à l'accord, la CGT estime qu'elle ne peut pas rester exclue de cette instance. *« Ce fut une décision difficile à prendre »*, reconnaît Jean-Dominique Simonpoli, secrétaire général de la fédération CGT. La CFDT, principale organisation du secteur, se réjouit de cette adhésion : *« signer un avenant à un accord revient juridiquement à signer l'accord »*, commente un responsable cédétiste.

DÉPÊCHES

■ **RENAULT : la journée d'action lancée, lundi 26 février,** à l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO et CFE-CGC, à la veille des négociations salariales, s'est traduite, selon la direction, par un faible pourcentage de grévistes. Les syndicats signalaient *« des débrayages, des pétitions et des rassemblements sur de nombreux sites »*. Par ailleurs, la direction a adressé un recours hiérarchique auprès du ministre du travail après la décision de l'inspection du travail de refuser l'indemnisation de journées de chômage partiel pratiquées à Sandouville en décembre dernier. L'inspection aurait jugé cette pratique *« non justifiée »* alors que l'usine fonctionne avec des intérimaires et effectue des heures supplémentaires.

■ **VOLVO : le constructeur automobile suédois** projette de réduire de mille cent vingt employés les effectifs de son usine de montage de voitures de Goeteborg-Torslanda (sud-ouest), a-t-on appris, lundi 26 février, de source syndicale. Le porte-parole de Volvo Car, Ingmar Hesselfors, a déclaré ne pouvoir confirmer ou réfuter ces chiffres. Volvo Car avait annoncé la semaine dernière son intention de réduire ses effectifs de deux mille deux cent soixante personnes pour abaisser ses coûts, notamment par le biais de départs anticipés à la retraite.

■ **SILICON GRAPHICS : le spécialiste américain de l'informatique graphique** en trois dimension, et Cray Research, fabricant de super-calculateurs, ont annoncé un accord de fusion. Silicon Graphics offre d'acheter 75 % du capital de Cray au prix de 30 dollars l'action (environ 150 francs), soit un coût de 576 millions de dollars. Le reste du capital sera acquis sur la base d'une action Cray contre une action Silicon Graphics. En fusionnant, les deux entreprises créent le nouveau numéro un du calcul scientifique avec près de la moitié du marché mondial.

■ **BARCLAYS : le groupe bancaire britannique Barclays a annoncé,** mardi 27 février, un bénéfice imposable de 2,083 milliards de livres (16 milliards de francs) en 1995, contre 1,859 milliard pour l'exercice précédent, soit une hausse de 12 %. Au total, les six premières banques britanniques auront gagné 11,2 milliards de livres en 1995, soit plus de 86 milliards de francs. Pour la deuxième année consécutive, les actionnaires des banques du Royaume Uni devraient bénéficier d'un retour sur investissement exceptionnel, estimé à 20 %.

■ **HSBC : le groupe bancaire international** Hong Kong and Shanghai Banking Corp. (HSBC), a réalisé en 1995 un bénéfice net de 2,46 milliards de livres (19 milliards de francs), en hausse de 20 % sur celui de 1994. Mais trois ans et demi après le rachat de la banque britannique Midland, HSBC réalise encore l'essentiel de ses bénéfices en Asie. Midland Bank n'a contribué au bénéfice net qu'à hauteur de 24 % (558 millions de livres. La filiale britannique a pourtant représenté 40 % des recettes. L'Asie a aussi représenté 41 % des recettes, mais 60 % des bénéfices nets.

■ ***TOTAL : le groupe pétrolier a signé avec la société*** américaine Valspar un accord de principe portant sur la cession de l'activité Encres et Revêtements pour emballages métalliques de la Division Encres du Groupe, selon un communiqué publié lundi 26 février. Aux termes de cet accord, seraient cédées dans un premier temps par Total les activités Revêtements pour emballages métalliques implantées en Europe et aux Etats-Unis. Dans une deuxième phase, les implantations dans le reste du monde seront également vendues. L'activité cédée représente un chiffre d'affaires de 600 millions de francs.

■ **SABENA : Pierre Godfroid, l'actuel président** de la compagnie aérienne nationale belge, détenue par l'Etat belge et Swissair (49,5 %), pourrait être remplacé incessamment, selon des sources concordantes à Bruxelles. Un trio composé du Suisse Paul Retlinger, à la direction générale, et des Belges Jan Huyghebaert et Philippe Suinen à la présidence et vice-présidence du conseil d'administration de la compagnie aérienne belge, pourrait prendre sa succession dès mardi 27 février.

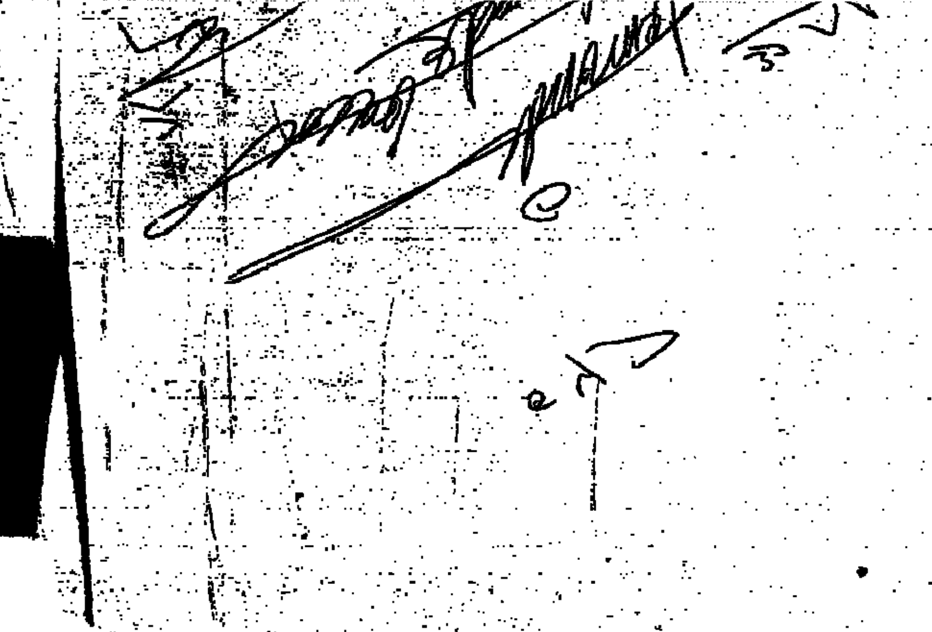
■ **NORTHWEST : la compagnie aérienne américaine a annoncé,** lundi 26 février, qu'elle achetait vingt Airbus A320 et repoussait de cinq ans la livraison de seize A330. Cette commande portera à soixante-dix le nombre des A320 exploités par Northwest. L'accord de renégociation des commandes avec Airbus soulagera financièrement la compagnie aérienne, puisque le prix catalogue d'un A320 est de 47 millions de dollars (environ 235 millions de francs), contre 90 à 117 millions de dollars pour un A330.

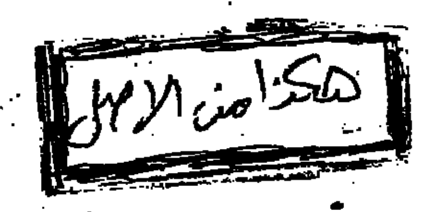
■ **COLONIA : le groupe allemand d'assurances** Colonia, détenu majoritairement par le français UAP, souhaite prendre 10 % du capital de la banque postale allemande Deutsche Postbank, a indiqué mardi 27 février, un porte-parole du groupe, Ulrich Bockrath.

■ **OCÉ : le groupe néerlandais a annoncé** l'acquisition des activités d'impression de Siemens Nixdorf. Le montant de l'actif net racheté par Océ avoisine les 900 millions de florins (environ 2,7 milliards de francs).

■ **MULTIMEDIA : le britannique BT et Panasonic** ont annoncé la signature d'un protocole d'accord multimédia par lequel elles s'engagent à coopérer pour les décodeurs, les semi-conducteurs pour visiophones et les serveurs vidéo.

■ **GEMINA : le conseil d'administration de la holding italienne** Gemina a nommé Giorgio Rossi à la présidence et Paolo Sabatini au poste d'administrateur délégué, a annoncé, lundi 26 février, Gemina.





■ **LA BOURSE DE TOKYO** a chuté de 2,34 % mardi 27 février, dans des transactions peu étoffées. L'indice Nikkei a fini en baisse de 479,87 points à 20 000,40 points.

■ **LE DOLLAR** cotait 104,53 yens mardi à Tokyo contre 104,91 yens lundi. Les intervenants doutent de la capacité de la banque centrale nipponne de faire monter le billet vert.

■ **L'OR** a ouvert en hausse mardi 27 février sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 399,10-399,40 dollars contre 398,70-399,00 la veille en clôture.

■ **WALL STREET** a très nettement baissé lundi 26 février, déstabilisé par le marché obligataire. Le Dow Jones a perdu 65,39 points (1,16 %) à 5 565,10 points.

■ **LE TRÉSOR FRANÇAIS** a placé en février 1,366 milliard de francs d'obligations assimilables du Trésor auprès des particuliers, contre 1,212 milliard de francs un mois plus tôt.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

La Bourse de Paris ouvre en baisse

LA BOURSE DE PARIS a ouvert en repli sensible, mardi 27 février, dans le sillage des Bourses de Wall Street et de Tokyo. En baisse de 0,21 % au début des échanges, l'indice CAC 40 perdait 0,28 % à 1 955,41 points quelques minutes plus tard. La veille, les valeurs françaises avaient terminé en baisse dans un marché calme (2,55 milliards de francs de transactions), l'indice CAC 40 avait perdu 15,96 points, soit 0,81 %, à 1 960,93 points.

Les pertes du marché parisien ont été accentuées par celles de Wall Street qui, après une légère baisse en ouverture, a cédé près de 1 % une heure plus tard, avant de se reprendre légèrement. *« Il y a une reconnexion avec les marchés de taux »*, estimait un intervenant, prévoyant une consolidation de l'indice CAC dans la zone des 1 925-1 930 points, avant une nouvelle ascension.

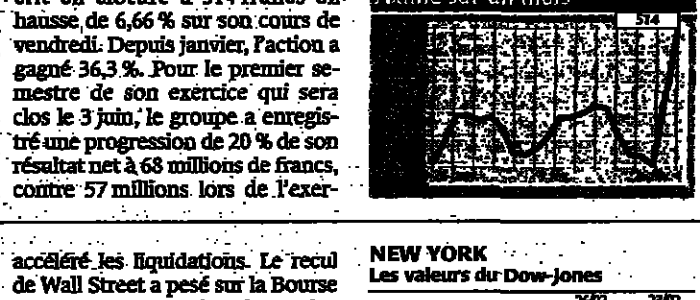
Sur le plan des valeurs, peu de choses à signaler, hormis sur les pétrolières, qui pâtissent de la faiblesse du dollar et, comme la veille à Wall Street, des pressions sur le brut liées à des anticipations de levée de l'embargo contre l'Irak. Elf a ainsi perdu 1,42 % et Total 1,23 %. Le secteur de l'armement continue d'être actif : Dassault Aviation a gagné 10,13 % dans un volume relativement étoffé (8 822 titres), compte tenu de la faiblesse du flottant (environ 4 % seulement).

Indice CAC 40 sur un an — 1960,93

CAC 40 5 jours

Aximé, valeur du jour

LE TITRE de la société de services et d'ingénierie en informatique a terminé à son plus haut niveau de l'année, lundi 26 janvier, à la Bourse de Paris. Aximé s'est inscrit en clôture à 514 francs en hausse de 6,66 % sur son cours de vendredi. Depuis janvier, l'action a gagné 36,3 %. Pour le premier semestre de son exercice qui sera clos le 3 juin, le groupe a enregistré une progression de 20 % de son résultat net à 68 millions de francs, contre 57 millions lors de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a progressé de 6 % à 1 milliard de francs, contre 983 millions un an plus tôt.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 27/02	Var. % 26/02	Var. % 31/12
Geophysique	279	+11,11	+73,29
Ingenico	48	+9,89	+37,33
Gr.Zannier #(Ly)	85	+5,06	+44,06
Lebon	225,70	+4,97	+21,34
Dassault-Aviation	598	+3,81	+87,46
UIS	132	+3,12	+1,53
Nordon (Ny)	448	+2,70	+42,67
Salvepar (Ny)	430	+2,50	+36,94
Damart	3895	+2,04	+0,02
Bertrand Faure	152	+1,94	+21,60
BAISSES, 10h15			
Bouygues	513	−2,28	+3,99
Primagaz	498	−1,97	+28,02
CCMX(ex.CCMC) Ly	57,80	−1,70	+25,65
Christian Dior	576	−1,53	+9,09
Rexel	1041	−1,51	+25,87
Essilor Intl	1215	−1,45	+29,80
Cred.Fon.France	71	−1,38	+0,28
Guilbert	716	−1,37	+24,52
SCOR SA	166,70	−1,36	+8,95
Eiffage	732	−1,34	+0,27

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 10h15	27/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	59627	20528323,50
Total	37180	12431855,50
Bouygues	17060	8831034
Saint-Gobain	9703	6102040
Rhone Poulenc A	48950	6073415,20
Canal +	6412	5706910
Danone	7121	5525889
Sodexho	2390	4559481
Air Liquide	4568	4065603
LVMH Moet Vuitton	3334	3715870

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 10h15	Cours au 27/02	Var. % 26/02	Var. % 31/12
Onet #	964	+4,21	+24,38
Christ.Dalloz #	1280	+4,06	+25,49
ADA	278,50	+2,38	+21,08
Grandoptic.Photo #	490	+1,84	+2,51
Virbac	680	+1,34	+13,33
BAISSES, 10h15			
Union Fin.France	495	−3,50	+21,32
C.A.Morbihan (Ns)	322,90	−3,23	−5,02
C.A.du Nord (Li)	459	−3,16	+2
Sopra	285	−3,09	+18,75
Seribo	270	−2,87	+9,44

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	26/02	23/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1374,06	1381,95	−0,57
Ind. gén. SBF 250	1331,32	1338,17	−0,51
Ind. Second Marché	276,09	274,68	+0,51
Indice MidCac	1308,37	1288,12	+0,02
Valeurs indus.	1525,08	1535,40	−0,68
1 - Energie	1407,45	1425,55	−1,27
2 - Produits de base	1504,63	1514,66	−0,66
3 - Construction	1523,69	1536,03	−0,80
4 - Biens d'équip.	1060,16	1065,90	−0,54
5 - Automobile	1819,71	1821,58	−0,10
6 - Biens consom.	2258,73	2263,98	−0,23
7 - Indus. agro-alim.	1488,43	1505,26	−1,12
Services	1413,48	1421,08	−0,54
8 - Distribution	2473,98	2489,95	−0,64
9 - Autres services	989,91	994,32	−0,44
Sociétés financières	1004,91	1006,48	−0,16
10 - Immobilier	690,13	690,35	−0,03
11 - Services financ.	1009,93	1012,59	−0,26
12 - Sociétés invest.	1238,15	1252,59	+0,05

Indice SBF 250 sur 3 mois — 1331,32 — 29 nov. — 12 janv. — 26 fév.

Indice second marché sur 3 mois — 276,09 — 29 nov. — 12 janv. — 26 fév.

Indice MidCac sur 1 mois — 1308,37 — 26 janv. — 9 fév. — 26 fév.

Vifs reculs à Tokyo et à New York

LA BOURSE de Tokyo a chuté de 2,35 %, mardi 27 février, dans des transactions peu étoffées. L'indice Nikkei a fini en baisse de 479,87 points à 20 000,40 points, après être passé en toute fin de séance sous la barre des 20 000 points – à 19 977,48 points – pour la première fois depuis le 24 janvier. La veille, à l'issue d'une *séance très volatile, Wall Street a* terminé en forte baisse, déprimé par une nette remontée des taux d'intérêt sur le marché obligataire attribuée principalement aux craintes d'accélération de l'inflation. L'indice Dow Jones a reculé de 65,39 points, soit 1,16 %, à 5 565,10 points. La hausse des taux d'intérêt, qui se sont approchés du seuil psychologique de 6,50 % – rendant plus intéressants les investissements à rendement fixe – a accéléré les liquidations. Le recul de Wall Street a pesé sur la Bourse de Londres, qui a inscrit sa plus forte baisse quotidienne depuis plus de deux mois. L'indice Footsie des cent principales valeurs a terminé en baisse de 36,1 points, à 3 704,2 points, soit un recul de 0,97 %. La Bourse de Francfort a terminé en recul de 0,39 %, à 2 442,34 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 26/02	Cours au 23/02	Var. en %
Paris CAC 40	1960,93	[illegible]	−0,25
New-York/DJ indus.	5583,53	[illegible]	−0,84
Tokyo/Nikkei	20480,30	[illegible]	+0,88
Londres/FT100	3704,20	[illegible]	−0,97
Francfort/Dax 30	2442,34	[illegible]	−0,39
Frankfort/Commer.	868,39	[illegible]	−0,08
Bruxelles/Bel 20	1935,16	[illegible]	+0,11
Bruxelles/Général	1667,31	[illegible]	+0,11
Milan/MIB 30	1004	[illegible]	−0,10
Amsterdam/Gé. Cbs	338	[illegible]	−0,74
Madrid/Ibex 35	339,75	[illegible]	−0,33
Stockholm/Affarsal	1471,95	[illegible]	—
Londres FT30	2739,70	[illegible]	−0,76
Hong Kong/Hang S.	11210,40	[illegible]	−1,61
Singapour/Strait t	2471,12	[illegible]	+0,21

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	26/02	23/02
Alcoa	55,87	58
American Express	45,75	46,87
Allied Signal	56	55,62
AT & T	65,12	66,37
Bethlehem	14,50	14,50
Boeing Co	81,75	83,62
Caterpillar Inc.	69,12	70,12
Chevron Corp.	56,25	57,25
Coca-Cola Co	81,75	83,25
Disney Corp.	65	65
Du Pont Nemours&Co	79,25	80,12
Eastman Kodak Co	73,62	75,50
Exxon Corp.	80,37	82,25
Gén. Motors Corp.H	56	56,75
Gén. Electric Co	78,50	79,75
Goodyear T.& Rubbe	48,25	48,62
IBM	125	125,62
Intl Paper	37	37,75
J.P. Morgan Co	83,12	82,50
Mc Don Dougl	90,12	92,50
Merck & Co.Inc.	65,87	67,25
Minnesota Mng.&Mfg	64,37	65,75
Philip Moris	100,62	100,12
Procter & Gamble C	83,50	83,25
Sears Roebuck & Co	46,37	48
Texaco	80,87	81,62
Union Carb.	45,50	45,75
Utd Technol	108,50	109,25
Westingh. Electric	19,12	19,25
Woolworth	11,87	12,25

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	26/02	23/02
Allied Lyons	5,19	5,21
Barclays Bank	7,71	7,93
B.A.T. industries	5,69	5,77
British Aerospace	8,65	8,67
British Airways	4,95	4,99
British Gas	2,36	2,38
British Petroleum	5,22	5,26
British Telecom	3,68	3,71
B.T.R.	3,18	3,22
Cadbury Schweppes	5,37	5,38
Eurotunnel	0,83	0,81
Forte	3,45	3,45
Glaxo	9,10	9,26
Grand Metropolitan	4,35	4,43
Guinness	4,42	4,47
Hanson Plc	1,86	1,87
Great Ic	6,71	6,78
H.S.B.C.	10,37	10,53
Impérial Chemical	8,77	8,74
Legal	7,11	7,20
Marks and Spencer	4,20	4,22
National Westminst	6,79	7,12
Peninsular Orienta	5,23	5,23
Reuters	6,92	6,94
Saatchi and Saatch	1,09	1,07
Shell Transport	8,45	8,50
Smithkline Beecham	7,10	7,14
Tate and Lyle	4,72	4,79
Univeler Ltd	12,08	12,13
Zeneca	12,50	12,65

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	26/02	23/02
Allianz Holding N	2770	2782
Basf AG	359,80	357,50
Bayer AG	443,50	442,80
Bay hyp&Wechselbk	36,86	37,55
Bayer Vereinsbank	43,35	43,75
BMW	814	820,50
Commerzbank	337,70	340,30
Continental AG	24,70	25,18
Daimler-Benz AG	810	806,50
Degussa	526,50	532
Deutsche Babcock A	99,60	99,20
Deutsche Bank AG	73,13	74,05
Dresdner BK AG FR	38,30	38,82
Henkel VZ	565	562,50
Hoechst AG	461,20	454
Karstadt AG	568	571,50
Kaufhof Holding	453	451,50
Linde AG	881	884
DT. Lufthansa AG	226,70	228,20
Man AG	420,50	431,40
Mannesmann AG	513	512,70
Mettallges AG	32,85	33,50
Preussag AG	432,50	436
Rwe	60,02	61,20
Schering AG	107,10	107,60
Siemens AG	836,20	831
Thyssen	278,20	278,80
Veba AG	67	67,10
Viag	624,50	626
Weltag AG	742,50	745

New York. Dow Jones sur 3 mois — 5583,53

Londres. FT100 sur 3 mois — 3704,20

Francfort. Dax 30 sur 3 mois — 2442,34

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Modeste reprise du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en légère hausse mardi 27 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 10 centièmes pour s'établir à 120,54 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'inscrivait à 6,73 %, soit un écart 0,30 % par rapport à celui du titre d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse. Le rendement de l'emprunt de référence à trente ans était remonté jusqu'à 6,48 %, son plus haut niveau depuis le mois d'octobre.

La Banque de France a abaissé, mardi matin, d'un seizième de point, le taux de l'argent au jour le jour, ramené de 4,19 % à 4,13 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an — 121,06

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 26/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,12	[illegible]	7,43	[illegible]
Allemagne	3,13	[illegible]	7,15	[illegible]
Grande-Bretagne	6,25	[illegible]	7,72	[illegible]
Italie	10,18	[illegible]	11,05	[illegible]
Japon	0,38	[illegible]	4,75	[illegible]
Etats-Unis	5,13	[illegible]	6,41	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 26/02	Taux au 23/02	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,49	[illegible]	100,55
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,07	[illegible]	100,54
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,42	[illegible]	100,61
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,67	[illegible]	100,31
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,24	[illegible]	100,88
Obligations françaises	6,91	[illegible]	99,93
Fonds d'Etat à TME	−1,68	[illegible]	100,92
Fonds d'Etat à TRE	−1,27	[illegible]	100,68
Obligat. franç. à TME	−0,97	[illegible]	99,51
Obligat. franç. à TRE	+0,21	[illegible]	100,07

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 26/02	Vente 26/02	Achat 23/02	Vente 23/02
Jour le jour	[illegible]	—	4,1875	—
1 mois	[illegible]	4,25	[illegible]	4,31
3 mois	[illegible]	4,38	[illegible]	4,43
6 mois	[illegible]	4,44	[illegible]	4,65
1 an	[illegible]	4,56	[illegible]	4,62
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	4,2891	—
Pibor Francs 3 mois	4,3750	—	4,3750	—
Pibor Francs 6 mois	4,4688	—	4,4688	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	4,5391	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	4,5742	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,2448	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,7083	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,7891	—

MATIF

Échéances 26/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	122666	[illegible]	121,08	[illegible]	120,44
Juin 96	2174	[illegible]	121,16	[illegible]	120,52
Sept. 96	4	[illegible]	120	[illegible]	119,36
Déc. 96	3	[illegible]	118,30	[illegible]	118,20
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	20825	[illegible]	95,53	[illegible]	95,44
Juin 96	11358	[illegible]	95,57	[illegible]	95,48
Sept. 96	2714	[illegible]	95,56	[illegible]	95,47
Déc. 96	1837	[illegible]	95,42	[illegible]	95,33
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	1896	[illegible]	89,70	[illegible]	89,02
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 26/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 96	15789	[illegible]	1974	[illegible]	1958
Mars 96	6431	[illegible]	1982	[illegible]	1965,50
Avril 96	61	[illegible]	1978,50	[illegible]	1969,50
Juin 96	—	[illegible]	1951,50	[illegible]	1943,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,9695 | US/DM ↗ 1,4495 | US/¥ ↘ 104,2900 | DM/F ↗ 3,4363 | £/F ↘ 7,6545

Faiblesse du dollar

LE BILLET VERT restait faible, mardi matin 27 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,45 mark, 104,30 yens et 4,98 francs.

La présence de la Banque du Japon n'a pas été notée, durant la nuit, sur la place de Tokyo. Les interventions de l'institut d'émission nippon auraient atteint la semaine dernière 10 milliards de dollars. Les opérateurs doutent toutefois de l'efficacité de cette action isolée pour mettre un terme à la dépréciation du dollar. Ce dernier est pénalisé par le recul des actions et des obligations américaines, qui se traduit par une sortie massive de capitaux des Etats-Unis.

Malgré la faiblesse du billet vert, le franc restait stable, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,4360 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 26/02	% 23/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,6300	+0,03	330	354
Ecu	6,3065	−0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	4,9695	−0,66	4,7100	5,3100
Belgique (100 F)	16,7040	+0,03	16,1200	17,2200
Pays-Bas (100 fl)	306,8600	+0,04	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,1865	−0,02	2,9100	3,4100
Danemark (100 krd)	88,8700	+0,03	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	7,9020	−0,31	7,6200	8,3900
Gde-Bretagne (1 L)	7,6545	−0,57	7,3300	8,1800
Grèce (100 drach.)	2,0755	−0,02	1,8500	2,3580
Suède (100 krs)	73,7700	−0,41	66,5000	76,5000
Suisse (100 F)	423,2300	+0,04	408	432
Norvège (100 k)	78,6500	−0,04	72,5000	81,5000
Autriche (100 sch)	48,8500	+0,03	47,5500	50,6500
Espagne (100 pes.)	4,0765	−0,07	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,3000	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6058	−0,75	3,3900	3,9900
Japon (100 yens)	4,7656	+0,19	4,5000	4,8500
Finlande (mark)	110,4600	−0,20	103	114

PARITÉS DU DOLLAR	27/02	26/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4495	1,4488	+0,05
TOKYO : USD/Yens	104,2900	104,7900	−0,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9710	4,9660	5,9878	4,9868
Yen (100)	4,7469	4,7390	4,7464	4,7404
Deutschemark	3,4348	3,4345	3,4375	3,4371
Franc Suisse	4,2309	4,2266	4,2242	4,2211
Lire ital. (1000)	3,1884	3,1842	3,1813	3,1783
Livre sterling	7,6573	7,6447	7,6932	7,6859
Peseta (100)	4,0788	4,0247	4,0824	4,0785
Franc Belge	16,702	16,678	16,711	16,700

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,31	4,50	4,56
Eurodollar	5,25	5,18	5,12
Eurolivre	6,25	6,18	6,18
Eurodeutschemark	3,43	3,43	3,43

L'OR

	cours 26/02	cours 23/02
Or fin (k. barre)	63750	63600
Or fin (en lingot)	64200	64200
Once d'Or Londres	399,65	399
Pièce française(20f)	368	365
Pièce suisse (20f)	366	367
Pièce Union lat(20f)	368	366
Pièce 20 dollars us	2840	2580
Pièce 10 dollars us	1382,50	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2380	2360

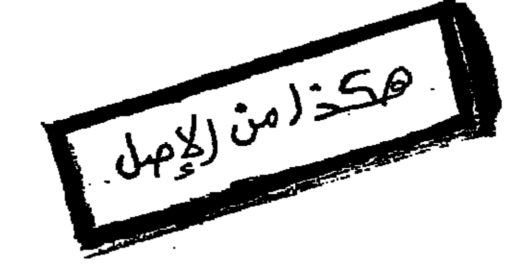
LE PÉTROLE

En dollars	cours 26/02	cours 23/02
Brent (Londres)	17,95	17,95
WTI (New York)	22	22
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	26/02	23/02
Dow-Jones comptant	223,16	226,38
Dow-Jones à terme	348,23	350,94
CRB	248,38	248,40
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2538,50	2525
Cuivre à 3 mois	2498	2486
Aluminium comptant	1577	1578,50
Aluminium à 3 mois	1609,50	1608,50
Plomb comptant	779	785
Plomb à 3 mois	771,50	772
Etain comptant	6185	6265
Etain à 3 mois	6240	6250
Zinc comptant	1033,50	1032
Zinc à 3 mois	1051	1049
Nickel comptant	8190	8210
Nickel à 3 mois	8290	8345

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,48	—
Platine à terme	—	—
Palladium	141	—
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,05	—
Maïs (Chicago)	3,81	—
Grain. soja (Chicago)	7,38	—
Tourt. soja (Chicago)	232,30	—
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	200	200
Orge (Londres)	109	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1277	—
Café (Londres)	1965	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,82	—
Jus d'orange (New-York)	1,24	—



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 27 FÉVRIER

Liquidation : 22 mars
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 10 h 15

CAC 40 ↘ PARIS

-0,31 %

CAC 40 : 1954,92

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7680	7680	—	168,35
B.N.P. (T.P)	949	936	-1,36	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	847	868	+2,47	60,21
Renault (T.P.)	1860	1860	—	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	2059	[illegible]	—	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1210	[illegible]	—	81,63
Thomson S.A (T.P)	1080	1085	+0,46	56,82
Accor	686	683	-0,43	16
Air Liquide	893	891	-0,22	14
Alcatel Alsthom	441,70	441,90	+0,04	16
Alcatel Cable	375,40	375,40	—	10
Alspi	364	[illegible]	—	73
AGF-Ass.Gen.France	149,20	148,50	-0,46	3
Axa	318,10	318,20	+0,03	5,50
Axime	514	511	-0,58	—
Bail Investis	865	870	+0,57	78,15
Bancaire (Cie)	527	525	-0,37	10
Bazar Hot. Ville	464	459	-1,07	16
Bertrand Faure	149,10	152	+1,94	3,50
BIC	570	565	-0,87	5
BIS	466,80	468	+0,25	4
B.N.P.	190,60	189,10	-0,78	3,20
Bollore Techno	531	534	+0,56	22
Bongrain	2880	2850	-1,04	61
Bouygues	525	513	-2,28	12
Canal +	903	892	-1,21	15
Cap Gemini Sogeti	146	148	+1,36	7
Carnaudmetalbox	219	[illegible]	—	4,60
Carrefour	3281	3274	-0,21	26
Casino Guichard	169,70	170	+0,17	4
Casino Guich.ADP	127	126,90	-0,07	4,25
Castorama Dl (Li)	927	927	—	10,60
C.C.F.	240,10	239,90	-0,08	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	58,80	57,80	-1,70	2,40
Cegid (Ly)	455	455	—	28
CEP Communication	474	470	-0,84	8
Cerus Europ.Reun	79,10	79,30	+0,25	20
Cetelem	1025	1020	-0,48	10
CGIP	1167	1160	-0,59	35
Chargeurs	1201	[illegible]	—	18
Christian Dior	585	576	-1,53	5,50
Ciments Fr.Priv.B	219	219,50	+0,22	17,50
Clarins	605	609	+0,66	7
Club Mediterranee	467	463,50	-0,74	2
Coflexip	176,70	176,70	—	3,36
Colas	905	896	-0,99	23
Comptoir Entrep.1	14,15	14,15	—	2,50
Comptoir Moder.	1743	1743	—	28
CPR	430	426	-0,93	20
Cred.Fon.France	72	71	-1,38	28
Credit Local Fce	414,80	412	-0,67	12,66
Credit Lyonnais CI	235	235	—	10
Credit National	396	395,10	-0,22	12
CS Signaux(CSEE)	240	242	+0,83	4,50
Damart	3817	3895	+2,04	65
Danone	776	775	-0,12	10
Dassault-Aviation	576	598	+3,81	8,50
Dassault Electro	289	287	-0,69	4,30
De Dietrich	267	267	—	53
Degremont	467	466	-0,21	8
Dev.R.N-P.Cal #Li	52	52	—	
DMC (Dollfus Mi)	245	245	—	4
Docks France	878	876	-0,22	13
Dynaction	100	100	—	3
Eaux (Cie des)	516	516	—	11,25
Ecco	940	935	-0,53	12
Eiffage	742	732	-1,34	13,70
Elf Aquitaine	346,30	343,50	-0,80	15
Eramet	353	354,60	+0,45	5,40
Eridania Beghin	875	870	-0,57	30
Essilor Intl	1233	1215	-1,45	17,50
Essilor Intl ADP	831	825	-0,72	12,30
Esso	598	597	-0,16	17
Eurafrance	1877	1870	-0,37	45
Euro Disney	15,10	15,15	+0,33	0,88
Euro RSCG W.W	476,10	479	+0,60	17,80
Europe 1	1190	1180	-0,84	19
Eurotunnel	6,35	6,30	-0,78	[illegible]
Filipacchi Medias	913	906	-0,76	12
Finextel	78	77,90	-0,12	4,49
Fives-Lille	466	466	—	11
Fromageries Bel	4930	4945	+0,30	40
Galeries Lafayette	1375	1380	+0,36	11
GAN	146	146	—	4
Gascogne (B)	499	[illegible]	—	4,50
Gaz et Eaux	2005	2019	+0,69	55
Geophysique	251,10	279	+11,11	8
G.F.C.	396	399,60	+0,90	18,50
Groupe Andre S.A.	456,90	459	+0,45	6
Gr.Zannier #(Ly)	80,90	85	+5,06	2
GTM-Entrepose	319	316,50	-0,78	8
Guilbert	726	716	-1,37	12
Guyenne Gascogne	1581	1583	+0,12	25
Havas	373,30	373,80	+0,13	8,50
I.D.I.A	210,50	208,10	-1,14	5
Imetal	731	732	+0,13	12,50
Immeubl.France	355	356	+0,28	15
Ingenico	44	48	+9,09	2
Interbail	286,10	287	+0,31	32
Intertechnique 1	580	584	+0,68	23,50
Jean Lefebvre	300	[illegible]	—	9
Klepierre	605	606	+0,16	22,75
Labinal	685	688	+0,43	21,50
Lafarge	337,70	336,30	-0,41	10
Lagardere (MMB)	124,80	123,50	-1,04	2,80
Lapeyre	288,50	285	-1,21	4,90
Lebon	215	225,70	+4,97	7
Legrand	893	900	+0,78	3,35
Legrand ADP	590	590	—	5,36
Legris indust.	185,10	185	-0,05	6
Locindus	843	846	+0,35	70,50
L'Oreal	1393	1393	—	12,20
LVMH Moet Vuitton	1115	1115	—	5,59
Lyonnaise Eaux	465,20	463	-0,47	[illegible]
Marine Wendel	390,90	389	-0,48	[illegible]
Matra-Hachette	124,30	123,70	-0,48	[illegible]
Metaleurop	49,70	49,50	-0,40	[illegible]
Metrologie Inter.	21,50	21,40	-0,46	[illegible]
Michelin	226	226	—	[illegible]
Moulinex	87	87,60	+0,68	[illegible]
Navigation Mixte	777	777	—	[illegible]
Nord-Est	127,60	128	+0,31	[illegible]
Nordon (Ny)	436,20	448	+2,70	[illegible]
NRJ #	568	565	-0,52	[illegible]
OLIPAR	134	134,70	+0,52	[illegible]
Paribas	270	269	-0,37	[illegible]
Pechiney	200	200	—	[illegible]
Pechiney CIP	226	228	+0,88	[illegible]
Pechiney Intl	106,50	106,50	—	[illegible]
Pernod-Ricard	310,70	310,50	-0,06	[illegible]
Peugeot	728	726	-0,27	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1205	1202	-0,24	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	408	405	-0,73	[illegible]
Poliet	473,10	470,20	-0,61	[illegible]
Primagaz	507	498	-1,77	[illegible]
Promodes	1380	1370	-0,72	[illegible]
Publicis	361	360	-0,27	[illegible]
Radiotechnique	490	490	—	[illegible]
Remy Cointreau	144	144	—	[illegible]
Renault	142,50	141,60	-0,63	[illegible]
Rexel	1057	1041	-1,51	[illegible]
Rhone Poulenc A	124,10	124,50	+0,32	[illegible]
Rochette (La)	36,30	36,30	—	[illegible]
Roussel Uclaf	1053	1055	+0,18	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4037	4038	+0,02	[illegible]
Sade (Ny)	180	181	+0,55	[illegible]
Sagem SA	3090	3100	+0,32	[illegible]
Saint-Gobain	632	628	-0,63	[illegible]
Saint-Louis	1495	1495	—	[illegible]
Salomon (Ly)	2890	2900	+0,34	[illegible]
Salvepar (Ny)	419,50	430	+2,50	[illegible]
Sanofi	342,30	341,70	-0,17	[illegible]
Sat	2000	2018	+0,90	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1340	1350	+0,74	[illegible]
Schneider SA	209,10	209,10	—	[illegible]
SCOR SA	169	166,70	-1,36	[illegible]
S.E.B.	720	719	-0,13	[illegible]
Sefimeg	348	347	-0,28	[illegible]
SEITA	199,50	198,30	-0,60	[illegible]
Selectibanque	105	105	—	[illegible]
SFIM	1146	1150	+0,34	[illegible]
SGE	111,50	112,50	+0,89	[illegible]
Sidel	1346	1350	+0,29	[illegible]
Simco	486	487,60	+0,32	[illegible]
S.I.T.A.	997	1000	+0,30	[illegible]
Skis Rossignol	1726	1737	+0,63	[illegible]
Sligos	439	440	+0,22	[illegible]
Societe Gale A.	582	580	-0,34	[illegible]
Sodexho	1912	1900	-0,62	[illegible]
Sommer-Allibert	1411	1410	-0,07	[illegible]
Sophia	223	226,90	+1,74	[illegible]
Spir Communication	535	536	+0,18	[illegible]
Strafor Facom	329	328	-0,30	[illegible]
Suez	187,10	186,50	-0,32	[illegible]
Synthelabo	351	354,60	+1,02	[illegible]
Technip	424	418,50	-1,29	[illegible]
Thomson-CSF	126,10	127	+0,71	[illegible]
Total	337,80	333,90	-1,15	[illegible]
UAP	116,70	[illegible]	-0,42	[illegible]
UFB Locabail	472	[illegible]	—	[illegible]
UGC DA (M)	275	[illegible]	-1,09	[illegible]
UIC	62,50	[illegible]	-0,08	[illegible]
UIF	456	[illegible]	+0,65	[illegible]
UIS	128	[illegible]	+3,12	[illegible]
Unibail	540	[illegible]	-0,92	[illegible]
Union Assur.Fdal	546	[illegible]		[illegible]
Usinor Sacilor	78,35	[illegible]	-0,38	[illegible]
Valeo	265,50	[illegible]	-0,18	[illegible]
Vallourec	217,90	[illegible]	-0,18	[illegible]
Via Banque	178	[illegible]	+0,56	[illegible]
Worms & Cie	267,60	[illegible]	+0,89	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	976	[illegible]	+0,40	[illegible]
Elf Gabon	850	[illegible]	-0,70	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	223	[illegible]	—	[illegible]
Adidas AG #	324,10	[illegible]	+0,03	[illegible]
American Express	232,20	[illegible]	—	[illegible]
Anglo American #	338,60	[illegible]	+0,11	[illegible]
Amgold #	520	[illegible]	+0,57	[illegible]
Arjo Wiggins App.	15,40	[illegible]	+1,62	[illegible]
A.T.T. #	330	[illegible]	-1,51	[illegible]
Banco Santander #	248	[illegible]	—	[illegible]
Barrick Gold #	154	[illegible]	+1,16	[illegible]
B.A.S.F. #	1236	[illegible]	-0,48	[illegible]
Bayer #	1512	[illegible]	+0,26	[illegible]
Bienheim Group	18,90	[illegible]	—	[illegible]
Buffelsfontein #	23,50	[illegible]	+2,34	[illegible]
Chase Manhattan #	365,20	[illegible]	-0,62	[illegible]
Cordiant PLC	8,15	[illegible]	+0,61	[illegible]
Daimler Benz #	2780	[illegible]	—	[illegible]
De Beers #	170	[illegible]	-1,23	[illegible]
Deutsche Bank #	251,60	[illegible]	-0,59	[illegible]
Dresdner Bank #	132,70	[illegible]	-0,97	[illegible]
Driefontein #	75,50	[illegible]	—	[illegible]
Du Pont Nemours #	396	[illegible]	-0,05	[illegible]
Eastman Kodak #	374,70	[illegible]	-2	[illegible]
East Rand #	4,35	[illegible]	-1,60	[illegible]
Echo Bay Mines #	70,10	[illegible]	+0,07	[illegible]
Electrolux #	240	[illegible]		[illegible]
Ericsson #	111,40	[illegible]	-1,70	[illegible]
Exxon Corp. #	411	[illegible]	-2,67	[illegible]
Ford Motor #	153,10	[illegible]	-0,97	[illegible]
Freegold #	49,35	[illegible]	-1,92	[illegible]
Gencor Limited #	19,20	[illegible]	-1,04	[illegible]
General Elect. #	392	[illegible]	—	[illegible]
General Motors #	254,50	[illegible]	+1,29	[illegible]
Gle Belgique #	400,70	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	33,10	[illegible]	—	[illegible]
Guinness Plc #	34,80	[illegible]	+0,57	[illegible]
Hanson Plc	14,50	[illegible]	-1,72	[illegible]
Harmony Gold #	62,30	[illegible]	+1,12	[illegible]
Hitachi #	50,10	[illegible]	+0,69	[illegible]
Hoechst #	1588	[illegible]	-0,50	[illegible]
I.B.M #	616	[illegible]	+0,97	[illegible]
I.C.I #	69,05	[illegible]	+0,79	[illegible]
Ito Yokado #	286,40	[illegible]	-0,55	[illegible]
Matsushita #	82,45	[illegible]	-1,69	[illegible]
Mc Donald's #	251	[illegible]	+1,15	[illegible]
Merck and Co #	334	[illegible]	-1,40	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	62,10	[illegible]	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	561	[illegible]	-0,89	[illegible]
Morgan J.P. #	418	[illegible]	-0,50	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5470	[illegible]	-0,54	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	75	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	215	[illegible]	-1,11	[illegible]
Petrofina #	1390	[illegible]	+0,14	[illegible]
Philip Morris #	493,90	[illegible]	+1,43	[illegible]
Philips N.V #	211,40	[illegible]	+0,14	[illegible]
Placer Dome Inc #	138,90	[illegible]	+2,59	[illegible]
Procter Gamble #	413	[illegible]	—	[illegible]
Quilmes	215,60	[illegible]	—	[illegible]
Randfontein #	43,50	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	326,50	[illegible]	-0,61	[illegible]
Royal Dutch #	692	[illegible]	+0,14	[illegible]
R T Z #	70	[illegible]	+0,35	[illegible]
Sega Enterprises	228,10	[illegible]	-2,23	[illegible]
Saint-Helena #	39,50	[illegible]	+3,79	[illegible]
Schlumberger #	369,80	[illegible]	-0,40	[illegible]
SGS Thomson Micro.	207	[illegible]	-0,96	[illegible]
Shell Transport #	66,50	[illegible]	-2,70	[illegible]
Siemens #	2865	[illegible]	—	[illegible]
Sony Corp. #	297,20	[illegible]	-0,84	[illegible]
Sumitomo Bank #	94	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K #	252	[illegible]	-1,38	[illegible]
Telefonica #	79	[illegible]	+0,50	[illegible]
Toshiba #	38,85	[illegible]	—	[illegible]
Unilever #	680	[illegible]	-1,17	[illegible]
United Technol. #	541	[illegible]	—	[illegible]
Vaal Reefs #	507	[illegible]	+0,19	[illegible]
Volkswagen A.G #	1889	[illegible]	—	[illegible]
Volvo (act.B) #	100,30	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	245,50	[illegible]	+1,01	[illegible]
Yamanouchi #	112,30	[illegible]	-0,26	[illegible]
Zambia Copper	3,65	[illegible]	+0,54	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10 h 15

MARDI 27 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	2,902 d
CEPME 8,5% 88-97CA	104,12	5,667
CEPME 9% 89-99 CA#	110,37	4,795
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,197
CFD 9,7% 90-03 CB	117,51	0,663 o
CFD 8,6% 92-05 CB	113	0,470
CFF 10% 88-98 CA#	108,23	3,575
CFF 9% 88-97 CA#	104,46	3,689
CFF 10,25%90-01CB#	112,11	9,858
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,60	6,760
CLF 9%88-93/98 CA#	106,60	0,713 o
CNA 9% 4/92-07	115,03	7,426
CRH 8,6% 92/94-03	110,35	5,780
CRH 8,5% 10/87-88#	108,22	8,407
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,40	0,352 d
EDF 8,6% 92-04 #	112,56	7,684
Em.Etat10,26%86-96	—	9,562 d
Emp.Etat 6%93-97 #	101,56	3,754
Finansder 9%91-06#	115,61	2,361
Finansd.8,6%92-02#	111,20	1,699
Floral9,75% 90-99#	—	5,887
OAT 8,5% 87-97CA#	104,85	5,806 d
OAT 9,90%85-97 CA#	108,30	2,137
OAT 88-98 TME CA	—	0,571
OAT 9/85-98 TRA	—	2,257
OAT 9,50%88-98 CA#	109,39	6,489
OAT TMB 87/99 CA	99,63	0,458
OAT 8,125% 89-99 #	—	6,238
OAT 8,50%90/00 CA#	110,22	7,823 o
OAT 85/00 TRA CA	105,20	3,481
OAT 10%5/85-00 CA#	115,48	7,623 o
OAT 89-01 TME CA	103,10	0,571
OAT 8,5% 87-02 CA#	111,69	2,253 o
OAT 8,50% 89-19 #	—	2,073 o
OAT 8,50%92-23 CA#	—	7,123 o
SNCF 8,8% 87-94CA	107,75	0,673 o
Lyon.Eaux 6,5%90CV	886,50	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	180	180
Bains C.Monaco ◆	600	600
B.N.P.Intercont.	330	329,90
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Cambodge ◆	905	905
Carbone Lorraine	565	570
CBC ◆	91,50	91,50
Centenaire Blanzy ◆	341	341
Ceragen Holding ◆	19,50	19,50
Champex (Ny) ◆	16,20	16,20
CIC Un.Euro.CIP ◆	362,40	362,40
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2198	2198
Cpt Lyon Alem ◆	425	425
Concorde-Ass Risq ◆	685	685
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13	13
Credit Gen.Ind. ◆	28	30,85 d
Darblay ◆	350	385,80 d
Didot Bottin ◆	651	651
Eaux Bassin Vichy ◆	4200	4200
Ecia	745	748
Ent.Mag. Paris ◆	1783	1783
Eridania Beghin CI ◆	811	811
Fidei ◆	46	46
Finalens ◆	365	365
F.I.P.P. ◆	109	108
Fonciere (Cie) ◆	448	448
Fonciere Euris ◆	172,30	172,30
Foncina # ◆	430	430
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1030	1030
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	361	362
Genefim	125	125
Gevelot ◆	1480	1480
G.T.I (Transport) ◆	335	335
Immobail ◆	113	113
Immobanque	675	675
Im.Marseillaise	6180	6180
Invest.(Ste Cle.) ◆	1322	1322
Lille Bonnieres ◆	1710	1710
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre #	187	[illegible]
Lucia ◆	55	[illegible]
Monoprix ◆	161	[illegible]
Metal Deploye ◆	410	410
Mors #	12,70	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	74,90	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	260	260
Pap.Clairefont(Ny) ◆	1001	1001
Parfinance ◆	205,40	205,40
Paris Orleans ◆	245	245
Piper Heidsieck ◆	1390	1390
Porcher ◆	205	205
Promodes (CI) ◆	936	936
PSB Industries Ly ◆	320,60	320,60
Rochefortaise Com	179	[illegible]
Rosario ◆	191,20	[illegible]
Rougier #	518	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan ◆	260	[illegible]
Saga	165	[illegible]
Salins du Midi	486	[illegible]
Savoisienne (M) ◆	138,60	[illegible]
Silic	740	[illegible]
S.I.P.H. ◆	180,50	[illegible]
Sofal ◆	130	[illegible]
Soffo ◆	250,10	[illegible]
Softam act.a reg. ◆	67,70	[illegible]
Sofragi ◆	3800	[illegible]
Soudure Autogene ◆	1001	[illegible]
Sovabail ◆	339	[illegible]
Taittinger	1600	[illegible]
Tour Eiffel ◆	277	[illegible]
Elyo	176	[illegible]
Vicat	441	[illegible]
Virax ◆	125,10	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	[illegible]
Commerzbank AG.	1161	[illegible]
Fiat Ord.	17,50	[illegible]
Gevaert	290,10	[illegible]
Gold Fields South	157	[illegible]
Kubota Corp.	30	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	45,20	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	176	[illegible]
Robeco	369	[illegible]
Rodamco N.V.	141,10	[illegible]
Rolinco	398,10	[illegible]
Solvay SA	2960	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10 h 15

MARDI 27 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	60,55	60,55
AFE #	375	368
Aigle #	189,60	189,60
Albert S.A (Ns) ◆	124,60	124,60
Altran Techno. #	981	984
Montaignes P.Gest. ◆	595	595
Bque Picardie (Li) ◆	550	550
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)# ◆	233	233
Bque Vernes ◆	600	600
Beneteau # ◆	562	562
B I M P ◆	75,10	75,10
Boiron (Ly) #	527	520
Bosset (Ly)# ◆	229,80	229,80
But S.A.	289	290
Cardif SA	674	677
CDA-Cie des Alpes	138	138
C.E.E #	220	221
CEGEP # ◆	153,90	153,90
Cermex # (Ly) ◆	306	306
CFPI # ◆	260	260
Change Bourse (M) ◆	270	270
Christ.Dalloz #	1230	1280
Cipe France Ly #	360	360
CNIM CA# ◆	168	168
Codetour ◆	280	280
Comp.Euro.Tele-CET ◆	303	303
Conflandey S.A ◆	295,10	295,10
C.A. de la Brie	345	345
C.A.Gironde (B) ◆	443,10	443,10
C.A.Haute Normand.	350	350
C.A.Ille & Vilaine	343	342
C.A. Paris IDF	700	695
C.A.de l'Isere Ly# ◆	370	370
C.A.Loire Atl.Ns # ◆	311	311
C.A.Loire/H.Loire# ◆	214	214
C.A.Morbihan (Ns)	333,70	322,90
C.A.du Nord (Li)	474	459
C.A. Oise CCI ◆	247,60	247,60
C.A.Pas de Calais	420	420
C.A. Somme CCI	242,90	242
C.A.Toulouse (B) ◆	377	377
Chaine et Trame #	158,90	157,90
C.A. Midi CCI#(Ly) ◆	300	300
Creeks ◆	66,60	66,60
Devanlay ◆	507	507
Deveaux(Ly)#	560	560
Devernois (Ly) ◆	490,50	490,50
Ducros Serv.Rapide ◆	71,50	71,50
Ecco Trav.Tempo Ly	388,90	388
Emin-Leydier# (Ly)	485	486
Europ.Extinc.(Ly)#	227	227
Europ Propulsion	424,50	424
Expand s.a ◆	280	280
Factorem ◆	582	582
Faiveley #	306,50	307,10
Finabail ◆	85,10	85,10
Finacor	113,50	113,50
Fininfo ◆	448	448
Fructivie	564	565
Gautier France #	265	265
Gel 2000	84	82,60
GFI Industries #	560	565
Girodet # (Ly) ◆	48,95	48,95
GLM S.A. ◆	254,90	254,90
Grandoptic.Photo #	481,10	490
Gpe Guillin # Ly	164,90	164
Kindy #	171,50	171,50
Guerbet	318	318
Hermes internat.1#	1160	1165
Hurel Dubois ◆	405	405
ICBT Groupe #	224	225
I.C.C. ◆	143	143
Idianova ◆	69	69
Immob.Hotel. #	69	69
Installux (Ly) ◆	505	505
Int. Computer # ◆	91	91
Invest.Paris ◆	141	141
IPBM ◆	73,10	[illegible]
M6-Metropole TV	468,50	470
Manitou #	632	640
Manutan ◆	764	764
Marie Brizard	1148	1150
Maxi-Livres/Profr.	259	258
Mecadyne ◆	151,70	151,70
Mecelec (Ly) ◆	98	98
MGI Coutier	210	210
Michel Thierry# ◆	715	715
Monneret Jouet # ◆	72	72
Naf-Naf #	61	[illegible]
Norbert Dentres.#	820	825
N.S.C Schlum. Ny ◆	765	765
OGF Omn Gest.Fin ◆	900	900
Onet #	925	964
Paul Predault #	178,10	180
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	110,50	110,50
Pier Import ◆	76,45	76,45
Pochet ◆	1076	1076
Poujoulat Ets (Ns) ◆	212	212
Radiall # ◆	649	649
Rallye(Cathiard)Ly ◆	168	168
Reydel Indust.Li ◆	956	956
Robertet #	1215	1209
Rouleau-Guichard ◆	460	460
Securidev #	71,50	69,60
Sediver #	198	197
Seribo	278	[illegible]
Siparex (Ly) #	90,60	[illegible]
Smoby (Ly)#	645	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	79	[illegible]
Sofibus ◆	414	[illegible]
Sogepag # ◆	134,80	[illegible]
Sogeparc (Fin)	660	[illegible]
Sopra	294,10	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	110	[illegible]
Sylea	450,10	[illegible]
Teisseire-France ◆	210	[illegible]
TF1-1	542	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	396	[illegible]
Trouvay Cauvin # ◆	91	[illegible]
Unilog	439,90	[illegible]
Union Fin.France	513	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	138	[illegible]
Vilmorin et Cie #	415	[illegible]
Virbac	671	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10 h 15

MARDI 27 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,01	[illegible]
CFJPE ◆	131	[illegible]
Générale Occidentale ◆	45,75	[illegible]
Mumm ◆	950	[illegible]
Nobel ◆	116	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	140	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

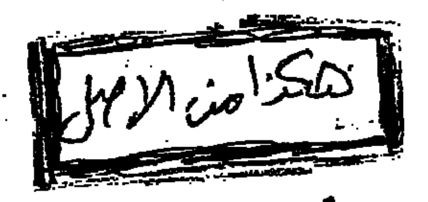
SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 26 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36574,81	36574,81
Actimonétaire D	31129,52	31129,52
Agipi Ambition (Axa) ◆	115,92	110,40
Amplia ◇	114722,77	114722,77
Amplitude Monde D	760,36	747,81
Antigone Trésorerie	845724	845724
Arbitr. Court Terme	9342,55	9342,55
Arbitr. Première	8800,60	8713,47
Arbitr. Sécurité	17099,47	17014,40
Asie 2000	726,88	695,58
Associa Première	38113,16	38113,16
Associc	1115	1115
Atout Amérique	131,42	128,21
Atout Asie	100,11	97,67
Atout Futur C	562,05	548,34
Atout Futur D	536,15	523,07
Avenir Alizés	1980,94	1942,10
Axa Valeurs PER ◆	154,05	149,54
Cadence 1	1071,04	1060,44
Cadence 2	1055,36	1044,91
Cadence 3	1063,29	1052,76
Capimonétaire	1983,39	1981,41
Capioblig	8324,38	8241,96
Capitacic	1733,21	1707,60
Cicamo[illegible]	1274,77	1237,64
Coexis	1775,91	1742,89
Comptavalor	2260,09	2256,70
Converti CIC	342,92	337,85
Crédit Mutuel Capital	1681,65	1648,68
Crédit Mutuel MID AF	115,04	111,96
Créd.Mut.Ep.Cour.T	850,73	898,73
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	96,65	94,06
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	93,58	91,08
Créd.Mut.Ep.J	22161,64	22161,64
Créd.Mut.Ep.long.T	223,46	217,48
Créd.Mut.Ep.Monde	1162,32	1131,21
Créd.Mut.Ep.Quatre	1111,04	1089,25
Dieze	1783,61	1750,35
Ecocic	1307,38	1269,30
Ecupar ◆	128,89	125,14
Ecur. Actions futur	204,53	198,57
Ecur. Dissimonétaire	10726,39	10726,39
Ecur. Expansion (*)	79070,41	78755,39
Ecur. Géovaleurs	2846,48	2763,57
Ecur. Investissement	169,23	164,30
Elanciel D	124,89	121,84
Elicash ◇	909315,51	909315,51
Emergence Poste D	103,08	100,57
Eparcic	4680,70	4680,70
Eparcourt-Sicav	202,19	201,69
Epargne-Unie	1605,97	1566,80
Euro Solidarité	1273,58	1260,97
Eurodyn	1645,87	1605,73
Fonsicav	18827,92	18790,34
France Obligations	487,85	483,02
Francic	530,42	514,97
Francic Pierre	116,47	113,08
Francic-Regions	1571,02	1525,36
Géobilys C	610,97	601,54
Géobilys D	595,74	586,94
Gestilion	19841,64	19841,64
HLM Monétaire	18053,29	18053,29
Indicia ◆	1183,96	1154,87
Intensys D	111,92	111,75
Interoblig	6194,99	6133,65
Intersélection Fce	551,80	540,98
Japacic ◆	182,83	177,50
Jeunepargne	378,67	378,07
Latitude C/D	143,20	143,06
Lien 20000	16565,56	16565,56
Lion Association	10965,70	10965,70
Lion Institution	42229,38	42124,07
Lionplus	1362,30	1335,59
Lion Trésor	2390,80	2367,13
Livret Bourse Inv.	619,64	607,59
Livret Portefeuil.	854,11	829,23
Méditerranée ◆	258,68	257,15
Mensuel CIC	10391,79	10288,90
Moneden	88439,93	88439,93
Mone-Dis ◇	10179,58	10179,58
Mone J. ◇	11473,41	11473,41
Mone J. D ◇	11473,41	11473,41
Monévalor	53217,90	53217,90
Mutualité dépôts	17984,67	17984,72
Natio Court Terme	13591	13591
Natio Court Terme2	369157	369157
Natio Epargne	22537,80	22314,65
Natio Ep. Capital	15139,89	14989,99
Natio Ep. Croissance	2225,68	2182,84
Natio Ep. Obligations	221,35	217,01
Natio Epargne Retraite	134,47	131,83
Natio Epargne Trésor	10413,08	10392,50
Natio Epargne Valeur	540,69	530,09
Natio France Index	1051,72	1031,10
Natio Immobilier	1190,29	1166,95
Natio Inter	1826,26	1790,45
Natio Monétaire	5294,29	5294,29
Natio Opportunités	151,37	148,40
Natio Patrimoine	1479,57	1450,56
Natio Perspectives	1191,42	1168,06
Natio Placements	75757,95	75757,95
Natio Revenus	1071,32	1060,71
Natio Sécurité	11475,92	11475,92
Natio Valeurs	995,39	975,87
Nord Sud Develop. ◆	2114,17	2109,95
Oblicic-Mondial	3310,85	3261,92
Oblicic-Régions	1161,81	1144,64
Oblifutur	3843,47	3773,81
Oblig. tres caté. ◆	229,97	226,57
Oblition	1773,85	1756,29
Oblisécurité Sicav	5580,69	5580,69
Oblitys D	574,68	566,19
Oraction	1677,27	1636,36
Patrimoine Retraite	294,07	288,30
Pervalor	614,96	602,90
Plénitude D	152,01	148,30
Poste Gestion C	42765,94	42723,22
Première Oblig. C	12818,63	12818,63
Première Oblig. D	11151,51	11145,58
Proficlus	995,72	977,15
Rentacic	164,89	162,45
Revenus Trimestr.	5275,60	5229,37
Revenu-Vert	1187,96	1165,81
Saint-Honoré Capital	17378,97	16872,39
St-Honoré March. Emer.	605,41	570,34
St-Honoré Pacifique	742,67	710,69
Securicic	2201,85	2180,85
Sécuritaux	1772,33	1772,33
Sensivalor	34860,73	34860,73
SEVEA ◆	104,18	101,64
S.G. France opport. C	1568,46	1527,71
S.G. France opport. D	1512,53	1488,87
S.G. Monde opport. C	1097,89	1076,56
S.G. Monde opport. D	1097,89	1076,36
Sicav Associations	2342,19	[illegible]
Sicav 5.000	538,62	[illegible]
S.I. Est ◆	1221,56	[illegible]
Silvafrance	869,40	[illegible]
Slivam	465,33	[illegible]
Slivarente	231,77	[illegible]
Slivinter	567,85	[illegible]
Sogenfrance C	1388,99	[illegible]
Sogenfrance D	1281,87	[illegible]
Sogépargne	308,50	[illegible]
Sogevar	1225,38	[illegible]
Soginter	1743,34	[illegible]
Solstice D	2344,30	[illegible]
Stratégie Actions ◆	906,43	[illegible]
Stratégie Rendement ◆	1751,92	[illegible]
Synthesis	15458,74	[illegible]
Thésora C	895,54	[illegible]
Thésora D	851,20	[illegible]
Trésor Plus	1744,18	[illegible]
Trésor Trimestriel	1022,57	[illegible]
Trésoricic	169767,05	[illegible]
Trésorys	255042,02	[illegible]
Triflon	5258,83	[illegible]
Uni-Associations ◇	120,17	120,17
Uni-Foncier	1272,24	[illegible]
Unifrance	631,51	[illegible]
Uni-Garantie C	1658,77	[illegible]
Uni-Garantie D	1348,69	[illegible]
Uni Régions	1462,73	[illegible]
Univar ◇	297,42	297,42
Univar D ◇	297,42	[illegible]
Univers Actions	1790,69	[illegible]
Univers Obligations	2157,06	[illegible]
Valorg ◆	2375,89	[illegible]
Valreal	34176,13	[illegible]
Winterthur St-Honoré	257,71	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

RECETTES La vente de produits dérivés (maillots, écharpes, gadgets divers) aux supporters procure d'importantes recettes aux grands clubs européens de football, alors que ce marché reste complètement sous-exploité en France. ● LA LIGUE nationale de football, dans le souci de diversifier les ressources des clubs professionnels, souhaite développer le marchandisage. Elle s'apprête à signer un contrat avec Adidas pour la création d'une ligne de produits siglés LNF, dont les bénéfices seront répartis entre les clubs. ● MANCHESTER UNITED est la référence en la matière. Le club d'Eric Cantona dispose notamment d'un véritable supermarché près du stade d'Old Trafford, où il commercialise quelque neuf cents produits estampillés MU, pour un chiffre d'affaires annuel de 190 millions de francs, supérieur aux recettes – pourtant importantes – réalisées aux guichets.

La Ligue de football veut développer le marchandisage au profit des clubs

La vente de produits dérivés dégage des bénéfices encore insignifiants dans les clubs professionnels français, alors qu'elle rapporte plus que le produit des billets pour Manchester United

IL Y AVAIT les bonnets Batman, les cahiers Roi Lion, les brosses à dents Tortues Ninja. Y aura-t-il bientôt, dans les grandes surfaces de France, des pyjamas PSG, des parapluies OM et des oreillers RC Lens ? Sans prétendre rivaliser avec les superproductions américaines ou japonaises, le football français s'apprête, lui aussi, à entrer dans l'ère du « marchandisage » – terme recommandé en français pour traduire *merchandising* –, cette stratégie commerciale qui consiste à vendre toutes sortes de produits au nom d'un film ou d'une marque. En l'occurrence, il s'agit de clubs de football.

L'enjeu pourrait paraître dérisoire, restreint à quelques babioles. Il n'en est rien. Des gadgets à deux sous aux vêtements haut de gamme, la vente de produits dérivés peut rapporter gros. A en croire les résultats obtenus par certains clubs européens, il s'agirait même, désormais, d'un passage obligé. A Munich, le chiffre d'affaires annuel du Bayern en matière de marchandisage est évalué à près de 100 millions de francs. En Italie, le Milan AC s'est doté, en 1994, d'un service spécialisé dans la cession des licences d'utilisation du logo du club. *« Nous sommes sous contrat avec une vingtaine de sociétés,* indique Laura Massi, une responsable de ce service, *nous proposons deux cents produits, et nos ventes ne cessent de progresser. Le supporteur d'aujourd'hui ne limite plus ses achats à ce qu'il porte dans les tribunes, un maillot ou une écharpe. Toutes sortes de choses l'intéressent pour la vie de tous les jours, y compris des jouets ou des cartables pour ses enfants. »*

MARCHÉ LIMITÉ

La référence reste néanmoins l'Angleterre, avec Arsenal, Tottenham et surtout Manchester United. Le club d'Eric Cantona, influencé par l'exemple du sport américain, fait figure de pionnier. Si tous les clubs de renom disposent bien sûr de boutiques, United a poussé la logique commerciale à l'extrême. La saison dernière, il a été le premier club de l'histoire du football à dépasser en recettes produits ses recettes aux guichets. L'équipe attire pourtant 45 000 spectateurs dès qu'elle joue à Old Trafford. Edward Freedman, le directeur de la Manchester United Merchandising limited, annonce un chiffre d'affaires de 190 millions de francs en 1995. Il est souvent sollicité par ses homologues étrangers, avides de conseils.

Sans craindre d'être taxé de suffisance, il ne souhaite plus les recevoir : *« A quoi bon ?* s'interroge-t-il. *C'est un peu comme si un entraîneur de quatrième division venait voir jouer notre équipe pour s'en inspirer. Ce serait fort sympathique mais cela ne servirait strictement à rien, vu qu'il n'a pas les mêmes talents à sa disposition. Pour le marchandisage, c'est pareil. Le Milan AC ou le Paris SG sont de grands clubs, mais ont-ils vraiment pensé au marchandisage ? Disposent-ils de structures adaptées ? Ont-ils compris ce dont il s'agissait ? Regardez chez nous, allez chez eux, et vous verrez la différence. »*

Contrairement à la Grande-Bretagne, la France n'est pas un pays de football. Les mentalités sont différentes, les supporteurs aussi. Le marché français est donc limité. Et le PSG de Canal Plus, s'il s'est montré plus performant que Manchester, ces dernières années, sur les terrains européens, ne saurait rivaliser dans le domaine des ventes. Avec un chiffre d'affaires annuel de 13 millions de francs lors de la saison 1994-95 – contre 4 millions en 1992-93 –, le club parisien est cependant en net progrès.

LOGO À VENDRE

Les 100 produits qu'il propose désormais sont vendus aussi bien dans la capitale (140 boutiques de souvenirs) qu'en province ou à l'étranger (les Japonais sont d'excellents clients). Le PSG vend jusqu'à 50 000 écharpes par saison. Quant à ses maillots, ils sont diffusés dans les magasins de sports par l'équipementier Nike. *« Rien ne sert de comparer la France et l'Angleterre,* estime Mariane Eshet, responsable des produits dérivés au PSG. *Il faudra un certain nombre d'années avant que la situation évolue vraiment, mais nous n'avons pas à rougir de la façon dont nous fonctionnons. »*

13 millions pour le PSG. De 2 à 5 millions pour les autres clubs de première division. Assurément, la France est en retard. Et, dans les rayons, le football s'est laissé distancer par le basket-ball américain. Il est souvent plus facile de trouver des vêtements estampillés NBA (le championnat professionnel des Etats-Unis) que des maillots des Girondins de Bordeaux ou de l'OM. La Ligue nationale (LNF) a bien compris qu'il y avait là un marché à conquérir. *« Maintenant que nos clubs se portent bien, nous pouvons inviter les entreprises à les rejoindre,* assure le président de la LNF, Noël Le Graët. *Pour l'instant, elles sont très frileuses. »*

La Ligue s'apprête à signer avec Adidas, d'ici au mois d'avril, un contrat autorisant cette marque à commercialiser des produits textiles (survêtements, maillots, etc.) portant le logo LNF. Une ligne Club France (Adidas), utilisant l'image de la sélection nationale, est également prévue dans la perspective du championnat d'Europe des nations, au mois de juin, en Angleterre. Enfin, un autre contrat est en cours de négociation pour la vente de licences concernant, cette fois, divers autres produits qui porteront, eux aussi, le logo LNF.

A terme, on peut donc imaginer qu'en marge de leurs propres réseaux locaux les quarante-deux clubs professionnels s'en remettront à la Ligue pour signer des contrats nationaux. Autrement dit, qu'ils passeront des échoppes de tribune à Leclerc, Carrefour ou Auchan. Les bénéfices seraient ensuite répartis entre les clubs. *« Je ne veux pas d'un système à l'anglaise, profitant aux puissants,* prévient M. Le Graët. *Je souhaite instaurer un système plus collectif, bénéficiant à tout le monde. Nous n'atteindrons pas le niveau d'Euro Disney et du Roi Lion, mais c'est dans cette voie que nous nous engageons. Ces dernières années, nous avions laissé se développer des ventes sauvages. Aujourd'hui, dans tous nos clubs, une réflexion est engagée sur le commerce. Lens dispose maintenant de trois magasins, Le Havre a ouvert une boutique en ville. Ce n'est pas encore Manchester, mais c'est nouveau, et je suis persuadé que tout le monde va suivre. »*

Philippe Broussard

L'échec du contrat LNF-Adidas

La Ligue nationale de football (LNF) et la société Adidas avaient conclu, en avril 1995, un contrat d'exclusivité que la cour d'appel de Paris a suspendu le 23 août (*Le Monde* du 25 août). Ce contrat prévoyait le versement annuel de 60 millions de francs par la firme pour équiper les 42 clubs professionnels jusqu'à l'an 2000. D'autres équipementiers avaient saisi le Conseil de la concurrence, dénonçant un *« abus de situation dominante »* de la LNF. *« En l'état actuel des textes,* explique Noël Le Graët, le président de la ligue, *un club peut signer un contrat d'exclusivité mais une fédération ne peut le faire au nom de ses clubs, même si c'est dans l'intérêt de tous. Les textes sont inadaptés à l'évolution des méthodes commerciales. »* Le nouveau contrat entre Adidas et la LNF ne concernera donc que des produits portant le logo « LNF ».

En Angleterre, les bons supporters sont aussi de bons clients

MANCHESTER
de notre envoyé spécial

Le dernier magasin à la mode de Manchester a été implanté dans les faubourgs de la ville de préférence aux rues commerçantes du centre. Pour s'y rendre, il faut traverser quelques quartiers besogneux, emprunter des avenues sans fin, puis se garer sur les *parkings* d'Old Trafford, le stade de Manchester United. Sous la tribune principale, un tunnel mène à un bâtiment annexe. Des portes à montants rouges, les armoiries du club au-dessus de l'entrée, des vitrines bien agencées : c'est là. Le « Manchester United Megastore », comme on l'appelle ici. Une grande surface entièrement dédiée à la cause des Cantona, Giggs et consorts.

Les bons supporters, qui sont aussi de bons clients, y viennent surtout les jours de match. Chacun prend son panier, comme au supermarché. Il y en a pour tous les goûts, tous les âges. Pour Monsieur, neuf modèles de cravates, des caleçons, des balles de golf et, bien sûr, des maillots. Pour Madame, de l'utile : un tablier et des gants de cuisine, une couette aussi, pour attendre Monsieur au chaud. Pour les enfants, clients-rois, des trousses, des serviettes en papier, des paniers de pique-nique, des puzzles, des nounours, des sous-vêtements, des tire-lires, etc. Au total, près de 900 produits estampillés « Manchester United ».

Au sein du club, le département marchandisage constitue une société à part entière. Des dessinateurs, amenés à concevoir les produits, aux vendeuses, chargées de renseigner les clients, cette société emploie une centaine de personnes. Son chiffre d'affaires annuel est passé de 16 millions de francs en 1992 à 190 millions en 1995. Edward Freedman, le directeur général de la « Manchester United Merchandising Limited », travaillait auparavant chez les Londoniens de Tottenham.

AVEC PROFESSIONNALISME

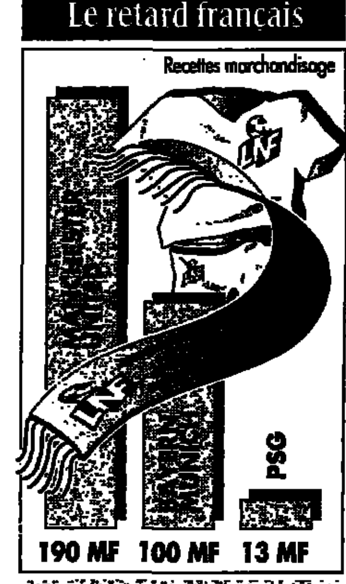
« Transféré » dans les Midlands, il jubile : *« C'est la première fois que cette question est abordée avec professionnalisme. Avant, on ouvrait une boutique au coin de la rue, confiée à un ancien joueur qui faisait pitié parce que sa carrière s'était arrêtée sur une blessure. Aujourd'hui, nous gagnons en* merchandising *plus d'argent que tous les autres clubs de Premier League* [première division anglaise] *réunis. Mon principal souci, c'est le business. »* Le *« business »*, c'est d'abord le Megastore et sa petite soeur, le Superstore, ouvert les jours de match. Un troisième magasin devrait être inauguré prochainement. Mais ce n'est pas tout : des entrepôts d'Old Trafford partent des colis à destination du monde entier, de la Suède à Singapour. Le service de vente par correspondance peut honorer jusqu'à 2 000 commandes quotidiennes.

En outre, les produits sont diffusés dans des centaines de magasins de grande distribution à travers le royaume, tout comme le magazine du club, disponible chez tous les marchands de journaux. Quant aux trois maillots officiels de l'équipe (domicile, extérieur et rencontres de coupe), ils sont changés tous les deux ans, pour inciter les fans à renouveler leur garde-robe.

Des cassettes vidéo aux oeufs en chocolat (annoncés pour Pâques), le risque de contrefaçon est évident. United dispose donc de correspondants, en Grande-Bretagne et à l'étranger, censés alerter le club dès qu'un gadget paraît suspect. Les services d'Edward Freedman engagent alors des poursuites judiciaires. Ils évaluent à 90 millions de francs en moyenne la valeur totale des produits contrefaits saisis chaque année au Royaume-Uni.

Ph. Br.

Le retard français



La Ligue nationale de football estime entre 2 et 5 millions de francs le chiffre d'affaires actuel du marchandisage pour les clubs de première division (hors PSG).

Les Etats-Unis et l'Australie se montrent d'une indulgence coupable à l'égard de leurs nageuses convaincues de dopage

CES DERNIÈRES ANNÉES, la lutte antidopage a simplifié la géographie de la natation en y traçant une frontière unique. D'un côté, il y a les nageurs, et surtout les nageuses, de Chine. Tout les accuse d'usage de produits illicites : leur morphologie, leurs résultats hors norme, l'idéologie de leur pays, soupçonné de fabriquer chimiquement des championnes pour en tirer un profit publicitaire. Sujets de toutes les attentions, les Chinoises ont fait l'objet d'un nombre croissant de contrôles qui ont révélé dix-neuf cas positifs – en grande majorité aux anabolisants – entre 1990 et 1994.

De l'autre côté, il y a le reste du monde, composé de valeureux nageurs qui tentent tant bien que mal de se faire une place dans les palmarès faussés par cette concurrence artificielle. Dans ce camp de la morale sportive, quelques pays en pointe – les Etats-Unis et l'Australie notamment – ont cherché à organiser un boycottage des Chinois. Ils leur ont par exemple interdit l'accès des Jeux panpacifiques de 1995 (*Le Monde* du 25 octobre).

Récemment, deux affaires ont remis en cause le manichéisme de cette division du monde. Deux nageuses, appartenant au camp des gentils, ont ouvert une brèche dans la muraille de bonne conscience dressée contre la Chine.

La première, Jessica Foschi, est une Américaine de quinze ans. Elle avait de sérieux espoirs de participation aux Jeux d'Atlanta sur 800 mètres, lorsque, en août, aux championnats des Etats-Unis, un contrôle positif a menacé d'interrompre sa jeune carrière. La substance décelée dans ses urines, un stéroïde anabolisant, aurait dû lui valoir une de ces suspensions fermes de deux ans auxquelles n'ont pas échappé les Chinoises convaincues d'avoir consommé le même type de produit. Or, touchée par les protestations d'innocence de la nageuse, sa fédération s'est, dans un premier temps, contentée de lui infliger deux ans de mise à l'épreuve, sans suspension. Autrement dit rien.

CAS DE CONSCIENCE

Le remords n'a toutefois pas tardé à tarauder les consciences de la fédération américaine (USS). Comment se targuer de figurer en tête de la croisade contre le dopage lorsque l'on se montre aussi laxiste avec l'une de ses championnes ? Le 13 février, la commission d'appel de l'USS a donc choisi de revenir à l'orthodoxie des sanctions internationales. Jessica Foschi a été condamnée à deux ans de suspension ferme.

Entre-temps, l'Australienne Samantha Riley était entrée en scène. Elle est une championne reconnue. A Rome, en 1994, ses deux titres de championne du monde en brasse, assortis d'un record mondial, l'avaient installée en bastion de la résistance aux Chinoises. Son visage souriant, son corps harmonieux, quoique très musclé, en avaient fait le symbole de la championne saine, fierté d'une Australie qui a toujours voulu tenir le premier rang dans la lutte antidopage. Cela n'a pas empêché Samantha Riley de subir un contrôle positif aux championnats du monde en petit bassin, à Rio, en décembre 1995. La substance incriminée, du dextropropoxyphène, ne présente certes pas le même caractère de gravité que les anabolisants. Utilisé en cas de maux de tête, cet antalgique puissant n'en permet pas moins de réduire une éventuelle sensation de douleur pendant l'effort physique.

L'affaire a provoqué un grand émoi, doublé d'un cas de conscience en Australie. Fallait-il sacrifier l'une des meilleures chances de médaille à Atlanta sur l'autel de l'intransigeance face au dopage ? Fallait-il lui accorder des circonstances atténuantes au risque de placer la Chine en position de force ? Le 20 février, le bureau de la Fédération internationale (FINA) a choisi la deuxième solution. Samantha Riley n'a reçu qu'un *« avertissement sévère »*. Sans plus de dommage. Pour justifier ce jugement, la FINA a expliqué que *« la présence de la substance interdite n'avait pas le pouvoir d'améliorer les performances ou de donner un avantage injuste »*.

Autrement dit, la FINA, qui prêche par ailleurs la plus grande rigueur face au dopage, n'a pas craint de remettre en cause sa propre liste de produits interdits pour protéger une nageuse considérée *a priori* comme « propre ». Et d'ouvrir ainsi la porte à l'arbitraire et aux abus qui l'accompagnent.

Cette position a également enfoncé un coin dans le bloc des pays vertueux. Voyant que la sévère Australie n'hésitait pas à transiger avec ses principes lorsqu'il lui fallait condamner l'une des siennes, la fédération américaine s'est dit qu'elle serait stupide de punir sa propre nageuse. Samedi 24 février, l'USS a décidé de revenir à la sanction symbolique initialement prononcée à l'encontre de Jessica Foschi. La nageuse pourra donc participer aux sélections américaines en vue des Jeux, à partir du 6 mars, en attendant que la FINA statue définitivement sur son sort.

La Chine peut ricaner. Face à ceux qui la condamnent, elle pourra désormais se poser en bouc émissaire. Et s'improviser championne paradoxale d'une campagne censée lui nuire : elle, au moins, ne rechigne plus à laisser sanctionner ses nageuses convaincues de dopage.

Jérôme Fenoglio

Rugby à XIII : la justice bloque la Super League de Murdoch

LE COUP D'ENVOI de la Super League australienne de rugby à XIII du magnat américain de la presse Rupert Murdoch ne pourra pas être donné vendredi 1er mars comme prévu. Le tribunal de Sydney a rendu, mardi 27 février, une ordonnance empêchant le lancement de cette compétition créée par le groupe de presse australien de M. Murdoch, News Corporation Ltd. Le juge James Burchett a donné raison à la Ligue australienne de rugby (ARL), qui contestait à la Super League le droit de faire jouer en compétition des joueurs et des clubs toujours sous contrat avec elle.

L'ARL avait refusé, en 1995, l'OPA de Rupert Murdoch sur les droits de retransmission du rugby à XIII en Australie, d'où la décision de celui-ci de lancer une ligue dissidente qui avait rallié des équipes prestigieuses comme Brisbane, Canterbury et Canberra. C'est un premier revers pour Rupert Murdoch, dont le projet est de maîtriser le rugby à XIII au niveau mondial. Avec l'aval de la fédération anglaise, il a créé une Super League dans l'hémisphère Nord, à laquelle participera le PSG XIII, présidé par Jacques Fouroux. Des joueurs privés de compétition en Australie pourraient rejoindre l'Europe prochainement, comme John Kirwan, l'ancien All Black, qui, selon *L'Equipe* du 27 février, serait attiré par le club parisien. – *(AFP, Reuter.)*

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : l'OGC Nice s'est incliné** (1-2) lundi 26 février, sur son terrain, face à L'AS Cannes en match avancé de la 29e journée du championnat de France de première division. Les Cannois emportent ainsi leur deuxième succès à l'extérieur cette saison. Ils avaient été battus chez eux lors du match aller.

■ **Dominique Bathenay, l'ancien milieu de terrain international** de l'AS Saint-Etienne et du Paris Saint-Germain, devait être nommé, mardi 27 février, entraîneur de l'AS Saint-Etienne, jusqu'à la fin de la saison. Il remplacera Elie Baup, limogé dimanche 25 février après la défaite des Stéphanois à Gueugnon (0-1). Bathenay a déjà entraîné le FC Sète et le Stade de Reims. Actuellement 18e au classement, l'ASSE est en position d'être reléguée en division 2.

■ **OLYMPISME : le Comité international olympique a décidé d'accorder gratuitement** les droits de retransmission des Jeux olympiques d'Atlanta à l'Afrique. Cette décision, prise vendredi 23 février, permettra d'assurer, par l'intermédiaire de l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), une large retransmission des Jeux et la mise en valeur des athlètes africains.

L'organisation de la navigation maritime s'inspire des méthodes du trafic aérien

Dans l'estuaire de la Loire, capitaines et pilotes ont recours à l'instrumentation informatique

Confrontés à un trafic important, les capitaineries portuaires ressemblent de plus en plus à des centres de contrôle aérien. A Saint-Nazaire, satellites GPS et radars aident à maintenir le cap des bateaux dans l'estuaire de la Loire. Pour améliorer encore la gestion de leurs mouvements, les navires devraient être équipés, d'ici à 1998, de transpondeurs, analogues à ceux des avions, permettant de les identifier à tout moment.

SAINT-NAZAIRE
de notre envoyé spécial

L'Ensemble Nantes-Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) n'éprouve aucune acrimonie lorsqu'on le qualifie de port industriel et énergétique. C'est au contraire un atout et une force, non un handicap qui ferait fuir vers des concurrents les armateurs et les marchandises. Entre le traitement des produits chimiques, du pétrole et la transformation du gaz, on ne compte pas moins d'une dizaine d'usines, grandes ou moyennes, qui sont sous le coup de la réglementation dite « Seveso » relative à la prévention des pollutions, et dont les responsables doivent tenir à jour un plan de sécurité très détaillé, immédiatement opérationnel en cas d'urgence.

Navires méthaniers accostant au terminal de Gaz de France à Montoir, cargos-citernes ravitaillant en dérivés de plomb très toxiques l'usine de Paimboeuf, pétroliers vidant leurs cuves à Donges, bateaux chargeant de l'ammoniac ou déchargeant de l'acide... La Loire, sur les 60 kilomètres qui séparent Nantes de Saint-Nazaire, voit passer dans son chenal toute la panoplie des navires qu'il faut, lors de leur approche, de leur transit et de leur escale, placer sous haute surveillance.

Et quand un méthanier chargé de 125 000 m³ de gaz liquéfié passe sous l'immense pont suspendu et devant les paquebots en construction aux Chantiers de l'Atlantique, tout autre trafic maritime est interrompu et la gendarmerie est sur les dents, qu'il fasse jour ou nuit. « *Nous sommes ici le port numéro un en France en termes de facteurs risques*, résume Frédéric Dupin, directeur de l'exploitation. *C'est la raison pour laquelle nous faisons en sorte d'être aussi les premiers en termes de sécurité.* »

On a pu en avoir la preuve à la mi-janvier. Un énorme pétrolier contenant 150 000 tonnes de brut a cassé ses 28 amarres d'un seul coup, à cause de l'effet conjugué des crues de la Loire, du vent et du coefficient de marée très élevé cette nuit-là. Il s'est mis à dériver dans le chenal et aurait pu heurter d'autres navires et provoquer explosions ou pollutions dramatiques. Mais grâce au professionnalisme des différents corps de métiers, le monstre, après s'être échoué dans la vase, a pu être repris en main, les dégâts restant en définitive limités.

L'amélioration constante des conditions de navigation dans le chenal est donc pour les responsables portuaires une véritable obsession. Le port a engagé un programme de modernisation des équipements nautiques, avec l'aide de la corporation des pilotes, connu sous le nom de STM (système de trafic maritime). Objectifs : planification au plus près des mouvements des navires et des bateaux de servitude (pilotine, remorqueurs, lamaneurs), collecte informatisée et centralisée à la capitainerie de Saint-Nazaire des informations (coefficient de marée, météo, profondeur du chenal, état des crues, courants) et diffusion en temps réel de ces informations aux pilotes et aux commandants de navire, dont la plupart, maintenant, sont équipés de GPS permettant une localisation précise du bateau à partir de 21 satellites.

Coût de l'opération : 5 millions de francs, comprenant essentiellement l'installation prochaine d'un nouveau radar à grande portée à la pointe de Noirmoutier (sur un terrain militaire), capable de prendre en charge les bateaux bien avant leur arrivée à l'entrée du chenal dans la zone d'attente des Charpentiers, sorte de parking maritime. Ce radar, équipé aussi d'un relais VHF, doublera celui de Mindin qui, désormais, prendra en charge la partie amont du fleuve jusqu'à la centrale thermique de Cordemais.

La délimitation des zones maritimes est d'autant plus délicate, dans ces parages très exposés aux tempêtes d'ouest, qu'il existe près du chenal des endroits où les sabliers sont autorisés à venir extraire des matériaux. La drague René Gibert doit, 365 jours sur 365, entretenir par un travail de Sisyphe très onéreux les profondeurs du chenal malmenées par le va-et-vient des sédiments charriés par le fleuve, qui forment le « bouchon vaseux ». Elf, qui exploite la raffinerie, ne manque pas une occasion de rappeler aux autorités portuaires leurs engagements de profondeur (12,85 m), car un tanker qui peut venir décharger 150 000 tonnes est évidemment plus rentable que s'il n'en contient que 125 000 pour cause de limitation du tirant d'eau. Les pilotes doivent tenir compte d'autres contraintes précises lorsqu'ils remontent des navires vers les quais de Nantes. Devant Paimboeuf, il faut franchir le seuil rocheux des Brillantes, qui limite le tirant d'eau des navires. En outre, la zone d'évitage devant le quai Wilson au coeur de Nantes n'est pas extensible, et c'est souvent un exploit d'y faire faire demi-tour à un cargo céréalier de plus de 200 mètres.

Les pilotes de la Loire embarquent à bord des navires les plus délicats à conduire un équipement appelé Syledis et comprenant un émetteur-récepteur et une boîte plus petite, qui leur permet notamment de savoir si le navire s'éloigne de l'axe du chenal. Cet outil est évidemment fort utile pour le guidage des gros navires, surtout par temps de brouillard et en période de crue.

Mais ce qu'attendent avec impatience les pilotes et les autorités, c'est l'équipement progressif, d'ici à 1998, de l'ensemble des navires en transpondeurs (à l'image de ce qui existe dans l'aéronautique), appareils permettant non seulement de localiser un navire mais de l'identifier sans le confondre avec un autre, ce qui est indispensable dans les endroits de forte concentration en « sujets nautiques » divers (ports, détroits, chenaux).

Jour après jour, les capitaineries portuaires ressemblent donc de plus en plus à des tours de contrôle aérien et les passerelles de navires à des cockpits d'avion.

François Grosrichard

Une zone d'approche très balisée

La Roche-Bernard · ST-NAZAIRE · NANTES · Le Croisic · Pornic · Ile de Noirmoutier · Beauvoir-sur-Mer · 10 km · Phare du Gd Charpentier · Zone de dragage · Dépôt de dragage · Phare de la Banche · "Parking à bateaux" · Bouées · Navire hôtel "La Couronnée" · Zone de dragage · Phare du Pilier · Pointe de l'Herbaudière · Montoir · Donges · ST-NA · Pont · Paimboeuf · Chemoulin · Mindin · Radar · Pointe St Gildas · Pornic · Baie de Bourgneuf · Nouveau radar · Ile de Noirmoutier · chenal

Infographie : Le Monde

Un bateau « hôtel » pour les pilotes

Les trente pilotes de la Loire (de Nantes à Saint-Nazaire) ont tous la qualification de capitaines au long cours ou capitaines de 1re classe de la navigation maritime. A la remontée ou à la descente du fleuve, c'est une moyenne journalière de trente bateaux qui sont guidés par ces marins expérimentés. En jouant sur les coefficients de marée, ce sont des navires de 16 m de tirant d'eau, au maximum, qui peuvent accoster à la raffinerie de Donges. La station de pilotage est la seule en France qui entretienne en permanence, sur la zone d'attente des Charpentiers, un bateau pilote, La Couronnée 2 ou La Couronnée 3.

Quasi stationnaire, le navire sert de « refuge hôtel » où les pilotes se restaurent et dorment. De là, un petit canot les conduit vers le cargo, le méthanier ou le pétrolier à servir. L'un de ces deux « refuges-hôtels » sera probablement remplacé dans quelques mois par une vedette rapide, dont un prototype est actuellement testé. Celle-ci fera la navette entre Saint-Nazaire et les cargos en attente au large.

Les faiseurs d'atomes s'évertuent à créer des noyaux superlourds

Une équipe vient d'identifier l'élément 112

CHEZ LES PHYSICIENS, il y a ceux qui brisent dans l'espoir toujours renouvelé de découvrir de nouvelles particules ou de mettre en évidence une sous-structure ignorée de la matière. Et il y a ceux qui assemblent pour créer des espèces inconnues ici-bas. Les chercheurs du CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) qui, récemment, ont ouvert une nouvelle porte sur le monde de l'antimatière en créant de toutes pièces quelques atomes d'antihydrogène, sont de ceux-là (*Le Monde* du 6 janvier). Tout comme le sont ces physiciens têtus du Gesellschaft für Schwerionenforschung (GSI) de Darmstadt (Allemagne), qui se sont spécialisés dans la fabrication d'atomes superlourds inexistants sur Terre.

Manipuler les éléments, les faire se bombarder entre eux dans des collisions titanesques sont le lot de ces étonnants faiseurs d'atomes qui veulent dépasser la nature et compléter la fameuse table de Mendeleiev qui, dès le XIXe siècle, classa les éléments selon leur poids atomique. Au début du XXe siècle, quatre-vingt-dix éléments naturels existants sur Terre et quelques éléments artificiels instables créés en laboratoire avaient trouvé place dans les cases de cet échiquier si pratique.

Très vite, le beau tableau du chimiste russe s'est enrichi de nouvelles espèces, qui le disputaient en embonpoint au déjà très gros atome d'uranium. Avec les 92 protons, particules massives chargées positivement de son noyau – on dit alors que l'uranium a un numéro atomique Z de 92, alors que celui de l'hydrogène n'en a que 1 – l'uranium fait figure d'Hercule. Mais la découverte de la fission nucléaire en 1939 et la capacité des chercheurs à savoir produire d'intenses flux de particules, les neutrons, ont bien vite permis de révéler le neptunium ($Z = 93$) et le fameux plutonium ($Z = 94$).

DURÉE DE VIE TRÈS BRÈVE

Petit à petit, les cases se sont remplies au rythme des alchimies nucléaires. Est ainsi née toute une catégorie d'éléments allant jusqu'au fermium ($Z = 100$). Au-delà, il a fallu faire appel à d'autres techniques de bombardement de cibles de plutonium ou de curium par des noyaux de carbone, d'azote, d'oxygène ou de néon pour obtenir de nouveaux superlourds allant jusqu'au lawrencium (103). Las, ces espèces radioactives sont très instables et présentent une durée de vie qui va d'un peu plus d'une journée à une heure environ pour la plus lourde d'entre elles.

Aussi se demandait-on, à la fin des années 70, s'il serait possible d'aller plus loin. La réponse fut oui. Au point qu'en 1982 l'élément 109, le meitnerium, était identifié malgré son éphémère durée de vie de 70 millièmes de seconde par l'équipe du GSI de Peter Armbruster, responsable aussi de la découverte du 107 (nielsbohrium) en 1981 et du 108 (hassium) en 1984, produits par leur puissant accélérateur Unilac. Mais après la mise en évidence de ces monstres aux apparitions fugaces, la recherche a piétiné. Pendant dix ans.

113, 114, 115...

Jusqu'à ce que l'équipe conduite par Peter Armbruster et Sigurd Hofmann n'identifie, en novembre 1994, le 110, fruit des « amours coupables » du plomb et du nickel jetés violemment l'un contre l'autre et, en décembre de la même année, le 111, produit par le bismuth et le nickel. Darmstadt coiffait sur le poteau les équipes du Lawrence Berkeley Laboratory qui, quelques mois plus tôt, avaient cru discerner des traces d'un atome de 110, mais n'avaient pu les confirmer. Un an s'est écoulé et le GSI vient à nouveau de frapper en annonçant, le 21 février, la création de l'élément 112 (*Le Monde* du 23 février).

A quand le 113, le 114 ou le 115 ? Dans cette pêche au gros, le but des chercheurs est, explique Philippe Chomaz du Grand accélérateur à ions lourds (Ganil) de Caen, d'« *atteindre un de ces îlots de stabilité où les atomes superlourds auraient une grande durée de vie, de l'ordre de la seconde ou de plusieurs secondes* ». Ces noyaux-là ne sont pas près d'être obtenus car leur numéro atomique doit être autour de 126. Ce n'est, semble-t-il, qu'à ces valeurs-là que la difficile cohésion du noyau, pris entre les forces contraires que sont l'interaction forte – qui lie neutrons et protons – et la barrière coulombienne – qui tend à repousser les protons entre eux – est soumise à l'influence bénéfique de la mécanique quantique. Selon certains physiciens, les chercheurs de Darmstadt navigueraient désormais sur les bord d'un tel îlot.

A défaut de trouver rapidement le « magique » 126, on peut toujours les aider à trouver un nom. Et pourquoi pas celui que le Livermore Laboratory avait, dans un grand moment de bouffonnerie, proposé de donner, comme le rappelait la *Revue du Palais de la découverte* en mars 1995, « *au plus lourd de tous les éléments* », l'Administratum, dont le noyau ne possède ni neutron, ni proton, mais dont la présence en si petite quantité que ce soit multiplie la durée de n'importe quelle réaction par un facteur énorme.

Jean-François Augereau

Le lapin, proche parent de l'homme

La comparaison de protéines menée par une équipe de chercheurs confirme cette proximité

L'HOMME serait-il un proche parent du lapin ? Avec ses larges incisives, ce petit mammifère aura longtemps trompé son monde. Selon l'Ancien Testament, lièvres et lapins appartenaient à la famille... des ruminants. Depuis le XVIIIe siècle et les travaux de Linné, on les regroupe, plus scientifiquement, sous le terme de « lagomorphes » (du grec *lagôs* : lièvre). Mais Linné semble s'être lui aussi perdu dans les méandres de l'évolution, et après lui des générations de naturalistes.

Après avoir été considérés comme une famille parmi d'autres dans l'ordre des rongeurs (*Rodentia*), les lagomorphes, en effet, accédèrent au statut de sous-ordre, puis d'ordre à part entière (*Lagomorpha*). Cependant, ils paraissaient anatomiquement si proches des rongeurs que les experts les regroupèrent en un unique « superordre », celui des *Glires*. Une précaution classificatoire qui semble en fait n'avoir guère de raison d'être : d'après les études biochimiques d'une équipe de chercheurs français et israéliens, dirigée par le zoologiste Dan Graur (université de Tel-Aviv), les lapins seraient en réalité plus apparentés aux primates qu'aux rats et aux souris.

Pour remonter aux origines d'*Oryctolagus cuniculus* – le nom savant de notre lapin européen –, les chercheurs ont utilisé une méthode extrêmement précise, dite de phylogénie moléculaire. Cette dernière, de plus en plus employée par les évolutionnistes, consiste à étudier une même protéine, ou un même gène, chez différentes espèces animales, et à déterminer les variations que présente cette protéine, ou ce gène, d'une espèce à l'autre. Plus ces variations sont grandes, plus les espèces sont considérées comme éloignées l'une de l'autre.

ÉVOLUTION PARALLÈLE

Par la simple comparaison, deux à deux, de séquences biochimiques, on parvient ainsi à établir l'ordre dans lequel différentes espèces ont divergé les unes des autres. A une condition, toutefois : ces études doivent être menées avec une extrême rigueur. D'une part, parce qu'elles font appel aux calculs de probabilité (ce qui implique notamment, comme pour un sondage d'opinion, d'avoir recours à un large échantillon de données), d'autre part, parce qu'elles se fondent sur une théorie, celle de l'évolution, dont les rouages sont loin d'être tous identifiés.

« *Les hypothèses que nous utilisons pour expliquer les mécanismes de l'évolution sont forcément simplificatrices. La nature est toujours plus complexe que ce que l'on peut imaginer* », rappelle Manolo Gouy, coauteur de ces travaux à l'université Claude-Bernard de Lyon. Pour pallier ces incertitudes, nos « lapinologues » n'ont donc pas lésiné sur les moyens. Ainsi qu'ils le relatent dans la revue britannique *Nature* (datée du 25 janvier), ils ont comparé les séquences de quatre-vingt-onze protéines différentes, chacune provenant elle-même de quatre espèces : le lapin, un rongeur (rat ou souris), un primate (homme) et un groupe dit « externe » (marsupial ou oiseau) – ce dernier groupe, connu pour avoir divergé plus tôt que les autres au cours de l'évolution, servant à « *donner le sens de lecture de l'arbre phylogénique obtenu* ».

« *Il s'agit d'un travail tout à fait convaincant, et d'autant plus utile que les données paléontologiques n'ont jamais permis de déterminer de qui, des rongeurs ou des primates, les lagomorphes étaient les plus proches* », commente Monique Monnerot (CNRS), spécialiste du lapin au Centre de génétique de Gif-sur-Yvette. Pour de nombreux spécialistes, en effet, les évidentes ressemblances physiques (forme du crâne, caractères dentaires, développement embryonnaire) que présentent rongeurs et lagomorphes ne constituent pas une preuve irréfutable de parenté, mais peuvent tout simplement résulter d'un phénomène d'évolution parallèle. C'est ce qu'a voulu vérifier Dan Graur. Les résultats de son investigation moléculaire, qui attestent clairement d'une plus grande proximité entre lapin et homme qu'entre lapin et rongeur, lui ont apparemment donné raison.

Catherine Vincent

Le gigot, dernier rempart

A Neuilly, ce très vieux plat français a trouvé sa maison et ses fidèles servants

DANS la longue liste des reconnaissances et des obligations que la société doit à l'ordre bourgeois, il y a le gigot. Le gigot, pièce maîtresse dans la stabilisation du luxe bien tempéré, du maintien de table le plus efficient et du goût succulemment le moins aventureux. Un véritable saint Georges, veillant armes au poing, toujours prêt à combattre l'hérétique et le païen. L'indestructible, le caparaçonné, le dernier rempart, c'est lui.

A Paris, il tient ses casernements chez Sébillon, sérieuse et sobre maison installée dans un Neuilly lesté d'or, de bons sentiments et de fringales à faire peur.

On le devine à l'aise dans ce restaurant où, depuis toujours, on lui fait la part belle, le rôtissant, le découpant, le tranchant, selon les grandes géométries officielles, celles qui distinguent les mangeurs d'occasion des gastronomes de l'invincible.

Tout de suite derrière ce que l'on appellera le plat principal, la clientèle, elle aussi, vaut le détour. Dans un décor à l'ambiance anglaise et à la lumière feutrée, voilà ce que l'on fait, dans le genre convenable, de plus convenable.

Il faut aller loin pour trouver autant de respectabilité et d'inviolabilité de contenance. On croit entrer dans un conservatoire à bonnes manières. Ça étouffe un peu, mais ça bluffe. Impossible, en tout cas, de ne pas croire que l'artiste qui va venir se faire dévorer n'a pas trié ses adorateurs sur le volet. Et déjà depuis pas mal de temps.

SOUS LA MÈRE

Le premier Sébillon a été créé en 1914 ; celui de Neuilly, en 1939. Deux années pointues. On imagine les officiers d'état-major comptabilisant les boutons de guêtre et mesurant leur courage au mouton-rothschild éclusé dans la soirée, avant de rejoindre leurs unités, l'œil allumé et la pensée agressive. On doit toujours partir à la guerre armé de bon vin et de parfum de femme plastronné sur l'uniforme ; ce sont des souvenirs ; on ne sait jamais ce qui peut arriver.

Mais revenons à nos moutons. Ici, ils sont de l'Aveyron. Agneaux élevés sous la mère, sans cabriole dans le pré, tendres absolument. Chaque jour, une trentaine de leurs gigots passent l'arme à gauche. Ce restaurant a beau faire des efforts considérables pour nourrir sa carte d'un peu de fantaisie, la clientèle s'obstine à taper sur la spécialité. Elle est cuite au sel, découpée devant témoins et servie à volonté, flanquée de haricots blancs nommés lingots. L'ensemble de l'œuvre est proposée pour 100 F – 101,40 F, précise un menu très près de ses centimes. Prix assez provincial et qui rend l'endroit, malgré les airs qu'il ne peut s'empêcher de se donner, plutôt sympathique.

Tintements de verre. Le silence se faisait. L'oncle préposé au discours et aux compliments attaquait son couplet : *« Mon cher Jean, te voici donc aujourd'hui bachelier et lancé sur la voie des études, sans lesquelles, tu le sais, mon petit... »*

Le même oncle – un homme qui sait parler sait aussi trancher le gigot – avait ouvert les festivités, justement, en tranchant le gigot. Grosse émotion dans le public et spectacle remarquable que celui de l'officiant, tablier blanc sur la bedaine, manche d'argent dans une main et le couteau de famille dans l'autre, s'emparant du sujet.



DESSINS DESCLOZEAUX

La cuisson, toujours la diabolique question de la cuisson, était-elle au goût du découpeur ? Il faut faire attention avec ces sanguins, un rien les froisse. Qu'on n'aille pas leur rater leur coup. C'était bien ; il partageait le butin avec élégance. *« La « souris » pour vous, je crois Marthe ; toujours saignant, Pierre ? Ah ! du très cuit pour toi, Camille. »*

Rites et rituel. Les premières apostrophes, les premiers grands dialogues gourmands, ont probablement commencé de la sorte. Un homme se penche vers le feu et découpe dans la cuisse de l'ours – gigantesques, les ours, à l'époque – une tranche rôtie à cœur qu'il offre à la jolie fille à peaux de bête de la nuit-barbecue. C'était dans la poche ; le mariage serait pour le printemps. Il suffirait de trouver un maire et un curé. Ou de les inventer.

CUIRE À POINT

Ici, on sent que le feu des âges reculés est encore à l'ouvrage. Qu'il ronfle en continu pour cuire à point la jeune viande qu'*Homo sapiens sapiens* en costume trois pièces-cravate réclame.

Les chariots viennent, les chariots s'en vont, réapparaissent, virevoltent, freinent, repartent. Maîtres d'hôtel avec assesseurs, très attentifs, sourcilleux sur chaque stance de la manœuvre. Très patrons de leur art.

Dans la place, ils travaillent sans manche à gigot, tout à la pince du pouce et de l'index, et au torchon blanc. Des pros. Sauce dégraissée à outrance, haricots comme tout le monde les aime, un coup de bordeaux par là-dessus, il ne faut pas toujours chercher midi à quatorze heures : c'est très simple, c'est très bon.

NOUVELLE POULE AU POT

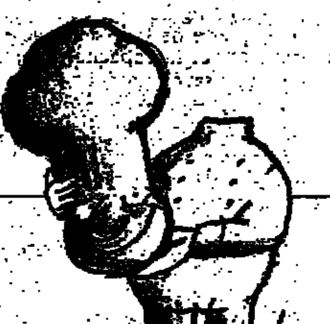
Sous la poussée des irréversibles et irrésistibles transhumances du temps, cet emblème *de caste aujourd'hui se démocratise*. Misère. Comme une réponse apportée à un trop long privilège, trop longtemps tenu par des appétits dominicaux, cérémonieux et sanctifiés, le gigot soudainement se place en outsider sur le marché. Il en vient de partout, à tous les prix. On n'en aura jamais compté autant dans tous nos rêves. Troupeaux aillés à point, à rissoler en toutes saisons, à dévorer en toutes circonstances. Sans complexe. La nouvelle poule au pot est arrivée.

Reste à acclimater le cérémonial et à se munir des bons outils pour ne pas déraper dans l'opérationnel. En cela, une visite au Sébillon s'impose, temple où l'on vient célébrer l'éternel, le rustique à jamais tombé en pâmoison, le compagnon des jours de fête et des moments qui passent.

Jean-Pierre Quélin

★ Sébillon, 20, avenue Charles-de-Gaulle. 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél. : 46-24-71-31. Menu : 180 F. Carte : 300 F. Ouvert tous les jours.

Envie de brioche



Un gros gâteau brioché qu'on dirait moulé dans la toque d'un cuisinier : voilà en quelques mots comment on pourrait définir le *panettone*. Si cette pâtisserie italienne n'a pas droit de cité dans les pages d'un dictionnaire comme le Petit Robert, cela ne l'a pas empêchée de débarquer sur nos terres et à nos tables. Depuis une quinzaine d'années, ce n'est plus seulement dans les épiceries fines ou transalpines qu'on vient acheter ce dessert cylindrique, mais tout simplement au supermarché. Il se vend aujourd'hui plus de 6 000 tonnes de *panettoni* en France, le tout sous près de trente marques différentes.

Farine de froment, beurre, œufs, sucre, raisins secs, agrumes confits : la recette est ultra simple et ne demande qu'une seule chose en grande quantité : la patience. A cause de son levain naturel, un bon *panettone* repose en effet trente heures minimum avant d'être enfourné.

Bizarrement, son succès pousse aujourd'hui ce produit dans l'œil du cyclone. Passe encore que pour une pâtisserie traditionnellement fabriquée au nord de l'Italie certains importateurs aillent nous chercher du *panettone* en Suisse. Les puristes vous rétorqueront que sans la venue au XIXe siècle de pâtissiers helvètes, descendus des Grisons dans la botte, le *panettone* ne serait encore qu'un vulgaire gâteau aux raisins, dénué de tout gonflant. Ce qui est plus grave, c'est qu'à force de vouloir faire baisser les prix de ce dessert, déjà plutôt bon marché, les supermarchés français prennent le risque qu'on leur fabrique des *panettoni* avec n'importe quoi. Quand on en arrive à trouver des produits vendus 13,50 F les 500 grammes, comme c'est le cas chez Leader Price, on peut être sûr que la qualité s'en ressent. Ils sont faits avec du beurre en moindre quantité, parfois de moindre qualité, quand ce n'est pas purement et simplement avec de la margarine. Le raisin sec est acheté au cours le plus bas, en Grèce et en Turquie. Quant aux fruits confits, si l'on ne peut espérer retrouver dans un panettone classique du cédrat *« diamante »*, ce petit bijou des confiseurs calabrais, on est en droit au moins d'attendre de classiques écorces d'agrumes confits. Il se murmure, hélas !, de plus en plus, que pour être compétitifs sur les prix, certains fabricants n'hésitent pas à mélanger de la *brassica* à ces fruits confits : des petits cubes de betterave colorés en jaune ou orangé.

Pour ne pas rentrer dans cette spirale infernale, Motta, premier producteur mondial de *panettoni* (il en fabrique un chaque seconde dans ses fours de Vérone), a préféré abandonner pendant trois ans le marché français. En dessous de 40 F du kilo, il semble peu probable de trouver aujourd'hui un beau produit. Une texture aérée, pas trop sucrée, et qui, pour bien faire, ne doit surtout pas être ferme, mais presque s'effilocher sous le couteau.

Guillaume Crouzet

TOQUES EN POINTE

Bistrots

ALLARD

■ Ce bistrot fut un sanctuaire de la cuisine des mères. Fernande Allard s'était installée ici dans la prospérité des années 60. Un parcours exemplaire. Elle habite toujours à l'étage. Sa cuisine d'avant la « nouvelle cuisine », servie par le même chef depuis dix-neuf ans, a de quoi satisfaire encore les amateurs de plats abondants et savoureux : le saucisson chaud lyonnais, le fromage de tête, le jambon persillé. La pintade aux lentilles (250 F pour deux) est celle de notre souvenir, parfaitement rôtie. Ah, ces lentilles ! En revanche, le saint-amour mériterait plus de rondeur, et la baguette est insipide. Signalons au nouveau propriétaire – l'un des frères *Layrac, vigilant comme un conservateur de musée – l'existence du boulanger* Gosselin (125, rue Saint-Honoré, Paris 1er), lauréat 1996 du Prix de la baguette de la Ville de Paris. Menu à 150 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris. 41, rue Saint-André-des-Arts (75006). Tél. : 43-26-48-23. Tous les jours.

LA GAULOISE

■ Un décor heureusement figé et une cuisine qui « bouge ». La Gauloise, tenue par de bons professionnels, se résume à ce constat. On fume le saumon « à la maison », on sert le jambon serrano, des petits gris à la bordelaise... C'est le registre « bistrot » qui continue d'attirer les célébrités, ministres et show business au coude à coude. La tête de veau sauce gribiche (95 F), à la mode ces *temps-ci, pourrait être un peu plus généreusement* servie. En revanche, le carré d'agneau et son jus court au thym (135 F) ne mérite que louanges. Desserts d'antan, le millefeuille, le baba, le pain perdu... Menu à 144 F : un plat avec entrée ou dessert, un quart de vin et café. A la carte, compter au moins 250 F.

★ Paris. 59, avenue de la Motte-Picquet (75015). Tél. : 47-34-11-64. Fermé le samedi midi.

LE BOURDONNAIS

■ La Cantine des Gourmets, au Champ de Mars, a pour maîtresse de maison Michèle Coat, l'élégance et la distinction faites femme. On comprendra que le mot « cantine », à ce niveau, désigne plutôt un en*droit où l'on a ses habitudes, un lieu feutré où l'on est accueilli – tous les* jours d'ailleurs –, et où le chef Philippe Bardau veille au grain et à la marée. Millefeuille de saint-pierre au concassé d'olives et de fenouil, en entrée, ou bien consommé de homard au céleri et coriandre fraîche. Pas d'esbroufe, rien que du frais ! La volaille des Landes, le veau fermier, l'agneau de la Lozère, marquent les attaches de cette table avec la cuisine bourgeoise, qui a ses amateurs. Le travail fait, l'attention délicate portée au client, la juste note de table font oublier quelque peu les prix. Menu à 240 F. A la carte 300 F environ.

★ Paris. 113, avenue de la Bourdonnais (75007). Tél. : 47-05-47-96 Tous les jours.

Brasseries

LE BISTROT D'ASNIÈRES

■ Il a fière allure ce centenaire, en face de la gare d'Asnières. Il date de 1895, avec stucs et staff d'époque, un bel éclairage ambré des années 50, boiseries et tables impeccablement nappées. Ouvert sept jours sur sept, on y propose une carte-menu à 154 F, une demi-bouteille de vin comprise. Belle série de poissons, à la carte : la bourride de lotte, la raie, le saumon, le loup aux aromates. Le jeu qui consiste à faire coïncider un prix serré avec des produits de qualité dans un tel établissement n'est pas courant. Le pari est réussi avec la palette des viandes, de l'onglet à l'entrecôte, canard ou suprême de volaille. Tout cela marche sous l'œil vigilant du patron, avec une solide équipe de salle. Un lieu d'exception – pensez-donc, en banlieue ! – et qui ne déçoit pas ses clients. Il est même prudent de réserver. Menu 154 F (vin compris).

★ Asnières. 37 bis, avenue de la Marne (92600). Tél. 47-93-04-23. Tous les jours.

BRASSERIE MUNICHOISE

■ D'une brasserie, elle a toutes les apparences, poutres et boiseries, mais en stuc, tables de bois dégrossi, « chromos » de circonstance. C'est petit, curieux, la famille vous accueille dans une salle pleine ou rougeoie le gril. Un public de mélomanes et de musiciens se retrouve le soir, après les représentations de l'Opéra, pour déguster une cuisine classique, parée de noms germaniques, mais qui n'est pas plus alsacienne que bavaroise. Un cas d'espèce ! Assortiment de saucisses, d'abord et pour commencer, avec une belle et bonne salade de pommes de terre. Les classiques, c'est le hareng baltique, le museau ; la choucroute s'emballe au kilo avec jarret et garnitures, le goulasch est à point. Le carré de porc à la sauce légèrement sucrée nous rappelle discrètement l'inspiration de la carte. Les vins d'Alsace de J. Dirler, et les bières, toutes allemandes, elles au moins, justifient l'enseigne Brasserie munichoise. Compter 120 F environ.

★ Paris. 5, rue Danielle-Casanova (75001). Tél. : 42-61-47-16. Fermé le dimanche.

Gastronomie

MARC VEYRAT

■ Le chef triplement étoilé du Michelin en 1995 ne s'est pas endormi sur son pimpiolet, substitut montagnard du laurier. Et s'il compatit aux déboires de son ami Gagnaire, il sait aussi que la ligne de crête est dure à tenir. Les turbulences de la haute cuisine masquent des crevasses qui ont pour nom « découvert bancaire » ou « tribunal de commerce ». Pour ne pas dévisser, il faut aller jusqu'au bout de l'aventure ! Il a trouvé trois sous, cet automne, pour transformer un cadre convenu et impersonnel. Vêtures intérieures, vitrines, habillages, objets, le bois triomphe. Le restaurant de Marc Veyrat est la première « ferme de montagne » étoilée. Un écrin chaleureux qui sied au teint de nos compagnes, ravies. Alors la cuisine peut jouer du contraste. Le contraste de deux foies gras, l'un froid avec sa compote de figues et d'oranges amères ; l'autre chaud aux baies d'aïl de montagne. C'est le jeu des oursins chauds et froids aux algues marines, contre fragrances intimes de l'omble chevalier des profondeurs du lac. A défaut de l'oiseau sans nom, le cerf rôti au jus de cerf montre l'intéressante évolution de la cuisine de Veyrat vers le dépouillement, la franchise, sans rien retrancher du savant assemblage des arômes, jusque dans les desserts. Un magnifique travail d'équipe ; c'est encore l'esprit des sommets. Menus 550 F et 995 F.

★ Veyrier du Lac. 13, Vieille Route des Pensières (74290). Tél. : 50-60-24-00. Fermé le mercredi.

Jean-Claude Ribaut

Retour du soleil

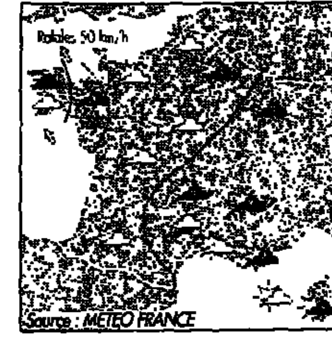
L'ANTICYCLONE de Sibérie s'étend progressivement vers les îles Britanniques. Il empêche ainsi l'entrée de la nouvelle perturbation atlantique qui glisse vers la péninsule Ibérique sans pénétrer sur l'Hexagone. La précédente perturbation qui traîne sur le flanc est et les entrées méditerranéennes disparaissent progressivement. La présence du soleil se généralise l'après-midi. La fin de semaine s'annonce très agréable avec des conditions anticycloniques et un faible vent d'est.

Mercredi matin, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux sur le Languedoc-Roussillon et le littoral azuréen. Mais les pluies cesseront en cours de matinée. La Corse retrouvera les éclaircies, et le vent de nord-est soufflera modérément entre la Corse et le continent. De l'Alsace à la Franche-Comté, au Massif Central et à la région Rhône-Alpes, la couverture nuageuse se déchirera lentement et pourra encore donner quelques précipitations résiduelles sur le relief. Sur la pointe de la Bretagne, le ciel sera couvert et porteur d'ondées, et le vent de sud soufflera jusqu'à 50 km/h en pointes. Le ciel sera voilé du bassin de Rennes aux Pays de la Loire. Dans le reste du pays, c'est-à-dire du Nord-Picardie et de la Champagne au Bassin parisien, à la Normandie et la Bourgogne, jusqu'au Limousin, au Sud-Ouest et aux Pyrénées, les brumes et brouillards matinaux seront nombreux et laisseront place à de larges embellies.

L'après-midi, des nuages persisteront en Alsace, en Franche-Comté, dans le Massif Central et les Alpes, mais ils autoriseront des éclaircies. Ailleurs, l'après-midi sera bien ensoleillé, avec simplement quelques passages nuageux, notamment sur la Corse.

Les températures minimales seront en baisse, avec de petites gelées généralisées, notamment du Nord au Centre. Seul le pourtour méditerranéen connaîtra la douceur matinale, avec des températures comprises entre 6 et 10 degrés. L'après-midi, les températures s'étageront de 6 degrés du Nord et des Ardennes à 14 degrés sur le Sud-Ouest et 15 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

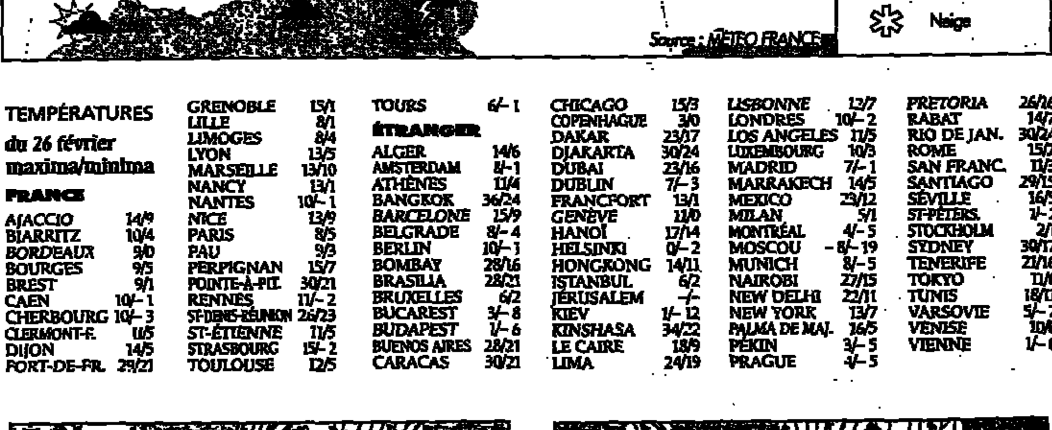


Prévisions pour le 28 février vers 12h00

La qualité de l'air

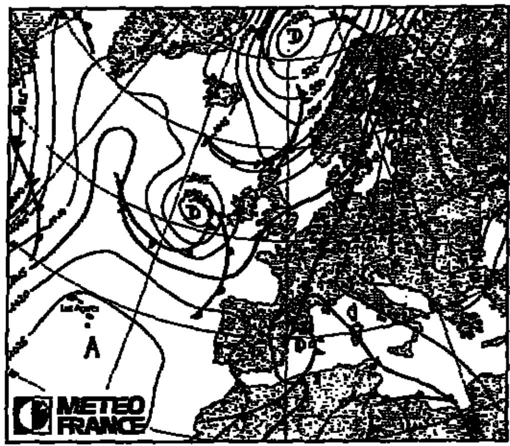




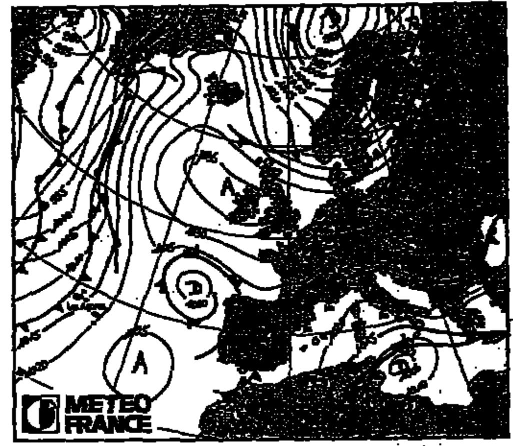


TEMPÉRATURES du 26 février maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	14/9
BIARRITZ	10/4
BORDEAUX	9/0
BOURGES	9/5
BREST	9/1
CAEN	10/–1
CHERBOURG	10/–3
CLERMONT-F.	11/5
DIJON	14/5
FORT-DE-FR.	29/21
GRENOBLE	15/1
LILLE	8/1
LIMOGES	8/4
LYON	13/5
MARSEILLE	13/10
NANCY	13/1
NANTES	10/–1
NICE	13/9
PARIS	8/5
PAU	9/3
PERPIGNAN	15/7
POINTE-À-PIT.	30/21
RENNES	11/–2
ST-DENIS-RÉUNION	26/23
ST-ÉTIENNE	11/5
STRASBOURG	15/–2
TOULOUSE	12/5
TOURS	6/–1
ÉTRANGER	
ALGER	14/6
AMSTERDAM	8/–1
ATHÈNES	11/4
BANGKOK	36/24
BARCELONE	15/9
BELGRADE	8/–4
BERLIN	10/–1
BOMBAY	28/16
BRASILIA	28/21
BRUXELLES	6/2
BUCAREST	3/–8
BUDAPEST	1/–6
BUENOS AIRES	28/21
CARACAS	30/21
CHICAGO	15/3
COPENHAGUE	3/0
DAKAR	23/17
DJAKARTA	30/24
DUBAI	23/16
DUBLIN	7/–3
FRANCFORT	13/1
GENÈVE	11/0
HANOÏ	17/14
HELSINKI	0/–2
HONGKONG	14/11
ISTANBUL	6/2
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	1/–12
KINSHASA	34/22
LE CAIRE	18/9
LIMA	24/19
LISBONNE	12/7
LONDRES	10/–2
LOS ANGELES	11/5
LUXEMBOURG	10/3
MADRID	7/–1
MARRAKECH	14/5
MEXICO	23/12
MILAN	5/1
MONTRÉAL	4/–5
MOSCOU	–8/–19
MUNICH	8/–5
NAIROBI	27/15
NEW DELHI	22/11
NEW YORK	13/7
PALMA DE MAJ.	16/5
PÉKIN	3/–5
PRAGUE	4/–5
PRETORIA	26/16
RABAT	14/7
RIO DE JAN.	30/24
ROME	15/2
SAN FRANC.	11/3
SANTIAGO	29/15
SÉVILLE	16/5
ST-PÉTERS.	1/–2
STOCKHOLM	2/1
SYDNEY	30/17
TENERIFE	21/16
TOKYO	11/6
TUNIS	18/11
VARSOVIE	5/–7
VENISE	10/0
VIENNE	1/–6



Situation le 27 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 29 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Une mystique de la Résistance

J'AI à vous parler *aujourd'hui* d'un petit livre de cinquante pages, important par ce qu'il remue et la qualité du propos, déjà inactuel, et presque historique déjà, ayant trait à la Résistance.

C'est un sujet très délicat, les anciens résistants eux-mêmes ne s'entendant plus guère entre eux, selon qu'ils appartiennent à la résistance souffrante et militante, dont ils estiment l'œuvre achevée avec la libération du pays, ou qu'ils participent à la résistance triomphante, laquelle n'admet pas d'évacuer les terrains conquis ni de renoncer à l'esprit qui l'a menée à la victoire, la Libération n'étant pour elle qu'une étape. C'est en somme l'éternel débat, jadis institué par Péguy sur l'opposition qu'il voyait entre la mystique et la politique.

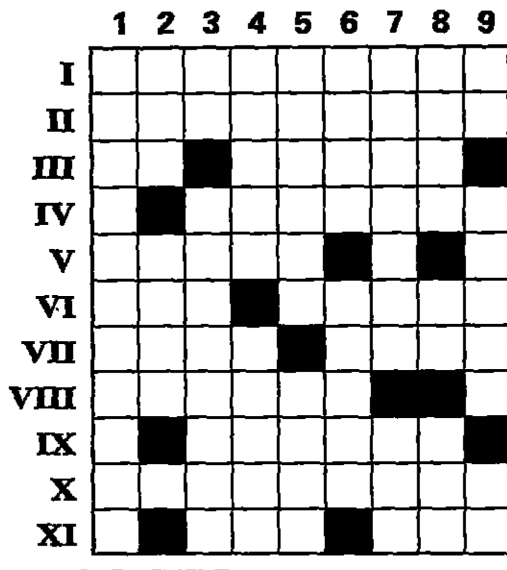
Le petit livre en question s'intitule *Dernière saison*, et ce titre trahit un regret. Il a pour auteur Maurice Clavel, ancien normalien, philosophe, et ci-devant chef de maquis en Eure-et-Loir, à qui ses états de service secret et son activité combattante au grand jour donnent le droit de parler haut et clair, et d'exprimer, au nom de ses compagnons, sa façon de sentir et la leur. Je dis bien : « façon de sentir ». Car pour les plus désintéressés la Résistance n'a d'abord été, et n'est restée pour beaucoup, qu'un mouvement de l'âme et du cœur ; un engagement pur et simple, l'unique effet d'une mystique. Pour Maurice Clavel, les résistants ont été des volontaires purs, non des engagés volontaires, l'engagement ne pouvant se reprendre, alors que Maurice Clavel et ses compagnons ne s'étaient engagés à rien, enrôlés nulle part, n'appartenaient à aucun corps constitué.

Émile Henriot

(28 février 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6766



HORIZONTALEMENT

I. Une femme de Salomon. – II. Quelque chose d'effrayant. – III. Une nappe à la hauteur. Qui peuvent se manifester par des coups de barres. – IV. Qui ont besoin de liquide. – V. Des figures toutes rondes. – VI. Les autres associés. Peut être éprouvé devant le vide. – VII. Pas dans l'ordre. Passe dans une capitale. – VIII. Quand on en a, on en jette. – IX. Dans le Pas-de-Calais. – X. Aurait marqué l'échéance pour une cigale républicaine. – XI. Ancienne population africaine. Elément d'une paire.

VERTICALEMENT

1. L'ancêtre des chasseurs d'images. – 2. Cap. Liquide, en Iran. – 3. En Suisse. Peuvent trouver dans la danse un moyen de s'exprimer. – 4. Dans la banlieue d'une proche capitale. Mettra au feu. – 5. Un sommet. Saint d'Italie. – 6. Chanteur des cours. Taches sur un tissu. – 7. Région de Madagascar. Chaîne solide. – 8. Comme la table quand on repart. Demi-tour. Le petit est propre. – 9. Symbole. Des poils qui piquent. Participe.

SOLUTION DU N° 6765

HORIZONTALEMENT

I. Bamboula. – II. Maraîcher. – III. Obstacles. – IV. Râ. Xia. – V. Epernon. – VI. Iota. Edea. – VII. Fiers. Il. – VIII. Inn. Egal. – IX. Edda. Râle. – X. Eructa. Et. – XI. Se. Peseta.

VERTICALEMENT

1. Mortifiées. – 2. Baba. Oindre. – 3. Ars. Etendu. – 4. Mât. Par. ACP. – 5. Biaxe. Se. Té. – 6. Occire. Gras. – 7. Uhland. Aa. – 8. Lee. Œillet. – 9. Arsenal. Eta.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 29 février

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).
■ **LES INVALIDES** (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, cour d'honneur sous la statue de Napoléon (Odyssée).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les antiquités égyptiennes, 11 h 30 ; *Artémis chasseresse*, dite « *Diane de Versailles* », 12 h 30 (Musées nationaux).
■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Passions privées (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées Ville de Paris).
■ ***MUSÉE DU PETIT PALAIS*** : un autre regard sur la sculpture, la fonte (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).
■ **LA BOURSE** d'hier et d'aujourd'hui (30 F), de 13 h 15 à 15 h 45, à l'entrée de la galerie des visiteurs côté rue Notre-Dame-des-Victoires (Bourse de Paris).
■ **MUSÉE PICASSO** (50 F + prix d'entrée), 14 h, 5, rue de Thorigny (Institut culturel de Paris).
■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (55 F), 14 h 30, métro Cité sortie côté Marché aux fleurs (Christine Merle).
■ **SAINT-MÉDARD** et le quartier Mouffetard, 14 h 30 (37 F), sortie du métro Monge (Monuments historiques) ; 14 h 30 (50 F), devant le portail de Saint-Médard (Paris pittoresque et insolite).
■ **PALAIS GALLIERA** : exposition Costumes à la cour de Vienne, 1815-1918 (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Musées Ville de Paris).
■ ***LE SENTIER***, *du Mail à la fontaine* Molière (50 F), 14 h 30, sortie du métro Sentier côté rue du Sentier (Emilie de Langlade).
■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Air Inter Europe et Regional Airlines ont conclu un accord d'exploitation de la ligne Nantes-Lyon qui entrera en vigueur lundi 4 mars. La compagnie régionale disposera alors d'une vingtaine de sièges sur les avions du matin et du soir de la compagnie nationale. Parallèlement, les appareils de Regional Airlines accueilleront des passagers d'Air Inter Europe sur les vols de milieu de journée. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS.** USAir et Trans World Airlines (TWA) ont obtenu l'autorisation de desservir la ville canadienne de Toronto. USAir assurera deux vols quotidiens au départ de Washington. Les vols de TWA décolleront de Saint-Louis. – *(AP.)*

■ **AUTRICHE.** La compagnie autrichienne Austrian Airlines (AUA) a réduit ses vols en Europe. Depuis le 18 février, le vol quotidien du soir à destination d'Orly est supprimé ainsi qu'un vol à destination de Roissy. Les passagers de la compagnie ne peuvent se rendre à Rome au départ de Vienne qu'une fois par jour (contre deux précédemment) le soir. Pour Berlin, AUA a maintenu trois vols quotidiens (contre quatre) et annulé deux vols quotidiens pour Munich. En outre la liaison Vienne-Oslo n'est plus directe, les passagers doivent transiter par Copenhague (Danemark) ou Stockblom (Suède). – *(AFP.)*

■ **GRÈCE.** Depuis le 12 février, la compagnie grecque Cronus Airlines dessert les lignes Strasbourg-Athènes et Strasbourg-Thessalonique à raison de deux vols par semaine. – *(AFP.)*

JEUX

LOTO SPORTIF
RESULTATS OFFICIELS
MATCHS DU JOUR :

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	*36 63 81 22*
Adresse Internet. http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Imprimerie du *Monde*. 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994
Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

DANSE Après la victoire du Front national à la mairie de Toulon, en juin 1995, Gérard Paquet, directeur artistique du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon a rompu toute relation avec la municipalité, perdant au passage 6 millions de francs de subventions. ● UNE COALITION des communes varoises se rassemble autour de Châteauvallon, mais aussi autour de l'idée que la culture est invention, ouverture aux formes nouvelles. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, y est attendu dès le mois de mars. ● LA CULTURE HIP-HOP, née dans les quartiers des cités, sera un des axes de la politique culturelle de Châteauvallon. Pendant deux jours, les 23 et 24 février, les groupes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été invités à danser. La danse et la musique hip-hop seront l'élément moteur du prochain festival, en juillet 1996.

A Toulon, la danse moderne symbole de la résistance au Front national

Les troupes des banlieues se sont produites à Châteauvallon dans un climat politique tendu. Autour du maître des lieux, Gérard Paquet, les municipalités voisines s'organisent et font de la culture un cheval de bataille

TOULON
de notre envoyée spéciale

Avouons qu'on ne donnait plus cher de la peau de Châteauvallon depuis que le Front national avait conquis la mairie aux municipales de mars 1995. L'extrême droite n'a jamais été passionnée par la danse contemporaine, le chorégraphe Angelin Preljocaj avait quitté la ville avant même d'y installer sa compagnie. Gérard Paquet, directeur du Théâtre national de la danse et de l'image et du célèbre festival, lui, est resté. Mais il a décidé de rompre, dès le lendemain du scrutin, toute relation avec la mairie de Toulon, se privant de sa principale source de financement. Pas moins de 6 millions de francs.

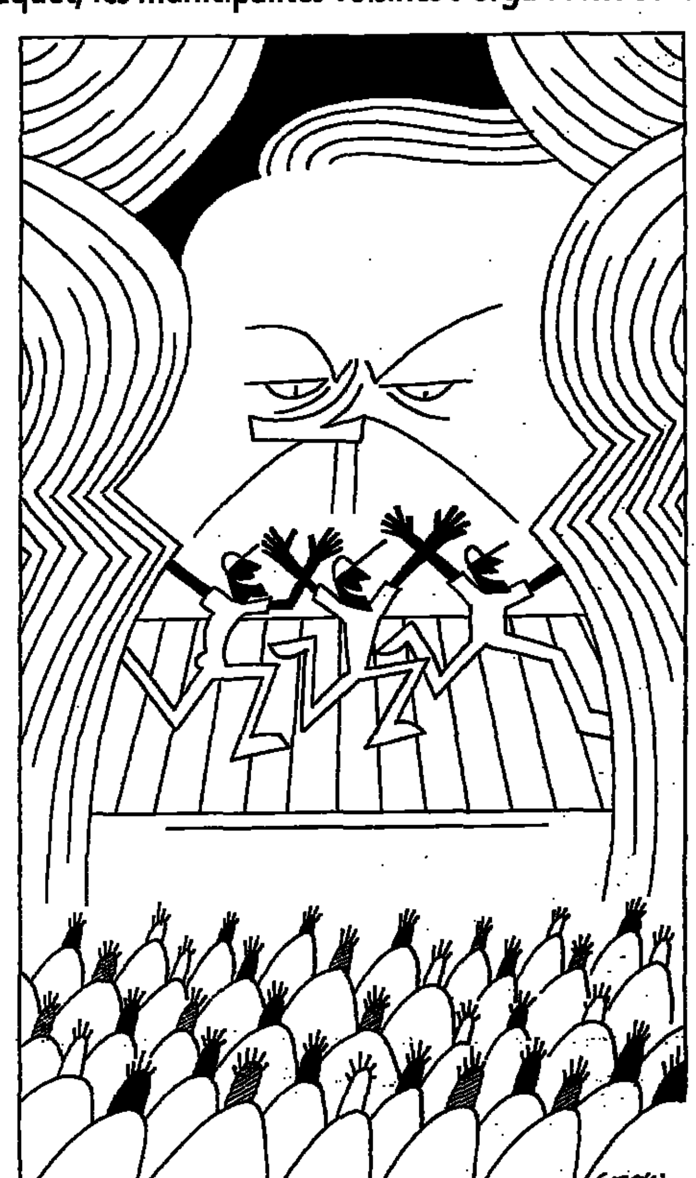
Neuf mois après, Châteauvallon est toujours là et bien là. Mieux, le festival semble devenu le symbole d'une « culture de résistance », défendue autant par le PC et le PS, que le RPR ou l'UDF. Cette Mecque de la danse contemporaine a consacré deux journées au mouvement hip-hop les 23 et 24 février, qui prennent la dimension d'un symbole. Gérard Paquet a également mis en place un « *pôle de réflexion* » intitulé « Toulon, Orange, Marignane, l'urgence de comprendre » afin que, dit-il, « *la gauche et la droite puissent se parler dans un but de reconquête de Toulon* ». Nombre d'intellectuels sont venus défendre Châteauvallon comme Edgar Morin ou Pierre Bourdieu. Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, viendra à Châteauvallon en mars. Et le festival organise, le 16 mars, un colloque, « La préférence nationale, la place de l'étranger », animé par Etienne Balibar et Sami Naïr.

« *Le département est historiquement à droite*, poursuit Gérard Paquet. *Toulon est la ville de retraite de la marine. C'est la raison pour laquelle j'ai appelé à voter Trucy aux dernières municipales. La gauche en se maintenant au deuxième tour a failli. Autour de Châteauvallon s'est opéré un rassemblement de communes qui veulent soutenir la création.* » Gérard Paquet et son équipe ont su inventer des stratégies de résistance pour faire vivre ce lieu-dit implanté sur la commune d'Ollioules et géré par un syndicat intercommunal. Le soutien est d'abord venu de François Léotard.

> La culture est source d'imagination, et non pas simple gestion du patrimoine

La classe politique varoise toute entière, du PC au RPR, a suivi, faisant de Châteauvallon un symbole de la résistance au Front. La Seyne notamment, deuxième ville du Var, enlevée à la droite par la gauche unie sous l'égide du communiste Maurice Paul, et Saint-Cyr-sur-Mer et son maire (RPR) Jean-Pierre Giran, lui aussi chaud défenseur de Gérard Paquet.

Mais la situation de Châteauvallon est toujours fragile. Sa « prise » par le FN est-elle toujours possible ? « *Soyons sérieux ! La culture est source d'imagination, d'invention, et non pas simple gestion du patrimoine comme l'entend le Front national.* » Pour que Châteauvallon retrouve son indépendance financière, plusieurs communes du département se sont regroupées, à l'initiative de Gérard Paquet et de Jean-Pierre Giran, *afin de former un syndicat* mixte qui se substituerait au syndicat actuel, toujours dirigé par le représentant de la municipalité. « *L'idée centrale*, précise le maire de Saint-Cyr, *est de se rappeler simplement que Châteauvallon est dans le Var. Bien que connu dans le monde entier, il lui faut renforcer son implantation locale. Il peut devenir aussi un des lieux de développement culturel de nos communes. Un lieu rassembleur* ».



Gérard Paquet, s'il est inquiet sur l'état du pays (« *Tout fait ventre pour le FN* »), paraît en revanche optimiste sur l'avenir de Châteauvallon. « *Tout au long de l'année, à côté de la danse, nous allons programmer du théâtre, de la musique. Mais le Festival de juillet restera dédié à la danse, avec, à partir de cette année, une ouverture de quatre jours sur ce qu'on appellera « connection hip-hop ». Nous aurons pour 1996 un budget annuel de transition, soit 12 MF au lieu des 14,5 MF habituels. Nous souhaitons devenir le rendez-vous international de cette culture issue des quartiers. Je crois à ce talent.* »

Ce n'est pas, on s'en doute, l'avis de Louis Soccoja, soixante-douze ans, loden prune et casquette marine, ancien directeur d'école et adjoint au maire de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, pour les affaires culturelles, le patrimoine et le sport. Louis Soccoja est toujours président du syndicat intercommunal de gestion de Châteauvallon. « *C'est Gérard Paquet qui nous a exclus avec la complicité de la gauche et de la droite. Tant pis. Cela fait faire des économies importantes aux finances de la ville. Et puis, vous savez – je le dis sans calomnie – la population toulonnaise n'est pas emballée par la programmation de M. Paquet... Malgré tout, nous n'avons pas laissé tomber Châteauvallon. Le lieu est merveilleux. Nous avons réglé les factures des travaux engagés par nos prédécesseurs, inhérents à l'installation de M. Preljocaj, qui a préféré partir. Une somme d'environ 540 000 F. Nous avons payé, car je ne perds pas l'espoir qu'un jour ou l'autre l'occasion se présentera à nous d'organiser des spectacles à Châteauvallon. M. Paquet s'est trop engagé contre nous...* »

Mais pour l'heure, le foot (Toulon-Montpellier) et le rugby (Toulon-Toulouse) accaparent son esprit. Il est aussi, et surtout, responsable des sports.

Ce qui ne l'empêche pas toutefois de dresser la liste des projets culturels de la ville, tous liés au patrimoine : l'aménagement de la Villa Jules-Verne, dans le quartier des Mourillons, pour accueillir le Musée d'art oriental fondé sur le legs Fauverge de French, le sauvetage des archives du Musée du Vieux Toulon. Il se réjouit de l'exposition La Côte d'azur à la Belle Epoque qu'accueillera le Musée de Toulon, à partir de septembre 1996.

Finalement, l'arrivée du Front national à Toulon a comme dopé le mouvement culturel dans la région. A La Seyne, sur la corniche, la majestueuse Villa Tamaris Pacha est toute éclairée dans la nuit. La mairie inaugure l'exposition du peintre Bernard Rancillac : Extrême-Occident, consacrée à la Chine.

> Il faut se battre, en oubliant les vieilles recettes politiciennes. Il n'y a que les bilans positifs qui pourront s'imposer face à l'archaïsme des élus

Luc Patentreger, quarante ans, adjoint culturel à la mairie, médecin et écologiste, est préoccupé : « *Il faut se battre, mais en innovant, en oubliant les vieilles recettes politiciennes. Autrement le FN nous guette. Il n'y a que l'action concrète, les bilans positifs qui pourront s'imposer face à l'archaïsme des élus de Toulon. Nous bénéficions des projets culturels de quartier lancés par Philippe Douste-Blazy. L'opération hip-hop, c'est une manière indirecte de financer Gérard Paquet, de l'aider dans son combat. A la Villa Tamaris, devenu centre culturel municipal, nous initions un travail d'éducation artistique autour de la « figuration narrative ». Les peintres Klasen, Rancillac, Monory en sont les guides. Un groupe de théâtre de rue doit créer prochainement un spectacle avec des jeunes des cités.* »

L'élu écologiste convient qu'avec 25 % de chômage à La Seyne, la marge de manœuvre est étroite. « *Mais*, poursuit-il, *la culture est un des moteurs, avec l'emploi, de l'intégration. Notre ville doit être une terre d'accueil des artistes.* »

Gérard Estragon est lui aussi proche des Verts, mais « tendance plutôt rouge ». « *Au plan culturel*, dit-il, *la Villa Tamaris peut jouer un rôle important, mais aussi des communes comme Revest, La Garde, La Valette. Châteauvallon, c'est la colline inspirée. Ce n'est pas au cœur de la cité. C'est loin. Et pourtant je le fréquente avec assiduité. On parle de Châteauvallon dans le* New York Times, *pas dans* Var Matin. »

Dominique Frétard

La soudaine modestie de la municipalité

TOULON
de notre correspondant

Toulon vit dans l'expectative. Chacun s'attendait au triomphalisme de la municipalité Front national après la proposition de loi de Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois, mettant le maire de la ville, Jean-Marie Le Chevallier, à l'abri de l'invalidation requise par le tribunal administratif de Nice. Il n'en est rien.

Les élus frontistes semblent adopter un profil bas, attitude que l'on peut vérifier dans la dernière livraison du Toulonnais, journal municipal qui jusqu'alors ressemblait à un organe de propagande du Front ; il publie une lettre ouverte de Mme Danièle de Marc, conseillère municipale communiste, peu amène vis-à-vis de la municipalité.

Faut-il y voir la recherche d'un certain consensus ? Ce serait excessif. « *Tout au plus, le maire et les siens essaient-ils de se refaire une virginité en vue de ratisser électoralement plus large, quitte à décevoir les plus excités* », commente un électeur du Front.

Les électeurs et militants du FN ne sont pas les seuls à s'étonner de cette situation et à attendre, en vain, les résultats qu'on disait « *explosifs* » d'un audit sur la gestion de l'ancienne municipalité commandé par le nouveau maire. L'ancien maire UDF, François Trucy, vient de démissionner du conseil municipal après avoir été reconnu « *comptable de fait* » dans le cadre de trois dossiers municipaux impliquant sa mauvaise gestion.

RECOUVRER UNE UNITÉ

« *Peut-être a-t-il souhaité se faire oublier* », soupçonne un militant socialiste. La rumeur d'un pacte de non-agression circule désormais en ville avec insistance. Selon Christian Goux, président du groupe socialiste de Toulon, « *ce silence est assourdissant et donne lieu à bien des supputations, surtout quand on constate que les durs du Front se font minoritaires* ».

Aujourd'hui, M. Le Chevallier et son équipe font montre de beaucoup de modestie. Ils essaient de recouvrer une unité et une cohésion qui avaient volé en éclats après la mort de Jean-Claude Poulet-Dachary, huitième adjoint et directeur de cabinet du maire, le 29 août 1995, dans des circonstances obscures (*Le Monde* du 31 août 1995).

Actuellement, si les policiers estiment toujours qu'il pourrait s'agir d'un accident, les différentes expertises feraient plutôt conclure à un assassinat. Thèse corroborée par le fait que l'assassin connaissait sa victime et disposait de sa clé. Qui avait intérêt à tuer le mentor de M. Le Chevallier ?

En ouvrant une enquête préliminaire, le procureur de la République semble chercher une piste liée au milieu homosexuel et impliquant des personnalités politiques toulonnaises dont l'une devrait être entendue prochainement. Les enquêteurs de la PJ de Marseille travaillent dans ce sens, sans négliger une piste politique qui pourrait être masquée par un consensus « *sexuelo-financier* » pour reprendre le terme d'Alain Del Soccoro, un ancien membre du bureau départemental (de 1981 à 1991), débarqué du FN à la suite de sérieux différends idéologiques avec M. Le Chevallier. Selon lui, « *il faut chercher à l'intérieur de l'actuelle équipe municipale. Poulet-Dachary y avait un ami très cher qui, éconduit, aurait bien pu commettre un crime passionnel* ».

José Lenzini

Châteauvallon joue le hip-hop

TOULON
de notre envoyée spéciale

Le hip-hop est entré dans Châteauvallon les 23 et 24 février. Les groupes de la région étaient invités à faire leurs preuves : One Step Ahead de Cannes, Rap'Time de La Seyne, Si t'es hip-hop de Toulon (uniquement des filles), New Vibes de La Garde, Afrologik d'Avignon, etc. En choisissant cette danse, pratiquée essentiellement par des jeunes d'origine maghrébine ou africaine, Gérard Paquet, maître du lieu, affichait sa volonté de faire du hip-hop un des axes principaux de son activité culturelle et artistique. « C'est aussi une réponse à la situation politique », ajoute-t-il.

Le hip-hop est la fille cadette de la danse contemporaine, violente et raffinée. Née dans les ghettos américains, reprise par les jeunes des quartiers défavorisés, elle est l'affirmation artistique de ceux qui, privés de tout accès à la culture, ont dû inventer leurs propres expressions artistiques. C'est en cela que cette culture ne ressemble à rien de connu. Dans un premier temps, ceux qui n'avaient pas la parole ont exprimé leur énergie et leurs frustrations à travers un langage corporel extrême, créant une sorte « d'avant-garde » qui effraie l'*establisment*. Cette culture de rue vient de faire la couverture du magazine américain *Newsweek*, comme « *le seul art qui compte en France* ».

Le hip-hop n'est pas une arme de combat culturel contre le FN. Tous ces jeunes danseurs veulent d'abord savoir s'ils sont bons. C'est après seulement qu'ils disent, comme Emmanuelle Karaba, dix-sept ans, lycéenne à Toulon, mi-italienne, mi-malienne : « *En dansant, on comprend vite qu'on lutte aussi contre le FN.* » Elle est fière d'être la seule fille à appartenir au groupe Progress de Toulon, qui a gagné, dans une salle surchauffée, le concours réservé aux groupes de la région.

Progress est en formation à Châteauvallon depuis mai 1995. Soraya Nini, auteur d'*On dit que je suis une beurette*, a tenu le journal de bord. Progress et les Marseillais du groupe Pourquoi Pas ont pu se confronter, le 24 février, au professionnalisme d'Aktuel Force, au break très personnel de Karim Maïche, aux équilibres effrayants d'Ibrahim Dembele, à la fantaisie de Régis Truchy, du groupe MBTD.

Christian Tamet, du Théâtre contemporain de la danse, un des meilleurs connaiseurs du hip-hop en France, a invité Progress et Pourquoi Pas aux rencontres nationales qu'il organise à La Villette, du 23 au 28 avril.

D. F.

Le noyautage des associations par la mairie

GÉRARD ESTRAGON, président de la Ligue des droits de l'homme à Toulon, explique les difficultés des associations. « Le tissu associatif est riche à Toulon, avec près de sept associations. Toutes celles qui dépendent des subventions de la ville peuvent être, à un moment ou à un autre, une courroie de transmission du pouvoir en place. Le Front national a choisi d'attaquer frontalement ces associations.

» La mairie peut sucrer les subventions comme elle vient de le faire à la Fédération des œuvres laïques, ou les diminuer fortement, comme pour le Secours populaire. Mais elle peut aussi reprendre un local, comme elle l'a décidé pour La caravane pour la paix.

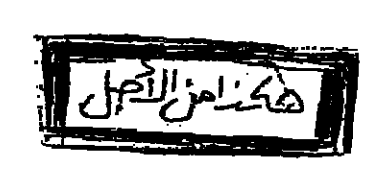
» En fermer un autre pour non-conformité aux normes de sécurité est également un motif imparable. Partout, la mairie place des gens à elle. Cette équipe municipale sait comment prendre le pouvoir, faire de la propagande, avancer souterrainement. Bien sûr, il ne faut pas être naïf, ce n'est pas une spécialité du FN que d'utiliser les associations. Cette fois-ci, l'attaque est telle, qu'elle nous oblige à nous organiser.

MANQUE D'INFRASTRUCTURES

» Le Var se réveille. Ni la gauche ni le PC n'y sont bien costauds... Face au manque d'infrastructures culturelles de Toulon, les communes avoisinantes ont un rôle essentiel à tenir. L'adjoint à la culture de Toulon est à pleurer. Et Roger Jean Soubiran, à la tête des Musées de Toulon, est hors course à cause de ses déclarations anti-FN. Son nom ne figure même plus sur le carton d'invitation concernant l'exposition du peintre canadien, d'origine chinoise, Chan Ky-Yut. Le Musée de Toulon a longtemps joué un rôle d'excellence. Il était un des seuls à acheter de l'art contemporain à la fin des années 70. Marie-Claude Beaud en était alors la conservatrice.

» Pour en revenir à la stratégie du FN à Toulon, je dois dire que la Fédération des droits de l'homme n'a été saisie d'aucune plainte raciste. Le préfet a rappelé à l'ordre la ville dans sa tentative, illégale, de recruter des policiers municipaux sans passer par l'anonymat du concours. Actuellement la préfecture est saisie par une association de locataires de HLM : la ville veut envoyer un émissaire dans les appartements contrôler les déclarations de revenus, sous prétexte qu'elles seraient le plus souvent fausses, et engager une expulsion dans les 48 heures, si tel était le cas. »

Propos recueillis par D. F.



Les Victoires de la musique dans la tourmente après l'élection de la « Révélation féminine » pour 1995

Le bon fonctionnement de la manifestation est mis en cause par les promoteurs eux-mêmes

A la suite de la 11e édition des Victoires de la musique, Denys Limon, directeur général de Télescope Audiovisuel, société productrice de la manifestation, a présenté sa démission au conseil d'administration des Victoires le 21 février. L'arrivée en tête de liste de la catégorie « Révélation féminine » de Stephend, une chanteuse presque inconnue mais produite par Denys Limon, a généré une profonde crise de confiance.

QUI EST cette jeune femme brune qui vient de pousser les Victoires de la musique au bord du précipice ? Stephend a enregistré en novembre 1994 un album dont BMG a vendu moins d'un millier d'exemplaires après avoir dépensé gros, ce qui lui vaut d'être remerciée.

Denys Limon, associé de Claude Fléouter au sein de la société Télescope Audiovisuel, mène la carrière de Stephend avec la complicité de quelques « poids lourds » du show-business, tels Gil Paquet, aujourd'hui décédé, attaché de presse de Michel Sardou, de Johnny Hallyday et des Victoires de la musique. Un passage éclair au Palais des glaces, deux fois quinze jours en première partie de Michel Sardou à l'Olympia début 1995. Des mini-concerts organisés au Café de la danse en décembre pour les professionnels, doublés d'une coûteuse campagne d'affichage dans Paris.

A ce moment-là, les plus actifs (l'abstentionnisme atteint des sommets au premier tour) parmi les 3 154 électeurs des Victoires de la musique, appartenant à l'un des dix-huit collèges professionnels, s'apprêtent à poster leur bulletin.

Stephend se retrouve nominée dans la catégorie « Révélation féminine »... devant Ophélie Winter et Axelle Renoir. Au second tour, la chanteuse gagne par 685 voix, contre 639 à Axelle Renoir. Les professionnels sont ébahis. Les rumeurs de manipulation se multiplient, obligeant aujourd'hui l'Association des Victoires de la musique, qui réunit producteurs discographiques, musiciens, sociétés civiles, à demander une expertise. Les bulletins dépouillés à la Sacem n'étant ni nominaux ni numérotés, la mission sera difficile. Plutôt qu'une malversation, la profession préfère d'ailleurs invoquer un *« délit d'initiés »* : le fichier des Victoires aurait été utilisé pour inviter les électeurs aux concerts de la jeune femme.

CONFUSION

Télescope Audiovisuel produit les Victoires de la musique, mais aussi des émissions de télévision (du documentaire de qualité à « Perdu de vue »), par l'intermédiaire de Personnel Productions, tandis que la société Tedi est éditeur musical et agent artistique (Patrick Timsit, Victoire en 94, le Québecois André-Philippe Gagnon, un des animateurs de la soirée de février 96, et Stephend). Claude Fléouter cumule les fonctions de délégué général des Victoires présidées par Régis Talar, vice-président du label indépendant Trema (Michel Sardou, Guy Béart...). Cette confusion conduit aujourd'hui certains des associés des Victoires à taper du poing, alors que le contrat qui les lie à Télescope Audiovisuel arrive à son terme en avril, quand celui qui l'associe à France 2 vient d'expirer.

La prochaine réunion du conseil d'administration de l'Association des Victoires, le 4 mars prochain, devrait être décisive. Au mieux, elle aboutira sur une refonte du mode de fonctionnement de ce concours. Au pis, un appel d'offres sera lancé pour trouver un nouveau partenaire. Le risque d'éclatement est réel : selon le SNEP, la majorité des multinationales du disque menace de quitter les Victoires. Cette décision pourrait se heurter à l'opposition des sociétés civiles : Sacem, Adami, Spedidam. De plus Claude Fléouter est copriétaire du titre des Victoires de la musique.

Véronique Mortaigne

Le respect du règlement

Les Victoires de la musique classique pèchent par la définition des différentes catégories *dans lesquelles les disques sont classés.* Facilement contournables par les maisons de disques, elles leur permettent de faire concourir le même CD dans des catégories différentes. Par ailleurs, certains éditeurs n'hésitent pas à proposer des interprétations publiées avant la période définie par ce concours (du 16 novembre 1994 au 15 décembre 1995, *cette année*) : c'est ainsi que les *Dialogues des carmélites*, de Poulenc, par l'Opéra de Lyon, a obtenu dans le passé une Victoire alors qu'il avait été publié un an trop tôt. Et il peut s'agir aussi de disques qui ne sont pas encore dans le commerce ! Le *Quintette* et le *Trio des quilles*, de Mozart, par Michel Portal, le Quatuor Cherubini, Gérard Caussé et Jean-Philippe Collard, figuraient ainsi cette année dans l'aide-mémoire diffusé en décembre, bien qu'il ait été publié le 15 janvier. Retiré *in extremis* du *concours*, il sera *proposé* l'an prochain... *alors que ce disque ne devrait même pas concourir* : la majorité des interprètes ne sont pas français, puisque les membres du Quatuor Cherubini sont allemands. A moins que, chez EMI, on ne fasse sienne la devise des *Mousquetaires : « Tous pour un, un pour tous ! ».*

Un opéra oublié de Donizetti

« Les Martyrs » sont représentés pour la première fois en France depuis le début du XXe siècle

LES MARTYRS de Gaetano Donizetti, avec Alessandra Ruffini (Pauline), *Octavio Arevalo* (Polyeucte), Eugenij Demerdjiev (Sévère), Nicolas Cavallier (Félix), Franck Ferrazzi (Néarque) ; *Orchestre symphonique et lyrique de Nancy*, Chœurs de l'Opéra de Nancy et de Lorraine, Giulano Carella (direction), Pier-*Luigi Pizzi (mise en scène, décors et costumes)*. OPÉRA DE NANCY ET DE LORRAINE, place Stanislas, vendredi 23 février. *Prochaines représentations* : mardi 27 et jeudi 29 février à 20 h 30. Tél. 83-85-30-60.

NANCY
de notre envoyé spécial

En 1838, Donizetti avait composé pour le San Carlo de Naples un *Poliuto*, sur un livret de *Cammareno*, librement inspiré de *Polyeucte* de Corneille. Interdit par la censure, l'ouvrage ne reste pas pour autant *dans les cartons du compositeur*, qui confia à Eugène Scribe le soin d'en établir une version française conforme aux usages de l'Opéra de Paris et moins éloignée de la pièce originale.

Sous un titre emprunté à Chateaubriand, *Les Martyrs* connurent un vif succès à leur création, le 10 avril 1840, et commencèrent à se répandre à travers l'Europe, cependant qu'à Naples la version primitive de *Poliuto* voyait les feux de la rampe en 1848. Puis vinrent les reprises modernes de *Poliuto* à Bergame en 1948 et notamment à la Scala de Milan en 1960, avec Maria Callas, et celles des *Martyrs*, en concert, en 1975, puis à la scène en 1978 à Venise.

En récrivant une partie de son *ouvrage*, Donizetti avait souhaité en faire une partition vraiment française : il soigna les nouveaux récitatifs, il élagua les formules de cadence *stéréotypée* et les *répétitions* excessives des mêmes vers. On ne saurait dire pourtant qu'il y ait pleinement réussi, car l'impression *d'un opéra italien traduit* subsiste. Mais comme *Les Martyrs* n'avaient pas été représentés en France au XXe siècle, il était temps de les donner à voir et à entendre.

RECONSTITUTION DE QUALITÉ

En l'absence d'édition critique, Christophe Bezzone, administrateur de l'Opéra de Nancy, s'est livré à un travail de reconstitution, avec le concours des musiciens du Conservatoire de Nancy, en comparant les sources disponibles.

La qualité du résultat justifie une entreprise de cette importance, quoique la valeur musicale de l'ouvrage ne *s'impose qu'au* fil des quatre actes dont l'intérêt va croissant. Les duos, trios et sextuors, notamment, sont d'une qualité qui permet *de sourire sans arrière-pensée* devant les accompagnements de grosse caisse et cymbales, dont le compositeur se montre prodigue.

Sans être vraiment puissante, la voix d'Alessandra Ruffini offre une égalité parfaite dans une longue *tessiture et, surtout*, elle est utilisée avec un art consommé du *bel canto*, avec une gamme de nuances d'un extrême raffinement. Peut-être gêné par la langue française, Octavio Arevalo ne possède ni l'éclat héroïque ni la grâce qu'on peut attendre dans le rôle de Polyeucte, mais il a montré beaucoup de talent et de chaleur. Le baryton bulgare Eugenij Demerdjiev (Sévère) a plus de présence et de puissance, comme il convient d'ailleurs *à un proconsul. La basse de Nicolas* Cavallier enfin, nette et bien timbrée, correspond à l'image de ce père inflexible, gouverneur arménien plus romain que nature.

Les décors de Pier-Luigi Pizzi et les costumes antiques imposent leur qualité esthétique. Les idées de mise en scène sont plus sommaires, avec les grands vers chantés devant le rideau baissé ou l'utilisation du rideau de fer, avec sa petite porte, pour évoquer la prison. La direction d'acteurs est assez lâche. Giuliano Carella a souvent dirigé en France des opéras rares comme *La Vestale* de Spontini et *Il Giuramento* de Mercandante à Nantes ; il est déjà venu plusieurs fois à Nancy et sait obtenir de bons résultats d'un orchestre inégal. Le chœur, enfin, n'est pas très nombreux, mais, bien entraîné par Bertrand Salvert, il fait preuve d'une belle assurance.

Gérard Condé

La Comédie-Française saisie par les fous rires du grand Labiche

MOI, d'Eugène Labiche et Edouard *Martin. Mise en scène* : Jean-Louis Benoit. Avec Anne Kessler, Bruno Raffaelli, Jacques Sereys, Yves Gasc, Dominique Constanza, Jean-Pierre Michaël, Christian Blanc... COMÉDIE-FRANÇAISE, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Tél. : 40-15-00-15. Mo Palais-Royal. Mardi *27 février, samedi* 2, *dimanche* 3, lundi 4, samedi 9 mars, à 20 h 30. Dimanche 10 mars, à 14 h 30.

Il y a plusieurs Eugène Labiche, qui gagnent à être rencontrés pas trop loin les uns des autres, c'est plus étonnant. *La Station Champbaudet*, jouée à présent dans une mise en scène d'Anne-Marie Lazarini au Théâtre Artistic-Athévains, c'est le Labiche déchaîné, enfant terrible, diable de génie, qui ne pouvait qu'étouffer *lui*-même de rire en inventant ses pataquès et ses répliques-Molotov. C'est Labiche-vive-la-liberté, hors du monde, surréaliste, et après moi l'apocalypse, au *moins on aura ri* !

La comédie *Moi*, que met en scène Jean-Louis Benoit à la Comédie-Française, c'est le Labiche grand *monsieur, grand auteur, témoin* au vitriol de sa méchante société : délits d'initiés, industriels véreux, tontons incestueux, mamans ne cédant leurs *filles qu'« à hauteur » de tant de* millions, égoïsme chez tous et partout. C'est le Labiche va-t-en-guerre (il tenait tête aux Allemands avec un courage incroyable, sous la première occupation, celle de 1870 ; mais *Moi* date de six ans plus tôt), le Labiche régime complet : énergie de l'observation, clarté du témoignage, violence du caractère, formidable don de synthèse, gaieté d'imagination. Et protection des exclus, ou des demi-exclus.

SELF-DÉFENSE

C'est le grand Labiche qui fait rire par self-défense. Dans *Champbaudet* comme dans *Moi*, c'est la même *merveille de langage* d'eau de source, la même parole pure, du cristal.

Moi : deux vieux copains (mais *qui, à la Bourse, se tirent dans les* pattes) essaient de truander le médecin de famille en lui achetant à bas prix un terrain, à Passy, qui va d'ici peu *valoir une fortune pour des* motifs d'urbanisme. Un oncle-tuteur essaie d'échanger sa nièce contre un paquet de banknotes qui va lui permettre d'éponger une dette. Mais, du même coup, pourquoi ne pas mettre cette jeunesse dans son lit de vieux célibataire ? Tout à l'avenant.

Ici, le monde de Labiche, c'est du petit gibier de potence, malpropre, que l'auteur nous montre dans des miroirs déformants, sous des lampions de kermesse. Labiche a le génie de ces erreurs d'optique qui provoquent en soi, et comme en retrait du vrai propos, le fou rire.

Jean-Louis Benoit met en scène *Moi*. Benoit a un côté amateur de *guignol, un côté farces et attrapes* ; il a de la fraîcheur aussi, et du talent, mais, foncièrement, hors du théâtre, « à la ville » comme l'on dit, les *sinistres gens de Moi ne le font pas* rire. Alors, pas question de fantaisie. Il a fait réaliser par Alain Chambon un décor et des costumes façon Second Empire, naturalistes. Il a orienté *les acteurs du Français vers un jeu* très modéré, à la papa : ils font cela très bien, avec conviction en tout cas, et c'est une présentation très réussie si l'on veut, mais les acteurs du Français, dans Labiche, savent être bien plus fous.

Deux exceptions. Bruno Raffaelli, dans un petit rôle de valet de chambre, est aussi « encré » qu'un Daumier, mais costume, perruque, maquillage, y sont pour beaucoup. Et Anne Kessler, qui joue la jeune *fille sortant* du couvent, nous donne un modèle de l'art de l'acteur : tout en elle est création, la voix, le regard, la démarche, le rythme, toutes *les ondes qu'elle irradie. Or, pas une* seconde, cela n'est fabriqué, anormal, d'apparence voulue. Tout est inventé, mais tout est naturel. C'est vraiment très beau, et Anne Kessler (sans doute en plein accord avec Jean-Louis Benoit, pourquoi pas?) nous donne une démonstration éblouissante du propos fondamental de Paul Valéry sur *« les droits du poète »*. Et Valéry n'aurait pas demandé mieux que de remplacer, comme le fit Mallarmé, « poésie » par « théâtre ». Ecoutez bien, car l'essence du théâtre est là : *« L'acteur est un écart, un agent d'écart. C'est son affaire que de trouver les écarts qui enrichissent. Qui donnent l'illusion de la puissance, de la pureté et de la profondeur du théâtre. Pour agir* pour *le théâtre, il faut agir* sur *le théâtre. Et accomplir l'œuvre de l'acteur, qui est toujours d'opposer la nature à la nature. »*

Michel Cournot

DANS LES THÉÂTRES

AIMEZ-MOI LES UNS LES AUTRES
d'Alex Métayer. Mise en *scène* : Gil Galliot. Avec Alex Métayer, Éric Métayer, Nicole Jamet, Isabelle Malin et Martine Sarcey. THÉÂTRE DU GYMNASE, 38, boulevard de Bonne-Nouvelle, 10e. Mo Bonne-Nouvelle. Tél. : 42-46-79-79. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 17 heures. 100 F à 230 F.

■ *Aimez-moi les uns les autres* ne démérite pas dans la catégorie des comédies : c'est une pièce qui fait rire sans verser dans la vulgarité. Un comédien raté, François (Alex Métayer), héberge un travesti argentin, Juan (Éric Métayer), qui met de l'argent de côté, prie la Vierge et tapote sur le Minitel. Des nuits entières, il correspond avec une certaine Juliette, en qui il a trouvé la femme idéale. Juliette (Martine Sarcey) ne sait pas que Juan est un homme, Juan ignore que Juliette a soixante-dix ans, et une fille de quarante ans, radicale en amour (Nicole Jamet). Tout se passe dans la bonne humeur et finit bien. Les personnages sont campés, sympathiques. Une touche de modernité – le Minitel – reflète l'air du temps. Alex Métayer *donne au public de quoi rire et sourire, et il permet* à son fils Éric, avec qui il joue pour la première fois, de tenir avec un talent prometteur le rôle de Juan. Bref : en ne dérogeant pas aux règles du divertissement, Alex Métayer ne dérange pas. ***Brigitte Salino***

LES JOURS SONT LONGS, LE MONDE EST VIEUX
d'après Woyzeck, de Georg Büchner. Mise en scène : Vincent Dhelin et Olivier Menu. Avec Olivier Chantraine, Didier Cousin, Charles-Antoine Decroix, Cécile Gheerbrant, Djamel Hadjamar, Florence Masure et Lionel Prevel. THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE, Cartoucherie, *route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo* Château-de-Vincennes, puis navette gratuite. Tél. : 43-28-36-36. Mardi et jeudi, à 20 heures ; mercredi, vendredi et samedi à 21 heures ; dimanche à 16 h 30. 110 F. Jusqu'au 24 mars.

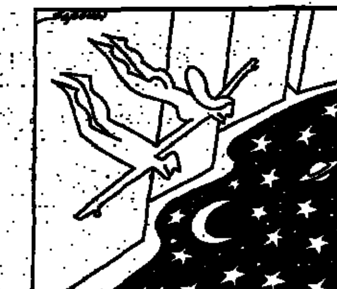
■ *Georg Büchner n'eut pas le temps d'achever Woyzeck* avant de mourir du typhus, en 1837, à vingt-trois ans. Depuis, les fragments de sa pièce hantent le théâtre européen. Ils peuvent être pris par tous les bouts, ils résistent aux traitements les plus intempestifs. A cela, une raison : Woyzeck, *le soldat qui marche trop vite et tue la mère volage de son enfant*, pose une question sans fin : de quoi est fait l'homme ? La compagnie des Fous à réaction, installée à Armentières, dans le Nord, n'a pas voulu affronter Büchner. Elle tourne autour du texte, présenté sur un plateau circulaire. *Quatre fois, de quatre manières différentes qui sont* autant de tentatives d'approche du personnage de Woyzeck, les comédiens tentent de lever le voile, dans une ambiance nocturne de répétition. Ce pourrait être un parti pris, ce n'est qu'une tentative, dont le désir avorte en raison d'une compassion déplacée. De Woyzeck, les Fous à réaction font un brave homme, *rien de plus. Comment, dans ces conditions, donner* du crédit à la phrase clef de Büchner : *« L'homme est un abîme, on a le vertige quand on se penche dessus »* ? ***B. S.***

■ **CINÉMA** : *Le Jury de la 46e Berlinale*, présidé par Nikita Mikhalkov, a annoncé son palmarès lundi 26 février. Ours d'or : *Raison et sentiments*, d'Ang Lee (Etats-Unis). Ours d'argent, Prix spécial du jury : *La Beauté des choses*, de Bo Widerberg (Suède). Ours d'argent du meilleur réalisateur : Yim Ho, pour *Le Soleil a des oreilles* (Chine), et Richard Loncraine, pour *Richard III* (Grande-Bretagne). Ours d'argent de la meilleure interprète : Anouk Grinberg, pour *Mon homme*, de Bertrand Blier (France). Ours d'argent du meilleur interprète : Sean Penn, pour *La Dernière Marche*, de Tim Robbins (Etats-Unis). Ours d'argent « pour sa remarquable réussite » : *Le Village des rêves*, de Yoichi Higashi (Japon). Ours d'argent, pour la contribution de toute une vie à l'art du cinéma : Andrzej Wajda (Pologne). L'Ange bleu (Grand Prix de l'Académie européenne du film et de la télévision) est attribué à *La Beauté des choses*, de Bo Widerberg.

Un opéra oublié de Donizetti

Liban 96

Théâtre et musiques à la Maison des cultures du monde



LE LIBAN sort du chaos, et Beyrouth voudrait bien briller à nouveau des mille feux qui en ont fait par le passé une capitale culturelle. La Maison des cultures du monde et l'Association française d'action artistique (AFAA) remontent le fil du temps pour aboutir à la jeune création libanaise.

C'est par une lecture de poésie arabe que l'actrice Nidal Ashkar, fondatrice du Théâtre Al Madina et présidente du Festival de Beyrouth, donne le coup d'envoi de ce cycle (le 27). Les 28 et 29 février, le joueur d'oud Marcel Khalifé crée *Jada* (quatuor pour deux ouds, riqq et basse), entre tradition et création contemporaine.

La suite du programme est riche en théâtre (*les Bonnes*, de Jean Genet, mise en scène de Jawad Al Assadi, du 18 au 24 mars, *Zarodacht devenu chien*, de Raymond Gebara, du 11 au 16 avril) et danse (*Sihr wa Safar*, ballet oriental de Souraya Baghdadi, les 20 et 21 avril).

A l'occasion de cette manifestation, un CD consacré au maître du luth Matar Muhammad est édité chez Inédit/Auvidis. Des soirées poésie et des tables rondes complètent cette programmation.

★ Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mo Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. Du 27 février au 14 mai. Tél. : 45-44-41-42. 80 F et 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Maîtrise de Radio-France
En 1946, alors que la radio française était à reconstruire, fut créée la Maîtrise de Radio France, à l'initiative d'Henri Barraud. Toujours pimpante, elle fête son jubilé au cours d'un programme qui démontre toute l'étendue de son répertoire, de Jannequin à Olivier Messiaen.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 heures, le 27. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 110 F.

Opéra de Paris
Le Ballet de l'Opéra reprend *Le Parc* d'Angelin Preljocaj, créé en 1994. Les décors sont somptueux, les marquises torrides, Isabelle Guérin superbe. Et quelles robes !
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 27 et 28, et les 1er, 2, 5, 6 et 7 mars. Tél. : 44-73-13-00. De 40 F à 240 F.

Les Tétines noires
Chaque morceau de leur dernier album, *Douze Têtes de mort*, a été illustré par un plasticien : pour les Tétines noires, la musique se sculpte et se dessine plus qu'elle ne se joue. Laminé, compressé, explosé, leur techno-rock se situe résolument ailleurs.
Centre Dunois, 61, rue Dunois. Paris 13e. Mo Chevaleret. 20 heures, le 28. Tél. : 45-83-44-36.

Soirée « Droits de l'homme » pour Amnesty International
Amnesty International organise des soirées musicales au profit des causes qu'elle défend. Après Jean-Jacques Goldman l'an passé, du jazz : Jazz en trio autour de Patrice Caratini, le Groove Gang du saxophoniste Julien Loureau, et le hip-hop coloré au reggae de Baobab.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 28. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

L'Argent du beurre
de Louis-Charles Sirjacq, mise en scène d'Etienne Bierry, avec Etienne Bierry, Annick Blancheteau, Joséphine Derenne, Sandrine Dumas...
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 6e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. A partir du 1er mars. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 45-48-92-97. Durée : 1 h 50. De 110 F à 176 F. Jusqu'au 30 juin.

Dom Juan
de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle, avec François Chaumette ou Jacques Sereys, Roland Bertin, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Jeanne Balibar, Bruno Raffaelli...
Comédie-Française Salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les jeudi 29 février, mardi 5, jeudi 7, dimanche 10, lundi 11 mars, à 20 h 30 ; le dimanche 3, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 45. De 25 F à 170 F. Jusqu'au 18 mars.

L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène d'Eric Vigner, avec Nazim Boudjenah, Eric Guérin, Denis Léger-Milhau, Gilbert Marcantognini, Grégoire Œstermann...
Grand théâtre de la ferme du Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Du jeudi 29 au samedi 2, à 20 h 30. Tél. : 64-62-77-77. Durée : 2 h 30. De 75 F à 120 F.*

Mithridate
de Jean Racine, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Simon Eine, Claude Mathieu, Eric Génovèse, Samuel Le Bihan, Sarah Mesguich...
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. A partir du 5 mars. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 14 avril.*

SÉLECTION

Chicken
de Gregory Motton, mise en scène d'Henri Bornstein, avec Céline Bernat, Grigori Manoukov, Abdel Sefsaf, Christian Ruché, Mathilde Robidet, François Loriquet, Gigi Gilbert-Coat...
Cartoucherie-Théâtre du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, bus 112. Les mercredi 28 février, vendredi, samedi 2, lundi 4, mardi 5, mercredi 6 mars, à 20 h 30 ; les jeudi 29 et jeudi 7, à 20 heures ; le dimanche 3, à 16 heures. Tél. : 43-28-97-04. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 7 mars.*

Décadence
de Steven Berkoff, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont et Christiane Cohendy.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Le mercredi 28, à 12 h 30 et 21 heures ; Du jeudi 29 au samedi 2, à 21 heures ; le dimanche 3, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 30. 110 F et 160 F. Dernières.*

Le Dépeupleur
de Samuel Beckett, mise en scène d'Alain Françon, avec Michel Didym.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures ; le mardi, à 19 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 30. 90 F et 120 F. Jusqu'au 16 mars.*

Gertrud
de Hjalmar Söderberg, mise en scène de Gérard Desarthe et François Marthouret, avec Ludmila Mikaël, Gérard Desarthe, François Marthouret, Arnaud Giovaninetti, Monique Mélinand et Marina Hands.
Théâtre hébertot, 78, bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 2 h 20. De 110 F à 270 F. Jusqu'au 30 juin.

Journal de Vaslav Nijinski
d'après Vaslav Nijinski, mise en scène d'Isabelle Nanty, avec Redjep Mitrovitsa.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures ; le mardi, à 19 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 heures. De 40 F à 150 F. Jusqu'au 17 mars.

Max Gericke ou Pareille au même
de Manfred Karge, mise en scène de Michel Raskine, avec Marief Guittier.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire. Du mercredi 28 au samedi 2, à 19 h 30. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Dernières.*

Milosz
d'après Oscar Vladislas de Lubicz-Milosz, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson et en alternance Claude Aufaure ou Philippe Laudenbach.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161 bis, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 1 heure. 90 F et 120 F. Jusqu'au 31 mars.*

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Francaise Salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Du samedi 2 au lundi 4, les samedi 9, dimanche 10, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 30 juillet.

Onde Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Robert Cantarella, avec Maurice Bénichou, Monique Daumas, Marie Desgranges, Christian Esnay, Chantal Garrigues, Jacek Maka, Fabienne Rocaboy, Jacques Pieiller et Nathalie Vidal.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Les mercredi et vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 18 heures ; le dimanche, à 16 heures ; le mardi, à 19 h 30. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 2 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 24 mars.*

Peines d'amour perdues
de William Shakespeare, mise en scène de Jean-Claude Penchenat, avec Aziz Arbia, Gilbert Beugniot, Eléonor Briganti, Fabrice Cals, Anne Demeyer, Michel Fau, Jean Gillibert, Ernest Guevara, Jean-Marc Haloche, Xavier Kuentz, Sophie Lahayville, Françoise Miquélis, Mathias Miekuz, Laure Pointeau, Marc Schapira, Michel Toty et Bénédicte Wenders.
Théâtre du Campagnol, 20-22, rue Marcel-Cachin, 91 Corbeil-Essonnes. Les mercredi 28 et jeudi 29, à 19 heures ; les vendredi 1 et samedi 2, à 20 h 45 ; le dimanche 3, à 16 heures. Tél. : 64-96-63-67. Durée : 3 heures. 75 F et 110 F. Jusqu'au 16 avril.*

Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ? ; Les Eaux et forêts
de Georges Perec et Marguerite Duras, mise en scène d'Isabelle Nanty et Tatiana Vialle, avec Jacques Spiesser (Perec), Aurore Clément, Elisabeth Depardieu et Jacques Spiesser (Duras).
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-22-16-18. Durée : 2 heures. De 75 F à 220 F. Jusqu'au 30 juin.*

Qui est là ?
de Peter Brook, avec Anne Bennent, David Bennent, Sotigui Kouyaté, Giovanna Mezzogiorno, Bruce Myers, Yoshi Oïda, Bakary Sangaré et Mahmoud Tabrizi-Zadeh (musicien).
Bouffes du Nord, 37, bis, bd de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Du mardi au vendredi, à 20 heures ; le samedi, à 15 heures et 20 heures. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 2 heures. De 60 F à 130 F. Jusqu'au 23 mars.

Qui je suis
de Pier Paolo Pasolini, mise en scène de Dominique Féret, avec Gaël Baron et Tamara Schmidt.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du mercredi 28 au vendredi 1, à 21 heures ; le samedi 2, à 19 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 1 h 10. De 65 F à 135 F. Dernières.*

Scènes de la vie conjugale
d'Ingmar Bergman, mise en scène de Rita Russek et Stephan Meldegg, avec Nicole Garcia et André Dussollier.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris 8e. Mo Madeleine. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-68-11-45. Durée : 1 h 45. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

La Station Champbaudet
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Didier Lesour, Bernard Malaterre, Frédérique Lazarini, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyer, Irène Chauve et Xavier Bouvier.
Artistic-Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. Les mercredi 28, jeudi 29 février, mercredi 6, jeudi 7 mars, à 19 heures ; les vendredi, mardi 5, vendredi 8, à 20 h 30 ; les samedi 2 et samedi 9, à 16 heures et 20 h 30 ; les dimanche 3 et dimanche 10, à 16 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 1 h 30. 80 F et 150 F. Jusqu'au 10 mars.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 avril.

Ubu toujours
de Richard Demarcy, d'après Alfred Jarry, mise en scène de Richard Demarcy et Vincent Mambachaka, avec Edith Assani, Honoré Moutombo Buitshi, Jean-Clément Doukaga, Irène-Pélagie Koumba, Jean-Lacroix Kamga, Adolphine Milandou, Franck Ndakouzou, Alphonsine Ngau Domingo, Léonard Ngbaguere et Marius Yelolo.
Pavillon du Charolais (Parc de la Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les mercredi 28 et samedi 2, à 15 heures et 21 heures ; les jeudi 29 et vendredi 1, à 21 heures ; le dimanche 3, à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 1 h 15. De 40 F à 110 F. Dernières.*

Un mari idéal
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Florence Darel, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van Den Driessche.
Théâtre Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 juin.

Une soirée futuriste
d'après Alexandre Vvedenski et Ilia Zdanevitch, mise en scène de Robert Cantarella, avec Maurice Bénichou, Nathalie Vidal, Marie Desgranges, Monique Daumas, Christian Esnay, Chantal Garrigues, Jacek Maka, Emmanuel Petit, Fabienne Rocaboy et Jacques Pieiller.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Le jeudi, à 19 h 30 ; le samedi, à 21 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 23 mars.*

Valérie Lemercier
de Valérie Lemercier.
Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mo Trinité. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 18 heures et 21 heures. Tél. : 48-74-25-37. Durée : 1 h 30. De 100 F à 220 F. Jusqu'au 30 mai.*

La Visite de la vieille dame
de Friedrich Dürrenmatt, mise en scène de Régis Santon, avec Line Renaud, François Lalande, Jean-Jacques Moreau, Samuel Bonnafil...
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Bourse. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-97-59-81. Durée : 2 heures. De 70 F à 260 F. Jusqu'au 30 juin.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BABE, LE COCHON DEVENU BERGER
Film australien de Chris Noonan, avec James Cromwell, Magda Szubanski (1 h 31).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

GOLDEN BOY
Film français de Jean-Pierre Vergne, avec Jacques Villeret, Martin Lamotte, Anne Roumanoff, Virginie Lemoine, Isabelle Petit-Jacques, Julien Cafaro (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).

LES GRANDS DUCS
Film français de Patrice Leconte, avec Jean-Pierre Marielle, Philippe Noiret, Jean Rochefort, Catherine Jacob, Michel Blanc, Clotilde Courau (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

HEAT
Film américain de Michael Mann, avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore (2 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

JUSTINO, L'ASSASSIN DU TROISIÈME AGE
Film espagnol de La Cuadrilla (Luis Guridi, Santiago Aguilar), avec Saturnino Garcia, Carlos Lucas, Carmen Segarra, Francisco Maestre, Concha Salinas, Carlos de Gabriel (1 h 34).
VO : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LI
Film franco-belge-britannique de Marion hänsel, avec Stephen Rea, Ling Chu, Adrian Brine (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA ROUE
Film bengladais de Morshedul Islam, avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu (1 h 05).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

TAXANDRIA
Film belgo-allemand-français de Raoul Servais, avec Armin Mueller-Stahl, Richard Kattan, Elliott Spiers, Katja Studt, Chris Campion, Daniel Emilfork (1 h 20).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SÉLECTION

À L'ABRI DE LEURS AILES
de Buddhadeb Dasgupta,
avec Rajit Kapoor, Laboni Sarkar, Sadhu Maher, Shankar Charkraborty, Indrani Halder.
Indien (1 h 23).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

L'AMÉRIQUE DES AUTRES
de Goran Paskaljevic,
avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Manojlovic, Sergej Trifunovic.
Franco-britannique-allemand (1 h 35).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE...
de Christopher Monger,
avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Ian Hart, Kenneth Griffith.
Britannique (1 h 35).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

BUTTERFLY KISS (**)
de Michael Winterbottom,
avec Amanda Plummer, Saskia Reeves, Kathy Jamieson, Lisa Jane Riley.
Britannique (1 h 25).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09 ; 36-68-03-77).

LA COMÉDIE DE DIEU
de Joao César Monteiro,
avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel A.
Portugais (2 h 43).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

COÛTE QUE COÛTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).

DENISE AU TÉLÉPHONE
de Hal Salwen,
avec Tim Daly, Caroleen Feeney, Dan Gunther, Dana Wheeler Nicholson.
Américain (1 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

LES ENFANTS DU SOLEIL
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (3 h).
14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12).

ERMO
de Zhou Xiaowen,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).

L'ÎLE AUX PIRATES
de Renny Harlin,
avec Geena Davis, Matthew Modine, Frank Langella, Maury Chaykin, Patrick Malahide, Stan Shaw.
Américain (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MAUDITE APHRODITE
de Woody Allen,
avec Woody Allen, F. Murray Abraham, Helena Bonham Carter, David Ogden Stiers, Mira Sorvino, Michael Rapaport.
Américain (1 h 34).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

MÉMOIRES D'UN JEUNE CON
de Patrick Aurignac,
avec Christophe hémon, Patrick Aurignac, Daniel Russo, Alexandra London, François Périer.
Français (1 h 30).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

MIREK N'EST PAS PARTI
de Bojena Horackova,
avec Bohumil Klepl, Eva Hodinova, Zuzana Bydzovska, Tomas Hanak, Bojena Horackova, Jan Vlasak.
Français (1 h 17).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MORUROA, LE GRAND SECRET
de Michel Daëron,
Français (1 h 14).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

NO SEX LAST NIGHT
de Sophie Calle,
Greg Shepard,
avec Sophie Calle, Greg Shephard.
Français (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

PAR-DELÀ LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

SHARAKU
de Masahiro Shinoda,
avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki.
Japonais (1 h 55).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).

STRANGE DAYS (**)
de Kathryn Bigelow,
avec Ralph Fiennes, Angela Bassett, Juliette Lewis, Tom Sizemore, Michael Wincott, Vincent D'Onofrio.
Américain (2 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

LA JEUNE FILLE
de Luis Bunuel,
avec Zachary Scott, Bernie Hamilton, Kay Meersman, Graham Denton, Claudio Brook.
Américano-mexicain, 1960, noir et blanc (1 h 35).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

PROMENADE AVEC L'AMOUR ET LA MORT
de John Huston,
avec Anjelica Huston, Assaf Dayan, Anthony Corlan, John Hallam, Robert Lang, Michael Gouch.
Américain, 1969 (1 h 30).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

REFLETS DANS UN ŒIL D'OR
de John Huston,
avec Elizabeth Taylor, Marlon Brando, Brian Keith, Julie Harris.
Américain, 1967 (1 h 50).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الأصل

« Le Nouvel Observateur » passe devant « L'Express »

L'année 1995 a été une bonne année pour les « news magazines » français, à l'exception de « L'Evénement du jeudi », qui commence cependant très bien l'année 1996

C'EST UNE PREMIÈRE. En France, *Le Nouvel Observateur* est passé en 1995 devant *L'Express*, avec 432 433 exemplaires contre 428 103 exemplaires. Au fil des ans, l'écart se réduisait entre les deux « leaders » des magazines d'information, mais cette année la tendance s'est inversée pour quelque 4 000 exemplaires. La diffusion totale de *L'Express* reste cependant supérieure à celle du *Nouvel Observateur*, car l'hebdomadaire de CEP Communication diffuse environ 120 000 exemplaires à l'étranger, grâce notamment à son édition belge *Le Vif/L'Express* (85 000 exemplaires).

Le Nouvel Observateur devra confirmer sa performance en 1996. Mais il est désormais sur un pied d'égalité avec *L'Express*. Le succès de l'hebdomadaire de Claude Perdriel est dû en grande partie à un pari : le lancement à grands frais, en septembre 1993, d'un supplément consacré à la télévision, *Télé Obs*. Une autre cause de la progression vient de l'ancrage à gauche du journal et du succès de la campagne présidentielle de Lionel Jospin. Sans oublier une politique agressive – un peu trop, selon certains – pour recruter des abonnés.

L'Express est en progrès par rapport à 1994, mais cela ne lui permet pas de résister à la poussée du *Nouvel Observateur*. *L'Express* a vécu une année éprouvante : changement de propriétaire, passant d'Alcatel-Alsthom à Havas, en octobre ; ennuis judiciaires de Pierre Suard et de Françoise Sampermans ; sévère reprise en main par son nouveau PDG, Christian Brégou (*Le Monde* du 9 février). Sa nouvelle formule a été tout de même lancée à la fin du mois de septembre. Les ventes au numéro de *l'Express*, depuis septembre, ont progressé en France : elles sont de 113 000 exemplaires en octobre, 92 600 en novembre, 86 600 en décembre, contre 76 500, 75 500 et 68 000 exemplaires pour les trois derniers mois de 1994.

Du côté des autres hebdomadaires, *Le Point* confirme son redressement depuis sa nouvelle formule de 1994, avec 288 000 exemplaires en France (plus 20 000 exemplaires en deux ans). Il poursuit sa pénétration avec le lancement d'une édition « Grandes écoles et universités » et d'une édition « Affaires » avec le magazine américain *Business Week*.

RELANCE RÉUSSIE

En 1995, *L'Evénement du jeudi* a poursuivi sa descente aux enfers, tombant en dessous des 150 000 exemplaires de diffusion totale. Après avoir déposé son bilan, l'hebdomadaire fondé par Jean-François Kahn a été repris par Thierry Verret, qui s'est efforcé de colmater les brèches en 1995. Mais *L'Evénement* a bien commencé l'année 1996 et a réussi sa relance. La nouvelle formule de l'hebdomadaire, due à Claude Maggiori (*Le Monde* du 9 janvier), marche bien. Après un premier numéro, qui a coïncidé avec la mort de François Mitterrand, vendu, hors abonnements, à 236 000 exemplaires et une deuxième semaine à 130 000 exemplaires, les ventes au numéro des quatre dernières semaines ont été supérieures à 100 000 exemplaires.

Pour assurer son succès, *L'Evénement du jeudi* a diminué de moitié son prix de vente. Le prix de l'ensemble des hebdomadaires a baissé et se situe entre 15 et 20 francs. Un moyen de retrouver le chemin de la vente au numéro, longtemps délaissée pour une onéreuse chasse aux abonnés dans laquelle *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* sont passés maîtres.

Alain Salles

La bataille des "news-magazines"

500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
1990 91 92 93 94 95
432 433 LE NOUVEL OBSERVATEUR
428 103 L'EXPRESS
288 000 LE POINT
145 950 L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI

En six ans, le Nouvel Observateur a progressé de 60 000 exemplaires contre 20 000 exemplaires pour l'Express.

Le canadien Thomson achète le premier éditeur américain d'informations juridiques en ligne

LE GROUPE canadien Thomson a indiqué, lundi 26 février, qu'il avait conclu un accord concernant l'acquisition de West Publishing, chef de file américain des éditeurs d'informations juridiques *on line*, pour 3,4 milliards de dollars, soit 15 milliards de francs. L'opération attend désormais le feu vert de la commission fédérale anti-trust, prévu en milieu d'année, pour se concrétiser.

Par cette acquisition, la plus importante de son histoire, Thomson, deuxième groupe de presse canadien après Southam – il édite le prestigieux *Toronto Globe and Mail*, – traduit son changement de stratégie, qui s'oriente de la presse vers l'information de services (ouvrages de référence, médecine, ingénierie et science, etc.), les données électroniques et les CD Rom. D'autres éditeurs, comme le néerlandais Wolters Kluwer ou l'anglo-néerlandais Reed-Elsevier, suivent la même voie. Après avoir vendu en 1993 au britannique EMAP une quinzaine de magazines spécialisés qu'il contrôlait en Grande-Bretagne, le groupe de Toronto a cédé l'an dernier une vingtaine de titres qu'il possédait au Canada et aux Etats-Unis, pays où il avait été saisi d'une boulimie d'acquisitions dans les années 80. West Publishing, créée il y a cent vingt ans à Eagan (Minnesota), est réputé pour ses services d'informations *on line* WestLaw destinés aux professions juridiques, aux étudiants et au bibliothèques, que ce soit des banques de données sur les statuts, sur les codes ou lesréglementations. Thomson, versé dans la presse, le loisir, le tourisme et l'information spécialisée, emploie quelque 40 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 7 milliards de dollars.

Il a déjà une activité importante dans l'édition juridique, par le biais de sa filiale Thomson Legal Publishing, qui emploie 3 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 800 millions de dollars. Cette division juridique édite des ouvrages et des services comme Lawyers Cooperative, Clark Boardman Callaghan, Bancroft-Whitney, etc. Le groupe canadien possède aussi des services d'informations financières et avait racheté ces dernières années, aux Etats-Unis, le groupe de données statistiques Ann Arbor, la firme de logiciels SCS-Compute Inc. ainsi qu'un département de logiciels du groupe Ziff Communications.

Yves-Marie Labé
(avec l'agence Bloomberg)

■ **TÉLÉVISION : les socialistes « ne souhaitent pas » que l'autorisation d'émettre de TF 1 – confiée au groupe Bouygues depuis 1987 – soit reconduite automatiquement pour cinq ans, le 8 avril.** Frédérique Bredin, secrétaire national à la culture et aux médias du PS, a demandé, lundi 26 février, que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne soit pas seul à décider de cette question. Les socialistes souhaitent même qu'un *« un véritable »* débat ait lieu à propos des infractions à la réglementation commises par TF 1 depuis 1987.

■ **RADIO : *Jean-Paul Cluzel, PDG de Radio-France Internationale (RFI) a nommé, mardi 27 février, Hugues Durocher au poste de directeur de l'information et des programmes*** ; Alex Taylor, directeur délégué aux programmes ; Éric Baptiste, jusqu'ici conseiller du président, directeur du partenariat et du développement. Hugues Durocher était depuis 1993 directeur général adjoint de RTL 9. Alex Taylor, qui avait produit « Continentales » (France 3) de 1990 à 1994, anime depuis septembre 1995 la revue de presse européenne de France-Inter et l'Eurojournal quotidien de La Cinquième.

MARDI 27 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.25 Dallas. Feuilleton.
15.20 Rick Hunter, inspecteur choc. Coma. Série.
16.15 Une famille en or. Jeu.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.35 La Philo selon Philippe. La fuite. Série.
18.05 Les Années fac. Coup mortel. Série.
18.30 Le Miracle de l'amour. Comme ma sœur. Série.
19.00 Agence tous risques. Bataille rangée. Série.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

LE PROFESSIONNEL
Film français de Georges Lautner avec Jean-Paul Belmondo, Robert Hossein (1981, 105 min). 116089
Un agent secret français lâché par ses chefs au cours d'une mission en Afrique rentre à Paris pour se venger.

22.40

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine présenté par Charles Villeneuve. Quartiers de mineurs. Avec Philippe Chaillou, juge des enfants à la cour d'appel de Paris (80 min). 5032027
0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Michel Bon (France Télécom).
0.20 Formule foot. 29e journée de D1.
0.55 Journal, Météo.
1.05 Reportages (rediff.). 1.35 et 2.40, 3.10, 4.15, 4.55 TF 1 nuit. 1.45 Les Défis de l'océan. 2.50 Intrigues. 3.20 et 5.05 *Histoires naturelles*. 4.25 Mésaventures. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et 13.35 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.50 Le Renard. Série.
15.45 Tiercé à Enghien.
15.55 et 5.25 La Chance aux chansons. *Les folies tsiganes.*
16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Voyage en Europe [1/3].
17.35 La Fête à la maison. Ne sois pas sérieux, Joey.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Ne fais pas le clown, Nounours !
19.20 et 2.05 Studio Gabriel. Philippe Bouvard, Serge Papagalli, Castaldo.
19.59 Journal, Météo.

20.50

▶ LE RÊVE D'ESTHER
Téléfilm [2/2] de Jacques Otmezguine (135 min). 41272640
Les réalités de la vie parisienne sont loin d'épouser les espérances d'Esther. Au pensionnat, Sarah se lasse et veut revoir son père.

23.05

ÇA SE DISCUTE
Présenté par Jean-Luc Delarue. Les liens du sang sont-ils plus forts que tout ? (90 min). 6650373
0.35 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. Magazine. Cinéma. Avec Danielle Dubroux, Freddy Buache, Claude-Jean Philippe, Gérard Mordillat, Yann Moix, Melvil Poupaud (75 min). 5424244
2.40 Taratata (rediff.). 3.50 24 heures d'infos. 5.00 Unti. Coup de cœur aux Marquises. 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 La croisière s'amuse. Le capitaine et le bambin.
14.30 La croisière s'amuse. Un contrat en or.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Dans l'armée de Pharaon*, de Tobias Wolff.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

QUESTIONS POUR UN CHAMPION
Jeu présenté par Julien Lepers. Le match France 2 - France 3. Avec B. Masure, M. Dor, B. Benyamin, O. Minne, C. Ceylac, M.-L. Augry, G. Holtz, D. Vincenti, P. Sanchez, M. Toesca (100 min). 133756
22.30 Journal, Météo.

23.05

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales (90 min). 2050319
Dans la plupart des régions, Cinéma étoiles diffuse deux entretiens : avec Terry Gilliam à l'occasion de la sortie de L'Armée des douze singes *avec Brad Pitt et Bruce Willis, Emma Thomson et Richard E. Grant pour* Raison et sentiments.
0.35 Sagacités (rediff.). 1.05 Sidamag (rediff.). 1.20 Dynastie. Le portrait. Feuilleton. 2.05 *Musique Graffiti. Boléro*, de Ravel, par l'Orchestre national de Lyon, dir. Emmanuel Krivine (20 min).

La Cinquième

13.00 L'Œil et la Main. 13.30 Attention santé. 14.05 Teva. 15.00 Arrêt sur images. Magazine. 16.00 Forêts du monde. *A qui appartient la forêt.* 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. Série. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Alphabets de l'image. Gilbert Nencioli. 18.15 Cinq sur cinq. Magazine. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 et 2.30 Collection Hollywood 1950. Série. [18/28] Ma dernière duchesse, de Harve Foster (1953, 30 min). 9553
19.30 7 1/2 (30 min). 8624 « Hachish » : liberalize it ». *Invités : Gérard Léonard, Martin Köhler.*
20.00 Archimède. Magazine de Philippe Boulanger, Jean-Jacques Henry, Pierre Oscar Lévy, Hervé This et Gero von Boehm (30 min). 5737 *Le phénomène du vieillissement et de l'âge.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

THE HARD MAN
Documentaire de Joe Lee (50 min). 1406811
Ce document donne la parole à un ex-criminel, une vraie « brute », qui après avoir passé la majeure partie de sa vie en prison entame une réinsertion exemplaire. Loin d'idéaliser la situation, le réalisateur présente également des témoignages de ceux qui ont été victimes de sa violence.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : MAROC
Proposée par Tahar Ben Jelloun et Bernard Tournois.
21.40 Mémoire d'en face. Documentaire. Voyage au Maroc de Tahar Ben Jelloun (95 min). 3934379
23.15 A la recherche du mari de ma femme ■ Film marocain de Mohamed Abderrahman Tazi (1993, v. o., 90 min). 2289244 *Comédie abordant les problèmes de l'émancipation de la femme, du mariage et du divorce dans la société marocaine.*
0.40 Bibliographie.
0.50 Down by Law ■■ Film américain de Jim Jarmusch (1985, N., v. o., rediff., 106 min). 45446488

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. [1/2].
13.25 Miss Rodéo. Téléfilm de Jackie Cooper (91 min). 4652737 *La femme d'un champion de rodéo se lance dans le circuit professionnel.*
15.05 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.05 Une famille pour deux.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Les Aventures de Tintin. Le Crabe aux pinces d'or.
19.00 Code Quantum. Série. La future maman.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior. Les incendies.

20.50

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE
Film américain de Robert Stevenson (1974, 85 min). 479060
Un promoteur qui veut déloger une vieille dame est en butte à l'hostilité de la malicieuse Volkswagen rouge.

22.30

FLASHBACK, LE MEILLEUR DE LA CHANSON FRANÇAISE
Magazine présenté par Laurent Boyer, avec la participation d'Yves Lecoq (140 min). Invités : Véronique Sanson, Pascal Sevran, Tonton David, De Palmas, Les Innocents. 7362602
0.50 Les Dossiers de Capital (rediff.) Magazine. Révolution du travail : que va-t-il nous arriver ?
2.35 Best of 100 % français.
4.05 La Saga de la chanson française. *Documentaire. Claude Nougaro* (55 min).

Canal +

10.30 Deux drôles d'oiseaux. Film de Randa Haines (1993, 118 min). 8995737
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Opération Shakespeare ■ Film de Penny Marshall (1994, 124 min). 5178282
15.50 Cyberculture (rediff.).
16.20 Max, le meilleur ami de l'homme ■ Film de John Lafia (1993, 84 min). 8282447
17.45 Internautes. Documentaire.
18.00 Le Dessin animé. The Mask.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.40 Nulle part ailleurs. Invité : Sépultura.
20.30 Le Journal du cinéma. Magazine.

20.35

AU NOM DU PÈRE ■■
Film irlandais de Jim Sheridan (1993, 128 min). 2134718
L'histoire vraie d'un Irlandais condamné pour un acte de terrorisme commis par un membre de l'IRA.
22.40 Flash d'information.
22.45 Jour de foot.

23.35

LE COLONEL CHABERT ■■
Film français de Yves Angelo avec Gérard Depardieu (1994, 107 min). 6683262
Un officier de l'armée napoléonienne qui passait pour mort à la bataille d'Eylau reparaît sous la Restauration. Sa femme, remariée, veut conserver sa position sociale et sa fortune.
1.25 Ticks ■ Film américain de Tony Randel (1993, v. o., 82 min). 78548756
2.45 *Surprises* (15 min).

Radio

France-Culture

20.30 Archipel Science. Jacqueline Dubois (Cap Horn).
21.32 Navajos : Renaissance d'une nation indienne. (Rediff.). A l'occasion de l'exposition Peintures de sable des Indiens Navajo : la voie de la beauté, à la grande Halle de la Villette.
22.40 Nuits magnétiques. Le cirque en bas de chez moi.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Louis Baudry (Clémence et l'hypothèse de la beauté). 0.50 Coda. *Drake Mabry.* (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Le Bon Plaisir de Dominique Rolin ; 3.58, Pierre Corneille ; 4.56, En train pour 1979 (3) ; 6.20, La ligne déformante : petite histoire de la mode (3) ; 6.47, George Shearing : du jazz au piano bar.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Hubert Nyssen.
20.00 Concert. Présences 96. Donné le 9 février, salle Olivier Messiaen à Radio-France, par Herbert Henck, piano : Nomos op. 19 (création française), de Hauer ; Onze pièces pour piano (création française), de von Biel ; Vexierbilder, Rom, de Pesson ; Dix-sept pièces pour piano (18 fragments) (création mondiale), de Schoenberg.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Fomina, Hersant, Fitkin.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Cherubini, Brahms.
0.00 La Guitare dans tous ses états. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Musique au siècle des Lumières. Symphonie n22 Le Philosophe de Haydn, Pergolèse, Transcription du Printemps de Vivaldi, de Rousseau ; Les Indes galantes (extraits) de Rameau : L'Enlèvement au sérail, ouverture et début de l'acte I, de Mozart ; Musique maçonnique, de Mozart ; Variations Eroica, op. 35, de Beethoven ; Symphonie no 2, de Mehul.
22.40 Les Soirées... (Suite). Quintette, op. 1, de von Dohnanyi, par le Quatuor Gabrieli, Manz, piano ; Symphonie nº 3, de Rachmaninov, par l'Orchestre de Saint-Pétersbourg, dir. Jansons. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR). 20.00 Envoyé spécial (France 2 du 22/2/96). 21.30 Perfecto. 22.00 Journal (France 2). 22.35 Bas les masques (France 2 du 21/2/96). 23.50 Viva. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 Vol au-dessus des mers. [11/11] *Dauphin, les ailes de la dernière chance.*
21.25 Traversée des jardins
● Le Monde daté jeudi 29.
22.15 Pêche au gros. [1/7] Pêche pacifique et sportive. 23.10 Femmes d'Islam. [3/3] Mali, Indonésie, Yémen. 0.05 La Rage de vivre. Le cinéma beur en France. 1.30 Nature contre nature (40 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Jean-Edern's Club. 21.55 Premières loges.
22.25 Nocturne indien ■■■ *Film d'Alain Corneau (1989, 110 min)* 74092060
0.15 Totalement cinéma. 0.40 Paris dernière (55 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Gringalet. Film d'André Berthomieu (1946, N., 100 min), avec Charles Vanel. 8325176
22.10 *Le Pays de la haine* ■ Film de Hall Bartlett (1957, N., v.o., 95 min), avec Joanne Dru. 93180468
23.45 Monsieur Personne ■ Film de Christian-Jaque (1936, N., 80 min), avec Jules Berry. 72008027
1.05 Sing, Baby, Sing ■ Film de Sydney Lanfield (1936, N., v.o., 85 min), avec Alice Faye. 27906683

Ciné Cinémas

20.30 L'Entraînement du champion avant la course. *Film de Bernard Favre (1990, 75 min), avec Richard Berry.* 74897553
21.45 L'Année du Dragon ■■ Film de Michael Cimino (1985, v.o., 135 min), avec Mickey Rourke. 95265337
0.00 Je me fais du cinéma ■ Film de Herbert Ross (1982, 105 min), avec Walter Matthau. 59524596
1.45 Exécution publique. Téléfilm dramatique américain de Tommy Lee Wallace (1993, 90 min), avec Sean Young, Tim Daly.

Série Club

20.45 (et 23.45) Jack Cutter. Le singe. 21.30 Le Club. 21.40 (et 0.30) Jim Bergerac. Invité surprise. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Le pedigree. 1.15 ▶ L'Homme du *Picardie* (45 min).

Canal Jimmy

21.00 Les monstres nouveaux sont arrivés. Trois monstres et un bébé. 21.25 Blue Jean. 22.20 Chronique bakélite. 22.25 Angela, quinze ans. Un ange passe. 23.15 Nashville Tennessee. De Claude Fléouter. 0.05 Father Ted. And God Created Woman. 0.35 Country Box. 1.05 Le Frelon vert. Trois hommes et un tank. 1.30 Route 66. Le procès (50 min).

RTL 9

20.30 Rocket Gibraltar. Film de Daniel Petrie (1988, 105 min), avec Burt Lancaster. *Comédie dramatique.* 22.15 Leader. 22.20 Assaut. Film de John Carpenter (1976, 95 min), avec Austin Stoker. *Policier.* 23.55 Télé-achat. 0.10 Tout l'or du monde. Film de René Clair (1961, N., 90 min), avec Bourvil. *Comédie.*

TMC

20.25 Drôles d'histoires. 20.35 La Machine à explorer le temps. Film de George Pal (1960, 100 min), avec Rod Taylor. *Fantastique.* 22.15 Sud. 23.50 Pas de vieux os (95 min).

Eurosport

17.00 Motocyclisme. 18.00 Course de camions. 19.00 Formule Indy. 20.00 Sports de force.
21.00 Boxe. En direct. Combat poids lourds en dix reprises. Buster Mathis Jr (E-U) – Kenny Smith (E-U) (120 min). 998485
23.00 Snooker. Steve Davis-Jimmy White. 0.30 Fléchettes (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La face cachée des banlieues

Dans le terreau aride des cités, les enquêteurs d'« Etats d'urgence » ont rencontré des « associations de bienfaiteurs »...

LE PARTI PRIS est plutôt rare en prime time : montrer non pas la banlieue qui flambe ou qui galère, mais celle qui vit, crée, travaille, avance. C'est le choix, presque audacieux, de Jean-Marie Cavada et Jean-Pierre Bertrand pour ce numéro d'« Etats d'urgence », le hors-série mensuel – tout reportage et sans bavardage – de « La Marche du siècle ». La même équipe, *a priori* peu portée sur le scandale gratuit, a parfois produit des émissions colportant les traditionnels clichés sur les cités, « zones de non-droit » et repères de terroristes barbus, et, sur le même thème, certains débats de « La Marche du siècle » ont délivré leur pesant de bonnes paroles ministérielles et de pleurnicheries de jeunes jouant leur propre rôle jusqu'à la caricature.

Cette fois, « Etats d'urgence » mérite à peine son nom. Sous le titre *Banlieues : associations de bienfaiteurs*, on y rencontre des hommes et des femmes attachés à leur cadre de vie, acharnés à conquérir leur place dans la société, des artisans d'espoir.

Prenez Hadda Bourebouh. Qui soupçonnerait que, derrière cette imposante mère d'une famille maghrébine très nombreuse de la cité des Flamands, à Marseille, se cache une militante anti-drogue acharnée, doublée d'un « parent d'élève » quasi professionnel. Parce qu'un ami de l'un de ses fils est mort d'une surdose, elle est partie en croisade. Son arme ? Le dialogue avec les jeunes et leurs familles, et la médiation avec le collège voisin. Reconnue comme vigie dans ce quartier déshérité, elle est sollicitée pour prendre la parole devant de jeunes policiers.



A l'autre bout de la France, Guy Leprince accomplit bénévolement le même type de travail social dans une cité de Calais minée par la pauvreté et l'alcoolisme. Baby-foot, concours de majorettes et découverte de la mer sont les prétextes utilisés par l'association Azur pour maintenir un minimum de solidarité entre des habitants désoeuvrés, et pour tenter de leur prouver que *« les gens sont pas tous des racailles »*. Le montant d'un RMI prêté pour une journée permet d'organiser... un concours de belote, l'une des rares ressources de l'association. *« On n'a que notre dignité »*, confirme un habitant de la Pierre-Collinet à Meaux (Seine-et-Marne), fier de la propreté de son immeuble. Des dizaines d'habitants de cette cité sont employés par une « régie de quartier », une organisation pionnière qui, depuis plusieurs années déjà, préfigure les « emplois de ville » dont le gouvernement parle aujourd'hui. Les salariés de cette « régie » assurent la propreté des espaces collectifs et les petites réparations dans les appartements.

Conçue en collaboration avec le magazine « Saga-Cités », l'émission présente aussi un bel échantillon des talents remarquables qui prospèrent, quoi qu'on en dise, dans le terreau aride des cités. Sociologue et écrivain lyonnais à succès, l'inénarrable Azouz Begag défend le droit à la parole de la majorité silencieuse des banlieues, *« tous ces muets qui méritent qu'on les pousse à s'exprimer »*. Les six frères Sandjak, promoteurs d'un talentueux club de football à Noisy-le-Sec, illustrent avec conviction le thème de l'intégration par le sport. Du côté de Mantes-La-Jolie, c'est Fadel, rayonnant chanteur de dix-sept ans, qui investit *« à fond »* dans le raï au point d'éprouver les premiers frissons du succès.

Décousus, impressionnistes, les reportages oublient les réussites professionnelles plus classiques qui peuplent aussi les HLM. Les téléspectateurs en retiendront au moins deux séquences fortes : la rencontre d'un voleur de voiture et de sa victime dans le bureau du procureur de la République de Lyon installé dans une « Maison de justice » et la scène entre un journaliste et un « jeune de cité » caricaturée par les Mounouches Brothers, une troupe de comédiens de Bondy. Quand la banlieue et la télévision se jouent, pour une fois, au deuxième degré, on se dit que tout n'est pas perdu.

Philippe Bernard

★ **« Banlieues : associations de *bienfaiteurs* », *France 3, mercredi* 28 février à 20 h 50.**

Deuil

par Agathe Logeart

LES RABBINS en gants blancs faisaient leur moisson. Dans de petits sacs, appliqués, méthodiques, ils plaçaient les lambeaux de chair qu'ils pouvaient trouver. Pour le deuil. Comme à chaque fois. Comme à chaque attentat. Les mêmes sirènes, les mêmes ambulances, la même précipitation autour de ceux que l'on pourrait encore sauver, les mêmes linceuls de fortune sur ceux pour qui c'est déjà trop tard.

L'habitude. Encore une bombe, deux bombes. Encore des morts éparpillés sur les trottoirs, incarcérés dans des tôles broyées, déchiquetés, démembrés. On avance des chiffres, on dit toujours que les bilans s'alourdissent, car c'est difficile à décompter, la mort en charpie. La veille, un témoin nous avait expliqué qu'il avait vu un corps voler. Il ne savait pas si c'était un homme, une femme, ou un animal. Les mêmes mots, sur des images toujours semblables. La terreur n'est pas originale. Elle ne prend sa valeur, ne tire sa puissance que de la répétition. Et cette répétition finit par lasser. On dit : *« Tu as vu l'attentat, là-bas, en Israël ? C'est terrible, non ? »* On hoche la tête d'un air grave, pénétré. Et puis on passe à autre chose. D'autres morts, ailleurs, chasseront ceux-là. La pensée zappe. L'œil s'use à force de voir.

Pourtant, parfois – et c'est alors comme un petit miracle qui réveille la conscience – un visage, un regard, une phrase nous sont montrés, qui forcent ce barrage caoutchouteux de l'habitude, de la répétition qui conduisent d'ordinaire inéluctablement à l'indifférence. C'était l'enterrement de Jonathan Barnea, un soldat de vingt ans, tué dans l'attentat du bus n° 18 à Jérusalem, que nous montra France 2 en ouverture de son journal de 20 heures. Autour de la tombe, alors que retentissait la longue plainte de la prière des morts, ses amis retenaient leurs larmes, ou les laissaient couler. Il y avait là son père, un journaliste israélien qui avait été chargé, la veille, de couvrir l'attentat pour son journal. Une caméra l'avait surpris au moment où sa rédaction l'appelait au téléphone pour lui demander de rentrer. Il ne savait pas encore que son fils venait de mourir dans le bus qui se trouvait à quelques mètres de lui. Sur la tombe, les yeux dans le vide, c'est avec un étrange sourire aux lèvres qu'il a pris la parole, en s'adressant à ce jeune homme qui venait de mourir. *« Quelle leçon tirer de cela ? Il n'y en a pas. Je suis protégé par l'incompréhension de l'événement. Je ne comprends pas ce qui est arrivé. Mais je sais que si tu avais été à notre place et l'un d'entre nous dans la tombe, tu n'aurais pas éprouvé de haine. »*

C'était magnifique, cette parole de paix exprimée du plus profond de la douleur. Elle n'avait pu être prononcée que dans ce moment très particulier où l'absence n'est pas encore devenue une réalité, où la mort n'a pas pris corps. Protégé, dit ce père, par l'incompréhension de l'événement, avant la déferlante de la révolte, pour dire le plus important : que le sang versé ne doit pas appeler le sang.

MERCREDI 28 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 Sydney Police. Série.
15.20 Force de frappe. Trahison. Série.
16.15 Une famille en or. Jeu.
16.45 Super Club Dorothée.
17.35 La Croisière foll'amour. Résistance. Série.
18.05 Les Années fac. Série.
18.30 Le Miracle de l'amour.
19.00 Agence tous risques. Pour le meilleur et pour le pire. Série.
20.00 Journal, Invité : Peter Falk, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges.

20.50

COLUMBO
Série. Ombres et lumières, de Jim Frawley, avec Peter Falk (100 min). 901490
Un homme est retrouvé assassiné sur une plage. L'enquête conduit le lieutenant à suspecter un cinéaste spécialisé dans les effets spéciaux...

22.30

52 SUR LA UNE
Magazine présenté par Jean Bertolino. Les allumés du look, (70 min). 9118175
Que cherchent les punks avec leurs cheveux bleus ou roses ? Déjà des couturiers puisent leur inspiration auprès de ces allumés du look...
23.40 Ushuaïa. Les hommes-fleurs ; Jeu indonésien ; Le mythe de l'enfant varan ; Ujung Kulon (60 min). 6241480
0.40 Journal, Météo.
0.50 et 3.35, 5.10 Histoires naturelles. 1.45 et 2.50, 3.25 TF 1 nuit. 1.55 Les Défis de l'océan. Les travailleurs de la mer. 3.00 Mésaventures. 4.30 Intrigues. 5.00 Musique.

France 2

12.50 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.50 Le Renard. Série.
15.45 Hartley, coeurs à vif. Série.
16.30 Seconde B. Balaise le môme. Série.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Voyage en Europe [2/3].
17.30 La Fête à la maison. Acheté c'est donné. Série.
18.05 et 3.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Oh ! Les beaux pâtés.
19.20 et 1.35 Studio Gabriel. Invité : Frédéric François.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

L'INSTIT
Série. La révélation, de Christian Karcher, avec Gérard Klein, Valérie Stroh (100 min). 3458119
La mère d'une élève tarde à révéler à sa fille de dix ans qu'elle est une enfant adoptée. Victor Novak devra la convaincre...

22.35

BAS LES MASQUES
J'ai commencé par être un voyou. Reportages : Cœur de femmes ; *Les Quatre Cents Coups*, extrait du film de François Truffaut ; La misère d'Auguste Le Breton. (70 min). 4948022
23.45 Journal, Météo.
0.05 Le Cercle de minuit. Magazine. Avec Bernard-Henri Lévy, Catherine Clément, Jacques Julliard, Paul Garde Hanifa Kalidzic (75 min). 4389022
1.20 Histoires courtes. Léo et les bas. Court métrage de Pierre Linhart. 2.05 Emissions religieuses (rediff.). 3.35 24 heures d'infos. 4.45 Voltigeur du Mont-Blanc. 5.00 Outremers (rediff.). 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 La croisière s'amuse. Et vogue le patron [1/2 et 2/2]. Série.
15.25 Les Enquêtes de Remington Steele. La raison du plus fort.
16.15 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Thomas Aigle Bleu*, de Gay Matthaei et Jewel Grutman.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec «Sagacités». Etats d'urgence. Banlieues : associations de bienfaiteurs (95 min). 862850
● Lire ci-dessus.
22.25 Journal, Météo.

23.00

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Jean Tardieu, de Pierre Dumayet et Robert Bober (45 min). 80393
Comme le fait remarquer Pierre Dumayet : « Presque tous les enfants connaissent par cœur un poème de Jean Tardieu : les grandes personnes pourraient bien les imiter, non ? »
23.45 Les Quatre Dromadaires. Les boxeurs du désert (rediff.). 0.40 Dynastie. Un grand jour. 1.25 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Impromptu op. 36*, *Sonate op. 58*, 1er mouvement, de Chopin, par Jean-François Dichamp, piano (11 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés. **13.30** Attention santé. **13.35** Demain le monde. **14.05** L'Esprit du sport. **15.00** Omnisciences. Les MST. **15.30** Vaisseau Terre. L'eau vive. **16.00** Avoir 16 ans. **16.30** Le Réseau des métiers. **16.35** Rintintin. Série. **17.30** Les Enfants de John. **17.55** Planète blanche. **18.30** Le Monde des animaux.

Arte

19.00 et 2.10 Collection Hollywood 1950. Série. [19/28] Le Témoin, de Robert Aldrich, avec Charles Bronson, (1953, 30 min). 7683
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger (30 min). 6954
20.00 Le Natal, paradis des derniers rhinocéros. Documentaire de Rudolf Lammers (30 min). 3867
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. L'assassinat d'Olof Palme, la piste interdite, de Klaus-Dieter Knapp et Burkhard Nagel (45 min). 529577
Le 28 février 1986, le premier ministre suédois Olof Palme était victime d'un attentat en plein centre de Stockholm. Dix ans après, l'enquête piétine.

21.30

SOIRÉE MUSICA : RUDOLF NOUREEV
21.31 Mémoires d'une bayadère. Documentaire de Catherine Dupuis (24 min). 100031490
21.55 La Bayadère. Ballet en trois actes de Rudolf Noureev, d'après Marius Petipa et Serguei Khoudekov, musique de Ludwig Minkus. Avec Isabelle Guérin, Elisabeth Platel, le corps de ballet de l'Opéra de Paris et l'Orchestre Colonne, dir. Michel Quéval. Enregistré en TVHD au Palais Garnier en mai 1994 (135 min). 8608312
0.10 L'Esclave de l'amour ■ ■ Film soviétique de Nikita Mikhalkov (1976, v. o., 89 min). 1458312
1.45 Court-circuit. L'Enfance égarée. Court métrage de Christophe Ruggia (1994, rediff., 55 min).

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. [2/2].
13.25 M 6 Kid. La magie. Kidimot : confetti. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Moi Renart ; 14.30, Creepy Crawlers ; 15.00, Gadget Boy ; 15.30, Draculito ; 16.00, La petite boutique des horreurs.
16.20 Hit Machine (rediff.).
17.00 Dance Machine Club.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Les Aventures de Tintin.
19.00 Code Quantum. Série. Futur boy.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6.

20.45

SOUS LE SIGNE DU POISSON
Téléfilm de Serge Pénard, avec Jean Lefebvre, (87 min). 914461
Un soir de beuverie, un ancien loup de mer fait la connaissance dans un cirque ambulant d'une jeune et ravissante... sirène.

22.25

SALE JOURNÉE POUR UN FLIC
Téléfilm d'Alan Metzger, avec Tom Skerritt, Michael Parks (84 min). 8118799
Un shérif enquête sur le cas d'une femme disparue sur une route en plein désert. Un suspect, en état d'ébriété, est arrêté à la sortie d'un bar. C'est un policier...
23.55 Fantasmes. Accidents.
0.25 Hongkong Connection. Bras de fer. Série.
1.20 Best of pop-rock. Musique.
2.55 Culture pub (rediff.). Magazine 3.20 Jazz 6 (rediff.). Magazine. 4.15 Hot forme. Magazine. 4.45 E = M 6. Magazine (30 min).

Canal +

11.20 Les Quatre Dinosaures et le cirque magique ■ Film d'animation (1993, 68 min). 4354577
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Il était une fois. Série.
14.45 Le Journal du cinéma.
14.50 Petite Soeur Téléfilm de Zeilinger (94 min). 3929461
16.25 Surf d'enfer à Waïmea Bay. Documentaire (20 min). 4532935
16.45 Basket américain. Los Angeles Lakers-New York Kniks.
18.00 Le Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

L'AFFAIRE KAREN MCCOY ■
Film de Russell Mulcahy (1993, 101 min). 8470409
Rien de nouveau dans l'univers du film noir. Mais on peut se distraire grâce à l'efficacité du scénario et de la réalisation.
22.40 Flash d'information.

22.45

DEUX DRÔLES D'OISEAUX
Film américain de Randa Haines avec Robert Duvall (1993, v.o., 118 min). 1594799
Deux hommes âgés, un capitaine de marine à la retraite et un Cubain expatrié, vivent dans une petite ville de Floride. Un jour, ils se rencontrent et se lient d'amitié. Cette comédie sur le troisième âge ne tient que par les acteurs.
0.45 Before the Rain ■ Film de Milcho Manchevski (1994, v.o., 110 min). 3070732
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. La préciosité.
21.32 Correspondances. **22.00** Communauté des radios publiques de langue française. A nos amours : Paul Meyer. Une émission de la Radio Belge.
22.40 Nuits magnétiques. L'Ecole des Chartes.
0.05 Du jour au lendemain. Sylvie Gracia (L'Eté du chien). 0.50 Coda. Drake Mabry (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Entretien avec Ephraïm Grenadou (1) 2.04, Conversations philosophiques : le mensonge ; 3.03 Délire et désir, Gilles Deleuze ; 4.56, En train pour 1979 (4) ; 6.19, La ligne déformante : petite histoire de la mode (4) ; 6.47, Nuits bleues : Son House.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 14 novembre 1995, à l'Institut polytechnique Saint-Louis de Cergy, par Yakov Kasman, Vadim Roudenko, pianos : Suite pour deux pianos n° 1 Fantaisies-tableaux op. 5, de Rachmaninov ; Concertino op. 94, de Chostakovitch ; Sonate pour deux pianos, de Poulenc ; Suite pour deux pianos n° 2 op. 17, de Rachmaninov.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Schwarz.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Boccherini, Grieg, Saint-Saëns.
0.00 Jazz vivant. Le Quartette Est avec David El Malek, saxophones, Bruno Angelini, piano, Jules Bikoko Bi Njami, contrebasse, Daniel-Bruno Garcia, batterie (Orchestre lauréat du concours de La Défense 95) ; Le Sonjal d'Henri Texier, avec Sébastien Texier, François Corneloup, Julien Lourau, Bojan Zulfikarpasic, Noël Akchote, Jacques Mahieux (concert enregistré le 29 octobre 1995, salle Olivier Messiaen de Radio-France). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 16 septembre 1995 à Cons-la-Grandville, par l'Ensemble A Sei Voci, les Sacqueboutiers de Toulouse : Messe festive à Sainte-Cécile, de Clereau.
22.30 Les Soirées... (Suite). La Descente d'Orphée aux Enfers, de Charpentier, par les Arts Florissants, dir. William Christie, Patricia Petibon (Daphné/Enone), Monique Zanetti (Proserpine), Katalin Karolyi (Aréthuse). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.25 (et 21.55) Météo des cinq continents. 19.30 Journal (TSR). 20.00 Faut pas rêver. Invité : Régis Wargnier (France 3 du 23/2/96). 21.00 L'Hebdo. 22.00 Journal (France 2). 22.30 Du côté de chez nous. De Daniel Karlin et Rémi Lainé. [5/10] Février. 23.35 Savoir plus. Invité : le professeur Daniel Loisance, chirurgien cardiaque (France 2 du 24/2/96). 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (RTBF, 30 min).

Planète

20.35 Lève ta garde, mon homme L. 21.45 Himalaya. [4/13] La mousson. 22.15 Vol au-dessus des mers. [11/11] Dauphin, les ailes de la dernière chance. 23.05 Traversée des jardins
● *Le Monde* daté jeudi 29.
23.55 Pêche au gros. [1/7] Pêche pacifique et sportive. 0.50 Femmes d'Islam. [3/3] Mali, Indonésie, Yémen (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Christian Briand. 23.50 CharlElie Couture. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond. Portrait. 0.15 Concert : CharlElie Couture. Enregistré aux Séquentielles de Lyon en 1995 (75 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Sing, Baby, Sing ■ Film de Sydney Lanfield (1936, N., v.o., 85 min), avec Alice Faye. 15354374
21.55 Captain Boycott ■ Film de Frank Launder (1947, N., v.o., 95 min), avec Stewart Granger. 41767577
23.30 Les Orgueilleux ■ Film d'Yves Allégret (1953, N., 100 min), avec Gérard Philippe. 99434138

1.10 Zorba le Grec ■ Film de Michael Cacoyannis (1964, N., v.o., 140 min), avec Alan Bates. 42899078

Ciné Cinémas

20.30 La Dernière Folie de Mel Brooks ■ ■ Film de Mel Brooks (1976, 85 min), avec Marty Feldman. 15966732
21.55 Lacombe Lucien ■ ■ Film de Louis Malle (1974, 135 min), avec Aurore Clément. 28434515
0.10 Les Films américains de 1995. Les grands personnages. 1.00 Les Patientes du docteur Lipo. Téléfilm classé X (80 min).
2.20 Le Cauchemar de Freddy Film de Renny Harlin (1988, 90 min), avec Robert Englund. 91130962

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Pas de panique. 20.45 Buck Rogers. La Légion noire. 21.40 (et 0.30) Jim Bergerac. La dernière interview. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Le prisme. 23.45 Buck Rogers. La Légion Noire. 1.15 ▶ *L'Homme du Picardie* (45 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Frelon vert. Trois hommes et un tank. 20.30 Route 66. Le cauchemar. 21.20 Max Headroom. La guerre des indices. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Seinfeld. Le portier. 22.45 Cop Rock. A Three Corpse Meal. 23.30 Liquid Television. 0.00 Nonante. 1.00 Dream On. Ai-je le blues ? 1.30 New York Police Blues. Episode n° 37 (50 min).

RTL 9

20.30 Eternity. 22.35 Leader. 22.40 Ciné express. 22.55 Le Toubib. Film de Pierre Granier-Deferre (1979, 100 min), avec Alain Delon. *Drame*. 0.35 Télé-achat. 0.50 La Poudre d'escampette. Film de Philippe de Broca (1971, 115 min), avec Marlène Jobert. *Aventures*.

TMC

20.00 Marc et Sophie. Cyrano de Martignac. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Le Chinois. Les somnambules. 22.10 Piston. Invité : le chef Christian Morisset. 22.35 Le Caïd. Film de Bernard Borderie (1960, N., 95 min), avec Fernandel. *Comédie policière*. 0.10 Le Club. Invité : Terence Stamp (75 min).

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs indoor de Milan (Italie) : Seizièmes de finale (240 min). 68997515
18.00 Motors. 19.00 Formule 1 Magazine.
19.55 Basket-ball. En direct. Euro 97. Qualifications : France-Pologne, à Grenoble (95 min). 1677732
21.30 Tennis. 23.30 Football. 0.30 Equitation Coupe du monde de saut d'obstacles à Bologne (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MERCREDI 28 FÉVRIER 1996

Au nom de la norme

par Pierre Georges

IL A DIT cela sans sourciller. *Les deux gendres de Saddam* Hussein « *avaient trahi. Il était normal qu'ils soient exécutés* ». Donc Claude Cheysson n'est « *pas le moins du monde indigné* ». D'autant moins, explique-t-il, qu'en France, il n'y a pas si *longtemps et surtout quand on* était en état de guerre, « *c'était le peloton d'exécution* ».

Voilà bien une martiale déclaration et qui fait honneur à celui qui fut ministre des affaires étrangères de notre pays. Saddam Hussein est un saint homme et Claude Cheysson son zélote. Mort, mort aux traîtres et à tous leurs affidés ! Les deux gendres savaient ce qui les attendaient. Ils avaient trahi. Ils sont rentrés. Ils ont, pour ainsi dire, provoqué la répression. *Ils ont mis délibérément* la tête sur le billot. Ils ont été exécutés. Ou assassinés, ce qui revient au même. Tout est normal. De cette jolie norme qui *fait la grandeur des régimes*. Rompez, et, comme dit Claude Cheysson « *il n'est pas vrai que le président irakien règne par la terreur* ». CQFD.

Le parler rude et sans filet dont Claude Cheysson, s'est fait longtemps une *spécialité dépasse là le* simple entendement. On peut tout dire, et n'importe quoi. M. Cheysson dit tout et n'importe quoi. Aux obsèques des vic*times coupables de leur propre* exécution, l'ancien ministre fournit en somme l'épitaphe : douze balles dans la peau, et ce n'est pas cher payé. Normal ! Norme *étrange, homme étrange*. Inutile de s'appesantir davantage en tout cas. Et sur son cas !

L'intelligence n'est pas une excuse qui amène ainsi parfois à soutenir d'étranges raisonnements. C'est le cas en Bosnie, où certains, au nom de l'Histoire et de l'équilibre géostratégique des nations, argumentent sur l'idée *que, tout compte fait et bien réfléchi*, les Musulmans aussi n'ont point volé ce qui leur arrive. C'est le cas au Rwanda, où, à victimes victimes et demi, une terreur tutsie en appelle d'un génocide hutu. C'est le cas ici et ailleurs, Ir*lande, ETA, Algérie, où la raison* raisonnante trouve aux attentats les plus sanglants une raisonnable logique. C'est le cas partout où il se trouvera des hommes pour disserter doctement, froidement et inlassable*ment de la norme sanglante* comme d'un cas d'école ou d'un cas d'histoire.

Au nom de la norme, que de crimes commis et que de crimes « compris » ! Que de sang versé et que de sang excusé ! Le cy*nisme des nations est une don*née que l'on peut comprendre. Sauf à errer dans l'ingénuité et la naïveté. Le cynisme des bels et beaux esprits trouvant explica*tion à tout et excuse au reste*, disséquant le malheur et la violence avec des gourmandises entomologiques, pour aboutir presque toujours à la conclusion irréfutable que les victimes furent d'abord coupables, fait frémir.

On peut ne point s'illusionner sur le monde dans lequel nous vivons. Le ferait-on que, chaque jour, la réalité de la violence, des guerres, des famines, des *meurtres politiques, des assassi*nats politiques, des dictatures nous rappelleraient à l'ordre. Ou au désordre, sanglant, des choses. Mais de là à jeter *l'homme et les vies par-dessus* bord, pour la simple satisfaction d'un constat ou d'un raisonnement intellectuel, il y plus qu'une sérieuse marge, une vraie perversion de l'esprit. La seule norme que l'on connaisse en matière d'humanité, c'est l'homme et l'irremplaçable vie de l'homme.

Marc Blondel défend sa stratégie devant le congrès de FO

LE DIX-HUITIÈME congrès de Force ouvrière s'est ouvert, mardi 27 février, à Paris, porte de Versailles, à un hall de distance du Salon de l'agriculture. Il sera réuni jusqu'au 1er mars. Les trois mille délégués doivent débattre des orientations de la centrale pour les trois ans à venir. Situation inédite, c'est à Jacques Mairé, secrétaire de l'union départe*mentale de Paris qu'il échoit*, en tant que « puissance invitante », d'accueillir les participants au congrès. Or M. Mairé est aussi le chef de file de l'opposition interne à Marc Blondel et s'est déclaré candidat contre lui au poste de secrétaire général (*Le Monde* du 27 février).

M. Blondel, secrétaire général de FO depuis sept ans, devrait défendre le bilan des trois années écoulés depuis le congrès de Lyon. Attaqué par ses adversaires, *qui lui reprochent*, notamment, son attitude durant le conflit social de la fin de 1995, M. Blondel a annoncé que « *les événements de novembre et décembre feront l'objet d'une attention soutenue* » durant le congrès. *Le secrétaire général, qui a pré*senté le rapport d'activité mardi en fin de matinée, devait récuser avec la plus vive énergie l'accusation d'un rapprochement avec la CGT, illustré par la poignée de mains échangée en public, le 28 novembre, avec Louis Viannet, son homologue de la CGT, lors d'une manifestation commune.

André Bergeron, secrétaire général de FO de 1963 à 1989, regrette ce geste dans un entretien accordé au *Nouvel Economiste* (daté du 23 février). « *Personnellement, je ne l'aurais pas fait* », déclare M. Bergeron, qui souligne que si les fondateurs de FO s'étaient séparés « *des communistes dans la CGT* », en 1947, c'était parce qu'ils n'acceptaient pas « *l'emprise d'un parti politique sur l'organisation syndicale* ». « *Cela reste vrai aujourd'hui* », ajoute-t-il. Pour couper court à tout procès d'intention, M. Blondel a rappelé qu'il avait déjà « *serré la main du pape* » et que, pour autant, il « *ne va pas à la messe tous les dimanches* »...

Après le discours introductif de M. Blondel, le second temps fort du congrès sera le vote sur le rapport d'activité, jeudi 29 février. C'est dans ce vote, en effet, que les adversaires du secrétaire général entendent se compter, espérant rassembler un tiers de mécontents. Il ne revient pas, en effet, au congrès d'élire les instances dirigeantes de FO. L'élection du secrétaire général se fera le 2 mars, lors d'une réunion du comité confédéral national.

Alain Beuve-Méry

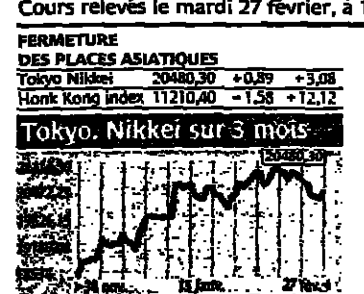
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 27 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20480,30	+0,89	+3,08
Honk Kong index	11210,40	−1,58	+12,12



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 26/02	Var. en % 23/02	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1960,93	−0,81	+4,75
Londres FT 100	3717,50	−0,61	+0,76
Zurich	1568,23	—	+2,51
Milan MIB 30	1005	−0,78	+7,94
Francfort Dax 30	2445,55	−0,25	+8,50
Bruxelles	1660,74	−0,29	+6,48
Suisse SBS	1382,98	—	−5,11
Madrid Ibex 35	340,36	−0,14	+6,33
Amsterdam CBS	338,50	−0,58	+5,28

Tirage du *Monde* daté mardi 27 février 1996 : 478 711 exemplaires   I - 3

Carlo De Benedetti met en vente ses parts dans l'équipementier automobile Valeo

L'américain General Motors et le britannique Lucas sont intéressés

VALEO est officiellement à vendre. Carlo De Benedetti, qui détient, *via* sa société de portefeuille française Cerus, 28 % des actions et 42 % des droits de vote du deuxième équipementier européen a confié un mandat de vente à son banquier personnel, Yves-André Istel, vice-président de Rothschild New York. Après des mois de rumeurs boursières, l'information est *confirmée. Malgré lui, Carlo* De Benedetti s'est résolu à se séparer de sa seule filiale rentable : il a besoin d'argent frais pour financer Olivetti, sa société informatique italienne au bord du gouffre.

Valeo devrait changer de natio*nalité : aucun investisseur ou indus*triel français n'a les moyens financiers de s'offrir le groupe dirigé d'une main de fer par Noël Goutard, qui vaut en Bourse la coquette somme de 18 milliards de francs. D'autant que la cession de la participation de M. De Benedetti forcera son acheteur à se porter acquéreur de la totalité des titres de Valeo : en vertu de la réglementation boursière française, la détention d'un tiers du capital ou des droits de vote *déclenche le lancement d'une OPA* sur l'ensemble du capital.

Trois acteurs du secteur automobile se sont déjà penchés sur le dossier : l'allemand Siemens, le britan*nique Lucas et l'américain General* Motors. Siemens, qui détient la moitié du capital de Bosch, numéro un européen des équipementiers (68 milliards de francs de chiffre *d'affaires*), travaille *déjà* avec Valeo. Les deux groupes ont créé ensemble, en 1995, une société commune spécialisée dans la climatisation automobile, baptisée Valeo Climatisation, détenue à 79 % par Valeo et à 21 % par Siemens et qui *réalise* un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,4 milliards de francs. L'allemand a officiellement fait savoir, il y a deux mois, qu'il n'était finalement pas intéressé par la socié*té française. Les règles de* concurrence européennes rendent difficile tout mariage entre les deux leaders européens.

Lucas, qui fabrique notamment des systèmes et composants élec*troniques destinés* à l'industrie automobile et aéronautique et des systèmes d'injection diesel (22 milliards de francs de chiffre d'affaires), est le second candidat sérieux, même si General Motors, *via* sa filiale Delphi (165 milliards de *francs de chiffre d'affaires*), premier équipementier mondial, semble être le plus attiré. « *Valeo est notre modèle en matière de rentabilité* », déclarait en janvier J. T. Battenberg III, président de Delphi, lors du Salon de Detroit.

*Valeo est un modèle de profitabi*lité. L'entreprise a enregistré en 1995 un résultat net d'1 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 25,2 milliards, soit une marge nette de 4 %. L'entreprise n'a pas 1 franc de dette et ses capitaux propres atteignent 10 milliards de francs. Michelin n'a qu'une rentabilité de 2 %, Plastic Omnium de 2,2 %, tandis que Lucas perd de l'argent.

La performance de Valeo a été saluée par la Bourse. Depuis cinq *ans, selon l'agence Bloomberg*, l'action a presque quadruplé, alors que les valeurs du secteur automobile ne faisaient que doubler et que la Bourse de Paris n'affichait qu'une *progression de 30 %. La participa*tion de Cerus, inscrite dans ses comptes pour 2,3 milliards de francs, en vaut aujourd'hui plus de 5.

Valeo a *souffert, en 1995, de la* hausse du prix des matières premières et l'action, qui valait 266,50 francs le 26 février, a touché un plus bas de 201,50 francs en décembre. Son président reste ambitieux avec un objectif de 33 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1998 et de 40 milliards à l'horizon 2000. L'explosion de Valeo doit beaucoup à son patron, Noël Goutard, qui aura soixante-cinq ans *cette année et pourrait quitter* la présidence du groupe. Cet homme, licencié en droit et libéral acharné, a commencé sa carrière aux Etats-Unis en tant qu'employé de bureau dans une maison de Wall Street avant d'y devenir « trader ». Nommé numéro deux de Thomson en 1983, il arrive, en 1986, dans les bagages de Carlo De Benedetti, au terme d'une longue OPA pour prendre les rênes de Valeo.

GROUPE HIGH TECH

Il mènera un unique combat : satisfaire ses actionnaires. Il taille sans états d'âme dans les coûts et les effectifs pour redresser Valeo. L'entreprise qui perdait 400 millions en 1986 en gagne 440 un an plus tard. *M. Goutard ne se laisse pas griser* par la prospérité de la fin des années 80 et continue son combat pour le profit. Sa société sera l'une des rares à afficher, à partir de 1991, une hausse continue de ses bénéfices, même en 1993, où le secteur automobile a connu en Europe une « *annus horribilis* ». Le groupe, qui employait vingt-huit mille personnes en 1986, en compte aujourd'hui trente mille. Entre-temps, *la production a été délocalisée dans* des pays à faible devise et faible coût de main-d'oeuvre, comme la Grande-Bretagne, l'Espagne ou le Mexique. Valeo prévoit de s'im*planter en Inde et d'accroître ses* capacités en Grande-Bretagne. Seuls vingt-cinq sites sur un total de quatre-vingt-douze demeurent en France.

M. Goutard ne se contente pas de « sabrer », il construit en positionnant le groupe sur des produits à forte valeur ajoutée, à base d'électronique. « *Quand je suis arrivé chez Valeo, c'était un groupe low-tech. Aujourd'hui, je suis fier de diriger une entreprise high-tech* », déclarait-il lors de la présentation de ses résultats 1995. Valeo consacre 6 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement quand ses *concurrents ont un objectif de 5 %*. Valeo a également pour obsession d'acquérir son indépendance. D'abord en se mettant à l'abri des à-coups de la conjoncture française *et européenne : en dix ans*, le poids de la France dans son activité est passé de 54 % à 37 %. *Ensuite*, en multipliant le nombre de ses clients. Celui qui n'était en 1986 qu'un sous-traitant de PSA Peugeot-Citroën et de Renault réalise aujourd'hui environ 35 % de son chiffre d'affaires avec les deux constructeurs français, contre 60 % pour Reydel et 44 % pour Bertrand Faure.

Il est difficilement imaginable que Jacques Calvet, président du directoire de PSA – qui affiche un anti-américanisme viscéral –, laisse l'américain General Motors, premier constructeur automobile mondial et, qui plus est, maison mère de Delphi, premier équipementier automobile mondial, s'emparer de Valeo. La solution européenne Lucas, avec lequel PSA collabore, aurait sa préférence. Renault semble moins sensible à la nationalité de ses fournisseurs. Mais *aucun* des deux Français ne veut dépendre de l'un de ses fournisseurs.

Arnaud Leparmentier et Virginie Malingre

Une star de la cote

Secteur automobile

Secret défense

Noël Goutard se souvient de l'interventionnisme de PSA et, dans **une moindre mesure, de Renault pour empêcher Carlo De Benedetti de mettre la main sur Valeo en 1986. Edouard Balladur, alors ministre des finances, avait invoqué le secret défense pour bloquer l'OPA de l'homme d'affaires italien : l'entreprise fabriquait des boîtes de vitesse pour les chars de l'armée. Ces mêmes constructeurs ont empêché Valeo en 1988 de racheter Epeda Bertrand Faure, pour éviter qu'il ne devienne trop puissant. Le Crédit commercial de France, appuyé notamment par l'assureur AXA, Michelin et PSA, avait joué les chevaliers blancs.**

Aujourd'hui encore, Renault et PSA ne manquent jamais de donner leur avis, parfois de manière très dissuasive : en 1995, ils ont empêché l'américain Textron de racheter Reydel. Carlo De Benedetti s'était engagé, en 1986, à leur demander leur avis en cas de cession de sa participation dans Valeo.

COMMENTAIRE

L'éternelle absence de capitaux français

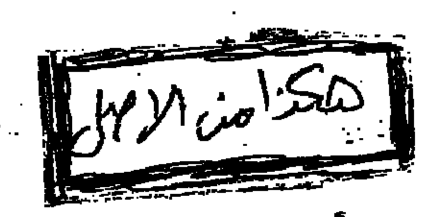
Les entreprises nationales Peugeot et Renault vont-elles céder à leurs vieux démons en tentant d'imposer un repreneur pour Valeo ? En 1986, elles avaient, avec l'aide du gouvernement français, interdit à Carlo De Benedetti de lancer une OPA sur Valeo. Ce n'est *qu'à l'automne de la même année*, par un accord entre les différentes parties prenantes, que l'homme d'affaires italien réussit à en devenir le principal actionnaire. Deux ans plus tard, Peugeot et Renault récidivaient en l'empêchant de re*prendre Epeda Bertrand Faure* et de devenir ainsi trop puissant.

Aujourd'hui, Valeo risque de leur échapper définitivement. Aucun industriel français n'est susceptible de le reprendre. Les *investisseurs* institutionnels, comme Paribas ou Suez, se sont *ruinés dans* l'immobilier. La mauvaise santé de la bourse de Paris et l'absence d'investisseurs empêchent toute cession sur les marchés financiers. Personne en *France ne peut se lancer dans une* bataille boursière coûteuse pour défendre les intérêts de PSA et Renault. La seule arme des deux Français, qui représentent 35 % des débouchés de Valeo, *réside dans un* boycott de leur fournisseur.

Un des fleurons de l'industrie française, érigé en modèle, *même* outre-atlantique, devrait rejoindre un industriel étranger et devenir une simple filiale d'un groupe anglo-saxon : l'américain General Motors est aujourd'hui le candidat le plus sérieux. Même si Valeo était contrôlé par un actionnaire italien, il restait français : coté à Paris, il *maintenait ses centres de décisions* en France, en dépit de fortes délocalisations.

Faute de marché boursier performant pour garder les entreprises à Paris, la fuite à *l'étranger* des entreprises profitables est iné*luctable, personne en France* n'ayant les moyens de les racheter.

Ar. L. et V. Ma.



EXCLUSION L'herbier des Malesherbes page IV

TRIBUNE par Hubert *Bouchet page IV*

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 28 FÉVRIER 1996

▼ EMPLOI



DANS INITIATIVES EMPLOI DU 6 MARS Les politiques des villes et l'insertion

ANNONCES CLASSÉES de la page V à la page XII

Oh Humphrey, toujours à faire le clone...!

ILLUSTRATIONS : DAMIEN CHAVANAT

Les métiers artistiques saisis par la technologie

Dans l'univers virtuel, les créateurs craignent pour leurs droits et leur identité. Une peur qui n'est pas toujours justifiée

CELA commence à la façon d'un cauchemar de science-fiction. Grâce au scanner et aux moyens numériques, il est possible de cloner un comédien puis de lui faire tenir son rôle en dehors de sa présence physique. Ainsi le jeu d'acteur peut devenir virtuel, indéfiniment reproductible, et, par conséquent, mécanique. A peine futuriste, l'expérience a été menée avec Richard Bohringer pour les besoins d'un film, *Vingt Mille Lieues sous les mers*, qui n'est jamais sorti en salle pour des raisons financières et non techniques. Mais on peut imaginer des prolongements plus préoccupants. Par exemple, les petits rôles pourraient être plus économiquement occupés par de simples fantômes animés, ou les troupes de figurants anonymes pourraient être remplacés par des robots androïdes. Une silhouette ou un caractère, aperçus dans la rue, deviendraient réexploitables dans un film, pourquoi pas à l'insu de la personne et du droit à son image.

Si un avenir sans comédien se profile, menaçant du même coup de réduction les emplois d'artistes du spectacle vivant, le développement d'une musique sans musicien ne relève presque plus de l'imaginaire. L'usage et l'abus du *sampler*, ou échantillonneur, permet déjà de produire ou reproduire des sons qui ne proviennent d'aucun instrument. Avec l'ordinateur, on peut les malaxer, les triturer et fabriquer une musique sans origine humaine. Jean-Michel Jarre en apporte la démonstration, lui dont les concerts nécessitent la levée d'une armée de techniciens, le regroupement en un lieu donné de centaines de tonnes de matériel, et pourtant pas d'autre intervention musicale que la sienne. Venue des boîtes de nuit, la *dance music*, machinale et répétitive à souhait, se conçoit d'emblée sans instrumentistes. Tout comme le *rap*, d'ailleurs, les deux styles de musique ayant actuellement le vent en poupe.

A poursuivre, on en conclurait donc que le scénario-catastrophe est devenu probable. Des professions, des métiers, des talents artistiques, et pas seulement dans les domaines du cinéma ou de la musique, risqueraient d'être décimés et supplantés par des machines aux performances de plus en plus époustouflantes. On pense là aux plasticiens, peintres et sculpteurs qui, dans leurs travaux, ont précisément recours, et chaque jour davantage, aux techniques informatisées ou à des moyens de reproduction numérisés. Mais, fort heureusement, la victoire de Garry Kasparov sur l'ordinateur d'IBM ne rassure pas que les joueurs d'échecs. En connaisseur, Jean-Michel Jarre lui même concède que la musique synthétisée finit par donner *« comme un goût de chair morte »* et qu'il faudrait retrouver une âme. Pareillement, les cinéastes savent bien que le clone d'un acteur ne saura jamais donner corps à des émotions. Le spectateur – le consommateur en l'occurrence ? – pourrait perdre jusqu'au plaisir de l'illusion.

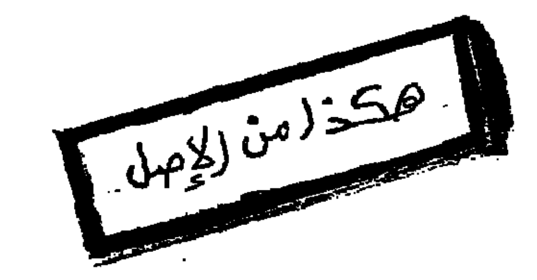
D'autres éléments permettent surtout de s'éloigner de la vision de cauchemar. Sur le plan juridique et éthique, pour commencer, il apparaît bien, à la consultation des spécialistes, que toutes les craintes ne soient pas fondées. Qu'elle soit virtuelle, quel que soit son support ou son moyen de diffusion, l'oeuvre demeure indiscutable en droit ; la seule question étant d'en faire respecter le statut, les gendarmes accusant toujours un retard sur les voleurs, à l'affût des avancées technologiques, comme l'a révélé la diffusion sur Internet du livre du docteur Gubler, *Le Grand Secret*. De la même façon, tous les experts s'accordent pour dire que le droit à l'image et, bien entendu, tous ceux liés aux droits d'auteurs s'appliquent grâce à une loi qui a déjà su passer de la protection de la propriété littéraire à celle de la propriété photographique. Mais le principe étant intangible, il reste, là encore, à trouver les parades techniques contre la fraude pour pouvoir vivre, financièrement, dans ce nouvel environnement. Quant à l'impact supposé sur l'emploi, ensuite, il ne saurait être aussi inquiétant et mérite en tout état de cause un regard plus optimiste. Une fois encore, en effet, il faut faire la part des choses entre les professions déstabilisées, condamnées à l'adaptation, et la foultitude des métiers nouveaux, pas toujours bien cernés, qui ne demandent qu'à éclore dans ce qui apparaît comme une recomposition du paysage artistique ou culturel. Jean-Michel Jarre, encore lui, prétend que des emplois peuvent naître de méthodes de création musicale à la portée du plus grand nombre. Mais on voit bien aussi que, à la faveur de l'introduction d'une technique qui va se répandant, les domaines d'application s'élargissent qui font entrer des pans entiers d'activité, à la fois dans la professionnalisation et dans l'art, les transformant ainsi en métiers du virtuel.

Ce faisant, avec ce qu'on appelera les *« technocréateurs »*, qu'ils soient infographes pour certains d'entre eux, pyrotechniciens ou créateurs d'effets spéciaux au cinéma pour d'autres, se refait le chemin déjà emprunté par d'autres catégories plus anciennes qui sont passées de l'artisanat à l'art. Selon un vieux schéma, la maîtrise de l'outil est un préalable que ne détermine pas définitivement le sens donné à un métier. Ainsi, et pour s'en tenir à ce cas qui n'est pas unique, les scénographes ont franchi la frontière qui sépare le technicien de l'artiste à mesure que leur rôle a été reconnu dans la décoration scénique, la muséographie, l'architecture ou l'ordonnancement d'événements. Demain, les éclairagistes connaîtront sûrement la même évolution.

Alain Lebaube

d o s s i e r

Lire pages II et III



Le comédien Richard Bohringer a été « cloné » en capitaine Nemo pour les besoins d'un film

Le long-métrage n'est jamais sorti en salle. Mais preuve est désormais faite qu'il est possible d'intégrer des personnages réels dans une œuvre conçue par ordinateur

VINGT mille lieues sous les mers avec, dans le rôle du capitaine Nemo, Richard Bohringer, ou plus exactement son clone informatique : fin 1994, une version futuriste, en images de synthèse, de l'œuvre de Jules Verne, aurait dû sortir sur les écrans si les contraintes financières n'avaient pas arrêté son réalisateur, Didier Pourcel, dans son élan.

Les outils numériques offrent depuis quelques années de multiples possibilités aux cinéastes dans le domaine des trucages et des effets spéciaux : transformer un décor, y ajouter un élément trop coûteux à construire, créer un univers fantastique, tourner dans des lieux aujourd'hui disparus ou difficilement accessibles, dédoubler un personnage... Il est même désormais possible d'intégrer des personnages réels dans un long métrage entièrement conçu par ordinateur.

Pour s'intégrer dans un univers virtuel, Richard Bohringer a ainsi été scanné. Avec des caméras infrarouges et un système informatique approprié, ses gestes, sa voix, ses expressions, la texture de sa peau, la géométrie de son corps ont été transformés en données numériques pour donner naissance à un clone informatique.

Le film n'a jamais vu le jour. Mais rien n'interdit que, dans quelques années, un long métrage puisse être réalisé avec le Bohringer d'aujourd'hui, autour du même scénario ou d'un autre. Car le clone a désormais sa propre vie... Il serait ainsi possible aujourd'hui de se passer de comédiens « en chair et en os » pour faire du cinéma.

« Il n'est pas question d'utiliser la base de données du clone de Richard Bohringer pour un autre projet », tient à préciser Didier Pourcel, qui se défend de vouloir utiliser ces techniques pour remplacer les comédiens par des robots androïdes.

Qu'ils soient réalisateurs, producteurs ou agents, tous se refusent à voir dans l'avènement du numérique la mort du spectacle vivant. *« Le jeu d'un artiste interprète, c'est une voix, une gestuelle »*, relève François-Xavier Molin, agent chez Art Media. *« Le comédien suscite des émotions, ce qu'un clone informatique, aussi proche du réel soit-il, est incapable de faire »*, appuie Pierre Bonjiovanni, directeur du Centre international de création vidéo de Montbéliard. *« A moins que l'aspect virtuel du film soit délibérément recherché*, poursuit Claude Schiffmann, responsable du département « nouvelles technologies » du Centre national de la cinématographie (CNC), *le public n'acceptera pas d'être trompé ; celui-ci va aussi voir un film pour ses acteurs. »* Et d'ajouter : *« L'usage du numérique se développera là où on y gagnera financièrement. »*

PROBLÈMES D'ÉTHIQUE

C'est le cœur du problème : si une vedette fait vendre un film, on pourrait davantage être tenté d'utiliser ces techniques pour des petits rôles. Certes, il reste encore plus rentable de filmer des personnages que de les numériser. Mais on sait que plus les outils gagnent en puissance, plus les coûts baissent.

La numérisation possible des films permet d'ores et déjà de réaliser à moindres frais des scènes de foule notamment. A l'aide de logiciels, on peut en effet « travailler » des images filmiques que l'on a numérisées et ainsi dupliquer des figurants.

François Parrot, du Syndicat français des artistes interprètes, se montre, quant à lui, aussi sceptique quant à l'utilisation abusive de ces techniques pour la réalisation de films d'auteurs. *« Reste que la numérisation permet une manipulation du travail des artistes et, pour les films à petits budgets, les risques sont bien réels*, relève-t-il. *La voix, le corps, le visage d'un comédien peuvent être indûment utilisés dans un film dans lequel celui-ci n'a pas choisi de figurer. Et ce sans qu'il soit rémunéré. Ces risques sont d'autant plus grands pour des acteurs peu connus. Cela pose deux questions essentielles : celle du droit moral et celle de la rémunération du travail de l'acteur. »* La loi de juillet 1985 reconnaît d'ailleurs aux artistes interprètes un droit moral leur permettant de s'opposer à une manipulation de leur travail. *Elle stipule* que l'image d'un comédien ne peut être utilisée sans son accord. *Mais rien, techniquement, n'interdit* en effet de tels détournements. D'où, pour François Parrot, l'importance des procédures de codification en cours d'élaboration. Celles-ci doivent en effet permettre d'identifier l'acteur qui est derrière une image virtuelle.

Laetitia Van Eeckhout

Exemple de décomposition du coût de production d'un CD-ROM
(Les Oiseaux-Opus Species) — en milliers de francs

Poste	Montant
AMORTISSEMENT MATÉRIEL	110
ADMINISTRATION ET AUTRES	140
CONCEPTION	
PRESTATION TECHNIQUE	400
BANDE SON	
ART (DESSINS)	240
PERSONNEL DE PRODUCTION	760

TOTAL : 2 000 000 de francs (part des droits : entre 15 et 35 %)

Le parc de lecteurs de CD-ROM est passé de 120 000 unités en 1993 à près de 500 000 début 1995. Il vise à devenir un marché de masse.

Capteurs optiques

Appelé « motion capture », le tournage d'un film virtuel ne modifie pas en soi le jeu des acteurs. Ces derniers jouent leur rôle comme pour une réalisation classique en prise de vues réelle. Seule différence, les scènes sont tournées sans décor ni costumes. Vêtus d'une tenue légère, les comédiens sont couverts de capteurs optiques sur le corps et le visage. Autour d'eux, des caméra infrarouges réceptionnent les informations émises par ces capteurs et enregistrent ainsi tous leurs mouvements.

« *Seule la caméra change*, souligne le réalisateur, Didier Pourcel. *Mais il y a toujours une équipe technique derrière, et des acteurs devant. Ces séances ressemblent en fait à des répétitions de pièces de théâtre. De la même façon, le comédien doit faire preuve d'une grande concentration, n'étant pas dans le décor du scénario.* » Toutefois, les acteurs sont encore pour l'instant obligés de jouer séparément, et en deux temps : une fois pour le corps, une fois pour le visage.

Droits d'auteur et multimédia

PIERRE-MARIE BOUVERY, juriste chargé de suivre les nouvelles technologies de la Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (Adami) est formel : *« Que vous soyez sur un réseau numérique ou non, la reproduction d'une œuvre, comme sa diffusion, doit obtenir l'autorisation de l'auteur, de l'artiste interprète ou du producteur. »* Bien sûr, il est toujours possible de contourner l'interdit. Mais cela relève du délit pénal. Il n'y a pas de vide juridique donc. En fait, derrière ces produits qui circulent se cachent des intérêts économiques.

Les producteurs ou éditeurs de CD-ROM qui font travailler des créateurs en échange d'une simple rémunération veulent ignorer le droit d'auteur, soucieux de se réserver les droits d'exploitation et les rentes. Ils préfèrent croire ou faire croire que le droit d'auteur ne s'applique pas au multimédia sous prétexte que la technologie est nouvelle. *« Si on laisse se développer ce type d'usage, le législateur finira par entériner »*, confie Pierre Noguier, directeur juridique de la Société civile des auteurs multimédias (Scam). Compte tenu de ces dérives, il pourrait être utile d'adapter les textes existants, de les préciser. *« Les textes sont suffisamment larges pour tout couvrir, parfois un peu trop larges »*, souligne en effet Carmita Rodriguez, directeur juridique de l'Adami.

Reste que, au-delà du droit, se pose le problème de son respect. *« Cela pose clairement la question de la police sur Internet »*, estime Olivier Carmet, délégué général de la Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD), qui préconise l'élaboration d'un code de bonne conduite. Plus concrètement, le milieu artistique a engagé une réflexion pour tenter de cerner les risques existants ou à venir et tenter de trouver des parades. *« Le risque majeur vient de l'utilisation de programmes multimédias. Si nous pensons que la loi est tout à fait adaptée à nos besoins, il faut cependant prévoir des mesures pratiques pour s'adapter aux évolutions »*, affirme Patrick Boiron, directeur général adjoint de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem).

Première difficulté : comment repérer les œuvres qui sont passées dans le réseau afin de percevoir les droits d'auteur et les distribuer aux ayants droit ? Autre problème à résoudre : celui qui voudrait diffuser des œuvres protégées sans payer de droits d'auteur pourrait être tenté de le faire à partir d'un pays où la législation sur les droits d'auteur est faible ou inexistante, où donc il ne serait pas poursuivi. Chaque fois, bien sûr, une parade existe. De même, les sociétés d'auteurs se sont regroupées au sein d'une association, Sesam, pour constituer un guichet unique visant à donner les autorisations de diffusion, à percevoir les droits d'auteur et à les redistribuer.

Catherine Leroy

Une seconde de musique découpée en 44 000 tranches

CRÉATURE informatique, très présent dans les studios de musique depuis une dizaine d'années, l'échantillonneur – *sampler* en anglais – est capable de découper une seconde de musique en 44 000 tranches. Sa source sonore peut provenir d'un synthétiseur qui contient des milliers de timbres instrumentaux (piano, violon...) ou des générateurs d'ondes qu'utilisaient les claviers des années 70. Jouée plus ou moins rapidement sur le synthétiseur, une seule note, échantillonnée, numérisée, puis stockée dans la mémoire d'un ordinateur, peut recréer toute une gamme. Résultat : c'est presque un véritable orchestre que l'artiste pilote du bout de ses doigts. En fait, n'importe quel son peut être haché menu, trituré : dix secondes de musique volées à un concert, une voix, un bruit urbain, un grincement de porte, etc.

Sur son synthétiseur, Jean Chaudron, musicien de jazz, montre comment un simple « bonjour » se transforme en un son proche de celui des percussions. *« C'est un son unique, qu'aucun instrument ne peut produire »*, assure-t-il. En outre, l'usage de l'ordinateur remplace le montage de bandes magnétiques, et en multiplie les possibilités à l'infini. Grâce au *home studio* qu'il a installé dans son appartement, comme nombre de ses confrères, Jean Chaudron teste les orchestrations qu'il compose et édite ses partitions. Ces outils sophistiqués ont simplifié la vie des musiciens. Au lieu de courir les maisons de disques pour réaliser leurs maquettes, ils peuvent en fabriquer eux-mêmes et de très bonne qualité. Au point que certains petits labels pressent des disques à partir d'un *master* sorti d'un *home studio*. *« L'ordinateur permet à un grand nombre de personnes d'accéder à la pratique musicale*, observe Jean-Michel Jarre. *Et cela créera beaucoup d'emplois. De nouvelles races de musiciens et d'artistes multimédia vont pouvoir s'exprimer. Il faudrait encourager la création de lieux où les gens pourront, à très peu de frais, réaliser des maquettes. »*

Mais d'ici là l'ordinateur ne risque-t-il pas de jouer à la place des musiciens – et donc contre eux ? Une chose est sûre : la *dance music*, progéniture des disc-jockeys, et le rap, qui bannit les musiciens des scènes de concert, sortent tout droit des entrailles des *samplers*. Des genres qui se vendent bien. La *dance* représente en France 31 % des ventes de disques single en 1995 et le rap 14 %, selon l'Observatoire du disque.

CONCURRENCE

« La dance *ne retire pas de travail aux musiciens, car ils ne pourraient pas la produire eux-mêmes avec leurs instruments »*, plaide Marc Guez, directeur général de la Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques (SCPP), qui regroupe les majors. Soit. En revanche, dans d'autres musiques, *« si les machines sont utilisées seulement pour imiter un instrument et économiser ainsi l'emploi d'un musicien, c'est une perversion »*, estime Antony Marschutz, président de la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (Spedidam). Cette pratique existe, sur scène ainsi que lors d'enregistrements, mais ne concerne pas les plus grands artistes. *« Il y a énormément de batteries électroniques dans les studios d'enregistrement et très peu de batteurs*, déplore Marc Slypper, vice-président du Syndicat national des artistes musiciens (SNAM) CGT. *C'est un choix économique, imposé par les producteurs. »* Selon lui, *« les machines représentent une concurrence déloyale pour les musiciens. A suivre de près »*. Les producteurs nient cette concurrence. *« Ce sont les créateurs qui choisissent d'utiliser ou non des machines »*, affirme Marc Guez. Débat sans fin. Et presque périmé. Car tout le monde constate aujourd'hui *« un retour des instruments acoustiques »*, y compris dans la *dance*, et chacun insiste pour que la technique redevienne un simple outil de *« découverte de timbres nouveaux »*, comme le dit Jean Chaudron. Jean-Michel Jarre ne le contredirait pas, lui qui affirme maintenant *« se méfier beaucoup des ordinateurs »* dont il a tant usé. *« J'ai été l'un des premiers à utiliser le sampler de manière importante. Mais au bout d'un moment je me suis rendu compte que sortir un son, naturel ou autre, de son contexte, cela peut donner comme un goût de chair morte »* à la musique.

Francine Aizicovici

L'irrésistible avancée des métiers techniques

Longtemps méconnus, les scénographes deviennent des artistes à part entière

IL est des métiers qui restent dans l'ombre, inconnus du grand public, alors que leur contribution à la création artistique n'a cessé de grandir avec le temps. Qui connaît l'importance de la scénographie dans la création théâtrale ? Et pourtant *ce métier*, dit « technique », joue aujourd'hui un rôle décisif dans la création artistique.

Ecrit en 1984, le livre de Pierre Sonrel *Traité de scénographie* renvoie en introduction à la définition du Littré. La scénographie y est présentée comme un terme de peinture : *« Art qui consiste à dessiner les édifices, les sites, les villes etc., en perspective (...) Art de peindre la décoration scénique. »* On le voit, le métier de scénographe est presque aussi vieux que l'art du spectacle lui-même, pris au sens large. Mais une tendance née au début du siècle s'approfondit depuis une vingtaine d'années : relégués d'abord au rang de simples techniciens décorateurs, les scénographes revendiquent aujourd'hui leur contribution artistique.

C'est en tout cas l'avis de Jérôme Cassou, jeune réalisateur et scénographe de formation à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. Collaborateur au magazine de théâtre régulièrement diffusé par la chaîne Paris Première, il a souvent l'occasion de rencontrer les différents artistes qui animent et construisent le théâtre contemporain. *« Si l'on conçoit la scénographie comme l'art de travailler l'espace*, précise-t-il, *alors il s'agit d'un métier qui remonte à l'Antiquité, c'est-à-dire dès les premières formes d'événements spectaculaires. »* La forme a cependant évolué. Le théâtre élisabéthain enferme, dès le XVI[e] siècle, le spectacle théâtral dans un lieu, une salle. Dès lors, il s'agit de recréer une situation *ex nihilo*. De nombreux techniciens artisans sont donc associés à cette création globale d'un espace scénique : les chandelles, les décors peints, puis les instruments mécaniques vont contribuer au « monde imaginaire » du spectacle vivant. Il suffit de penser aux grands opéras des XVII[e] et XVIII[e] siècles pour se faire une idée de la complexe association de métiers techniques qui collaboraient à la création artistique.

Mais *« une nouvelle tendance s'affirme au début du siècle*, poursuit Jérôme Cassou, *dont le Bauhaus n'est qu'une des illustrations, et qui consiste à travailler sur la polyvalence des compétences artistiques et techniques. »* Une idée que développe très clairement Eric Michaud dans son livre *Théâtre au Bauhaus*, en précisant que *« c'est le projet délibéré de faire cesser la séparation de classe qui dresse un mur de dédain entre artisans et artistes »* (*Manifeste du Bauhaus*, Gropius).

Autrement dit, les années 20 sont marquées par une volonté délibérée de certaines écoles artistiques de poser, en des termes nouveaux, la séparation traditionnelle entre les « beaux-arts » et les « arts mécaniques ». Tous les métiers techniques associés aux spectacles vivants en général, et au théâtre en particulier, vont peu à peu gagner leurs lettres de noblesse, au point de revendiquer clairement leur reconnaissance comme activités artistiques à part entière.

« Cette tendance s'est encore renforcée au cours des quinze dernières années, explique Jérôme Cassou. *Prenez l'exemple du théâtre en France : des couples célèbres de metteurs en scène associés à des scénographes se sont imposés à l'instar de Patrice Chéreau et Richard Peduzzi, Jean-Louis Benoît et Alain Chambon, Antoine Vitez et Yannis Kokkos. Pourquoi ? Précisément parce que la direction des acteurs, pour importante qu'elle soit, n'est plus la seule composante de la création théâtrale. »*

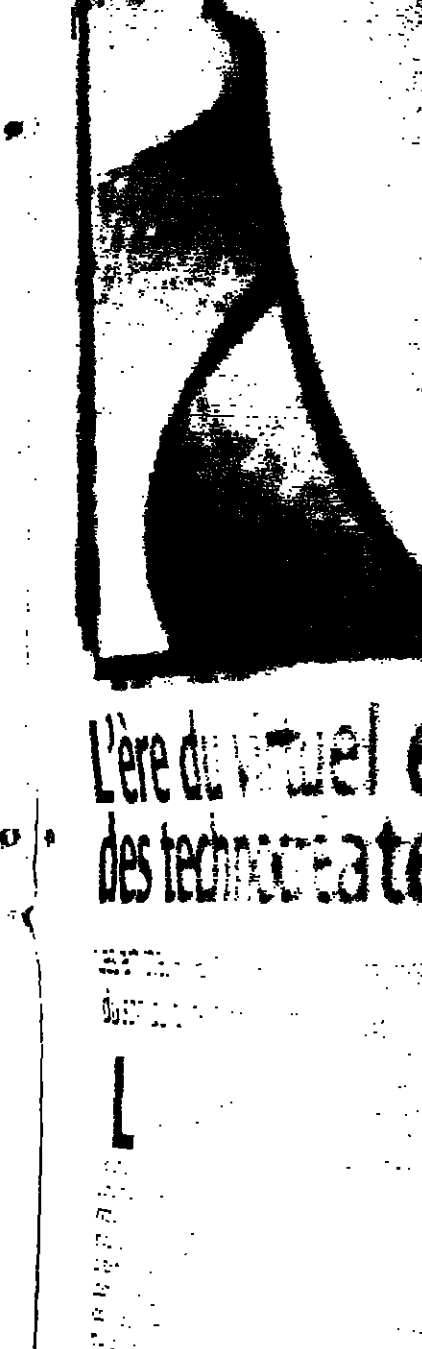
> **« Si la scénographie est l'art de travailler l'espace, alors ce métier remonte à l'Antiquité »**

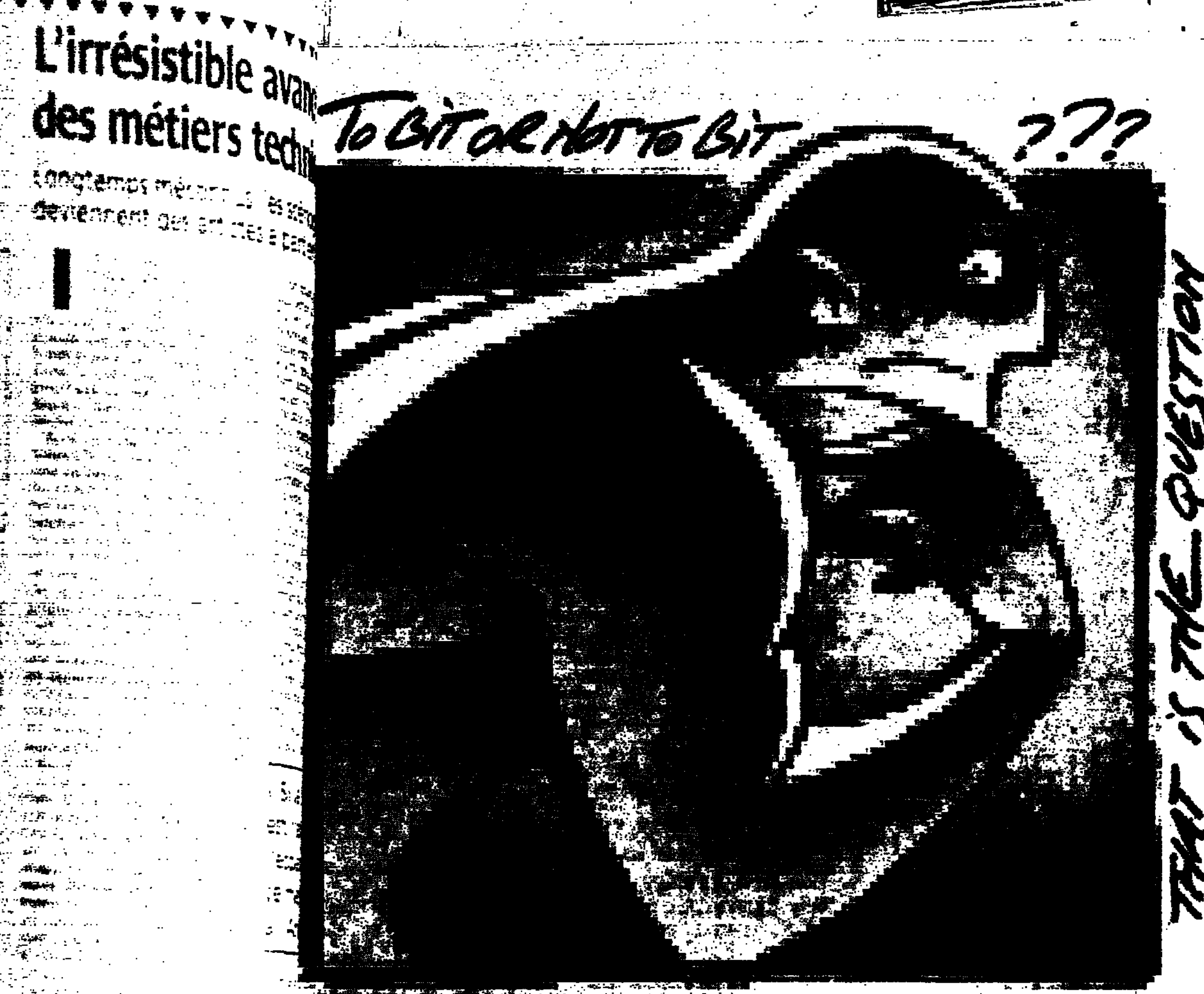
Le travail de l'espace scénique, sa conception dramaturgique nécessitent aujourd'hui d'associer à la mise en scène les compétences des scénographes. Conçue d'abord comme un métier de technicien décorateur, la scénographie s'impose de plus en plus comme une réflexion artistique incontournable de la *« poésie des spectacles et des lieux »*. *« Les metteurs en scène le sentent bien eux-mêmes*, souligne Jérôme Cassou, *et c'est pour cette raison que soit ils s'associent à des scénographes, soit ils font eux-mêmes leur propre scénographie, comme Stéphane Braunschweig. »* Cette évolution trouve d'ailleurs depuis quelques années une traduction dans les différentes écoles de formation aux techniques du théâtre. La scénographie y est aujourdhui enseignée non plus comme une simple compétence technique, mais avec toute une réflexion sur l'*« espace imaginaire que des techniques permettent de penser et de créer »*.

Au-delà du seul théâtre, la scénographie a également gagné ses lettres de noblesses artistiques en muséographie, en architecture, etc., en menant le public-acteur dans un univers imaginaire qui dépasse la simple exposition traditionnelle. La nouvelle galerie de l'évolution du Muséum d'histoire naturelle n'a-t-elle pas été conçue avec des metteurs en scène et des scénographes de prestige ? De même pour bon nombre de réalisations récentes, comme le Futuroscope de Poitiers ou Cité-Ciné. *« En réalité, toute forme d'événement spectaculaire nécessite aujourd'hui un travail de l'espace »*, explique Jérôme Cassou.

La tendance peut même être élargie à d'autres métiers considérés jusqu'ici comme des métiers techniques. La lumière, par exemple, longtemps reléguée au rang de simple technique « pour voir » – des chandelles du Moyen Age aux premiers « feux de la rampe » de l'ère industrielle –, donne naissance depuis plus de dix ans à de véritables vocations artistiques. *« Regardez des réalisations comme l'éclairage de l'Opéra de la Bastille ou ceux du Nouveau Louvre*, précise Jérôme Cassou. *Vous constaterez que les éclairagistes sont devenus des artistes aussi importants que le metteur en scène ou le scénographe. »* Autant dire que tous ces métiers de l'ombre gagnent peu à peu le devant de la scène. Au point que l'on peut même imaginer une sorte de « direction collégiale » au sein de laquelle les compétences des uns et des autres ne seront que les différentes facettes d'une même œuvre d'art.

Olivier Piot





L'ère du virtuel est entre les mains des technocréateurs

Les artistes et les ingénieurs ont acquis de nouvelles compétences issues de l'image, du son, du texte et de l'informatique

L'ACCOUPLEMENT de l'art et de la technologie mérite, en cette fin du XXe siècle, d'être observé différemment. Les artistes, d'un côté, et les ingénieurs, de l'autre, ont ensemble réussi à conquérir un nouveau pouvoir qui, sur bien des aspects, transcende le leur, mais dépasse, en les additionnant, celui du politique. Cyber ne signifie-t-il pas diriger en grec ? Entre l'artiste et l'ingénieur, le technocréateur est né. Issu de la génération spontanée de la culture de l'image, du son, du texte et de l'informatique, le technocréateur n'a pas d'histoire. Il a en revanche le pouvoir de concevoir et de proposer à des milliards d'individus des produits culturels dont la particularité est d'être vus, entendus ou lus sur toute la planète. Le génie de ce mutant est d'être comme l'objet même de son travail, virtuel. Personne encore n'a eu l'audace de s'apparenter à cette profession qui n'en est pas une, mais chacune des compétences qui s'y rattache en configure le profil.

Longtemps cantonnées à l'accessoire (invention de procédés chimiques par le stockage de films, utilisation de la biologie moléculaire pour la datation des oeuvres d'art), l'industrie et la recherche se sont tranquillement intégrées dans l'univers des contenus culturels en y apportant tout un savoir-faire. Dans le cinéma, les effets spéciaux sont d'abord l'oeuvre des techniciens, qui, ensuite, se métamorphosent en artistes. Les procédés employés demandent une telle maîtrise technique que leurs auteurs sont confrontés à l'obligation de résultats... artistiques.

Les photographes furent les pionniers de cette révolution. Aujourd'hui, c'est l'infographiste qui détient les clés d'un nouvel univers fait de palettes graphiques et d'images de synthèse. *« L'infographie,* observe Cyrille Cramesnil de Laleu, du Centre international de création vidéo à Montbéliard, *est devenue une auberge espagnole où l'architecte, le graphiste, le designer ou le vidéaste peut trouver l'expression de son propre désir créatif tout en assurant sa mission professionnelle initiale. »* Une communauté de compétences mi-techniciennes, mi-artistiques s'organise dans cet espace où le centre est partout et nulle part à la fois.

Il y a enfin le réseau. Il pourrait se contenter de véhiculer de l'information. Il est lui aussi un nouveau monde où la créativité de ses acteurs suffit à se donner l'illusion qu'à défaut d'y trouver des oeuvres nouvelles il est devenu un vecteur de diffusion culturelle à part entière. « Internet » est ce réseau. Est-ce étonnant que le ministère de la culture soit la première administration française à s'être dotée d'un serveur multimédia pour tous ses agents ? Les conservateurs de musées se sont mis à travailler comme des informaticiens pour nous proposer des expositions virtuelles inédites sur les impressionnistes ou l'archéologie sous-marine.

CROISEMENTS

Pour accompagner un marché devenu prometteur, il fallait bien que se cristallise quelque part un petit monde de l'édition multimédia. C'est fait. Il existe un lieu où la fabrication des CD-ROM permet aux éditeurs, à la télévision, aux professions artistiques, aux informaticiens et aux techniciens de la numérisation de faire cause commune. *« De nouvelles compétences sont apparues, comme les concepts-développeurs, créateurs d'interface, médiatiseurs... Des informaticiens deviennent scénaristes, des écrivains réalisateurs. »*, constate J.P. Balpe, professeur à Paris-VIII.

Mais le technocréateur reste toujours invisible. Drapé de multicompétences économiques, commerciales, artistiques et techniques, il est parfois le patron d'une PME multimédia, haut fonctionnaire au ministère de la culture comme unique médiateur pour réunir les acteurs d'une technologie de pointe avec des artistes susceptibles de se l'approprier, ou encore cinéaste-producteur... Un ensemble de fonctions professionnelles a trouvé une légitimité nouvelle qui s'apparente, comme l'indique Claude Olivier Stern, responsable des systèmes d'information au ministère de la culture, *« à des métiers nouveaux sans en être, puisque l'essentiel des savoir-faire trouve ses racines dans des professions techniques, artistiques, voire commerciales, que leurs titulaires ne renient pas, bien au contraire ».*

Cette situation ne contribue pas à la lisibilité socioprofessionnelle de la technocréation, mais elle permet toutes les audaces. Faire son trou dans ce milieu est une véritable aubaine puisque seuls l'intelligence des techniques et l'esprit créatif suffisent. Le reste est affaire d'opportunité, de talent et de volonté. Cette mutation considérable des métiers technico-artistiques est-elle de nature à permettre l'émergence d'un nouvel art que d'aucuns, ministres de la culture en tête, voudraient bien voir surgir ? Selon Dominique Lecourt, professeur de philosophie à Paris-VII, il existe surtout un discours qui vire à l'injonction lorsqu'il est dit que *« les artistes doivent s'emparer des nouvelles technologies »* (*L'aventure humaine*, revue éditée par l'association Diderot n[os] 3-4, 1995). Le fait est que des oeuvres existent, dont les auteurs revendiquent clairement la spécificité artistique. Il manque, comme dirait Edgar Morin, une « méta-réflexion » d'autant plus urgente à prendre en compte qu'une nouvelle culture professionnelle, réelle et virtuelle à la fois, s'est littéralement fondue dans notre économie.

Jean-Michel Djian

L'« œuvre » et le numérique

Auteur d'un rapport sur les droits d'auteur, Pierre Sirinelli assure que le multimédia n'est pas un espace de vide juridique

LES droits d'auteur restent-ils adaptés au monde du multimédia ? A la demande du ministre de la culture de l'époque Jacques Toubon, Pierre Sirinelli, professeur de droit et président de l'université Jean-Monnet (Orsay), s'est penché sur la question en 1993. Au fil d'un rapport (*Industries culturelles et nouvelles techniques*. La documentation française, septembre 1994) d'une centaine de pages, décortiquant minutieusement les notions d'oeuvre et d'auteur, le professeur de droit concluait que, contrairement aux préjugés, le droit d'auteur était toujours ajustable sans avoir besoin d'être modifié radicalement. Aujourd'hui, Pierre Sirinelli persiste et signe : selon lui, les nouvelles technologies ne posent pas de problème de vide juridique et les réseaux n'ont rien d'un espace de non-droit.

Rappelant au passage que le droit d'auteur, conçu comme une matière souple, a déjà réussi à absorber le cinéma, la radio, la télévision, les satellites, l'auteur du rapport souligne que les discussions actuelles ressemblent étrangement à celles du XIX[e] siècle, où les juristes s'apostrophaient afin de savoir si le droit d'auteur pouvait ou ou non convenir aux photographies, *« à la différence que nous disposons, nous, de deux siècles de jurisprudence prouvant la capacité d'adaptation du droit d'auteur »*. Ainsi, dans l'exemple de l'ouvrage du D[r] Gubler, *Le Grand Secret* (Plon), diffusé sur Internet, le juriste affirme que, contrairement à tout ce qui a pu être dit, la loi sur la protection des droits d'auteur s'appliquait parfaitement. Et que le patron du cyber-café s'est rendu coupable, à trois reprises, du délit de contrefaçon : la première fois en scannant le livre sans avoir obtenu l'autorisation du titulaire des droits, la deuxième en plaçant des données numériques sur un serveur en vue d'un usage public, encore une fois sans autorisation, et, la troisième, en la proposant au public via un réseau, ce qui porte atteinte aux droits de représentation.

« Il pourrait même y avoir une quatrième infraction constituée par le fait de télécharger sur son ordinateur la copie du livre pour pouvoir le lire. Pour le moment, c'est assimilé à une copie privée. Mais la convention de Berne prévoit que les copies autorisées ne doivent pas porter atteinte à la carrière des œuvres. Or une copie privée multipliée par un million nuit forcément à la carrière de l'œuvre. Mais ça, ce sera pour plus tard », indique Pierre Sirinelli. Pourquoi, alors, personne n'a-t-il jugé bon d'entamer une action en justice ? L'éditeur aurait pu le faire, mais la publicité ainsi récoltée ne lui a manifestement pas déplu. Et le parquet, qui aurait pu, lui aussi, prendre l'initiative de poursuites, n'a apparemment pas souhaité donner davantage de retentissement à l'affaire.

Bref, si le professeur de droit plaide pour une non-modification du système de protection actuelle, il admet, en revanche, que l'univers du multimédia soulève des questions théoriques intéressantes, notamment au stade de la création des œuvres. Ainsi, y a-t-il encore une oeuvre lorsque celle-ci résulte du recours à un ordinateur et de quelques interventions rudimentaires de l'utilisateur ? Enfin, selon lui, le problème, avec ces nouveaux outils, concerne davantage les moyens de faire respecter les règles de droit existants : *« J'ai, par exemple, trouvé le livre* Le Grand Secret *sur un serveur à New York, avec un avertissement* « Attention, ce livre est interdit en France. » *J'ai pu le télécharger en deux minutes et, là, on peut imaginer que des versions similaires soient diffusées partout dans le monde et que, demain, ce genre de situation sera forcément préoccupante »*, raconte Pierre Sirinelli.

Si l'arrivée des réseaux ne change rien aux règles du jeu traditionnel entre gendarmes et voleurs, elle accentue, en revanche, de façon considérable le retard des premiers sur les seconds. Difficile, en effet, à l'échelle d'un système qui ignore les frontières et facilite un nombre d'échanges colossal, de réussir à tout contrôler.

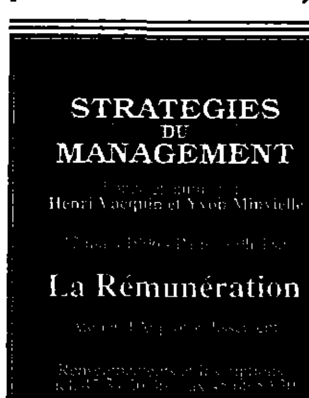
Nathalie Mlekuz

Des chiffres

● **Artistes.** 300 000 personnes environ déclarent exercer une profession culturelle comme activité principale, selon le recensement de la population en 1990 (Insee). Ces effectifs ont augmenté de 36% entre 1982 et 1990, soit 10 fois plus que l'ensemble des professions

● **Durée moyenne du travail.** Pour les intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles, la durée moyenne annuelle était, en 1991, de 97 jours, à peine 40 % de la durée moyenne du travail à temps plein. Pour les artistes intermittents, elle était inférieure à 60 jours. (Ministère de la culture – DEP – et Cereq).

● **Professions du multimédia.** Les guides de *l'Etudiant* ont publié, en 1995, un ouvrage intitulé *Débuter dans le multimédia*. L'auteur, Jean-Michel Oullion, y dresse un panamora précis et bien documenté du sujet.



t r i b u n e

Qu'importe le travail, pourvu qu'on ait l'emploi !

par Hubert Bouchet

CONSCIENTE ou non, cette affirmation pernicieuse sous-tend désormais l'approche de la question de *« l'emploi des gens »*. Le quart de siècle écoulé depuis le début de la crise a fait le lit de cet avatar de la pensée unique. En vertu de cette affirmation, TUC et autres CES ont constitué les archétypes des emplois « Canada Dry », débilitants quand ils n'avilissent pas. Il en résulte un brouillage général qui parasite l'univers des individus à un point tel qu'on ne sait plus ce que recouvre le terme de travail lui-même.

Combattre cette approche s'impose toutes affaires cessantes, d'autant que le passé l'a condamnée de multiples fois et qu'elle ferme les portes de l'avenir. Le passé l'a condamnée avec l'expérience réalisée en vraie grandeur par les sociétés administrées que l'explosion de l'Union soviétique a pulvérisées. La confusion entre travail et emploi a conduit toutes les économies concernées à la stagnation puis au déclin, faute d'attention aux conditions de la productivité moderne.

Chez nous-mêmes il y eut l'expérience éphémère et limitée des ateliers nationaux... Plus récemment, au détour du siècle, le basculement dans le progrès s'est notamment opéré par l'effet levier de la traque au mauvais emploi. Ceux qui se souviennent des modalités du déversement démographique depuis l'agriculture vers l'industrie savent qu'on quittait le secteur primaire parce qu'on y était mal employé. Le calcul n'établira jamais le rôle et la puissance de ce levier d'espoir.

En ce temps-là, de façon confuse, le choix de donner à chacun un travail digne de ce nom a conduit d'une part à prendre les moyens d'élargir la base productive de l'économie et, d'autre part, à réduire le temps travaillé pour répartir entre tous un travail digne de chacun. Ce déversement ascensionnel fut notamment possible parce que les individus avaient été préparés à l'idée d'un avenir qui quitterait les traces du passé. Cet avenir n'avait pas de configuration précise mais chacun en acceptait l'augure. Toutes proportions gardées, nous sommes dans une situation de semblable mutation. Le déversement s'opérera désormais vers ce que tout le monde recouvre sous le vocable de l'« immatériel ».

Chemin faisant, le concept de travail sortira de la gangue productiviste dans laquelle les décennies récentes l'ont encastré. Ce sera le « big bang » d'une réaction en chaîne

Le fait que ce que contient ce vocable ne soit pas configuré dans le détail est la réplique de la phase précédente où l'impératif industriel n'avait pas de contours précis quand ses acteurs en firent le pari. L'imprécision du détail du futur n'empêcha pas de le préparer notamment par le soin pris des individus desquels on attendrait le déploiement de leur force musculaire dans une société imprégnée de Taylor.

Partiellement là, mais pour l'essentiel encore à venir, la société de l'immatériel substituera l'intelligence à la force musculaire. Les neurones sont les ouvriers du futur. Ils ouvrent les portes de l'avenir. Il convient de les préparer à ce futur encore informe selon une méthode induite de celle qui préparait au déversement vers l'industrie. Il ne s'agissait pas alors des neurones mais des muscles, et la préparation revêtait notamment l'attention à l'alimentation, l'hygiène, la santé, la discipline du corps... Pareille méthode est à décliner, de façon appropriée, dans l'ordre des neurones pour mettre chacun dans une posture ascensionnelle. C'est aux antipodes de ce qui est fait. Par ailleurs, la voie de l'élargissement de la base productive et celle de la réduction du temps de travail restent à l'ordre du jour. L'élargissement de la base productive résultera de l'invitation généralisée à l'invention. La méthode pour y arriver nécessite de mettre chacun sur les sentiers de l'instruction perpétuelle en menant le combat contre les malthusiens qui craignent qu'une pléthore de gens instruits n'altère leur rente... Leur crainte est fausse car il est avéré que c'est de l'intelligence activée que sourceront les richesses à venir. On sait que les occurrences qui se présenteront ne seront saisies que par des esprits fertilisés...

S'agissant de la réduction de la durée du temps de travail, la cause semble entendue même si, dans le champ immatériel, le travail ne s'inscrit pas dans les bornes et prescriptions que le passé nous a léguées... Le travail des neurones est transparent parfois même à celui qui en est le siège, ce qui rend sa mesure difficile, voire impossible. Cela peut aussi déqualifier les modes d'organisation qui sont tous hérités des configurations productives anciennes.

Chemin faisant, le concept même de travail sortira de la gangue exclusivement productiviste dans laquelle les décennies récentes l'ont encastré. A n'en pas douter, c'est le « big bang » d'une réaction en chaîne qui est induite par l'intrusion immatérielle. Cette réaction répercutera des effets tous azimuts, jusqu'aux antipodes de son épicentre, dans des formes et selon des modalités imprédictibles.

Si les neurones se jouent de l'espace, ils se joueront aussi du temps avec, par exemple, des effets difficilement prévisibles dans la carrière et la vie des gens. De la même façon, ils se jouent de l'autorité et ne marchent pas aux ordres...

Dans cette optique, peut-être le travail du temps qui vient ressemblera-t-il d'abord au travail paysan d'hier dès lors que l'on interroge ce dernier en le dépouillant des images liées aux conditions historiques qui le voient enchâssé dans la servitude, la misère et la pré-modernité... Ainsi revisité, le modèle paysan se caractérise par l'interpénétration et des aller et retour perpétuels entre ce qui était baptisé travail et ce qui ne l'était pas. Cet aller et retour pourrait, par exemple, épouser la forme de la semaine de quatre jours...

Au-delà, il n'est pas utopique qu'advienne une nouvelle acception du travail... moyen donné à l'individu pour se construire lui-même avec, de surcroît ou comme sous-produit, la production de richesses...

A cette perspective, les grincheux opposeront la difficulté à maintenir la tension productive chez des individus soustraits à la coercition du travail prescrit. Derrière leur crainte, n'est-ce pas la vieille antienne *« L'oisiveté est la mère de tous les vices »* qui repointe le bout du nez ?

Aux autres reste l'alternative de regarder l'avenir depuis le fond des tranchées avec la révérence au passé ou d'aller plus loin, toujours plus près de l'horizon, pour édifier des promontoires afin de décrypter les signes encore informes que le futur envoie...

Hubert Bouchet *est secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière.*

L e c t u r e s

Aux racines du « social »

LES CHANTIERS DE LA PAIX SOCIALE
(1900-1940), textes réunis par Yves Cohen et Rémi Baudouï
ENS Editions, Fontenay-Saint-Cloud
336 p., 160 F.

VOILÀ une analyse éclairante de la formation de notre modèle de relations et de pratiques sociales, à travers quatorze études d'historiens et de chercheurs consacrées à la première partie de notre siècle. Une des constantes qui s'en dégage est la méfiance vis-à-vis de l'intervention de l'Etat qui aboutira à retarder la traduction législative de mesures importantes (dispositions d'hygiène publique, assurances sociales, allocations familiales)... Certaines préventions actuelles face à une éventuelle « étatisation » de la Sécurité sociale ont des racines profondes. Les données majeures : la difficulté à concevoir et à mettre en œuvre des formes de régulation des rapports syndicats-patrons auxquelles les deux parties répugnent. L'exemple des Aciéries de Saint-Etienne est, à cet égard, typique de la sous-utilisation du *« nouvel espace de négociation »* ouvert par les accords de 1936. Soixante ans après, on n'a pas sensiblement progressé sur ce terrain !

Au fil des décennies, le « social » est passé du moralisme visant à encadrer l'ensemble de la vie de l'ouvrier à une approche plus technique. Mais le chemin a été long, avec *« l'absence d'une véritable réflexion technologique sur le travail social en France entre les deux guerres »*. La gangue paternaliste destinée à assurer l'ordre et la productivité s'est pourtant peu à peu desserrée. Et, paradoxalement, *« l'emprise du catholicisme »*, ici bien décrite, y a partiellement contribué. Ainsi, même s'il n'était certes pas exempt de bons sentiments, le travail de terrain effectué par les mouvements d'action catholique et par la JOC en particulier relevait d'une méthodologie très élaborée fondée sur les faits, l'enquête et le développement de services de proximité qui préfigurait les pratiques d'aujourd'hui.

S'il fournit une bonne grille de lecture du passé et des traces qu'il a laissées, l'ouvrage indique aussi un récent renversement des perspectives : *« Les outils du social élaborés dans une relation avec des pratiques industrielles que portait une croissance fondée sur le développement irrésistible de l'industrie semblent avoir épuisé leurs effets : le danger pour la paix sociale vient désormais des classes non travailleuses »*.

Daniel Urbain

Au travail chez soi

TRAVAILLER À DOMICILE
guide juridique d'Alain Paujo,
Editions du Puits fleuri, 166 p., 120 F.

FAIRE de son domicile son lieu de travail est dans l'air du temps. Mais avant de se lancer dans ce type de démarche, mieux vaut savoir où l'on met les pieds. Un juriste d'entreprise expose les règles de droit qu'il faut avoir bien en tête. Ou bien votre activité est salariée, et dans ce cas vous bénéficiez des mêmes dispositions que les autres travailleurs de l'entreprise qui vous emploie ; mais la législation a précisé vos obligations ainsi que celles de votre « donneur d'ouvrage ». Ou bien vous devenez travailleur indépendant. Vous devez alors choisir un statut, un régime juridique. Et penser à votre couverture sociale, à votre situation fiscale, aux financements dont votre activité pourrait avoir besoin... Ce guide constitue un pense-bête détaillé. Il consacre aussi des chapitres spécifiques au télétravail, qui ne s'assimile pas forcément à du travail à domicile, et à la profession d'assistante maternelle.

L'Herbier des Malesherbes

Animatrice d'un atelier, l'association « Droit devant ! ! » consacre un livre aux témoignages des jeunes en difficulté et aux thèmes majeurs de la lutte contre l'exclusion

TOUT le monde connait l'association du DAL (Droit au logement). Mais qui a entendu parler de la jeune association « Droit devant ! ! » ? Créée en décembre 1994 par des militants du DAL et du Comité des sans-logis (CDSL), dans la foulée de l'occupation de la rue du Dragon à Paris, elle mérite pourtant l'attention.

Depuis plus d'un an, ses animateurs travaillent sur un projet qui vient tout juste de trouver sa première expression publique : la sortie d'un livre intitulé *L'Herbier des Malesherbes* et édité par l'association (44, rue Montcalm, 75018 Paris. Tél : (16-1)-42-58-82-22.)

Bien qu'issue de la mouvance du DAL, « Droit devant ! ! » s'est créée dans une perspective assez différente. *« Le logement est aujourd'hui une question majeure. Mais les personnes en difficulté rencontrent de nombreux autres problèmes*, explique Pierre Contesenne, mécanicien d'avion, animateur de l'association et permanent syndical CFDT chez Air France. *Santé, troubles psychologiques, travail, ressources, loisirs, création, etc. : sur toutes ces questions, « Droit devant ! ! » a souhaité affirmer la nécessité de se battre pour l'ensemble des droits à la citoyenneté. »*

Résultat : le 26 mars 1995, des familles sans logis du DAL, des membres du CDSL et de nombreux jeunes « en galère » occupent l'immeuble inhabité du GAN, situé au 37, boulevard Malesherbes, à Paris. Les huit mille mètres carrés du bâtiment sont rapidement investis : la vie collective et associative s'organise : *« D'emblée nous avons voulu animer le squatt de Malesherbes autour des trois axes de l'association*, précise Pierre Contesenne. *Un pôle création, avec des artistes, un pôle solidarité, en liaison avec d'autres associations, et un pôle échanges de savoirs. »*

C'est dans la pratique d'un atelier consacré à ce dernier thème que mûrit le projet du livre. Le principe de l'atelier est simple : permettre à la trentaine de jeunes de moins de vingt-cinq ans réunis à Malesherbes – tous au chômage et SDF – de s'exprimer et d'échanger leurs avis sur les thèmes du *« travail, chômage, ressources »*. Trop marquée politiquement, l'expression d'« université populaire » est remplacée par celle d'« échanges de savoirs ». *« L'objectif de cet atelier est d'aider les jeunes à formuler leurs valeurs, à cerner leurs repères et à travailler ensemble sur leur conception de la citoyenneté d'aujourd'hui »*, explique Pierre Contesenne.

Mieux, l'atelier s'enrichit progressivement de rencontres avec des chercheurs, économistes et sociologues venus débattre avec les jeunes. Peu à peu l'atelier se construit, s'anime, trouve sa cohérence. Dès le mois de juin 1995, la rédaction du livre est décidée. On a déjà le sous-titre : « Des jeunes sans logis agissent et prennent la parole ». Quant au titre, après avoir hésité sur *Les Marges*, les jeunes tranchent pour *L'Herbier des Malesherbes*. Une référence à Rika Zaraï ? Certes non. Juste un clin d'œil ironique à ceux qui les comparent volontiers aux *« mauvaises herbes »*...

Problème : l'écriture n'est guère la tasse de thé de ces jeunes. Certains bloquent, n'y croient guère. Le romancier Didier Daeninckx accepte de venir les rencontrer : son témoignage les encourage, surtout lorsqu'il leur précise qu'il n'a lui-même commencé à écrire qu'à l'âge de trente ans.

TRAJECTOIRES

Chacun se lance, un papier, un stylo, et voilà les jeunes des Malesherbes – ceux-là mêmes dont les *« fichematons »* du livre vous résument le parcours – partis pour raconter leurs vies, leurs idées, faire part de leurs rêves, leur révolte.

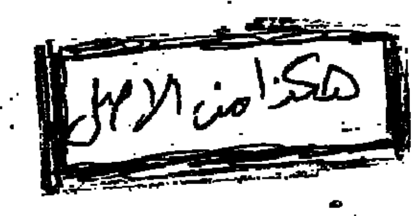
Toute la première partie du livre est faite de ces témoignages successifs. Des *« trajectoires »* évoquées de façon simple, souvent poétique, toujours digne. La charité et le misérabilisme ne sont pas de mise. *« Il y a trop de gens pauvres et je voudrais que ça change*, écrit Christophe, dix-neuf ans, « ancien » plombier. *Je me bats pour être à la hauteur de la société. Mais, en fait, la société vous ronge jusqu'à l'os. » « J'aimerais que vous sachiez, vous, les gens, les messieurs, les dames de la haute, ce mur entre vous et nous, c'est vous qui l'avez construit »*, raconte David, vingt-cinq ans, ancien mécanicien automobile.

Et son ami Michaël, plus âgé, cuisinier de métier, venu comme lui de Lyon pour rejoindre ceux de Malesherbes, enchaîne sur le thème du « Vous » : *« Vous les vous, vous décidez, légiférez/ Vous les vous, vous vous comptez et vous tranchez (...)/ On s'retrouve entre nous, parce que l'on veut lutter/ Allez montrer aux Vous, que l'on veut résister/ Malgré la faim, le froid, la taule, le LSD/ Tous les parcours des nous, que, vous, vous balisez/ A grands coups d'interdits, de bureaux, de papiers/ Et de lois abruties pour nous réinsérer/ Vous réinsérez qui ? Vous qui nous fabriquez... »*

Mais le livre, centré sur ces témoignages éloquents, accueille également les complices de l'atelier. Didier Daeninckx y publie une petite nouvelle inédite : *Robin des cités*. Quant aux chercheurs Alain Caille et Robert Castel, ils y résument leurs interventions lors des débats avec les jeunes, ajoutant leurs impressions devant ce public d'auditeurs pas tout à fait comme les autres. Exclusion, revenu minimum inconditionnel de citoyenneté (RMIC), effritement de la société salariale : tous ces thèmes sont explorés, critiqués, avec les jeunes.

Enfin, le livre s'achève sur une analyse de Rolande Trempé, professeur d'histoire, « Classes laborieuses, classes dangereuses » : en choisissant ce titre, l'historienne souhaite rappeler les étapes de l'exclusion du siècle dernier : la misère, certes, mais aussi la lutte, avec une évocation saisissante de la lutte des Canuts lyonnais de 1831. Une belle façon de rebondir sur la citation de Babeuf (1795) placée en exergue du livre, *« Taisez-vous, misérables ! L'égalité de fait n'est qu'une chimère (...) »*

Olivier Piot



ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES

GESTION – FINANCE

BOURGOGNE

AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Notre société appartient à un groupe international leader dans la production d'équipements destinés au marché de l'environnement.
Nous recherchons notre

Contrôleur de gestion industriel

Sous l'autorité du Directeur de l'usine - 150 personnes - vous êtes responsable de l'élaboration du budget et assurez le reporting mensuel selon les normes du Groupe.
Vous développez l'ensemble des outils nécessaires au suivi et à l'analyse des résultats de l'usine : comptabilité analytique, tableaux de bord, suivi des coûts industriels...

Agé de 28/30 ans, de formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent, vous justifiez d'une expérience de 3 ans au minimum de la fonction acquise en milieu industriel.
Vous parlez anglais et si possible allemand et maîtrisez l'outil informatique.
Rigoureux, précis, votre compétence technique et vos qualités relationnelles ne font pas de doute.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + curriculum vitae), sous référence 12-32096, à notre Conseil ONOMA. Tour du Crédit Lyonnais, 69431 Lyon Cedex 03.

Onoma
GROUPE COURTAUD



Vous rejoignez au sein de la direction bancaire, le service des institutionnels, dédié à la gestion et au développement des services bancaires au profit de notre clientèle concurrentielle. Reconnus pour notre professionnalisme, nous souhaitons enrichir nos services afin de conserver et de développer notre position sur ce marché.

Dans cette optique, vous développerez et adapterez la gamme de produits et services bancaires depuis la conception initiale jusqu'au suivi des résultats. Vous adapterez de manière continue cette offre en regard de l'évolution de la demande des différentes clientèles et de l'environnement concurrentiel.
Professionnel de la banque, de formation supérieure financière (Bac + 5), vous avez à votre actif une expérience de l'ordre de 10 ans au sein d'un établissement bancaire.
Votre esprit et votre dynamisme seront des atouts importants pour les fonctions proposées.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) s/réf. EL7894 à EUROMESSAGES - B.P. 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre.

ORC

Contrôleur de Gestion d'une unité industrielle

Entreprise de sous-traitance industrielle, filiale d'un groupe international, nous concevons et fabriquons en grandes séries des pièces mécaniques spécifiques et souvent complexes pour le secteur de l'automobile.

Nous recherchons le Contrôleur de Gestion d'une de nos usines (400 personnes - quart Nord-Ouest de la France.)

Au côté du Directeur de l'Usine, auquel il apporte les informations et les outils nécessaires aux prises de décision, il exerce une double responsabilité de suivi et de contrôle de la production, et de préparation des documents de consolidation pour le Groupe. Dans un objectif d'amélioration permanente des systèmes de contrôle, il développe des relations régulières avec tous les services de l'usine et avec les responsables de production des autres implantations industrielles de notre groupe.

Le candidat souhaité a une formation supérieure complétée par une spécialisation en comptabilité/finance et une solide expérience (8 à 10 ans) du contrôle de gestion, acquise impérativement en milieu industriel. Il connaît la comptabilité anglo-saxonne et les outils informatiques (équipements et logiciels) liés à sa fonction. Impliqué et mobilisateur, il possède de réelles qualités de communication orale et écrite, créativité et sens de l'initiative. L'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature lettre, C.V. et photo) sous la référence CGU/6041 à notre Agence.

AD'COM
32, rue Pierret - 92200 Neuilly-sur-Seine



Premier assureur de personnes en France,
avec un chiffre d'affaires estimé à 85 milliards de Francs en 1995,
14 millions d'assurés, 2200 collaborateurs, 320 Mds F d'actifs gérés, nous recherchons :

2 RESPONSABLES DE GESTION FINANCIÈRE spécialisés Back-office titres

Au sein de notre Direction Financière, vous êtes rattachés au Responsable du Service de gestion administrative des placements. Vous participez au développement de nos équipes, et contribuez à faciliter l'adéquation des outils mis à la disposition de la Direction Financière aux besoins de gestion de ses placements.

1/ RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES FLUX ET POSITION TITRES

Votre mission consiste à assurer la mise à jour des positions, conformément à la réglementation Assurances et leur justification par rapport à celles des dépositaires. Vous mettez à jour les procédures de traitement des opérations.
Vous développez le reporting de l'activité en établissant des relations privilégiées avec les 2 autres pôles d'activité titres du Service (Contrôle qualité et Études).
Vous encadrez une petite équipe de gestionnaires post-marché (3 personnes).
Réf. : FPA

2/ RESPONSABLE CONTRÔLE QUALITÉ

Vous assurez le contrôle de cohérence et d'intégrité des résultats produits par le système de gestion des valeurs mobilières à l'attention des gérants, stratèges, comptables, et la production de résultats financiers à valeur ajoutée. Vous gérez les accès au système et le planning des traitements. Vous définissez et suivez les indicateurs clé de mesure de la qualité (efficience et sécurisation des processus, mesure des erreurs).
Vous supervisez une petite équipe de gestionnaires et développez une assistance-utilisateurs performante.
Réf. : FPC

Nous souhaitons rencontrer, pour pourvoir ces postes, des candidats possédant une formation supérieure (Bac + 4/5) dans le domaine back-office, finance ou actuariat.
Forts d'une expérience dans les secteurs bancaires ou financiers, plus particulièrement dans le domaine des titres, vous apportez une pratique de l'informatique dédiée utilisateurs (Infoservice et SGBD-micro).
Merci d'adresser votre candidature à Floriane Prugnat, CNP, 4 place Raoul-Dautry, 75716 Paris Cedex 15

GESTION – FINANCE

DIRECTEUR FINANCIER

Des responsabilités diversifiées de haut niveau

Un grand Groupe industriel en expansion (CA 8 milliards) recherche un jeune Directeur Financier de grande envergure.

Ce poste implique :
- de collaborer étroitement avec le Directeur Général à l'élaboration des stratégies de développement du Groupe
- de concevoir et de mettre en oeuvre les moyens de développement, tant sur le plan des montages juridiques et financiers que sur le plan des systèmes de gestion
- d'animer ces systèmes de gestion, en étroite liaison avec les départements opérationnels et les filiales
- de diriger les services de la holding du Groupe : consolidation, finances, contrôle de gestion, juridique, fiscal, audit, schéma informatique.

La réussite dans ce poste implique :
- une formation de premier plan : HEC, MBA...
- environ *10 ans* d'expérience. avec idéalement 3 à 4 ans d'audit, 5 à 6 ans de finances au sein d'une grande entreprise ou d'un organisme financier
- d'indéniables qualités de rigueur, d'imagination et de dialogue.

Poste basé grande ville de province.

Ecrire sous réf.
9A 3006 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Au cœur de l'économie
UNICRÉDIT
auprès de chaque client

5 CHARGÉS DE CLIENTÈLE CONFIRMÉS GRANDES ENTREPRISES

Paris

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des **Grandes Entreprises Nationales.** Nous exerçons un métier de banque commerciale et possédons une forte expertise dans le domaine des financements spécialisés. Notre projet aujourd'hui est de **renforcer** nos **équipes commerciales** en recrutant des Chargés de Clientèle confirmés.

Diplômé de l'enseignement supérieur, parlant couramment anglais, vous avez environ 30 ans et justifiez d'une expérience similaire de 4 à 5 ans au sein d'un établissement de premier ordre. Vous souhaitez valoriser votre dynamisme commercial au sein d'une banque dont les projets, la puissance financière et la gamme étendue des services bancaires, garantissent une croissance soutenue.

Nous vous proposons de développer un portefeuille de Grandes Entreprises et de filiales de Grands Groupes. Vous bénéficierez de l'appui d'un senior, d'une équipe de gestion bancaire et d'un Comité de Crédit très réactifs pour participer au succès de notre structure.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 3099 à notre conseil Fairway Horizon Financier, 40 rue La Pérouse, 75116 PARIS.

L'Imagination dans le bon sens

SERVICES

accounting manager

PARIS

Nous sommes un **groupe international** en pleine croissance (C.A. + 20 Millions de Dollars). Nous souhaitons intégrer à très court terme, dans notre filiale en France, un **ACCOUNTING MANAGER.**

Garant de l'ensemble du *système d'information Financier et Comptable*, vous prenez en charge, d'une part l'encadrement d'une petite équipe et, d'autre part :
- ***la comptabilité générale et analytique*** : *reporting mensuel, bilan...*
- la trésorerie, l'élaboration des budgets, le contrôle des coûts, la fiscalité...

Vous saurez aussi être l'instigateur **des évolutions de notre système.**

De formation Ecole de Commerce + DECF/DESCF, vous avez une première expérience d'environ 3 à 5 ans acquise soit en cabinet d'Audit, soit en entreprise. Vous avez évolué de préférence dans un **environnement *international et vous êtes parfaitement bilingue anglais.*** *Vous disposez d'une excellente connaissance* **des règlementations et procédures en France.**

Merci d'adresser votre dossier (C.V. + lettre), sous réf. MM28, à notre conseil qui vous garantit la stricte confidentialité de votre candidature.

COGEPLAN *2, rue Louis David - 75116 PARIS*
8, rue Duquesne - 69006 LYON

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT BANCAIRE RÉGIONAL

RECHERCHE

2 INSPECTEURS - AUDITEURS *(H ou F)*

MISSION

❑ Participer à la réalisation de MISSIONS D'AUDIT INSPECTION au sein des Agences et Services de l'Établissement, assurer le suivi des recommandations émises et des actions correctives qui en découlent.

❑ Veiller au cours de ces missions, à :
- s'assurer de la régularité des opérations traitées,
- chercher à protéger le patrimoine et les ressources de l'établissement contre l'erreur, la négligence,
- contrôler l'existence de procédures écrites, leur validité, leur application régulière et leur efficacité.

❑ Participer à l'actualisation du système de contrôle interne de l'établissement en intégrant l'évolution de la réglementation et l'évolution de l'établissement.

PROFIL REQUIS

Les candidats devront être rigoureux, avoir une réelle aisance relationnelle ainsi qu'une bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques. En outre, ils devront être diplômés de l'enseignement supérieur (BAC + 4 minimum) et justifier d'une expérience réussie d'au moins 2 ans dans la FONCTION D'INSPECTION AU SEIN D'UNE BANQUE.

LES POSTES SONT A POURVOIR À TOULOUSE.

Merci d'adresser dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous N°8968 au MONDE PUBLICITÉ - 133, av. des Champs-Élysées - 75409 Paris Cedex 08.

Importante banque régionale recherche dans le cadre de la réorganisation de sa Direction de l'Audit

Responsable de l'Audit Grands Risques

Région Est

Au sein de la Direction de l'Audit, vous avez la responsabilité d'assurer la surveillance continue de l'évolution des grands risques financiers, plus précisément, la surveillance de l'activité globale engagements et de l'activité financière. Vous évaluez la rentabilité des activités et mesurez la flexibilité et la réactivité de la banque aux évolutions conjoncturelles, techniques, réglementaires... Pour cela vous vérifiez l'efficacité du processus de maîtrise des risques financiers (contrepartie, taux, liquidité) de la banque afin d'assurer la protection des fonds propres et l'efficience de leur utilisation. Aujourd'hui vous justifiez plusieurs années d'expérience acquises en banques ou en grands cabinets d'audit à des fonctions similaires, et maîtrisez parfaitement les techniques et instruments des marchés financiers, la réglementation prudentielle bancaire et l'analyse des risques de crédit et de marchés.

De formation supérieure de type bac +4/ bac +5, vous avez entre 28/32 ans et souhaitez rejoindre une banque dans laquelle votre capacité d'analyse et votre force de proposition seront *mis en valeur.*

Adressez CV + photo + rém. actuelle à **Michael Page Finance, Banque et Comptabilité**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois-Perret, ou **tapez votre CV sur le 36.17 MPage** sous la référence : PPE12816

MP

Michael Page Finance, Banque & Comptabilité
Le spécialiste du recrutement Financier

- UN GÉRANT DE TAUX -

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE PRESTATAIRE DE GESTION EN FORTE CROISSANCE.

Filiale d'un grand groupe, située au centre de PARIS, recherche

❑ Gérant de taux court terme, trésorier de banque ou équivalent, à 30/35 ans, vous êtes familiarisé notamment avec la gestion des impasses de taux et les couvertures spot et terme.

❑ Vous avez une bonne expérience des marchés monétaires français et allemands.

❑ Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur.

❑ Vous parlez couramment l'anglais (allemand apprécié).

❑ Votre mission : définir des stratégies de gestion, en liaison avec le Directeur de la gestion - dont vous dépendez directement - et leur mise en œuvre. Cela implique un engagement important auprès de la force commerciale (proposition) et des clients devant lesquels vous devrez reporter.

❑ Votre rémunération : fixe et variable, selon expérience.

Merci d'adresser rapidement lettre manuscrite, CV + photo, rémunération actuelle et prétentions, sous référence 89585/GT à : PROJETS - 12, place de l'Église 94408 VITRY-SUR-SEINE Cedex qui transmettra en toute discrétion. Réponse assurée.

GESTION – FINANCE



Société de très haute technologie, spécialisée dans les procédés de fabrication ultraperformants de plaquettes de silicium pour la micro-électronique.

Directeur Financier

Rémunération motivante + possibilité de stock options **Grenoble**

LA SOCIÉTÉ
- Start-up technique
- Exceptionnel potentiel de croissance
- Structure flexible et souple
- Remarquables résultats à l'export (65 % du CA)
- Présence d'actionnaires financiers (capital-risque), puissants et prestigieux.

LE POSTE
- Vous dépendez directement du PDG de la société et vous prenez la responsabilité intégrale de la fonction financière de l'entreprise :
  - vous assurez la mise en place d'outils performants (contrôle de gestion, reporting, comptabilité analytique, etc.),
  - vous contribuez à la très forte croissance de la société et gérez des projets majeurs tels que le financement d'un nouveau site de fabrication, sa prochaine introduction en bourse et la création d'une filiale en Asie.

PROFIL RECHERCHÉ
- 32/37 ans, excellente formation supérieure.
- Expérience réussie de la fonction financière, idéalement complétée par une première expérience dans un cabinet d'audit anglo-saxon.
- Très bonne maîtrise de la comptabilité anglo-saxonne (US Gaaps).
- Au-delà de votre profil de contrôleur, vous êtes un technicien complet de la finance, connaissant les opérations de haut de bilan.
- Rigoureux, méthodique et autonome, vous êtes à l'aise dans une petite structure privilégiant initiative et sens du résultat.
- Parfaite maîtrise de l'anglais impérative, nationalité anglo-saxonne bienvenue.

Plus d'information, au 36 68 48 08 (2,23/mn) - réf. *106
Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rémunération actuelle sous réf. LM/60205 à Emmanuel Dupont, N.B.S. 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.


N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid



L'Ouverture Ernst & Young

Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur performances, le reengineering des processus et la conduite du changement, en les faisant bénéficier de toute la ressource d'innovation et d'expertise de son réseau mondial, c'est la vocation d'Ernst & Young, leader mondial de l'Audit et du Conseil.
Le très fort développement de nos activités de conseil dans la Banque nous conduit à rechercher des :

Senior Consultants / Managers

Experts des domaines suivants :
- **Progiciels et systèmes de Salles de Marché**
- **Systèmes d'information bancaires**
- **Organisation de back-office et middle-office**

■ A 28/35 ans environ, diplômé d'une Grande Ecole, vous avez démontré vos compétences en organisation d'activités de marché ou en choix et mise en place de systèmes progiciels/spécifiques pour ces activités, au sein de banque(s), de SSII bancaires et/ou de Cabinet(s) de Conseil.

■ Autonome et enthousiaste, vous avez exercé des responsabilités d'organisation et de management, et appliqué des approches de gestion de projet. Votre rigueur et votre excellente capacité de communication, écrite et orale, vous permettent d'imposer naturellement votre expertise auprès des comités de direction et des consultants.

■ Vous participerez au développement et à la réalisation de missions de conseil auprès de banques et d'établissements financiers, notamment dans les domaines suivants :
- Reengineering de processus du front au back office,
- Choix de progiciels pour activités de marché et conduite du changement,
- Schémas directeurs de systèmes d'information,
- Audit et contrôle des activités de marché,
- Amélioration de la notation financière.

■ Nous vous offrons de réelles perspectives d'évolution ainsi que la possibilité de découvrir des techniques nouvelles, des outils et des méthodologies développées par Ernst & Young au niveau International.
Bien sûr, vous maîtrisez parfaitement l'Anglais.

Pour ces postes basés à **PARIS**, très vite parlons de votre avenir au sein d'Ernst & Young. Merci d'adresser sans tarder votre candidature : lettre, CV et rémunération actuelle, sous la réf. EYC964/M, à Monique HERBET - ERNST & YOUNG CONSEIL - Tour Manhattan - Cedex 21 - 92095 Paris-La Défense 2.

ERNST & YOUNG CONSEIL

Austin Knight - Carré Turenne - Photo FOTOGRAM-STONE

MARKETING – COMMUNICATION

La communication,
vous connaissez ;

bâtir des stratégies,
innover pour vendre des idées,
vous savez faire.

Responsable développement

En deux mots, vous possédez une expérience en agence qui vous a fait trouver votre voie : celle d'un commercial, stratège et homme de terrain à la fois, capable de convaincre des interlocuteurs de haut niveau. Aujourd'hui, vous pensez avenir, évolution, succès. Filiale d'un groupe important, nous sommes spécialisés dans la communication business to business ; reconnus sur notre marché, notre objectif est d'en devenir l'un des leaders. Si, vous aussi, vous ne manquez pas d'ambition, et êtes prêt à relever des défis, téléphonez-nous de 9 h à 17 h du lundi au vendredi en précisant la réf. 277 au

16.1.41.38.17.17.

Responsable de Stratégie Réseau et Etudes Marketing

DOTÉS D'UN PUISSANT RÉSEAU NATIONAL, NOUS COMMERCIALISONS DES PRODUITS GRAND PUBLIC DESTINÉS À UNE CLIENTÈLE DE PARTICULIERS ET DE PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ

Avec une équipe de six personnes que vous formerez et animerez, vous anticiperez les évolutions nécessaires du réseau à moyen et long terme et ferez des propositions concrètes. Vous encadrerez la conception et la réalisation de l'ensemble des études marketing.

A 35 ans minimum, votre double expérience de commercial et de réflexion stratégique sur un réseau important ainsi que votre maîtrise des études marketing et des différentes techniques (segmentation, typologie, ...) vous permettront d'être une force d'analyse et de proposition.

A des interlocuteurs internes exigeants, vous apporterez un réel savoir-faire, des réponses créatives et concrètes. Vos capacités de travail et d'intégration seront des atouts pour réussir à ce poste évolutif.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite), sous référence CMB/LM 9/01 à notre Conseil : EUROGROUP PARTICIPATIONS, 17, rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois-Perret.



MEDIA SYSTEM

Depuis 1982, son approche visionnaire permet à Sun de connaître une croissance sans interruption et de conforter son leadership mondial sur le marché UNIX. Dans le cadre de ses choix stratégiques, Sun recrute un :

RESPONSABLE PRODUIT MARKETING TÉLÉCOMMUNICATIONS
GRENOBLE

Vous prendrez en charge la totalité du marketing international d'un produit. Votre mission sera de définir sa stratégie marketing et sa politique de vente. En collaboration avec les ingénieurs de développement, vous définirez également les nouveaux produits adaptés au marché.

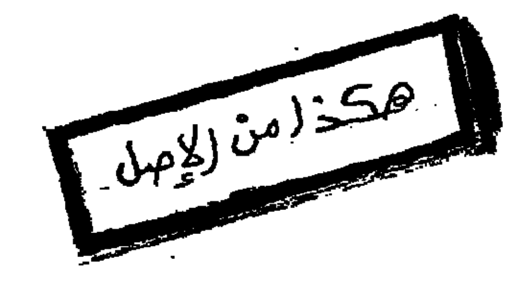
Diplômé d'une Ecole de Commerce et/ou d'Ingénieur, vous avez une expérience similaire de 3 à 5 ans dans les télécommunications. Une connaissance du Marketing Opérationnel, de préférence dans ce domaine, serait un atout.

En outre, vous connaissez les messageries X400, X500 et maîtrisez la langue anglaise.

Nous vous remercions d'envoyer votre dossier de candidature en mentionnant la référence RPM à : Sun - M. Geenen 13, avenue Morane Saulnier - 78140 Vélizy-Villacoublay.

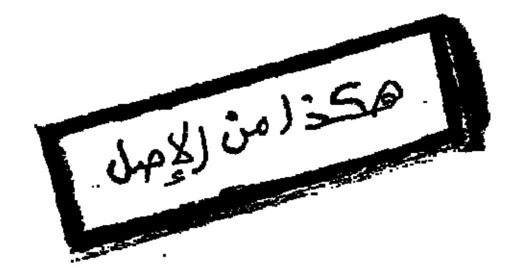
Sun
The Network Is The Computer™

EURORSCG



JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

CARRIÈRES INTERNATIONALES



CONSEIL ET AUDIT

CAP GEMINI SOGETI, leader européen dans le domaine du conseil, de l'ingénierie et des services en informatique et télécommunications, *recherche pour l'Agence Conseil de sa Division FINANCE*, basée à Paris, des professionnels de haut niveau :

CONSULTANTS
Banque et Assurance

Votre potentiel et votre connaissance *des métiers* de la banque et/ou de l'assurance feront de vous l'interlocuteur privilégié de nos clients (Directions Générales et Directions Opérationnelles).

Vous leur apporterez votre expertise en pilotant des missions à forte valeur ajoutée dans les domaines de la stratégie des systèmes d'information, du choix de solution, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de la conduite du changement.

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieur ou de Commerce, vous avez acquis 5 à 10 ans d'expérience dans une banque, une compagnie d'assurance ou un cabinet de conseil spécialisé.

Votre culture informatique vous confère une crédibilité auprès des Directions Informatiques que vous conseillerez en termes d'évolutions. Vous avez le goût du contact client, un intérêt pour la vente de missions de conseil et faites preuve d'une complète autonomie.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence LM03
à *Marie-Claude Puteaux, 76 avenue Kleber 75784 Paris cedex 16.*



CURRICULUM

Avez-vous ce **plus** que nos clients attendent d'un consultant en systèmes d'information ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec Peat Marwick Consultants, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux

Leader mondial du Conseil et de l'Audit, le réseau KPMG, *présent dans 138 pays, compte plus de* 70 000 collaborateurs.

Peat Marwick Consultants, membre de ce réseau, *accompagne les projets de systèmes d'information* des grandes entreprises dans tous les secteurs de l'économie : ***Industrie, Services, Banque et Assurance.***

Nos clients nous consultent pour notre connaissance de leur métier et de leurs marchés, ils nous choisissent pour notre personnalité et notre savoir-faire capitalisé au niveau international.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue, vous avez au *moins trois ans d'expérience réussie dans* l'un des domaines suivants :

- **stratégie informatique et schémas directeurs,**
- **pilotage de grands projets,**
- **implantation de progiciels.**

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Marie-Odile RIBATTO vous remercie de lui adresser votre candidature, sous référence 525, à Peat Marwick Consultants - Tour Framatome - Cedex 16 - 92084 Paris-La-Défense.

Evidence



CARRIÉRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage dans 2 à 10 titres européens

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



UNIVERSITY OF DUBLIN
TRINITY COLLEGE

Department of French

Applications are invited for the following posts in the Department of French at Trinity College, Dublin, all three *tenable from 1st October 1996:-*

LECTURESHIP IN FRENCH LANGUAGE

Candidates should have both native or near-native competence in the French language and specialist qualifications in French Linguistics and/or French for special purposes. Skills in computerised language-learning techniques would be an advantage. A commitment to teaching the French language is essential. Candidates must be able to show evidence of higher research in one of the areas noted above.

LECTURESHIP IN FRENCH

Candidates should have specialist qualifications in French studies in the Medieval and/or Renaissance periods. A strong interest in theory would be an advantage. A commitment to teaching the French language is essential. *Candidates must be able to show evidence of higher research in one of the areas noted above.*

One of these two posts will be filled on a permanent basis, the other on contract for a period of three years. Appointment in either case will be made on the Lecturer II scale (IR£14,242 - IR£22,590 per annum) within the range IR£14,424-IR£20,096 *per annum*, at a point to accord with qualifications and experience to date.

LECTURESHIP IN FRENCH FOR BUSINESS STUDIES

This post is designed to assist undergraduate teaching in the French language at two levels: (i) a 4-year Honors degree course in Business Studies and French which involves one year in a French speaking institution; (ii) a 2-year diploma course offered as an option to Business or Social Science students. Preference will be given to native French speakers who have qualifications and/or expertise in Business Studies or related areas and experience in *teaching French as a foreign language. Candidates must be able to show evidence of higher* research in one of the areas noted above.

This appointment will be made on a contract basis for three years within the salary range IR£14,242 - IR£16,087 *per annum, at a point to* accord with qualifications and experience to date.

Applications forms and further particulars relating to these posts may be obtained from:

Establishment Officer, Staff Office, Trinity College, Dublin 2, Ireland.
Tel: 00 353 1 608 1678 / Fax: 00 353 1 677 2169 / e-mail: recruit@tcd.ie

The closing date for receipt of completed applications will be **Friday, 15 March, 1996.**

Trinity College is an equal opportunities employer.



UNIVERSITY *of* LIMERICK

OLLSCOIL LUIMNIGH

CHAIR IN FRENCH

The University of Limerick invites applications from suitably qualified candidates *for* appointment to the Chair in French in the Department of Languages and Cultural Studies, *College of Humanities. The Chair* is a new position within the largest Department in the College and its creation signals the wish of the University to consolidate scholarly *and* strategic leadership in a broadly based Department extending its activities over several *languages and related disciplines.*

The Department has existing strengths in language teaching, literature and cultural studies, and the University invites applications from highly qualified candidates in these areas as well as those able to offer extension and diversification.

Candidates should be qualified to doctoral level and be senior academics with proven strengths in teaching and service to academic institutions, and a *record of distinguished* attainment in research. In addition they must be willing, should the circumstances arise, to be assigned responsibilities of leadership and possess the relevant qualities of personality, *organisation and strategic vision.*

Salary Scale £39,950 - £51,143 p.a.

Application material, available from:

Personnel Department, University of Limerick, Limerick, Ireland

Tel: 00 353 61 333 644, Fax: 00 353 61 331 881, EMail: Personnel@UL.IE

Closing date for receipt of completed application forms is **Friday 15 March 1996.**

The University of Limerick is an Equal Opportunities Employer.

LE MONDE DES CADRES

see page IX

هكذا من الإهمال

LE MONDE DES CADRES

Directeur Adjoint Administratif et Financier
de l'Action Sociale Départementale H/F



Le Conseil Général du Finistère recrute par mutation, détachement ou inscription sur liste d'aptitude un Directeur ou Administrateur Territorial.

De formation Bac + 4/5 GESTION FINANCES, vous êtes responsable du pôle administratif et financier, sous l'autorité du Directeur de l'Action Sociale.

Contrôleur rigoureux, garant des procédures, et négociateur avisé, vous suivez les campagnes budgétaires et évaluez la qualité de la gestion administrative et financière des Etablissements oeuvrant dans le domaine de l'enfance, des personnes handicapées et des personnes âgées. La connaissance de la comptabilité privée est IMPERATIVE.

Merci d'adresser lettre + CV + photo ainsi que LE DERNIER ARRETE D'AVANCEMENT D'ECHELON à Rémi GUEVEL sous référence BR 0496D ***RH PARTNERS*** - BP 1233 - 29102 QUIMPER et de consulter le 3617 RHPARTNERS.

RH PARTNERS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault organise un concours à titre interne et externe de

REDACTEUR TERRITORIAL commun aux départements 11 - 34 et 66

les 5 et 6 juin 1996 pour 70 postes spécialité Administration Générale* et 10 postes spécialité Secteur Sanitaire et Social*

Les dossiers d'inscriptions doivent être retirés et déposés :
DU LUNDI 25 MARS 1996 AU LUNDI 29 AVRIL 1996 (date limite)
dans l'un des Centres de gestion suivants :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude Hôtel du département B.P. N° 855 11012 CARCASSONNE Tél : 68.11.65.40	Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Hérault 02 rue Edmond Lautard 34184 Montpellier Cedex 4 Tél : 67.04.38.80	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales 6 rue de l'Ange - B.P. N° 989 66020 PERPIGNAN Tél : 68.66.45.54

Toute demande de dossier par correspondance devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif supérieur à 20 grammes. * Le nombre de postes mis au concours est donné à titre purement indicatif.

L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
recherche pour la direction du service du personnel et des affaires sociales à STRASBOURG

un ATTACHE ADMINISTRATIF

Expérience confirmée en matière de gestion de Ressources Humaines

Adresser CV au secrétariat général de l'Ecole
1 rue Sainte Marguerite - 67080 STRASBOURG CEDEX
Renseignements : (16) 88 21 44 35

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD (C.D.G. 30) organise

Un Concours de REDACTEUR : 45 postes dans les spécialités suivantes :
Administration Générale : 30 postes dont 15 à titre externe et 15 à titre interne
Secteur Sanitaire et social : 15 postes dont 13 à titre externe et 02 à titre interne

Conditions d'inscription : Concours à titre INTERNE ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Concours à titre EXTERNE ouvert aux candidats titulaires
- Soit d'un Baccalauréat ou titre français admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités
- Soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau IV des titres ou diplômes de l'enseignement technologique
- Soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à une année d'études supérieures après le baccalauréat
- OU avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION à partir du 1er avril 1996
au CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION - 281, chemin du Mas Coquillard - 30900 NIMES
(Les dossiers peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe format 21 x 29,7 cm affranchie à 4,40 Frs ou au tarif en vigueur)

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS le 29 avril 1996 à MINUIT *(Le cachet de la Poste faisant foi).*

Organisation Professionnelle
Secrétaire Général

Notre syndicat regroupe plusieurs familles professionnelles dont les points communs se situent, soit autour d'une technique, soit autour de marchés.

Il s'agit aujourd'hui – et c'est le sens de la définition nouvelle de ce poste – d'augmenter la cohésion de cet ensemble en travaillant avec tous les partenaires concernés sur les questions d'intérêt général comme la promotion des produits, la réglementation, la normalisation ou les problèmes liés à l'environnement, d'intéresser de nouveaux adhérents et de donner ainsi à des industries de premier plan une organisation adaptée à leur développement.

Pour mener à bien une telle mission, vos principaux atouts sont votre expérience des affaires, vécue dans l'industrie et au contact des organisations professionnelles, une forte culture technique et économique et une formation supérieure (soit d'ingénieur, soit de gestionnaire). Vos qualités relationnelles et vos capacités à fédérer les autres feront le reste. L'anglais est indispensable, l'allemand bien utile.

SEFOP est notre conseil. Merci de lui adresser votre dossier sous référence LSF 284 M.
11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

SEFOP — *MEMBRE DE SYNTEC*

Nous sommes une Association de 60 personnes (dont 40 formateurs) réparties sur quatre sites de la Région Parisienne. Notre activité couvre les formations continues et alternées conventionnées par l'Etat ou les Collectivités Territoriales.

Directeur Adjoint (Formation)

■ *Sous l'autorité du Directeur des Services*, vous aurez la responsabilité complète de l'activité : *gestion des budgets et des coûts*, réponses aux appels d'offre, organisation et mise en oeuvre des stages, animation *des formateurs, relations avec les* principaux clients.

■ De formation supérieure, Bac + 2 *minimum, vous avez une expérience* d'au moins 5 ans de l'enseignement (200h/an mini.) concrétisée par une Direction d'Organisme de Formation. Vous maîtrisez la législation spécifique à ce secteur d'activité.

■ Si animer notre Association vous enthousiasme, sachez saisir l'opportunité *de nous rencontrer lors d'un entretien* individuel le : **12/03/1996.**

Merci d'adresser CV, lettre et photo *s/réf.* 1027 à notre Conseil : I.S.B.C. - 56, rue de Paris - 92100 BOULOGNE
Fax : 46 03 30 15.

BC — *L'Homme et l'Entreprise*
